



ACUFC

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

FORMATION EN PETITE ENFANCE

FAIRE LE POINT POUR ALLER PLUS LOIN

RAPPORT 1

État des lieux dans les communautés francophones
en situation minoritaire

NOVEMBRE 2019





***L'état des lieux complet du secteur de la petite enfance
réalisé en 2019 désormais disponible en cinq volets :***

► **RAPPORT 1**

État des lieux dans les communautés francophones en situation minoritaire

► **RAPPORT 2**

Normes de formation dans les communautés francophones en situation minoritaire

► **RAPPORT 3**

Inventaire et meilleures pratiques en matière de formation initiale et continue dans les communautés francophones en situation minoritaire

► **RAPPORT 4**

Inventaire et meilleures pratiques en matière de construction identitaire dans les communautés francophones en situation minoritaire

► **RAPPORT 5**

Meilleures pratiques de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre au sein des services de garde dans les communautés francophones en situation minoritaire

Réalisation : le cabinet-conseil AXION grâce à l'étroite collaboration des partenaires clés de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), en l'occurrence la Commission nationale des parents francophones (CNPf), la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada), et la Société Santé en français (SSF), avec la participation de plus de 700 personnes à l'œuvre dans le secteur de la petite enfance, partout au Canada, dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Canada

La production de ce rapport a été rendue possible grâce à l'appui financier du gouvernement du Canada. Son contenu reflète uniquement les opinions et les propos de l'ACUFC.

© 2019 Association des
collèges et universités de la
francophonie canadienne

TABLE DES MATIÈRES

Liste des graphique et tableaux	6
Glossaire	11
I Sommaire	13
1. Présentation de l'état des lieux	19
1.1 Mise en contexte	
1.2 Méthodologie	
2. État des lieux à l'Île-du-Prince-Édouard	24
2.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
2.2 Financement du secteur de la petite enfance	
2.3 Services de garde	
2.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
2.5 Formation initiale et formation continue	
2.6 Conclusion	
3. État des lieux en Nouvelle-Écosse	36
3.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
3.2 Financement du secteur de la petite enfance	
3.3 Services de garde	
3.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
3.5 Formation initiale et formation continue	
3.6 Conclusion	
4. État des lieux au Nouveau-Brunswick	48
4.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
4.2 Financement du secteur de la petite enfance	
4.3 Services de garde	
4.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
4.5 Formation initiale et formation continue	
4.6 Conclusion	
5. État des lieux à Terre-Neuve-et-Labrador	65
5.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
5.2 Financement du secteur de la petite enfance	
5.3 Services de garde	
5.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
5.5 Formation initiale et formation continue	
5.6 Conclusion	

6. État des lieux en Ontario	75
6.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
6.2 Financement du secteur de la petite enfance	
6.3 Services de garde	
6.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
6.5 Formation initiale et formation continue	
6.6 Conclusion	
7. État des lieux au Manitoba	90
7.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
7.2 Financement du secteur de la petite enfance	
7.3 Services de garde	
7.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
7.5 Formation initiale et formation continue	
7.6 Conclusion	
8. État des lieux en Saskatchewan	104
8.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
8.2 Financement du secteur de la petite enfance	
8.3 Services de garde	
8.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
8.5 Formation initiale et formation continue	
8.6 Conclusion	
9. État des lieux en Alberta	115
9.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
9.2 Financement du secteur de la petite enfance	
9.3 Services de garde	
9.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
9.5 Formation initiale et formation continue	
9.6 Conclusion	
10. État des lieux en Colombie-Britannique	127
10.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
10.2 Financement du secteur de la petite enfance	
10.3 Services de garde	
10.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
10.5 Formation initiale et formation continue	
10.6 Conclusion	
11. État des lieux au Yukon	139
11.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
11.2 Financement du secteur de la petite enfance	
11.3 Services de garde	
11.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
11.5 Formation initiale et formation continue	
11.6 Conclusion	

12. État des lieux aux Territoires du Nord-Ouest	149
12.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
12.2 Financement du secteur de la petite enfance	
12.3 Services de garde	
12.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
12.5 Formation initiale et formation continue	
12.6 Conclusion	
13. État des lieux au Nunavut	158
13.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance	
13.2 Financement du secteur de la petite enfance	
13.3 Services de garde	
13.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance	
13.5 Formation initiale et formation continue	
13.6 Conclusion	
14. Conclusion générale	166
Bibliographie	168
Annexe	175
Grilles d'entrevues	

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

N ^o Graphique	Description	Page
I	Portrait national des enfants de parents francophones ou parlant le français à la maison	15
II	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les provinces et territoires du Canada, sauf le Québec	16
III	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs de la petite enfance	17
1	Enfants de parents francophones	29
2	Langue parlée à la maison	29
3	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	30
4	Qualifications du personnel	30
5	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	32
6	Obtention d'un diplôme en petite enfance au Canada	32
7	Province de l'établissement de formation	32
8	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	33
9	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	34
10	Enfants de parents francophones	42
11	Langue parlée à la maison	42
12	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	42
13	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	44
14	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	44
15	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	45
16	Types de service de garde	52
17	Structure juridique des services de garde	52
18	Places par catégorie d'âge	53
19	Heures d'ouverture	54
20	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	54
21	Pourcentage de la clientèle recevant une subvention	55
22	Liste d'attente pour des places en service de garde	55
23	Âge des enfants inscrits à la liste d'attente	55
24	Langue des parents des enfants fréquentant un service de garde francophone	56
25	Profil des parents d'enfants francophones au Nouveau-Brunswick	56
26	Lieu de résidence du personnel	57

27	Sexe du personnel	58
28	Travail au cours de l'année	58
29	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	59
30	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	59
31	Avantages sociaux	60
32	Choisir la profession à nouveau	60
33	Intention de quitter le domaine au cours des cinq prochaines années	60
34	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	61
35	Membres du personnel qui suivent de la formation chaque année	62
36	Formation en construction identitaire	62
37	Enfants de parents francophones	71
38	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	72
39	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	73
40	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	73
41	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	74
42	Statut juridique des services de garde	81
43	Enfants de parents francophones	82
44	Langue parlée à la maison	82
45	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	83
46	Lieu de résidence du personnel	84
47	Sexe du personnel	84
48	Travail au cours de l'année	84
49	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	85
50	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	85
51	Avantages sociaux	86
52	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	87
53	Enfants de parents francophones	97
54	Langue parlée à la maison	97
55	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	97
56	Sexe du personnel	98
57	Travail au cours de l'année	98
58	Qualifications du personnel des garderies autorisées	99

59	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	99
60	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	100
61	Avantages sociaux	100
62	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	101
63	Enfants de parents francophones	110
64	Langue parlée à la maison	110
65	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	110
66	Lieu de résidence du personnel	111
67	Travail au cours de l'année	111
68	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	112
69	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	112
70	Avantages sociaux	113
71	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	113
72	Enfants de parents francophones	121
73	Langue parlée à la maison	121
74	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	122
75	Lieu de résidence du personnel	123
76	Sexe du personnel	123
77	Travail au cours de l'année	123
78	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	124
79	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	124
80	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	125
81	Enfants de parents francophones	133
82	Langue parlée à la maison	133
83	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	134
84	Lieu de résidence du personnel	135
85	Sexe du personnel	135
86	Travail au cours de l'année	135
87	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	136
88	Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	136
89	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	137

90	Enfants de parents francophones dans les trois territoires	145
91	Langue parlée à la maison	145
92	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	145
93	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	147
94	Avantages sociaux	147
95	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	148
96	Enfants de parents francophones dans les trois territoires	155
97	Langue parlée à la maison	155
98	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	155
99	Sexe du personnel	156
100	Travail au cours de l'année	156
101	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes	157
102	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	157
103	Enfants de parents francophones dans les trois territoires	163
104	Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages	163
105	Sexe du personnel	164
106	Travail au cours de l'année	164
107	Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones ou travailleurs et travailleuses autonomes	165
108	Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs	165

N° Tableau	Description	Page
1	Fréquentation et capacité des centres de la petite enfance	28
2	Nombre d'enfants inscrits aux listes d'attente des services de garde au 30 septembre 2019, par groupe d'âge	29
3	Nombre d'enfants inscrits aux listes d'attente des services de garde au 30 septembre 2019, par groupe d'âge	41
4	Menaces à la viabilité des centres de la petite enfance francophones	57
5	Nombre de places additionnelles nécessaire pour atteindre le pourcentage moyen d'enfants qui fréquentent un service de garde agréé	70
6	Nombre d'enfants francophones fréquentant une garderie autorisée	95
7	Nombre d'enfants francophones fréquentant un centre de garde réglementé	109
8	Nombre d'enfants francophones fréquentant un centre de garde réglementé	120
9	Nombre d'enfants francophones fréquentant un centre de garde réglementé	132
10	Nombre d'enfants francophones fréquentant le centre de garde de la petite enfance réglementé	144
11	Nombre d'enfants francophones fréquentant le centre de garde de la petite enfance réglementé	153
12	Nombre d'enfants francophones fréquentant le centre de garde de la petite enfance réglementé	162
N° Figure	Description	Page
1	Emplacement des écoles et des centres de la petite enfance à l'Île-du-Prince-Édouard	27

I. GLOSSAIRE

A

ACELF : Association canadienne d'éducation de langue française
ACUFC : Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
ADPE : Association pour le développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard
AECENL : Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador
AFÉSEO : Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario
AFPNB : Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick
Alb. : Alberta
ASE : aide des services à l'enfance (Manitoba)
ASPC : Agence de la santé publique du Canada

C

C.-B. : Colombie-Britannique
CADSS : conseils d'administration de district des services sociaux (Ontario)
CAP : communautés d'apprentissage professionnel (Ontario)
CCNB : Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
CICan : Collèges et instituts Canada
CNP : Classification nationale des professions
CNPF : Commission nationale des parents francophones
CPE : centres de la petite enfance
CPRPS : Centre provincial de ressources préscolaires (Nouvelle-Écosse)

E

ECE : Early Childhood Education (Colombie-Britannique)
EDSC : Emploi et Développement social Canada
EJE : éducateur de la jeune enfance/éducatrice de la jeune enfance (Manitoba)
EPEI : éducateur de la petite enfance inscrit/éducatrice de la petite enfance inscrite (Ontario)

F

FNCSF : Fédération nationale des conseils scolaires francophones
FPM : Fédération des parents du Manitoba

G

GSMR : gestionnaires des services municipaux regroupés (Ontario)

I

Î.-P.-É. : Île-du-Prince-Édouard

M

Man. : Manitoba

N

N.-B. : Nouveau-Brunswick
N.-É. : Nouvelle-Écosse
Nun. : Nunavut

O

Ont. : Ontario

R

RCR : réanimation cardio-respiratoire
RDÉE Canada : Réseau de développement économique et d'employabilité

S

Sask. : Saskatchewan

SSF : Société Santé en français

T

T.-N.-L. : Terre-Neuve-et-Labrador

T.-N.-O. : Territoires du Nord-Ouest

TDAH : trouble de déficit d'attention avec hyperactivité

I. SOMMAIRE

Cet état des lieux brosse un portrait du secteur de la petite enfance en milieu minoritaire au Canada à un moment précis dans le temps pour les provinces et les territoires à l'extérieur du Québec.

Ce rapport fait le point sur plusieurs enjeux :

- ✓ le nombre requis de places en garderie pour enfants francophones en situation minoritaire;
- ✓ les avancées des gouvernements en matière de financement de la petite enfance;
- ✓ les normes et règlements qui encadrent le secteur;
- ✓ le portrait des professionnels et professionnelles qui travaillent dans le secteur;
- ✓ les établissements et organismes qui fournissent de la formation initiale et de la formation continue en français.

Ce document est le premier d'une série de cinq rapports qui permettront aux acteurs du milieu d'avoir en main les données probantes requises pour planifier leurs actions. Les autres rapports touchent aux thèmes suivants :

- ✓ les normes et règlements en matière de certification, de formation et de fonctionnement des services de garde dans chacune des provinces et chacun des territoires à l'extérieur du Québec;
- ✓ les programmes de formation initiale et de formation continue en français au Canada à l'extérieur du Québec. Le rapport répertorie également les meilleures pratiques dans le domaine;
- ✓ les formations et pratiques en matière de construction identitaire au Canada à l'extérieur du Québec. Le rapport répertorie également de bonnes pratiques de construction identitaire;
- ✓ les meilleures pratiques de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire au Canada.

Les données permettront aux décideurs de bien cibler les priorités en matière de formation de la main-d'œuvre et de prendre des actions concrètes pour atténuer les problématiques de formation, de recrutement et de maintien en poste du personnel en milieu minoritaire.

Afin de réaliser ces études, un plan de consultation a été établi pour joindre les acteurs du milieu de la petite enfance en milieu minoritaire : fédérations de parents francophones, établissements d'enseignement et de formation, conseils scolaires de langue française, services de garde et intervenants et intervenantes en petite enfance dans les provinces et les territoires. Des entrevues téléphoniques et sondages Web ont été effectués de juillet à septembre 2019. Plus de 700 personnes ont participé à la réalisation des rapports.

Réglementation en matière de formation en petite enfance

La majorité des provinces et territoires a mis en place des mesures de certification ou d'attestation professionnelle de la main-d'œuvre en petite enfance, mais ces mesures ne sont pas uniformes à l'échelle nationale. Il en résulte des difficultés quant à la mobilité de la main-d'œuvre francophone d'une province à l'autre.

Le Nouveau-Brunswick, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne font pas partie de l'Accord sur le commerce intérieur, qui prévoit une reconnaissance professionnelle en éducation de la petite enfance. De plus, en dépit de l'entente, certaines provinces et territoires sont plus exigeantes que d'autres en matière d'évaluation des diplômes et de reconnaissance des acquis. Par exemple, les relevés de notes et diplômes en français causent des difficultés chez les fonctionnaires de certaines provinces et de certains territoires.

Les qualifications requises pour travailler dans le domaine varient encore d'une province et d'un territoire à l'autre. À certains endroits, aucune formation ou certification n'est requise. À d'autres, on exige un grade ou un diplôme postsecondaire. Les exigences vont jusqu'à un baccalauréat en développement de l'enfant. Dans la majorité des cas, un diplôme est exigé pour travailler comme éducatrice ou éducateur de la petite enfance.

Les ratios concernant le nombre d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés requis pour s'occuper d'un groupe d'enfants diffèrent également d'une province et d'un territoire à l'autre.

On note un resserrement des exigences minimales en matière de formation initiale et de formation continue.

Financement du secteur de la petite enfance

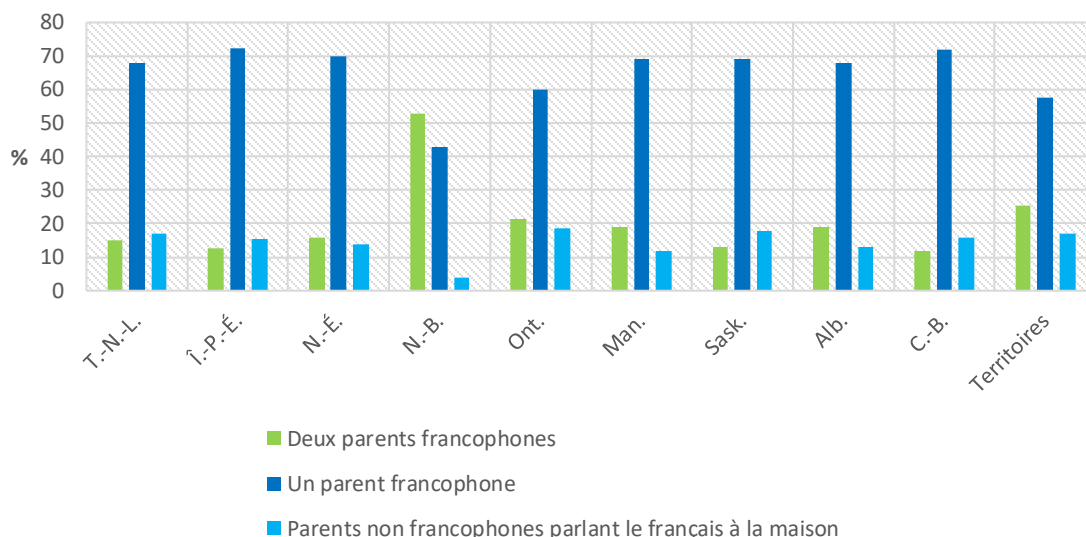
Des provinces et territoires investissent dans la petite enfance depuis le milieu des années 2000. Toutefois, le Canada et les provinces ont conclu en 2017 un accord sur trois ans afin d'établir un cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cette initiative a mené à la conclusion d'ententes bilatérales avec chacune des provinces et chacun des territoires et à la mise en œuvre d'importants plans d'action en petite enfance visant avant tout l'accessibilité, l'abordabilité et l'amélioration de la qualité des services de garde au pays. Certaines ententes bilatérales précisent des sommes et des actions à prendre pour mieux desservir les communautés francophones en situation minoritaire.

En 2018-2019, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans, soit jusqu'en 2029. De nouvelles ententes devront être signées avec les provinces et les territoires à compter de mars 2020 pour poursuivre les investissements en petite enfance amorcés en 2017.

Services de garde

Une analyse des places à la disposition des enfants francophones en garderies réglementées ou en services de garde en milieu familial réglementés démontre clairement que partout au pays, le nombre de places est inadéquat pour répondre aux besoins des familles francophones vivant en situation minoritaire.

Graphique I. Portrait national des enfants de parents francophones ou parlant le français à la maison



Dans l'ensemble du pays, sauf au Nouveau-Brunswick, les trois quarts ou plus des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone ou aucun parent francophone. On peut facilement imaginer que le français n'est pas parlé de façon dominante à la maison. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour permettre la transmission de la langue et la consolidation de l'identité francophone chez l'enfant.

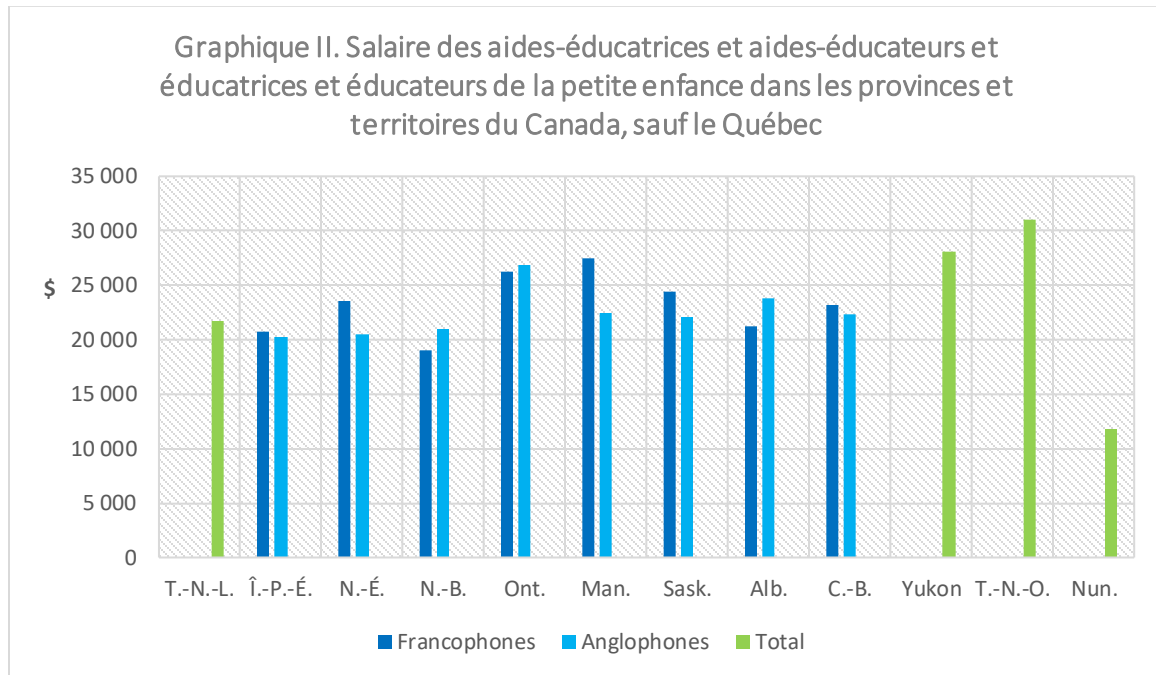
Dans cet esprit, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un service de garde de langue française (en installation ou en milieu familial) devrait atteindre ou surpasser la proportion d'enfants, toutes langues confondues, inscrits à un programme réglementé. L'une des mesures de succès sera sans aucun doute l'élimination des listes d'attente pour les enfants francophones dans les installations francophones.

En effet, si une place en service de garde francophone n'est pas disponible en temps opportun pour leur poupon ou leur bambin, les parents n'ont d'autre choix que de se tourner vers un service de garde anglophone ou une garderie non agréée. Une fois l'enfant à l'aise dans son environnement de garde, il est plus difficile pour les parents de le déplacer vers un service de garde francophone lorsqu'une place s'y libère.

Professionnels et professionnelles en petite enfance

La pénurie de personnel qualifié francophone en milieu minoritaire se fait sentir. Dans certaines provinces, des places demeurent vacantes dans les services de garde agréés, car il manque de personnel qualifié francophone. D'autres services de garde embauchent du personnel non qualifié et l'incitent à obtenir une certification par la suite. À d'autres endroits encore, on recrute du personnel qualifié ailleurs au Canada ou au sein de la Francophonie et on appuie la reconnaissance des acquis.

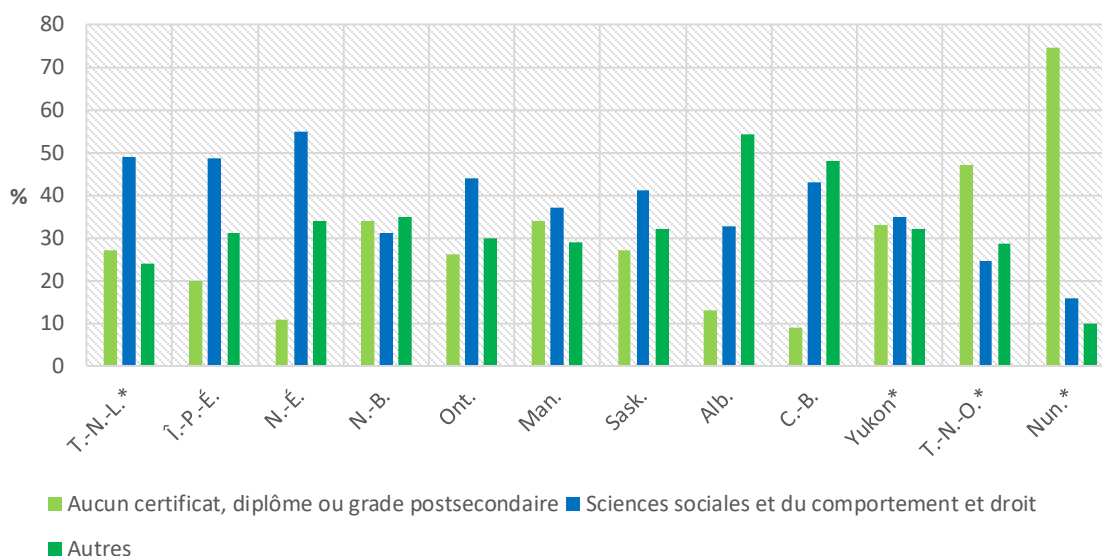
Les salaires des intervenants et intervenantes en petite enfance varient légèrement d'un endroit à l'autre. La plage salariale se situait entre 19 000 \$ et 31 000 \$ en 2015, en fonction de la province ou du territoire ainsi que des qualifications. Les salaires sont nettement inférieurs au revenu d'emploi médian au Canada en 2015, qui se situait à 53 431 \$ pour les personnes qui avaient travaillé toute l'année à plein temps.



Compte tenu des salaires peu élevés dans ce secteur, plusieurs provinces et territoires offrent des subventions salariales aux services de garde qui embauchent des personnes qualifiées. L'objectif est de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses du secteur et d'accroître le maintien en poste des personnes qualifiées.

D'autres mesures incitatives ont été mises de l'avant : bourses pour la formation initiale en vue d'inciter les étudiants et étudiantes à se tourner vers le domaine, bourses pour la formation continue et le perfectionnement, et même un régime de retraite payé en partie par le gouvernement.

Graphique III. Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs de la petite enfance



* Les éléments de données pour les francophones n'étant pas assez nombreux, nous avons compilé les domaines d'études pour l'ensemble du personnel du secteur.

Le degré de scolarisation postsecondaire et les domaines d'études varient considérablement d'une province à l'autre, en fonction des exigences gouvernementales, des équivalences reconnues et de l'accessibilité de la formation initiale et de la formation continue.

Formation initiale et formation continue

Plusieurs établissements d'enseignement de langue française offrent une formation initiale en éducation de la petite enfance au Canada. Cela dit, on note plusieurs lacunes, dont l'absence de programme à Terre-Neuve-et-Labrador ou au Nunavut, ainsi que l'offre de formation initiale moins adaptée à la réalité francophone en situation minoritaire, comme en Colombie-Britannique.

Dans certaines provinces, dont le Manitoba et la Nouvelle-Écosse, la formation permettant d'accéder aux niveaux supérieurs de certification professionnelle n'est pas offerte en français. Il y a donc du travail à faire pour que la formation initiale soit réellement adaptée à la réalité des communautés francophones ou permette à tout le moins aux francophones de suivre une formation en français reconnue par leur province ou leur territoire.

En matière de formation continue, la situation est encore moins réjouissante. Dans plusieurs provinces et territoires, l'offre de formations en français pour les intervenants et intervenantes en petite enfance relève presque exclusivement des fédérations de parents francophones, qui portent ce dossier à bout de bras sans disposer de ressources financières et humaines adéquates pour le faire. Rares sont les programmes de formation continue dans les deux langues officielles, et ce, malgré le fait que la formation continue est souvent obligatoire pour le renouvellement de l'attestation professionnelle.

Malgré les avancées encourageantes des dernières années, il y a encore fort à faire pour augmenter le nombre d'éducatrices et d'éducateurs et d'aides-éducatrices et aides-éducateurs francophones. Ces travailleurs et travailleuses ont également besoin d'un éventail plus complet d'occasions de formation et de perfectionnement professionnel pour être en mesure de répondre aux besoins des communautés francophones vivant en situation minoritaire.



1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES LIEUX

1.1 Mise en contexte

Depuis une vingtaine d'années, le dossier de la petite enfance est mis de l'avant comme vecteur de transmission culturelle dans les communautés francophones en situation minoritaire. Plusieurs rapports de recherche en ont fait état et plusieurs recommandations ont été avancées en vue de renforcer le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire, qu'il s'agisse du nombre de places en services de garde francophones, de l'infrastructure ou de la formation initiale et de la formation continue du personnel.

Au fil des ans, plusieurs groupes et coalitions ont porté ce dossier complexe. En septembre 2017, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), la Commission nationale des parents francophones (CNPf) et le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) signaient une alliance stratégique unique afin d'accroître l'offre de services en français pour la petite enfance dans l'ensemble du pays.

En 2018, le gouvernement fédéral déposait le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023*, annonçant un investissement de 20 millions de dollars dans les services de garde par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Les deux principaux axes du *Plan d'action* sont¹ :

- appuyer les possibilités de perfectionnement professionnel et de formation des éducatrices et éducateurs de la petite enfance;
- aider les entrepreneurs et entrepreneures à ouvrir un plus grand nombre de garderies et à fournir plus de services de garde d'enfants.

À la suite du dépôt du *Plan d'action*, un comité de gestion national a été formé afin de gérer et administrer les fonds octroyés par le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre d'initiatives destinées au développement de la petite enfance et aux services de garde en français ainsi qu'à l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes enfants dans les communautés francophones en situation minoritaire. Ce comité est composé de l'ACUFC, de la CNPF, de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), du RDÉE Canada et de la Société Santé en français (SSF).

Au printemps 2019, les partenaires ont entrepris un travail de planification qui a mené au dépôt d'une stratégie nationale en matière de petite enfance pour les communautés francophones en milieu minoritaire. Cette stratégie s'harmonise aux plans provinciaux et territoriaux élaborés à l'hiver et au printemps 2019. La stratégie cible particulièrement les enjeux liés à l'offre de services de garde d'enfants en milieu minoritaire francophone, dont la pénurie d'infrastructures et de main-d'œuvre qualifiée.

En parallèle, l'ACUFC et les partenaires nationaux préparaient un état des lieux afin de brosser le portrait du secteur de la petite enfance en milieu minoritaire pour chacune des provinces et chacun des territoires. L'état des lieux tient compte non seulement des besoins en formation initiale et en formation continue du personnel du milieu de la petite enfance, mais également du nombre de places en services de garde dont ont besoin les communautés francophones en situation minoritaire. Les deux types de besoins sont indissociables.

¹ Gouvernement du Canada, *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir*, p. 23.

Le présent document met donc l'accent sur la nécessité d'offrir des places supplémentaires en services de garde réglementés et examine les besoins en main-d'œuvre. Il aborde également le financement et la réglementation du secteur de la petite enfance dans chaque province et territoire et identifie les grands enjeux liés à la formation du personnel francophone.

Il est important d'étudier chaque province et chaque territoire de façon indépendante. Les problématiques et enjeux varient d'une région à l'autre : réglementation, offre de programmes de formation initiale et de formation continue, nombre d'enfants ayant droit et bassin d'éducatrices et d'éducateurs francophones.

D'entrée de jeu, mentionnons l'importance pour les familles francophones vivant en situation minoritaire d'avoir accès à des services de garde de langue française de qualité. Les services de garde sont un élément incontournable de la vitalité des communautés francophones au pays. De multiples études confirment que le système d'éducation est la pierre angulaire du développement des communautés et qu'il faut élargir ce continuum de la petite enfance au postsecondaire si l'on veut transmettre la langue et la culture à la prochaine génération².

Le Commissariat aux langues officielles affirmait en 2016 que « dans les cas où le français n'est pas parlé de manière dominante à la maison, la garderie peut constituer le principal lieu de socialisation en français dans les premières années d'un enfant³. »

Malheureusement, si une place en service de garde francophone n'est pas disponible en temps opportun, les parents n'ont d'autre choix que de se tourner vers un service de garde anglophone ou une garderie non agréée. Une fois en milieu de garde, il peut être difficile de déplacer l'enfant lorsqu'une place se libère en milieu francophone, car l'enfant s'est habitué aux routines de la garderie et a tissé des liens avec le personnel et les autres enfants⁴.

L'analyse est ventilée par province et territoire afin d'offrir le portrait le plus précis possible. Cet état des lieux vient compléter une recherche exhaustive réalisée à l'égard du secteur de la petite enfance en milieu minoritaire au Canada. L'information recueillie permettra aux acteurs du milieu de prendre des décisions mieux éclairées quant aux priorités à cibler au cours des prochaines années.

Il est important de mentionner qu'un état des lieux se fonde sur des données probantes. Sa raison d'être est de faire le bilan de la situation actuelle⁵. Le présent rapport n'avance donc pas de recommandations quant aux priorités à cibler en matière de petite enfance en milieu minoritaire. Il fournit plutôt aux partenaires du milieu les données exhaustives nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

² Landry, R. (2005). Petite enfance et autonomie culturelle. Là où le nombre le justifie...V. [Rapport de recherche]. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour la Commission nationale des parents francophones (CNPF), p. 15

³ Commissariat aux langues officielles, *La petite enfance : vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire*, octobre 2016, p. 7.

⁴ Commission d'étude sur les services de garde au Nouveau-Brunswick, *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs*, p. 29-30.

⁵ Françaisfacile.com, *État des lieux*, <https://www.francaisfacile.com/forum/lire.php?num=7&msg=62868&titre=Etat+des+lieux>, site consulté en octobre 2019.

1.2 Méthodologie

Afin de réaliser cet état des lieux, nous avons consulté les organismes partenaires (ACUFC, CNPF et FNCSF) et leurs membres pour établir une liste de fournisseurs de services de garde d'enfants dans chacune des provinces et chacun des territoires. Ces renseignements provisoires ont été complétés par une recherche Web et des appels auprès de représentants des différents ordres de gouvernement.

Ensuite, des gabarits d'entrevue et des questionnaires Web ont été élaborés et validés pour chaque type d'entrevue à réaliser (formation initiale, formation continue, construction identitaire, services de garde d'enfants, et professionnels et professionnelles de la petite enfance). Les gabarits d'entrevue se trouvent à l'annexe 1.

Les analystes affectés au projet ont reçu une liste de noms de personnes et de fournisseurs avec qui communiquer pour effectuer une entrevue. Ils ont communiqué directement par téléphone ou par courriel avec chaque personne et chaque fournisseur afin de fixer un rendez-vous pour une entrevue téléphonique. Les entrevues ont eu lieu en juillet, août et septembre 2019. Les renseignements recueillis ont été consignés dans un gabarit de données.

Trois sondages web ont également été montés. Le premier s'adressait aux établissements et organismes qui offrent de la formation initiale et de la formation continue en petite enfance; le second, aux services de garde francophones; et le dernier, aux professionnels et professionnelles des services de garde en milieu minoritaire.

Afin de mousser la participation des services de garde et des professionnels et professionnelles de la petite enfance, nous avons fait tirer des prix d'une valeur de 500 \$ à 750 \$. Le sondage auprès des services de garde est statistiquement valide à l'échelle du Canada avec un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 4 %. Celui auprès des professionnels et professionnelles de la petite enfance est valide avec une marge d'erreur de 5 % et un niveau de confiance de 95 %.

En plus des sondages web, nous avons eu accès à deux commandes spéciales auprès de Statistique Canada, l'une concernant les enfants et parents francophones et parlant le français à la maison et l'autre traitant des éducatrices et éducateurs et des aides-éducatrices et aides-éducateurs de la petite enfance parlant le français (catégorie 4152 de la Classification nationale des professions).

La commande spéciale concernant les parents francophones, effectuée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques dans le cadre de la réalisation du Plan global en petite enfance, a permis de répertorier, par province et de manière agrégée pour les trois territoires, les enfants dont au moins un parent est francophone. Ce sont les personnes qui ont indiqué avoir le français comme langue maternelle. L'étude recense également les enfants de parents non francophones qui parlent le français à la maison, c'est-à-dire ceux et celles qui n'ont pas le français comme langue maternelle pour qui le français est la langue parlée le plus souvent et régulièrement à la maison.

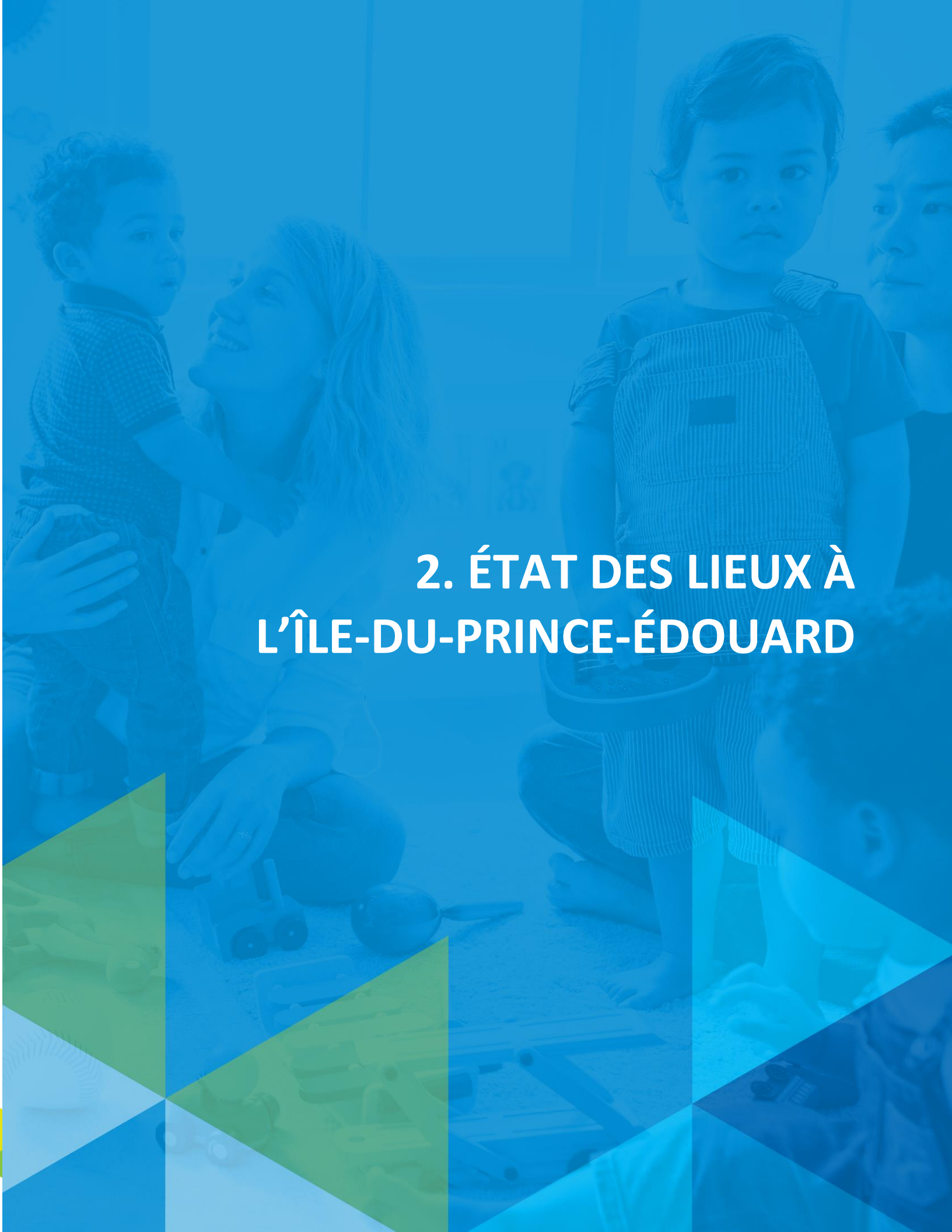
La deuxième commande spéciale recense les éducatrices et éducateurs et les aides-éducatrices et aides-éducateurs de la petite enfance (catégorie 4152 de la Classification nationale des professions) en ce qui concerne diverses caractéristiques : langue, sexe, ascendance autochtone, appartenance à une minorité visible, période de travail, revenu, statut de salarié ou de travailleur autonome, éducation et diplômes. Les données portent sur chacune des provinces et chacun des territoires, ainsi que sur les principales villes au Canada.

Les sondages sont valides à l'échelle nationale, mais il faut toutefois ajouter un bémol. Puisque peu de données ont été obtenues concernant les territoires, nous avons dû amalgamer les résultats afin d'assurer la confidentialité des répondants et répondantes. Il est également important de mentionner que les données présentent un portrait à un moment précis et que la situation peut évoluer en fonction de la période de l'année, de la concurrence ou de la disponibilité de la main-d'œuvre. C'est pourquoi il se peut que les données diffèrent de celles publiées dans le Plan global en petite enfance.

Lors de l'élaboration de l'état des lieux pour certaines provinces et certains territoires, nous avons fait appel à des données du Plan global en petite enfance afin de compléter le portrait des services de garde francophones. Il n'était pas possible de vérifier de manière indépendante l'exactitude des données fournies par les auteurs du rapport.

On constate un certain manque d'uniformité dans l'information étayant les états des lieux d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre. Ces écarts s'expliquent par un manque d'information disponible et par l'absence ou le petit nombre d'infrastructures en petite enfance francophones à certains endroits.

Finalement, nous avons pris soin de respecter la nomenclature des provinces et des territoires en ce qui a trait aux titres, au nom des programmes et aux certifications. Nous avons cependant uniformisé certaines appellations en fonction de la terminologie de la Classification nationale des professions (CNP 4214), Éducatrices/éducateurs et aides-éducatrices/aides-éducateurs de la petite enfance.



2. ÉTAT DES LIEUX À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

2.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

À l'Île-du-Prince-Édouard, la certification est obligatoire pour travailler comme éducatrice ou éducateur de la petite enfance. Le Conseil de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants accorde trois niveaux de certification, en fonction du nombre d'heures ou de cours suivis. Une formation de 30 heures permet d'obtenir une désignation d'assistant ou assistante de la petite enfance (niveau I) et un certificat d'études collégiales permet de travailler à titre d'éducatrice ou éducateur de la petite enfance (niveau II). Le diplôme d'études collégiales de deux ans mène à la désignation d'éducatrice ou éducateur de la petite enfance (niveau III).

De plus, conformément aux exigences de la province, les éducatrices et éducateurs doivent renouveler leur permis aux trois ans. Il est obligatoire de fournir la preuve d'avoir effectué 45 heures de formation continue au cours des trois années précédant le renouvellement du permis de pratique.

En vertu de l'Accord sur le commerce intérieur, il est également possible de travailler en tant qu'éducatrice ou éducateur de la petite enfance à l'Île-du-Prince-Édouard si le diplôme a été obtenu en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba ou au Yukon.

L'Île-du-Prince-Édouard compte deux types d'agences de services de garde. Les agences de type 1 peuvent accueillir jusqu'à 50 enfants, ou 80 enfants avec l'approbation de la province. Le ou la responsable doit être titulaire d'un certificat de niveau III, et les éducatrices et éducateurs qui y travaillent doivent détenir au minimum une certification de niveau I.

Les agences de type 2 sont des services de garde en milieu familial et en milieu scolaire, qui exigent au minimum la désignation d'éducatrice ou éducateur de la petite enfance de niveau II et un certificat d'études collégiales.

2.2 Financement du secteur de la petite enfance

En 2010, la maternelle à plein temps est devenue obligatoire pour les enfants de cinq ans à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette transformation dans le secteur de la petite enfance a eu un impact majeur sur les services de garde d'enfants, qui ont perdu une partie de leur clientèle.

La même année, la province se dotait d'un ambitieux plan en matière de services de garde à l'enfance : *Securing the Future for Our Children — Preschool Excellence Initiative*. L'initiative a transformé le secteur des services de garde en un réseau public de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les centres de la petite enfance (CPE)⁶.

⁶ Île-du-Prince-Édouard, *Securing the future for our children*, https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/eelc_preschool_excellence_initiative.pdf, site consulté en octobre 2019.

Ces centres reçoivent des fonds du gouvernement afin de combler l'écart entre les tarifs de garde régis par la province et les coûts réels d'exploitation. En retour des subventions, les CPE doivent répondre à certains critères, dont les suivants⁷ :

- accueillir un nombre minimum d'enfants;
- intégrer des enfants ayant des besoins particuliers;
- mettre en place des mesures d'amélioration de la qualité : exigences de formation professionnelle, grille salariale uniforme, avantages sociaux, comités de parents, conformité au barème tarifaire établi par le gouvernement.

À la suite de la signature d'accords entre le Canada et les provinces au sujet d'un cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en juin 2017, l'Île-du-Prince-Édouard a axé ses interventions sur deux secteurs principaux : l'accès aux services pour la population mal desservie et les enfants plus vulnérables, ainsi que l'amélioration de la qualité.

Les accords bilatéraux de trois ans conclus en 2017 permettent aux provinces d'obtenir des fonds du gouvernement fédéral afin de renforcer le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en fonction des priorités locales et régionales. Les accords visent également à renforcer le système pour les familles qui ont davantage de besoins⁸.

Plusieurs programmes de subventions ont été mis en place :

- un programme de subventions en immobilisations pour les services de garde en milieu familial. Ces services de garde peuvent obtenir jusqu'à 25 000 dollars pour agrandir ou rénover des installations ou se procurer de l'équipement afin de créer de nouvelles places en mettant l'accent sur les poupons;
- un programme de subventions pour les besoins particuliers octroie des fonds pour l'embauche de personnel dans des centres agréés d'apprentissage et de garde de la petite enfance afin de favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers;
- une subvention permet à certaines garderies agréées de devenir un site de démonstration pour la prolongation des heures d'ouverture. La subvention couvre les salaires et les coûts connexes des CPE, des centres préscolaires et des services de garde en milieu familial qui prolongent leurs heures d'ouverture;
- une subvention aide les exploitants et exploitantes en services de garde en milieu familial à suivre des formations de premiers soins, de réanimation cardio-respiratoire (RCR) et de salubrité des aliments.

En outre, un programme de soutien financier pour la garde d'enfants vient en aide aux parents selon leur situation et leurs revenus. La subvention peut couvrir les coûts partiellement ou complètement. L'argent est versé directement au service de garde.

⁷ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://timeforchildcare.ca/wp-content/uploads/2019/06/Main-Report-French-Final-Version-Screen-Compressed.pdf>, p. 30, site consulté en octobre 2019.

⁸ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ile-du-prince-edouard.html>, site consulté en octobre 2019.

L'accord fédéral-provincial cible également la communauté acadienne et francophone de l'Île en finançant un programme de soutien à l'apprentissage précoce du français et de francisation, qui a pour nom *Dès la naissance* qui est géré par Cap enfants. L'initiative soutient un système d'apprentissage et de garde respectueux de la langue, de la culture et des besoins uniques de la communauté francophone minoritaire de l'Île⁹.

Depuis le printemps 2018, un programme de bourses d'études en éducation de la petite enfance est financé par Compétences Î.-P.-É et géré par l'Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard.

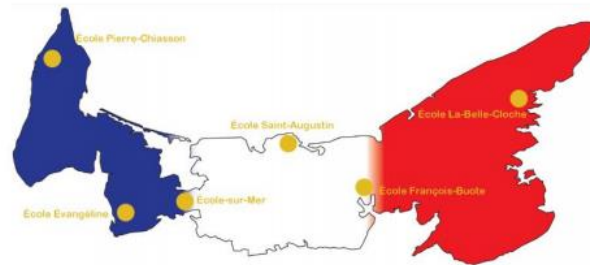
Les étudiants et étudiantes qui s'inscrivent au programme Éducateur de la petite enfance au Collège de l'Île et qui s'engagent à travailler au moins deux ans dans un des six centres de la petite enfance francophones de l'Île après l'obtention de leur diplôme peuvent demander l'une des huit bourses disponibles et étudier presque sans frais¹⁰.

L'accord fédéral-provincial actuel se termine en 2020, mais le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019. Des pourparlers devront donc avoir lieu sous peu afin d'évaluer le présent accord et d'envisager son renouvellement au printemps 2020.

2.3 Services de garde

L'Île-du-Prince-Édouard compte six CPE francophones, qui sont localisés dans les six écoles de langue française de la province. Les centres sont toutefois exploités de façon indépendante. L'Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard est gestionnaire de cinq des six CPE.

Figure 1. Emplacement des écoles et des centres de la petite enfance à l'Île-du-Prince-Édouard¹¹



À l'heure actuelle, aucun centre francophone n'est ouvert en soirée ou la fin de semaine.

⁹ Ibid.

¹⁰ Collège de l'Île, *Bourses et aide financière*, <https://www.collegeacadieipe.ca/fr/futurs-etudiants/bourses-et-aide-financiere>, site consulté en octobre 2019.

¹¹ Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard, *Développement de la petite enfance francophone à l'Île-du-Prince-Édouard 2016-2019*, p. 8.

Le taux de fréquentation des CPE fluctue grandement en fonction de la période de l'année ou de la disponibilité de personnel qualifié. Les données ont été recueillies auprès des cinq CPE qui ont répondu au sondage en septembre 2019. Afin d'estimer le taux d'occupation de l'ensemble des CPE, nous utilisons des données compilées à l'hiver 2019 lors de la réalisation du Plan global en petite enfance.

Tableau 1. Fréquentation et capacité des centres de la petite enfance

Fréquentation et capacité	Charlottetown	Summerside	Abram-Village	Rollo Bay	DeBlois	Rustico*	Total
Fréquentation actuelle	70	51	39	24	50	3	237
Capacité	88	85	52	45	50	40	360
Places pour enfants d'âge préscolaire	60	50	37	30	50	40	267

* Données recueillies au printemps 2019 dans le Plan global en petite enfance.

Au 30 septembre 2019, la capacité des six CPE était de 267 places pour des enfants d'âge préscolaire. Le taux de fréquentation de ces services de garde s'établit à 65,8 %. Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, à l'Île-du-Prince-Édouard, 305 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 55 enfants de 0 à 4 ans n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Ainsi, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un CPE francophone s'établit à 66 %¹².

Ce pourcentage élevé pourrait indiquer que l'offre de services est bonne dans la province, mais il y avait, au 30 septembre 2019, 253 noms sur la liste d'attente, soit 61 % de plus qu'en 2016, selon un rapport produit par la CNPF¹³. La liste d'attente est la plus longue à Charlottetown (140 enfants), suivie de Summerside (41 enfants). La situation est préoccupante, car plus de 50 % des enfants inscrits aux listes d'attente ont 2 ans ou moins. Il faut se rappeler que si une place en service de garde francophone n'est pas disponible en temps opportun, les parents n'ont d'autre choix que de se tourner vers un service de garde anglophone ou un service de garde non agréée.

¹² RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*. Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

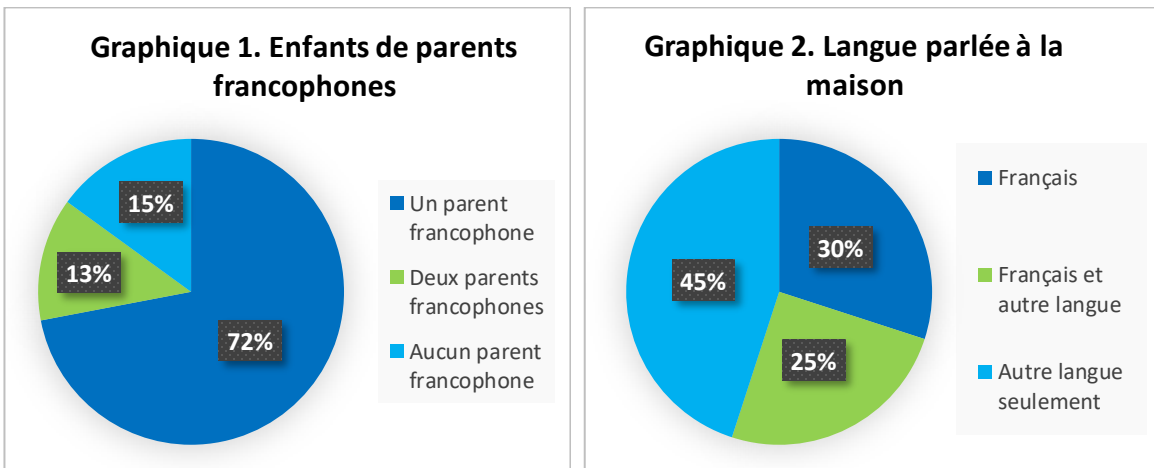
¹³ Sociopol, *Portrait analytique des services à la petite enfance dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire – 2015-2016*, p. 15.

Tableau 2. Nombre d'enfants inscrits aux listes d'attente des services de garde au 30 septembre 2019, par groupe d'âge

Groupes d'âges	Charlottetown	Summerside	Abram-Village	Rollo Bay	Rustico
Poupons	80	30	13	1	
Bambins	20	4	1	4	
Enfants d'âge préscolaire	20	3	4	4	
Prématernelle	20	4	0	5	
Total	140	41	18	14	40*

* Données recueillies au printemps 2019 dans le Plan global en petite enfance.

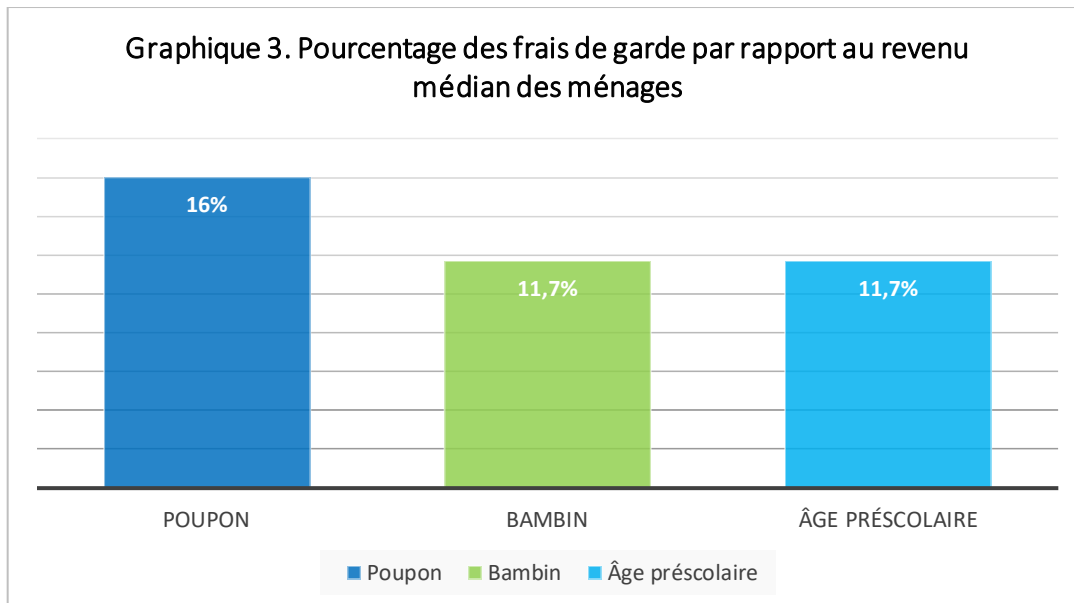
D'après les données du Recensement de 2016 à l'Île-du-Prince-Édouard, près des trois quarts des enfants francophones habitent dans un foyer où un seul parent est francophone¹⁴. À la lumière des résultats de notre sondage, selon lesquels près d'un enfant sur deux qui fréquente un CPE ne parle pas le français à la maison, il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.



Les listes d'attente sont un indicateur fort selon lequel on devrait envisager dès à présent la création d'au moins deux autres services de garde francophones à Charlottetown et un autre service de garde francophone à Summerside. La plupart des autres CPE de la province ont également des listes d'attente, mais cette situation s'explique avant tout par des pénuries de ressources humaines, car ces garderies ne fonctionnent pas à leur capacité maximale. Ajoutons que tous les répondants au sondage ont indiqué que le manque de main-d'œuvre qualifiée était une problématique sérieuse qui empêchait les centres de fonctionner au maximum de leur capacité.

¹⁴ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

Les frais de garde mensuels à l'Île-du-Prince-Édouard varient de 500 \$ à 600 \$ pour un bambin ou un enfant d'âge préscolaire et de 700 \$ à 800 \$ pour un poupon. Ces frais peuvent atteindre 16 % du revenu médian après impôt des ménages.

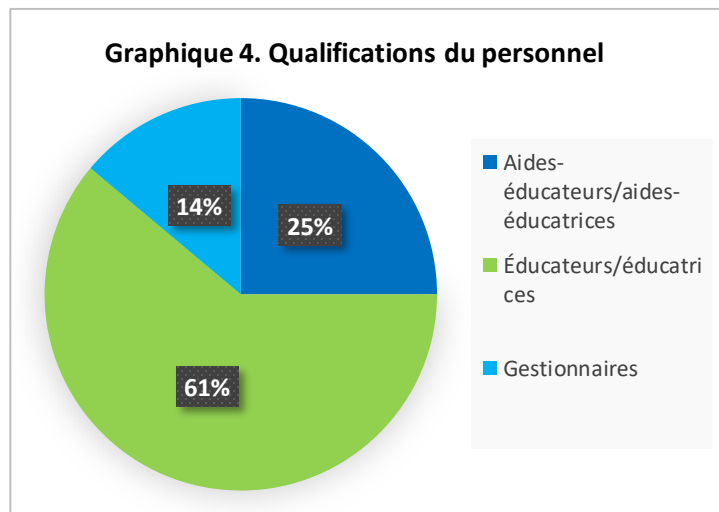


Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 53 434 \$¹⁵.

Au 30 septembre 2019, 10 % des enfants inscrits à un service de garde bénéficiaient du programme provincial de soutien financier pour la garde d'enfants.

En 2019, cinq des six CPE francophones de la province employaient en tout 41 éducatrices ou éducateurs, aides-éducatrices ou aides-éducateurs et gestionnaires. Près des deux tiers de ces personnes sont titulaires d'une qualification de niveau II ou III, tandis que le quart d'entre elles sont des aides-éducatrices ou aides-éducateurs ayant obtenu le niveau I.

Selon l'Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard, environ 5 % des membres du personnel quittent volontairement leur emploi annuellement. Les raisons les plus souvent invoquées sont les faibles salaires et avantages sociaux, ainsi que le stress physique et mental occasionné par les longues heures de travail ou les conditions de travail difficiles.



¹⁵ Statistique Canada, *Île-du-Prince-Édouard [Province] et Canada [Pays]. Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

Selon les responsables des services de garde, tous les membres du personnel suivent de la formation continue annuellement. On estime que seulement 2 % de la formation porte sur la construction identitaire. La majorité de la formation est offerte par l'Association pour le développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard (ADPE).

Les formations pour les employés des CPE touchent à trois domaines principaux :

- comprendre les enfants (autorégulation, besoins particuliers, santé mentale, apprentissage par le jeu);
- mieux préparer les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes (normes culturelles, éthique professionnelle, anglais langue seconde);
- mieux faire connaître le français et la culture acadienne et francophone (construction identitaire, francisation).

Selon les répondants et répondantes au sondage, les menaces les plus importantes à la viabilité des services de garde sont les salaires peu élevés qui découragent plusieurs personnes d'accéder à la profession, les problèmes de recrutement et de maintien en poste de personnel qualifié et, dans une moindre mesure, le climat de travail et le stress lié à l'emploi.

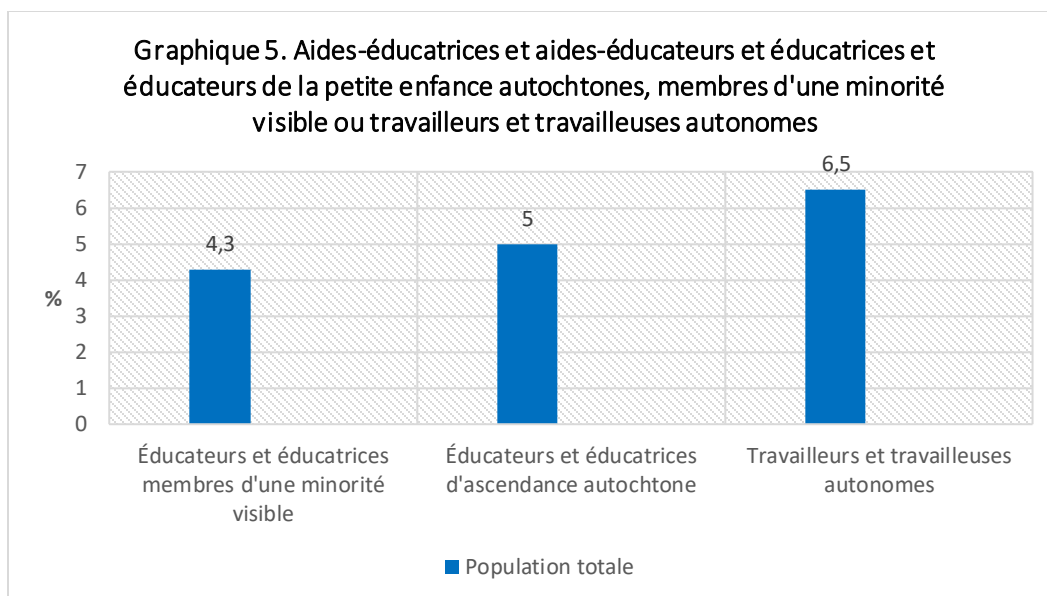
2.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, l'Île-du-Prince-Édouard comptait 755 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (Classification nationale des professions CNP 4214), dont 20 (ou 2,6 %) avaient le français comme première langue officielle parlée. Toutes étaient des femmes. La moitié d'entre elles travaillaient dans la région de Charlottetown. La majorité d'entre elles travaillaient toute l'année, que ce soit à temps plein ou à temps partiel¹⁶.

En moyenne à l'Île-du-Prince-Édouard, il faut une éducatrice ou un éducateur pour six enfants d'âge préscolaire, tous âges confondus. Il faudrait donc un bassin d'une soixantaine d'aides-éducatrices et aides-éducateurs et d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance francophones pour s'occuper des 360 enfants qui disposeraient d'une place en garderie si tous les CPE francophones accueillaient un maximum d'enfants. À cela s'ajoutent les éducatrices et éducateurs en milieu scolaire dans les maternelles de la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard. On peut constater clairement les problèmes de main-d'œuvre de cette province.

Étant donné le nombre peu élevé de professionnels et professionnelles en petite enfance francophones, nous présenterons les résultats pour l'ensemble du personnel en petite enfance dans la province. En 2016, très peu de ces travailleurs et travailleuses, toutes langues confondues, étaient d'ascendance autochtone, membres d'une minorité visible ou travailleurs ou travailleuses autonomes.

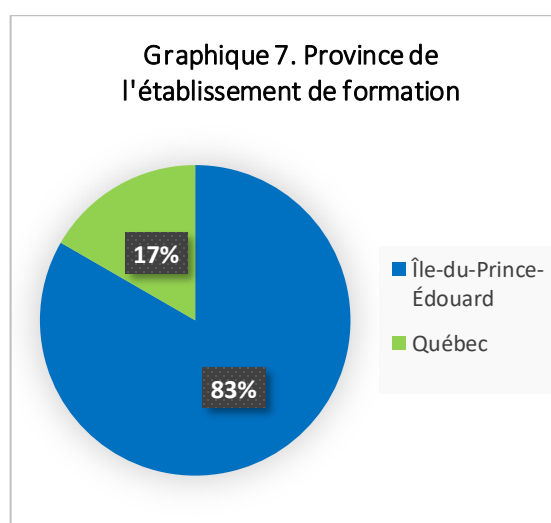
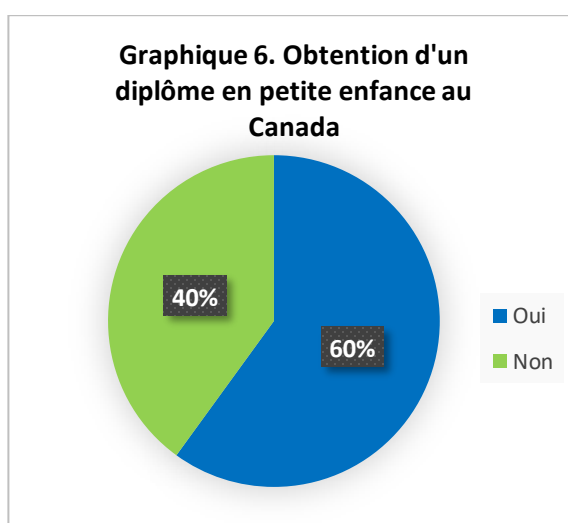
¹⁶ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.



Toutes les intervenantes francophones en petite enfance étaient employées, tandis que 9,3 % des anglophones étaient travailleuses autonomes.

Les données obtenues dans le cadre du sondage réalisé par le cabinet Axion ne sont pas statistiquement valides, compte tenu du nombre très limité d'aides-éducatrices et aides-éducateurs et d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance francophones dans la province. Nous pouvons tout de même dégager certaines tendances.

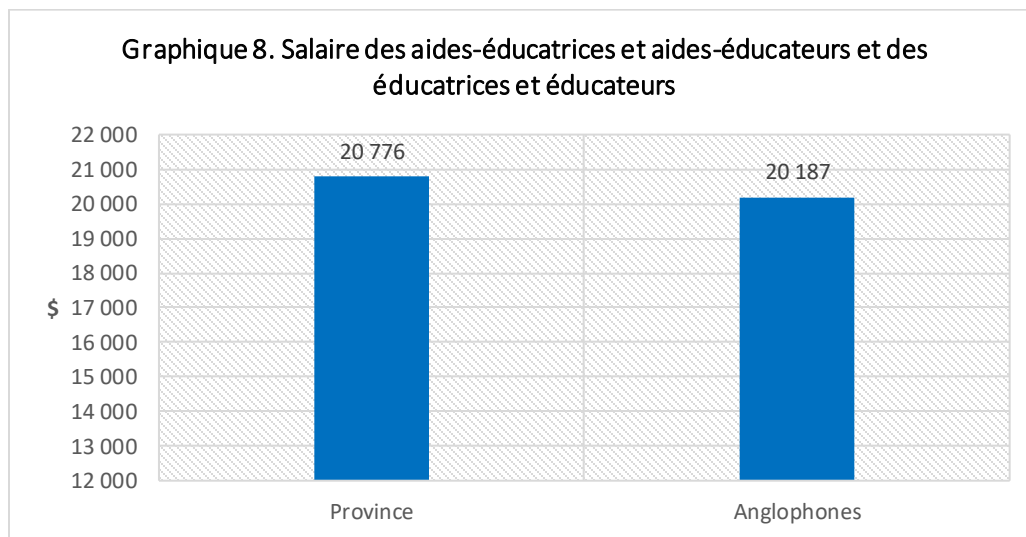
Plusieurs répondantes ont indiqué ne pas être nées au Canada et avoir immigré au pays au cours des cinq dernières années. Près des deux tiers d'entre elles ont indiqué avoir suivi une formation en éducation de la petite enfance au Canada, et la grande majorité d'entre elles l'avait suivie au Collège de l'Île.



La majorité des répondantes avaient suivi de la formation continue au cours de la dernière année. Dans 70 % des cas, ces formations étaient en anglais. La grande majorité des formations portait sur les besoins de l'enfant.

Plus des deux tiers des répondantes ont moins de cinq années d'expérience dans le domaine. Plusieurs d'entre elles envisagent de quitter la profession au cours des cinq prochaines années, principalement à cause du faible salaire et de l'absence d'avantages sociaux comme un régime de retraite.

Le faible nombre de travailleuses francophones en service de garde signifie qu'il est impossible d'obtenir des données salariales précises pour ce groupe restreint. Toutefois, le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) anglophones à l'Île-du-Prince-Édouard était de 20 187 \$ en 2015. Celui de l'ensemble des membres de cette catégorie dans la province s'établissait à 20 776 \$. On peut en conclure que le salaire des francophones était légèrement supérieur à celui des anglophones en 2015.

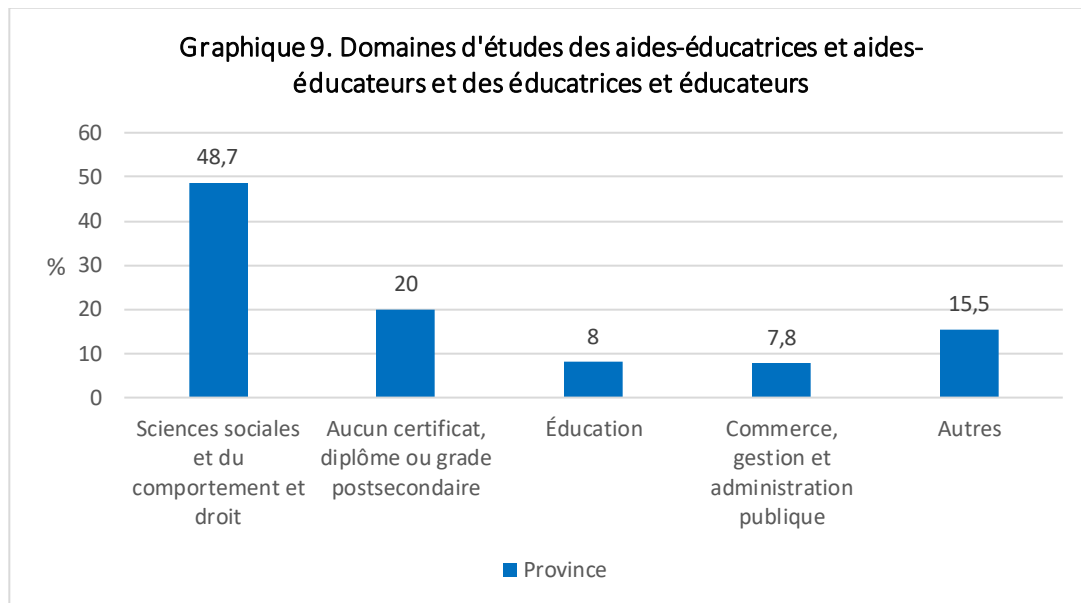


À la suite d'une campagne de mobilisation menée par l'Association des CPE francophones de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Association pour le développement de la petite enfance, le gouvernement provincial annonçait le 18 mars 2019 une augmentation de salaire pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance de la province à compter du 1^{er} avril 2019.

La majorité des répondantes au sondage réalisé par Axion a indiqué avoir droit à 2 semaines de vacances et de 5 à 15 jours de congé de maladie par année. Bon nombre d'entre elles bénéficient également d'autres avantages sociaux, comme une assurance maladie payée en partie par l'employeur et de la formation continue payée en totalité par l'employeur. Aucun employeur ne contribue à un régime de retraite. Les répondantes ont presque toutes indiqué ne pas être syndiquées.

En raison du nombre limité de membres francophones de cette catégorie professionnelle, il est impossible de savoir avec précision dans quel domaine elles ont étudié. On peut tout de même conclure que certaines ne possèdent pas de certificat, diplôme ou grade postsecondaire, tandis que d'autres ont étudié en sciences sociales et du comportement.

Les données pour l'ensemble des professionnelles et professionnels en petite enfance (anglophones et francophones) indiquent que près d'une personne sur deux a étudié en sciences sociales et du comportement, plus spécifiquement en études du développement humain et de la famille et services connexes. Moins du quart des membres de ce groupe n'ont pas de certificat, diplôme ou grade postsecondaire.



2.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

La formation initiale en éducation de la petite enfance en français est offerte par le Collège de l'Île, seul collège communautaire de langue française de la province. Le programme est offert dans trois centres de formation : à DeBlois, dans le Nord-Ouest de l'Île, à Wellington dans la région Évangéline et à Charlottetown. Il est également possible de suivre la formation à distance par webconférence. Les étudiants et étudiantes doivent effectuer trois stages au cours des deux années du programme.

Le Collège de l'Île offre un programme d'un an qui permet d'obtenir un certificat de niveau II en éducation de la petite enfance, ainsi qu'un programme de deux ans qui mène à un diplôme et qui permet d'obtenir le niveau III.

Les étudiants et étudiantes peuvent également suivre trois formations de 30 heures dans les domaines de la croissance et du développement de l'enfant, de l'orientation des enfants et de la pédagogie de la petite enfance afin d'obtenir une désignation d'assistant ou assistante de la petite enfance (niveau I). Ces cours collégiaux sont également offerts aux élèves de 12^e année des écoles secondaires de la Commission scolaire de langue française depuis janvier 2019 et donnent droit à une double reconnaissance de crédits.

Les élèves du secondaire peuvent suivre jusqu'à deux cours collégiaux gratuitement et les faire reconnaître au secondaire et au collégial¹⁷.

Le programme *Éducateur de la petite enfance* du Collège de l'Île n'est pas contingenté. Le nombre d'inscriptions fluctue beaucoup, passant de 2 inscriptions en 2017 à 7 inscriptions en 2018 et 2 étudiants en 2019. Le taux de placement des diplômés et diplômées frôle les 100 % et se maintient depuis les dernières années.

Formation continue

L'Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard est le seul organisme qui offre de la formation continue en français dans la province. En 2018, trois formations ont été offertes :

- invitations, provocations et documentation (dans le cadre d'un événement);
- être une professionnelle en éducation de la petite enfance;
- boîte d'outils - Enfants avec traumatisme dans nos programmes.

Les deux premières formations étaient de trois heures, tandis que la troisième était de six heures. Toutes les formations ont été offertes une ou deux fois au cours de l'année, en présentiel, et étaient reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage continu de l'Île-du-Prince-Édouard. Les formations étaient gratuites ou à faible coût. Deux des trois formations comprenaient une légère composante de construction identitaire, soit moins de 10 %.

2.6 Conclusion

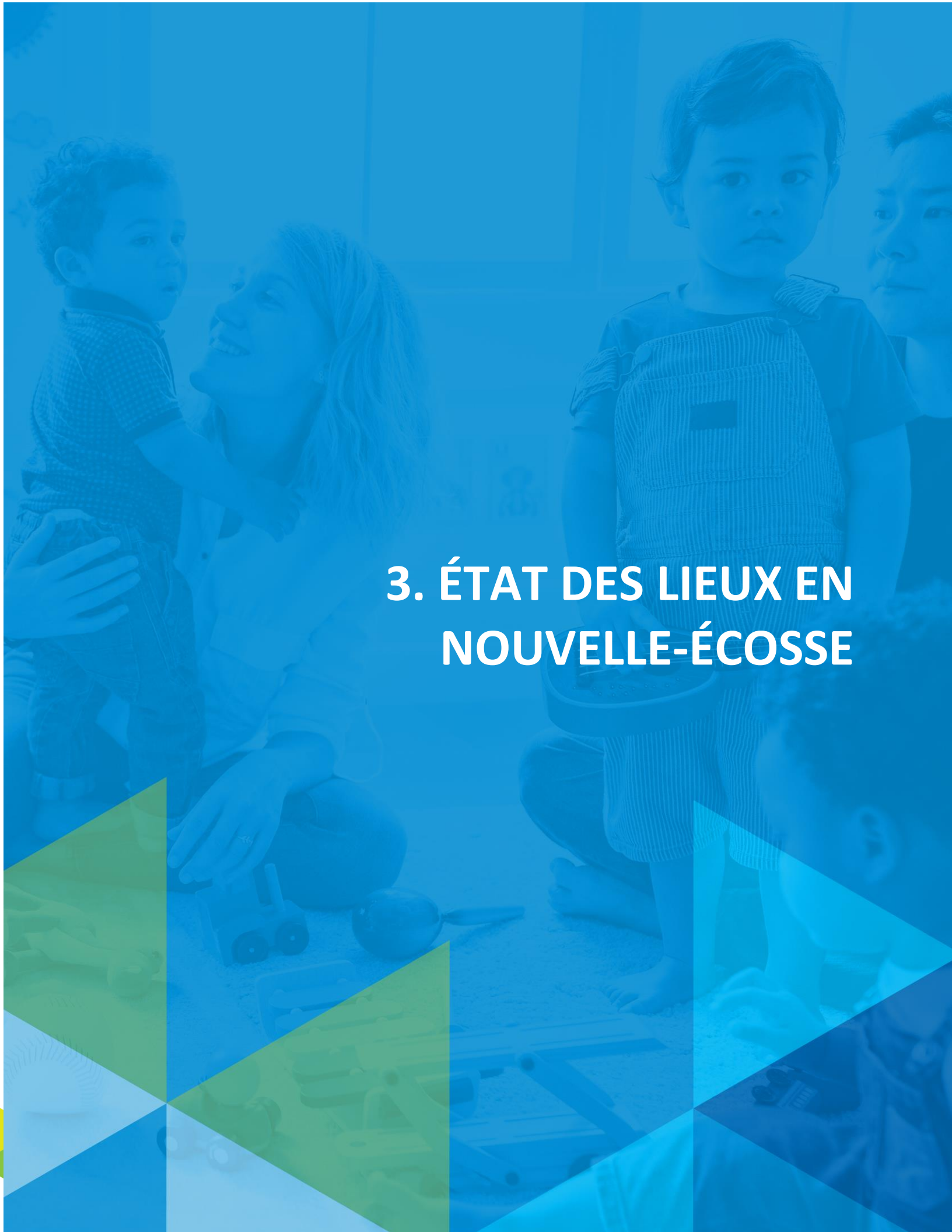
Les principaux défis de l'Île-du-Prince-Édouard dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de trois ordres :

- le manque de places en services de garde dans certaines régions, dont Charlottetown et Summerside;
- la pénurie d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance qualifiés en périphérie des centres urbains;
- le recrutement difficile des élèves du secondaire dans un programme où les débouchés offrent un salaire peu élevé

En matière de formation, le collège de langue française offre les programmes de certificat et de diplôme en éducation de la petite enfance, mais il est plus difficile pour les professionnels et professionnelles francophones de suivre de la formation continue dans leur langue. Seule l'Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard offre de la formation continue en français.

La province exige que les intervenants et intervenantes en petite enfance effectuent 45 heures de formation continue sur trois ans afin de renouveler leur permis. Les éducatrices et éducateurs n'ont d'autre choix que de suivre des formations en anglais auprès de l'Association pour le développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard afin de satisfaire à cette exigence.

¹⁷ Collège de l'Île, *Éducateur de la petite enfance* – septembre 2020, <https://www.collegedelile.ca/fr/nos-formations/formation-collegiale/educateur-en-petite-enfance>, site consulté en octobre 2019.



3. ÉTAT DES LIEUX EN NOUVELLE-ÉCOSSE

3.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

Pour travailler dans une garderie réglementée, une agence agréée de services de garde en milieu familial ou un programme de prématernelle approuvé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse, il faut soumettre une demande de classification aux Services de classification de ce même ministère.

Le personnel des Services de classification examine les demandes et assigne la classification selon l'étendue de la formation. La classification de niveau I est ouverte aux personnes qui ont réussi trois cours postsecondaires dans les domaines du développement de l'enfant, de l'encadrement du comportement de l'enfant et de l'établissement de programmes pour les jeunes enfants. Il faut également avoir acquis une expérience pertinente, réussir le Programme d'initiation pour les employés qui travaillent dans une garderie agréée et suivre la formation d'orientation du personnel travaillant dans un centre de la petite enfance réglementé.

Le programme en éducation de la petite enfance offert par les collèges communautaires de la Nouvelle-Écosse mène à un diplôme d'études collégiales et permet la reconnaissance des acquis pour obtenir un permis de pratique de niveau II.

Il faut être titulaire d'un baccalauréat en éducation de la petite enfance ou dans un domaine connexe en planification et en prestation de programmes de la petite enfance (enfants de la naissance à 12 ans) pour obtenir la certification de niveau III.

La qualification de niveau II ou III et la réussite du Programme d'initiation pour les employés qui travaillent dans une garderie agréée permettent de travailler auprès d'enfants d'âge scolaire.

De plus, conformément aux exigences de la province, les éducatrices et éducateurs doivent fournir la preuve d'avoir effectué 30 heures de perfectionnement professionnel par période de trois années pour maintenir leur classification.

En vertu de l'Accord sur le commerce intérieur, il est également possible de demander un permis de pratique en Nouvelle-Écosse si le diplôme a été obtenu à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba ou au Yukon.

La Nouvelle-Écosse compte deux types d'agences de services de garde : les services de garde réglementés et les services de garde réglementés en milieu familial. Le gestionnaire principal ou la gestionnaire principale d'un service de garde réglementé doit être titulaire d'une classification de niveau II ou III. Les deux tiers du personnel de la garderie doivent avoir suivi une formation ouvrant droit à un certificat de pratique de niveau I, II ou III.

Les services de garde réglementés en milieu familial doivent être sous la responsabilité d'une agence de services de garde en milieu familial (*Family Home Day Care Agency*). Le ou la titulaire du permis doit avoir obtenu au minimum un niveau 2 du Programme de formation en garde familiale de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance.

De plus, en septembre 2017, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a lancé un programme provincial gratuit de prématernelle pour les enfants de 4 ans.

3.2 Financement du secteur de la petite enfance

En 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a amorcé une étude en profondeur des services de garde d'enfants réglementés de la province. Cet examen a mené à la production du rapport *Des services de garde d'enfants de qualité à un prix abordable : l'endroit idéal pour grandir!* Vingt-sept mesures étaient présentées et cinq secteurs prioritaires étaient ciblés : l'abordabilité, la qualité, le soutien de la main-d'œuvre et du perfectionnement professionnel, l'accessibilité, et une revue de la structure et de la gouvernance du système¹⁸.

À la suite du dépôt du rapport, la province a établi de nouveaux taux journaliers et augmenté le seuil de revenu pour l'admissibilité au Programme de subvention pour les services de garde d'enfants afin d'améliorer l'abordabilité des services de garde. La Nouvelle-Écosse a également établi un plancher salarial pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance formés, garantissant ainsi un taux horaire de 15 \$ à 19 \$ en fonction du niveau de formation.

À la suite de la signature d'un accord bilatéral entre le Canada et la Nouvelle-Écosse au sujet de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la province a élaboré un plan d'action afin de faire en sorte que les enfants et les familles aient un accès accru à des programmes de développement de la petite enfance, ainsi qu'à des ressources et à du soutien complets, intégrés et adaptés à la culture. L'objectif était de favoriser un développement sain de la petite enfance et d'obtenir des résultats améliorés pour tous les enfants. Trois domaines prioritaires étaient ciblés par cet accord¹⁹ :

- rendre les services de garde plus accessibles et abordables pour les familles;
- soutenir la qualité grâce au perfectionnement de la main-d'œuvre;
- assurer l'inclusion dans les environnements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Afin de rendre les services de garde plus accessibles et abordables et de soutenir un plus grand nombre de familles, la province a éliminé certaines restrictions du Programme de subvention pour les services de garde d'enfants le 1^{er} juillet 2019. De plus, les familles ayant besoin de services à temps partiel ou à des heures atypiques sont admissibles à une subvention²⁰.

En janvier 2018, la Nouvelle-Écosse a adopté un nouveau modèle de financement pour les employeurs de garderies afin d'assurer une plus grande responsabilisation à l'égard des investissements de la province dans les services de garde réglementés. Le programme de formation *Quality Matters* est axé sur l'amélioration continue de la qualité et constitue le fondement du nouveau modèle de financement. Il établit un lien entre le financement et les résultats dans les domaines de la programmation, notamment le leadership, les qualifications, le milieu d'apprentissage, les relations et l'inclusion, la conformité et la responsabilisation.

¹⁸ Nouvelle-Écosse, *Des services de garde d'enfants de qualité à un prix abordable : l'endroit idéal pour grandir!*, https://www.ednet.ns.ca/sites/default/files/affordable_child_care_fr.pdf, site consulté en octobre 2019.

¹⁹ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/nouvelle-ecosse.html>, site consulté en octobre 2019.

²⁰ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 37.

En 2019-2020, toutes les garderies recevront une cote de qualité qui les aidera à s'engager, dans le cadre du nouveau modèle de financement, à améliorer constamment la qualité des services offerts et à adopter une pratique réflexive²¹.

L'accord fédéral-provincial cible également la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Il prévoit la mise en place de possibilités de perfectionnement professionnel, de formation en leadership ainsi que d'incitatifs à la formation initiale en éducation de la petite enfance.

Les résidents et résidentes de la Nouvelle-Écosse qui sont Acadiens ou francophones et qui s'inscrivent à un programme de deux ans menant à un diplôme en éducation préscolaire peuvent être admissibles à une bourse annuelle maximale de 7 500 \$ pour aider à couvrir les droits de scolarité et l'achat de matériel d'études²².

Un appui financier est également à la disposition des professionnels et professionnelles en petite enfance qui souhaitent parfaire leur éducation ou améliorer leurs compétences. Des subventions (allant de 1 000 \$ pour le personnel à temps partiel à 5 000 \$ pour le personnel à temps plein) facilitent l'obtention d'une certification de niveau I, II ou III ou permettent de suivre un programme de leadership en petite enfance. Les bénéficiaires doivent s'engager à continuer à travailler en Nouvelle-Écosse dans le domaine de la petite enfance par la suite²³.

L'accord fédéral-provincial actuel se termine en 2020, mais le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019. Des pourparlers devront donc avoir lieu sous peu afin d'évaluer le présent accord et d'envisager son renouvellement au printemps 2020.

²¹ Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse, *Business Plan 2019-2020*, <https://novascotia.ca/government/accountability/2019-2020/2019-2020-business-plan-Department-of-Education-and-Early-Childhood-Development.pdf>, p. 5, site consulté en octobre 2019.

²² Nouvelle-Écosse, *Bursary Program Promoting Cultural Representation in Early Childhood Education*, <https://www.ednet.ns.ca/earlyyears/pd/CulturalBursary.shtml>, site consulté en octobre 2019.

²³ Nouvelle-Écosse, *Early years Continuing Education*, <https://www.ednet.ns.ca/earlyyears/pd/ContinuingEducation.shtml>, site consulté en octobre 2019.

3.3 Services de garde

La Nouvelle-Écosse compte 18 services de garde agréés francophones ou CPE, dont 7 dans la grande région de Dartmouth/Halifax qui sont gérés par un organisme sans but lucratif, Le Petit Voilier. Trois centres se trouvent dans la région de l'île du Cap-Breton et de l'Isle Madame. Six centres sont établis dans l'Ouest de la province, et les deux derniers se trouvent dans le Centre de la province, dans les comtés de Colchester et Lunenburg au nord et à l'ouest de Halifax. Les centres se trouvent presque tous dans les écoles du Conseil scolaire acadien provincial.

Tout comme à l'Île-du-Prince-Édouard, les CPE fonctionnent indépendamment des écoles. Certains centres sont ouverts du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h. Aucun centre n'est ouvert la fin de semaine.

Nous avons déterminé le taux de fréquentation des CPE en utilisant les données recueillies dans le Plan global en petite enfance au printemps 2019, étant donné que moins de 50 % des centres ont donné suite au sondage distribué en septembre 2019 par Axion. Au printemps 2019, la capacité des 18 CPE était de 970 places et 829 d'entre elles étaient occupées, soit un taux de fréquentation de 85,5 %.

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, en Nouvelle-Écosse, 2 025 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 325 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Ainsi, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un CPE francophone s'établit à 35,3 %²⁴.

Cette proportion est plus élevée que le pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans (toutes langues confondues) inscrits à un programme réglementé de garde d'enfants dans la province, soit 26,7 %²⁵. Toutefois, il y avait, au 30 septembre 2019, 31 noms sur la liste d'attente dans la région du Cap-Breton, ainsi que des listes d'attente de 69 noms dans la région du Sud (Meteghan/Tusket/Pointe-de-l'Église), de 9 noms dans la région de Cookville et de 767 noms dans la région de Halifax.

²⁴ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

²⁵ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 34.

Tableau 3. Nombre d'enfants inscrits aux listes d'attente des services de garde au 30 septembre 2019, par groupe d'âge

Listes d'attentes	Poupons	Bambins	Enfants d'âge préscolaire	Avant et après l'école	Total
Région du Cap-Breton					
Garderie Les Petits Poussins	0	16	0	2	18
Garderie Brins de Soleil*	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	8
Garderie Petites Étoiles*	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5
Total partiel					31
Région de Meteghan/Tusket/Pointe-de-l'Église					
Garderie familiale de Clare	12	3	4	0	19
Notre jardin d'enfance*	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	30
La Petite Académie	6	1	1	0	8
Le Jardin des petits	0	12	0	0	12
Total partiel					69
Région de Cookville					
Le CPE de la Rive-Sud	0	6	3	0	9
Région de Halifax					
Le Petit Voilier*	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	767
Total					876

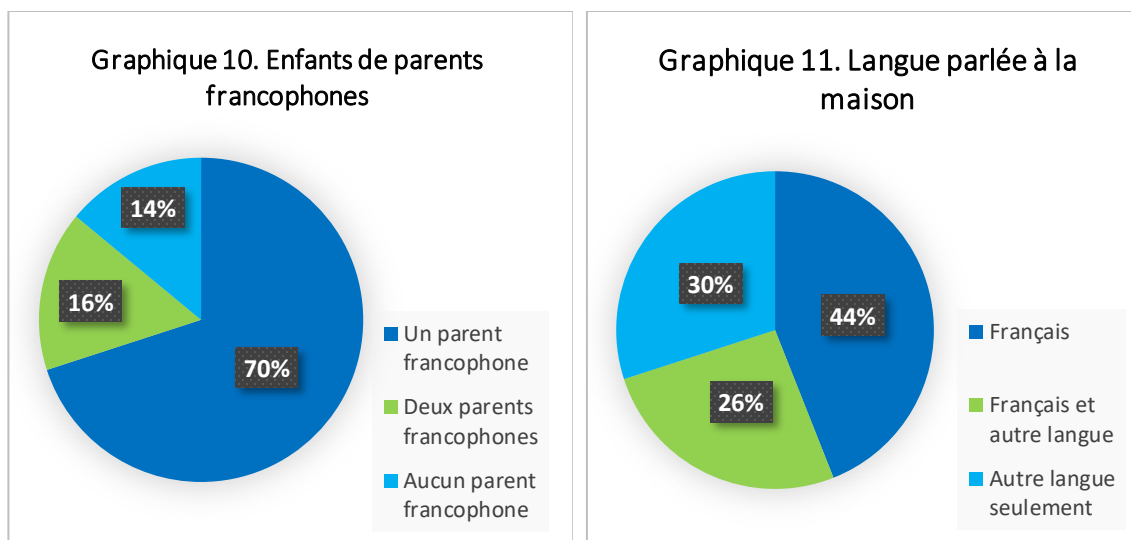
* Données recueillies au printemps 2019 dans le Plan global en petite enfance.

Comme mentionné dans le Plan global en petite enfance, certaines données concernant le nombre d'enfants inscrits aux listes d'attente doivent être traitées avec circonspection²⁶.

Avec un taux de fréquentation de 85,5 %, la plupart des garderies sont au maximum de leur capacité ou près de leur pleine capacité.

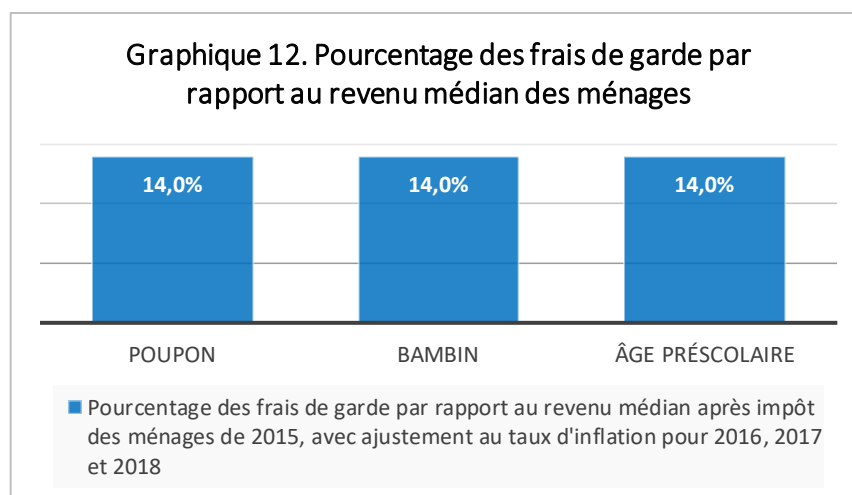
En Nouvelle-Écosse, 70 % des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone. De plus, selon les répondants et répondantes au sondage, près d'un enfant sur trois qui fréquente une garderie ne parle pas le français à la maison. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.

²⁶ RDÉE Canada, *Plan global en petite enfance*, p. 99.



Ces données indiquent qu'il est important d'envisager dès à présent la création de services de garde francophones additionnels en Nouvelle-Écosse. Une étude plus approfondie de la démographie de la province ainsi que des listes d'attente permettrait de prendre des décisions appropriées à cet égard. Le Plan global en petite enfance fait d'ailleurs mention de trois comités de parents d'écoles sur la Côte-Nord, dans la vallée d'Annapolis et dans le Sud de la province qui travaillent pour établir un service de garde agréé dans leur communauté.

En Nouvelle-Écosse, la médiane des frais de garde mensuels varie de 600 \$ à 700 \$ pour un poupon, un bambin ou un enfant d'âge préscolaire. Ces frais représentent 14 % du revenu médian après impôt des ménages. Dès 4 ans, l'enfant peut fréquenter le programme de prématernelle gratuit Grandir en français dans une école du Conseil scolaire acadien provincial.



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 53 129 \$²⁷.

²⁷ Statistique Canada, *Nouvelle-Écosse [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

Selon les réponses au sondage, bon nombre de familles bénéficient du Programme de subvention pour les services de garde d'enfants de la Nouvelle-Écosse. En effet, tous les centres qui ont répondu au sondage ont affirmé recevoir des subventions pour un certain nombre d'enfants. Dans certains cas, 10 % de la clientèle bénéficie du programme, tandis que dans d'autres, cette proportion atteint 75 %.

D'après les répondants et répondantes au sondage, le défi le plus important des services de garde est le départ d'éducatrices et d'éducateurs qui préfèrent travailler pour le programme Grandir en français du Conseil scolaire acadien provincial afin de toucher un meilleur salaire et de profiter d'avantages sociaux plus intéressants. Selon quelques répondants et répondantes, il est parfois difficile d'embaucher et de retenir une main d'œuvre qualifiée.

Un autre défi concerne la capacité des installations et la capacité autorisée en vertu du permis. Des garderies souhaiteraient pouvoir accueillir un plus grand nombre de bambins ainsi que d'enfants pour le programme avant et après l'école (jusqu'à 12 ans).

3.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

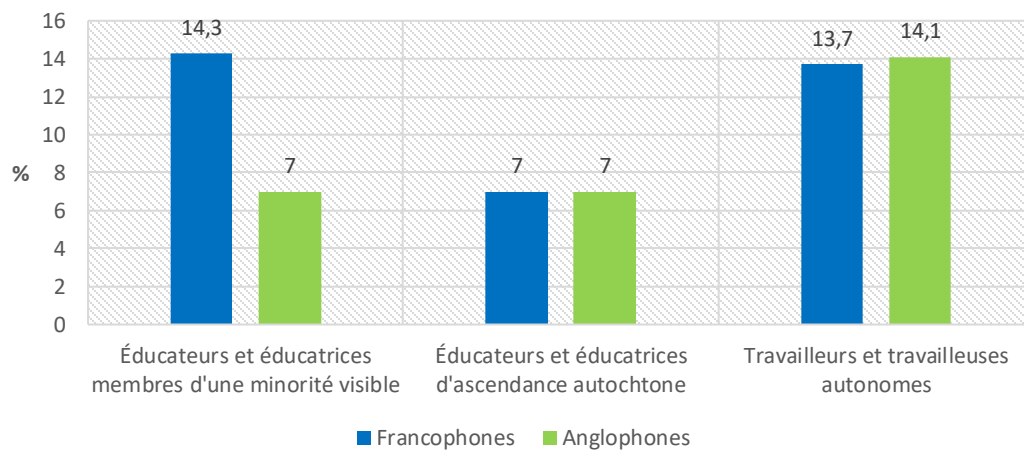
Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada²⁸, la Nouvelle-Écosse comptait 3 800 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 143 (ou 3,8 %) avaient le français ou le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées. Plus de la moitié de ces personnes (80) résidaient dans la région de Halifax.

Toutes étaient des femmes et la presque totalité d'entre elles (93 %) avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

Un peu plus de 14 % des éducatrices francophones étaient membres d'une minorité visible en 2016, comparativement à 7 % chez les anglophones. Le pourcentage d'aides-éducatrices et d'éducatrices d'ascendance autochtone était identique chez les francophones et les anglophones, soit 7 %.

²⁸ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

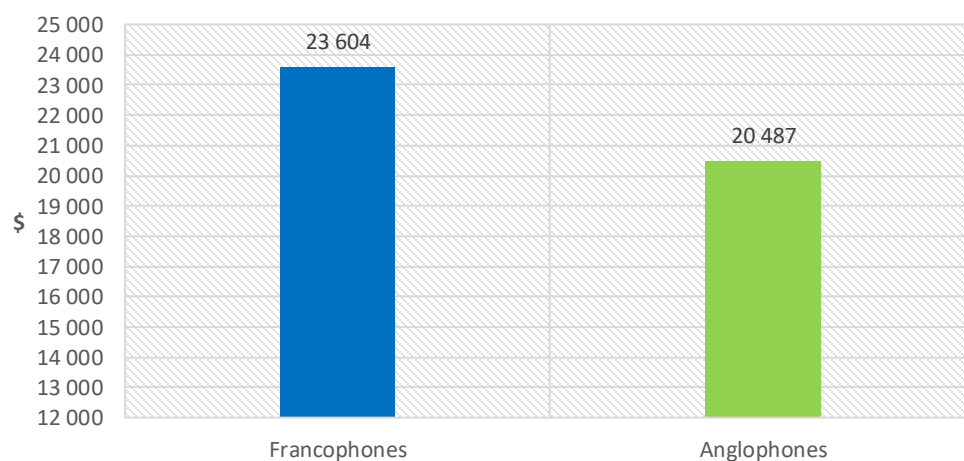
Graphique 13. Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes



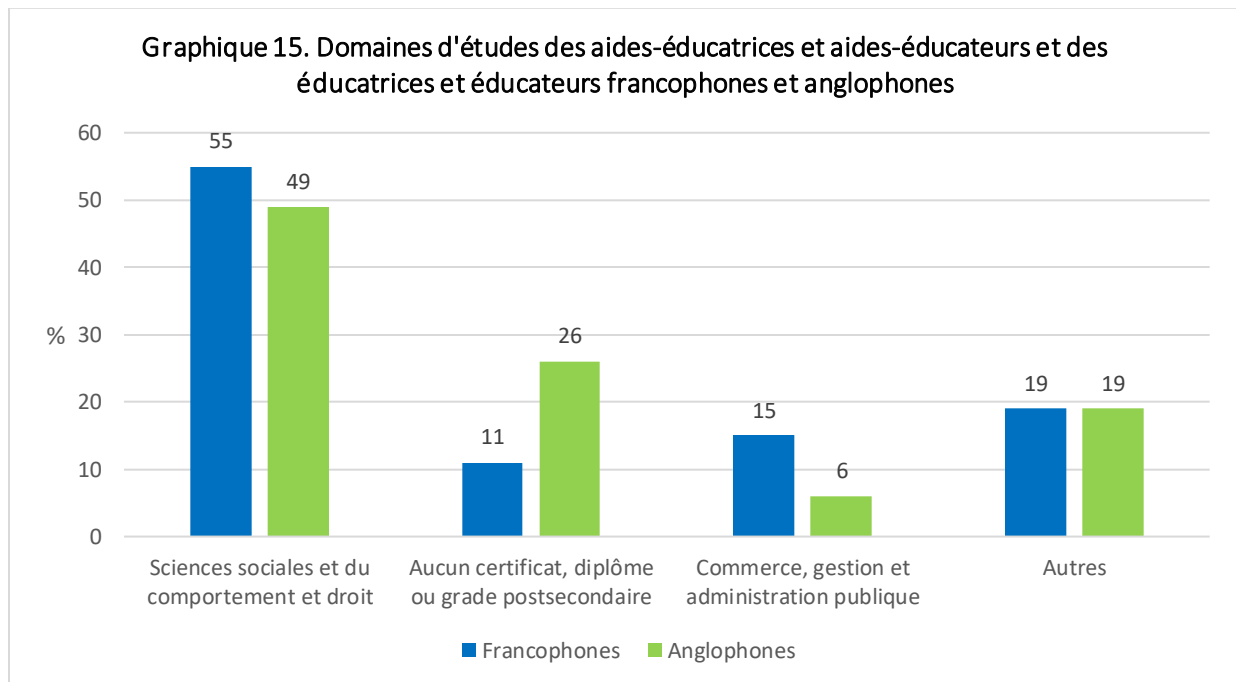
Un peu plus de 13 % des aides-éducatrices et éducatrices de la petite enfance francophones sont des travailleuses autonomes, pourcentage très similaire à celui chez les anglophones.

Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones en Nouvelle-Écosse était de 23 604 \$ en 2015, soit 15 % de plus que celui des anglophones, selon Statistique Canada.

Graphique 14. Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs



En Nouvelle-Écosse, un peu plus de la moitié des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones ont effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines.



Chez les anglophones, plus d'une personne sur quatre ne possède aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire, une proportion beaucoup plus élevée que chez les francophones.

Les répondants et répondantes au sondage auprès des services de garde ont affirmé que la presque totalité de leur personnel suivait de la formation de façon annuelle. La formation est offerte par une association professionnelle spécialisée en petite enfance ou par un établissement d'enseignement postsecondaire. Seulement 3 % des formations traitent de construction identitaire.

Selon les répondants et répondantes, certains thèmes de formation répondraient particulièrement à leurs besoins :

- leadership;
- appui aux enfants ayant des besoins particuliers (autisme, TDAH, troubles de comportement);
- cours de français;
- relations entre les membres du personnel et relations avec les parents.

3.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

La formation initiale en éducation de la petite enfance en français est offerte par l'Université Sainte-Anne, seul établissement postsecondaire de langue française de la province qui offre des cours collégiaux et universitaires.

La formation est donnée uniquement en ligne. Les étudiants et étudiantes peuvent entreprendre le programme aux semestres d'automne, d'hiver, du printemps ou d'été. Le programme de diplôme en éducation de la petite enfance dure deux ans (six semestres ou 1 585 heures) et comprend trois stages obligatoires. Ce diplôme permet d'obtenir un permis de pratique de niveau II du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Selon l'Université, plus de 50 % du programme touche à la construction identitaire en milieu minoritaire.

Le programme n'est pas contingenté. Le nombre d'inscriptions a augmenté au cours des deux dernières années à cause des bourses offertes par la province ainsi que de la nouvelle réglementation provinciale concernant le nombre minimum d'éducatrices et d'éducateurs qui doivent être titulaires d'un certificat de niveau I, II ou III dans les centres de la petite enfance.

En 2018, 33 personnes étaient inscrites au programme. Les étudiants et étudiantes provenaient de la Nouvelle-Écosse, mais également de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. En moyenne, cinq personnes obtiennent un diplôme en éducation de la petite enfance chaque année.

L'Université Sainte-Anne offre un programme passerelle vers l'Université Mount St. Vincent (baccalauréat en études de l'enfance et de la jeunesse) aux personnes diplômées du programme de deux ans. Toutefois, l'Université n'offre ses programmes qu'en anglais. Le baccalauréat donne accès à un permis de pratique de niveau III.

Il est également possible pour les personnes désireuses d'obtenir leur classification de niveau I de suivre trois cours en ligne offerts par l'Université Sainte-Anne et de réaliser deux stages de travail sous la supervision d'un employeur et de l'Université.

Finalement, depuis septembre 2019, l'Université Sainte-Anne offre un programme d'un an en leadership en petite enfance qui est adapté aux besoins de gestion particuliers des centres de la petite enfance. Le programme comprend des cours sur le marketing, la communication, le leadership pédagogique et les ressources humaines.

Formation continue

La Nouvelle-Écosse compte huit centres de soutien au développement de la petite enfance (Early Childhood Development Support Centres), dont un centre francophone. Le Centre provincial de ressources préscolaires (CPRPS) offre des ressources et des séances de formation continue aux éducatrices et éducateurs et aux professionnels et professionnelles des centres préscolaires, garderies et prématernelles²⁹.

²⁹ Centre provincial de ressources préscolaires, Services, <https://www.cprps.ca/services.html>, site consulté en septembre 2019.

En 2018-2019, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en œuvre le cadre *Capable, confiant et curieux : Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse*³⁰. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fait appel aux ressources du milieu comme le CPRPS pour fournir de la formation continue sur le cadre pédagogique. Ce faisant, le Ministère met en évidence le leadership ainsi que l'expertise de ces centres.

Le CPRPS offre des sessions de formation en français aux directions et leaders des centres ainsi qu'aux éducatrices et éducateurs dans trois régions : le Sud-Ouest, le Centre (Halifax) et le Nord-Est (Cap-Breton). Jusqu'à présent, le CPRPS a offert des formations dans le Sud-Ouest et dans le Centre.

3.6 Conclusion

Les principaux défis de la Nouvelle-Écosse dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de trois ordres :

- le manque chronique de places en services de garde dans plusieurs régions, entre autres à Halifax et dans la région de Meteghan, Tusket et Pointe-de-l'Église;
- l'absence de services de garde francophones dans certaines régions;
- le départ de main-d'œuvre qualifiée pour des emplois en milieu scolaire offrant de meilleurs salaires et des avantages sociaux plus intéressants, provoquant ainsi des pénuries de personnel qualifié dans plusieurs centres de services de garde.

En matière de formation, l'Université Sainte-Anne offre un programme en éducation de la petite enfance en ligne en français qui mène à la certification de niveau II. Toutefois, aucun baccalauréat en études de l'enfance et de la jeunesse donnant droit à la certification de niveau III n'est disponible en français.

L'Université Sainte-Anne offre toutefois un programme d'un an en leadership en petite enfance qui est adapté aux besoins en matière de gestion des centres de la petite enfance. La formation continue est assurée par le Centre provincial de ressources préscolaires, qui travaille avec le personnel francophone des services de garde d'enfants.

³⁰ Nouvelle-Écosse, *Capable, conscient et curieux : cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse*, <https://www.ednet.ns.ca/docs/nsecurriculumframeworkfr.pdf>, site consulté en septembre 2019.



4. ÉTAT DES LIEUX AU NOUVEAU-BRUNSWICK

4.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

Les éducatrices et éducateurs qui travaillent dans une garderie réglementée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick doivent au minimum avoir réussi le cours *Introduction à l'éducation de la petite enfance*. Ce cours gratuit est offert en ligne et est supervisé par un instructeur ou une instrutrice du Ministère.

Les éducatrices et éducateurs titulaires d'un certificat collégial d'un an doivent s'inscrire dès leur embauche à un cours de 30 heures en ligne offert par la province. Ce cours porte sur les normes du programme éducatif pour les enfants de la naissance à la maternelle en garderie éducative réglementée.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance du Nouveau-Brunswick n'ont pas l'obligation de suivre de la formation continue pour maintenir leur emploi en garderie éducative réglementée. Les membres du personnel des centres de la petite enfance reconnus par la province doivent cependant effectuer 30 heures de formation continue par période de trois ans.

Les attestations et diplômes décernés par un établissement postsecondaire membre de Collèges et instituts Canada (CICan), ou reconnus dans une autre province de l'Atlantique, sont également reconnus au Nouveau-Brunswick.

Pour travailler ailleurs au Canada, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance ayant obtenu leurs qualifications au Nouveau-Brunswick doivent faire attester leurs titres de compétences dans la province choisie et obtenir les certificats de pratique requis. Cela s'applique tout particulièrement aux provinces et au territoire qui exigent un permis de pratique ainsi que de la formation continue : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Yukon.

Le Nouveau-Brunswick compte deux types de services de garde d'enfants : les garderies éducatives agréées et les garderies éducatives en milieu familial.

À l'heure actuelle, l'administrateur ou l'administratrice d'un service de garde réglementé, ou au moins 25 % des éducatrices et éducateurs, doivent être titulaires d'un certificat en éducation de la petite enfance d'un an ou avoir suivi une formation équivalente selon les exigences ministérielles. À compter de juillet 2020, cette exigence deviendra obligatoire pour les administrateurs et administratrices et pour au moins 50 % des éducatrices et éducateurs du centre.

Aucune formation en éducation de la petite enfance n'est requise pour les titulaires de permis de garderie éducative en milieu familial.

4.2 Financement du secteur de la petite enfance

Le plan d'action du Nouveau-Brunswick en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ*, a été lancé en 2018 à la suite de la signature de l'Accord Canada - Nouveau-Brunswick concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants.

Le nouveau plan provincial fait fond sur une stratégie décennale pour la petite enfance (2008-2018). Au cours de cette période, le nombre de places en services de garde réglementés a augmenté, ainsi que le niveau de scolarisation du personnel. La vision du plan actuel est la suivante³¹ :

D'ici 2030, le système de garderies éducatives du Nouveau-Brunswick sera transformé pour offrir des services de grande qualité universellement accessibles et abordables à toutes les familles et leurs enfants grâce à un cadre de politiques publiques robuste, faisant ainsi du Nouveau-Brunswick un endroit idéal où élever une famille.

Pour réaliser cette vision, huit grands objectifs ont été fixés³² :

- établir des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick;
- établir des conseils consultatifs de parents;
- développer des ressources en ligne pour les parents;
- établir des Centres d'excellence en éducation préscolaire;
- mettre en place des possibilités de perfectionnement professionnel et de développement pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance;
- élaborer des lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et de l'identité culturelle;
- instaurer des critères pour les plans annuels d'amélioration de la qualité de l'ensemble des services de garderie éducatifs.

Afin de concrétiser ces grands objectifs, plusieurs programmes ont été mis en place en appui aux familles et aux services de garde de la province. Le gouvernement s'est engagé à ce qu'aucune famille ne consacre plus de 20 % de son revenu annuel brut aux services de garde dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Les services seront gratuits pour les familles ayant un revenu annuel brut de moins de 37 500 \$. Des subventions seront également à la disposition des familles dont le revenu annuel brut est supérieur à ce montant de base, jusqu'à l'atteinte du revenu annuel brut moyen des ménages de la province, soit 75 700 \$³³.

De plus, la province s'est dotée de programmes de subventions de fonctionnement pour les centres de la petite enfance reconnus³⁴ :

- un financement de 2 500 \$ pour la création d'une nouvelle place pour un nourrisson et une subvention de fonctionnement de 10 \$ par jour pour chaque place occupée par un nourrisson;
- une augmentation du financement provincial de 2,50 \$ par jour par place occupée par un enfant de 2 à 5 ans pour les centres qui s'engagent à améliorer la qualité de leurs services.

³¹ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 42.

³² Ibid., p. 22

³³ Nouveau-Brunswick, *Programme de subvention pour parents – Centre désigné*, https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early_childhood/subvention_aux_parents.pdf, site consulté en octobre 2019.

³⁴ Nouveau-Brunswick, *Plan d'action pour les services de garderie éducatifs*, https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/amelioration_de_lapprentissage_et_de_la_garde_des_jeunes_enfants.html, site consulté en octobre 2019.

Afin de bonifier le salaire des membres de leur personnel, les garderies agréées peuvent aussi demander des fonds du programme Soutien financier à l'amélioration de la qualité. Un financement supplémentaire sera accordé à compter de l'exercice 2019-2020 dans l'objectif de porter le salaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qualifiés à 19 \$ l'heure à l'horizon 2022-2023³⁵.

L'un des objectifs du plan d'action cible directement la communauté linguistique en situation minoritaire et vise à élaborer des lignes directrices qui favoriseront l'acquisition de la langue française et le développement de l'identité culturelle dans les milieux d'apprentissage.

Afin d'inciter les membres du personnel des garderies agréées à poursuivre leurs études, une somme en fiducie d'une valeur maximale de 3 000 \$ est offerte pour couvrir une partie des droits de scolarité des personnes qui étudient pour obtenir un certificat ou un diplôme en éducation de la petite enfance. Ce programme pourrait toutefois être aboli au cours des prochaines années³⁶.

Finalement, des activités gratuites de perfectionnement professionnel seront mises à la disposition des administrateurs et administratrices et des éducatrices et éducateurs de la petite enfance : séminaires, formations en ligne, ateliers, mentorat, communautés de pratique, partage de ressources et démonstration de pratiques exemplaires. Plusieurs méthodes d'enseignement seront utilisées afin de joindre le plus grand nombre possible de personnes³⁷.

L'accord fédéral-provincial actuel se termine en 2020, mais le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019. Des pourparlers devront donc avoir lieu sous peu afin d'évaluer le présent accord et d'envisager son renouvellement au printemps 2020.

Le plan d'action du gouvernement provincial va d'ailleurs bien au-delà de 2019-2020. En effet, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à allouer, d'ici 2030, 4,7 millions de dollars en subventions ponctuelles et 7,5 millions de dollars en subventions annuelles pour améliorer la qualité³⁸.

4.3 Services de garde

Selon le dernier rapport annuel de statistiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les garderies éducatives, la province comptait 312 établissements agréés francophones et

³⁵ *Ibid.*

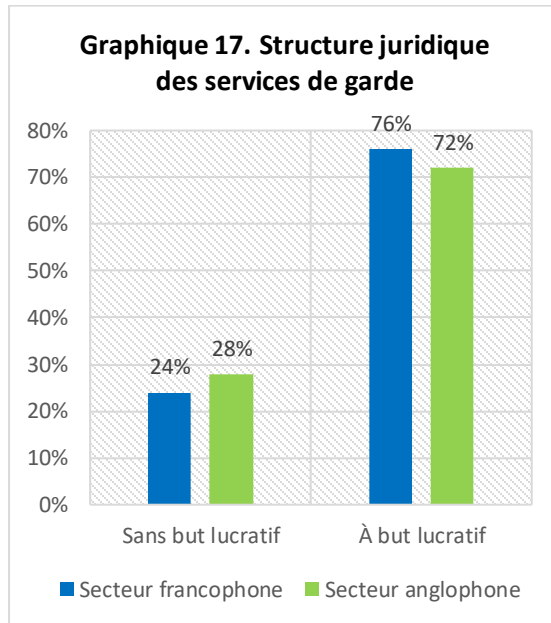
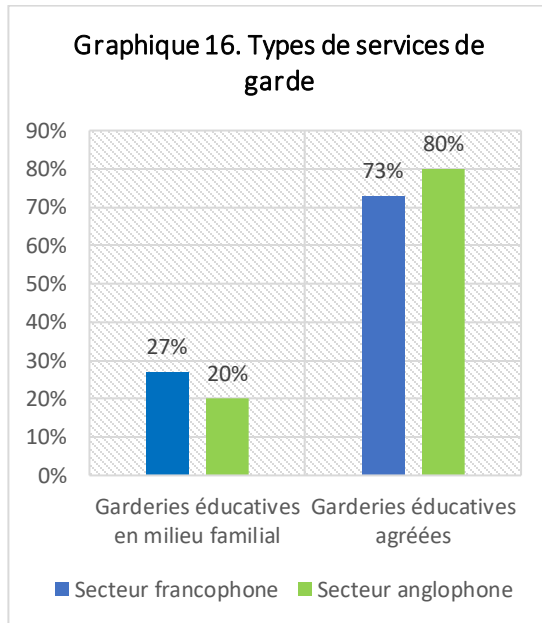
³⁶ Nouveau-Brunswick, *Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201275.Fonds_en_fiducie_pour_l_apprentissage_et_la_garde_des_jeunes_enfants.html, site consulté en octobre 2019.

³⁷ Nouveau-Brunswick, *Possibilités de perfectionnement professionnel*, https://www.welcomenb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early_childhood/possibilites_de_perfectionnement_professionnel.pdf, site consulté en octobre 2019.

³⁸ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 42.

28 établissements agréés francophones ayant également un statut bilingue au 31 mars 2018³⁹.

Les données fournies dans le rapport ne permettent pas de déterminer le nombre précis de places que des enfants francophones et des enfants anglophones occupent respectivement dans les garderies bilingues. Nous n'avons d'autre choix que de calculer les données fournies pour un total de 340 établissements francophones et bilingues au 31 mars 2018, en dépit du fait que le rapport final de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick rappelait que très peu de garderies bilingues offrent des services distincts aux francophones et aux anglophones⁴⁰.

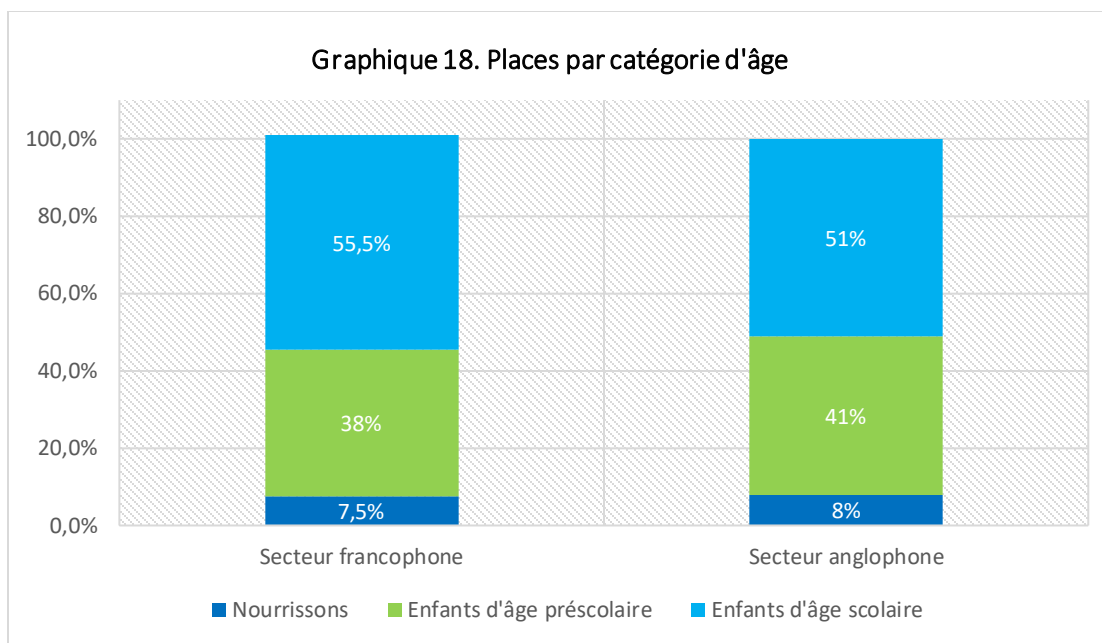


Le pourcentage de garderies éducatives en milieu familial est plus élevé chez les francophones que chez les anglophones (27 % contre 20 %). De plus, les garderies francophones sont proportionnellement plus nombreuses à être des entreprises à but lucratif.

Selon le rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, le secteur francophone pouvait accueillir en tout 11 265 nourrissons, enfants d'âge préscolaire et enfants d'âge scolaire. La répartition était la suivante : 851 nourrissons (7,5 %), 4 257 enfants d'âge préscolaire (38 %) et 6 157 enfants d'âge scolaire (55,5 %). Chez les anglophones, 51 % des places sont désignées pour les enfants d'âge scolaire.

³⁹ Nouveau-Brunswick, *Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatives 2017-2018*, p. 4, <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/ECHDPE/RapportAnnuelDeStatistiquesDesServicesDeGarderieEducatives2017-2018.pdf>, site consulté en octobre 2019.

⁴⁰ Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick, *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs*, <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/ValoriserLesEnfantsLesFamillesEtLesServicesDeGarderieEducatifs.pdf>, p. 29, site consulté en octobre 2019.



Le Recensement de 2016 de Statistique Canada indique que 34 365 enfants de 0 à 4 ans habitaient alors au Nouveau-Brunswick⁴¹. En se fondant sur ce nombre, on peut estimer qu'au 31 mars 2018, environ 40 % des enfants de 0 à 4 ans de la province disposaient d'une place dans une garderie éducative agréée. Il s'agit d'une augmentation de 11 % comparativement au taux de 28,9 % en 2011⁴².

Une étude réalisée en 2017 pour le compte de la CNPF à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 notait que 56,3 % des enfants francophones de 0 à 4 ans fréquentaient une garderie éducative agréée de langue française au Nouveau-Brunswick⁴³.

Selon le Recensement de 2016, au Nouveau-Brunswick, 11 205 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone et 530 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. La proportion d'enfants francophones qui fréquente un centre de la petite enfance francophone s'établit à 43,5 %. Ce taux est légèrement plus élevé que celui pour l'ensemble de la province (40 %), mais inférieur à celui de 2011⁴⁴.

La diminution peut s'expliquer en partie par la nature de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, dont les données sont moins précises que celles du Recensement de 2016. Un autre facteur est possiblement l'élargissement du bassin d'enfants francophones de 0 à 4 ans lors de notre analyse. Cette dernière inclut les enfants de parents non francophones parlant le français régulièrement ou le plus souvent à la maison.

⁴¹ Statistique Canada, *Nouveau-Brunswick [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

⁴² Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick, *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs*, op. cit., p. 20.

⁴³ Sociopol, *Portrait analytique des services à la petite enfance dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire – 2015-2016*, op. cit., p. 15.

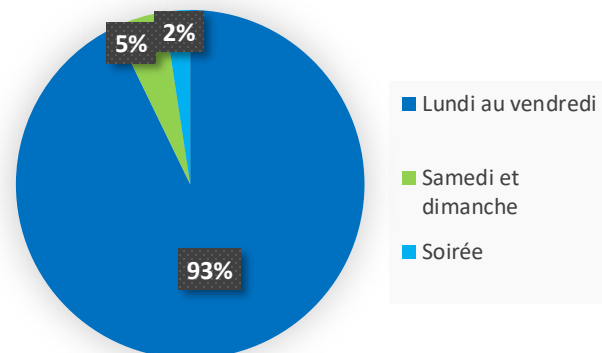
⁴⁴ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

D'autres raisons peuvent s'ajouter aux précédentes : la fermeture de certains établissements francophones; la création d'un plus grand nombre de places en services de garde avant et après l'école que de places destinées aux enfants d'âge préscolaire ou aux nourrissons; ou encore la réorientation de places destinées aux nourrissons vers des places en services de garde avant et après l'école. Les services parascolaires sont souvent plus viables pour le secteur privé, selon la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick⁴⁵.

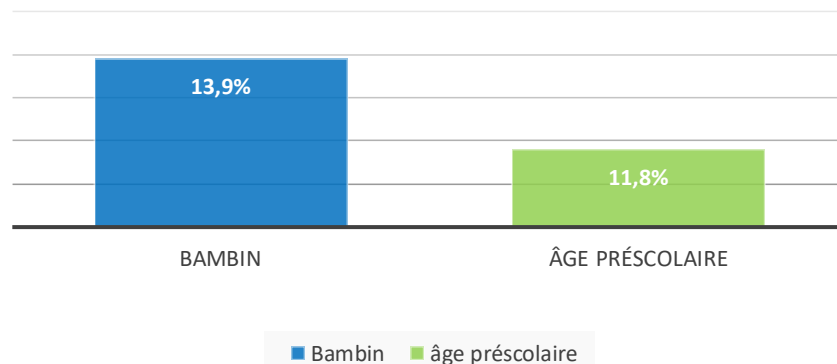
Selon les résultats du sondage, 95 % des garderies éducatives francophones sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h. Environ 7 % de ces garderies sont ouvertes les fins de semaine ou en soirée.

Selon les résultats du sondage, la médiane des tarifs mensuels se situe entre 600 \$ et 700 \$ pour les nourrissons et entre 500 \$ et 600 \$ pour les enfants d'âge préscolaire. Ces frais peuvent atteindre entre 11,8 % et 13,9 % du revenu médian après impôt des ménages.

Graphique 19. Heures d'ouverture



Graphique 20. Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 52 553 \$⁴⁶. Il est important de mentionner que les garderies éducatives qui sont des centres désignés par la province reçoivent des fonds de fonctionnement du gouvernement et s'engagent à maintenir les frais maximaux au seuil des tarifs du marché. Cette approche favorise

⁴⁵ Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick, *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs*, op. cit., p. 21.

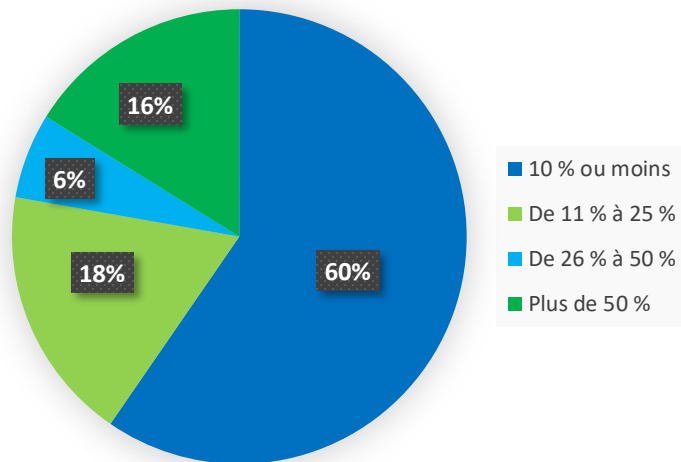
⁴⁶ Statistique Canada, *Nouveau-Brunswick [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, op. cit.

l'harmonisation des frais d'un centre à l'autre. Les taux actuels seront réexaminés en 2020-2021.

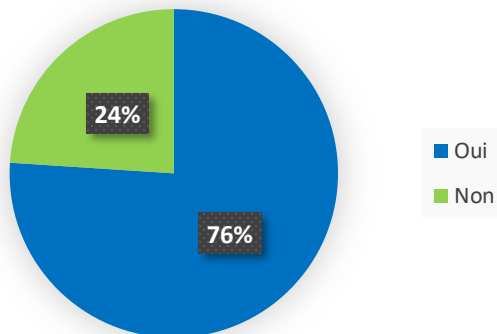
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick subventionne également les parents dont le revenu annuel brut est inférieur à 37 500 \$. Selon les résultats du sondage, la subvention est octroyée à 10 % ou moins de la clientèle au sein de deux tiers des services de garde. En contrepartie, 16 % des services de garde ont une clientèle composée à plus de 50 % de familles qui touchent une subvention.

Au 30 septembre 2019, 76 % des services de garde francophones au Nouveau-Brunswick avaient une liste d'attente. En tout, le nom de plus de 2 000 enfants de 0 à 4 ans se trouvait sur ces listes. Plus de la moitié de ces enfants étaient âgés de moins de 2 ans.

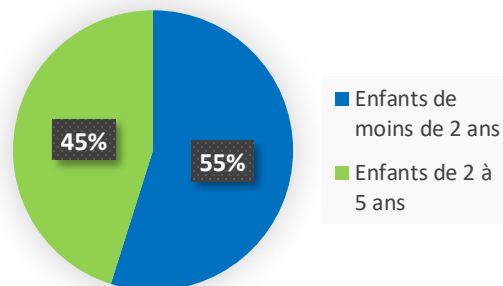
Graphique 21. Pourcentage de la clientèle recevant une subvention



Graphique 22. Liste d'attente pour des places en service de garde

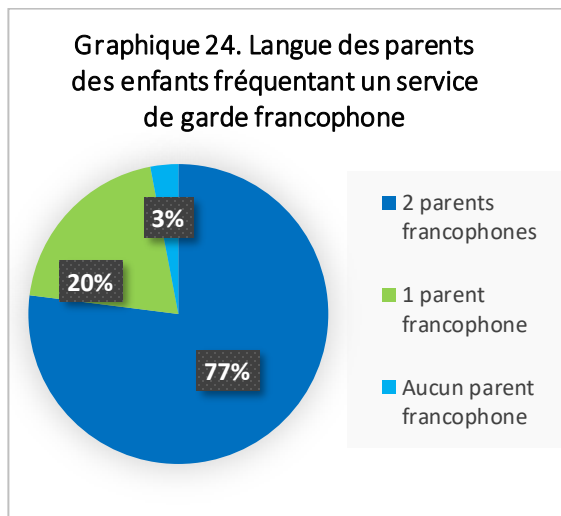


Graphique 23. Âge des enfants inscrits à la liste d'attente

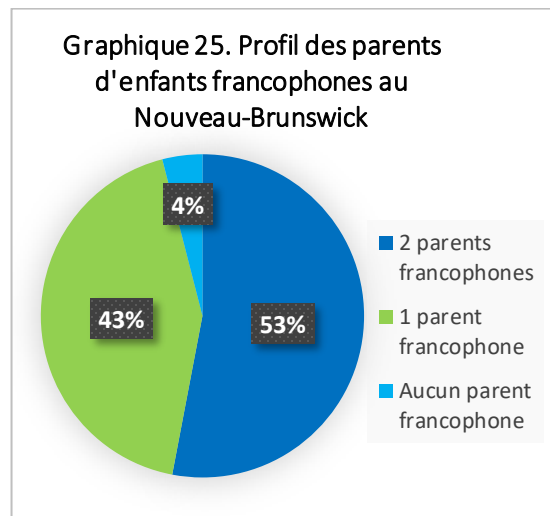


Des répondants qui ont mentionné ne pas avoir de liste d'attente ou ne pas avoir atteint leur pleine capacité ont fait état de la présence d'un trop grand nombre de services de garde francophones dans certaines régions, ce qui nuit à la rentabilité et entraîne la fermeture de centres. D'ailleurs, selon le rapport annuel de 2017-2018, 29 établissements francophones ont ouvert leurs portes au cours de la période, mais 29 autres établissements ont cessé leurs activités. Il n'y a donc eu aucun gain net.

Le sondage réalisé dans le cadre de cette étude démontre que 77 % des enfants qui fréquentent une garderie éducative francophone ont deux parents francophones. La comparaison avec le portrait des enfants de parents francophones provenant du Recensement de 2016 met en évidence que ce pourcentage est beaucoup plus élevé au sein des services de garde francophones que dans la population en général.



*Données du sondage administré par Axion



*Données du Recensement de 2016

On peut en conclure que les enfants ayant un seul parent francophone sont plus nombreux à fréquenter un service de garde anglophone ou bilingue. Les études démontrent que dans les cas où le français n'est pas parlé de manière dominante à la maison, la garderie joue un rôle important de socialisation en français et de construction de l'identité francophone. Il est donc important de réduire les listes d'attente des garderies éducatives de langue française.

Plusieurs menaces à la viabilité des services de garde ont été relevées par les répondants et répondantes à l'enquête. Le tableau suivant résume les réponses sous deux catégories : les ressources humaines et le fonctionnement. Le recrutement de personnel qualifié continue d'être une problématique majeure, et celle-ci risque de s'aggraver puisqu'en juillet 2020, 50 % des éducatrices et éducateurs des centres devront être titulaires d'un certificat en éducation de la petite enfance, obtenu à la suite d'un an d'études.

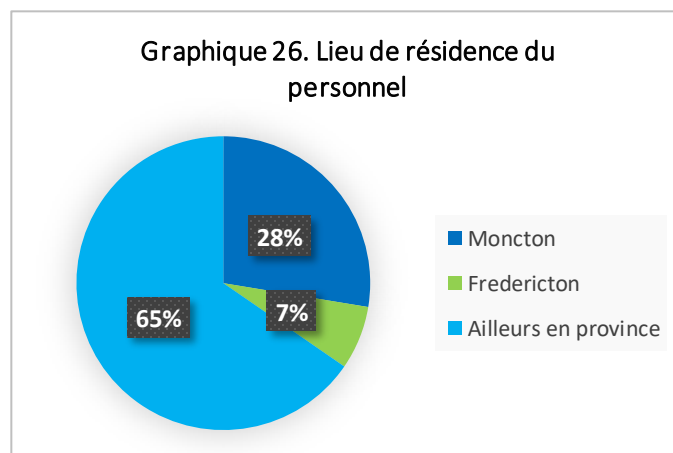
En ce qui concerne le fonctionnement des centres, la réglementation gouvernementale, le manque de fonds pour améliorer l'infrastructure et l'équipement ainsi qu'une diminution de la fréquentation – et donc des revenus – dans certaines régions sont des défis qui pourraient compromettre la viabilité de certains services.

Tableau 4. Menaces à la viabilité des centres de la petite enfance francophones

Menaces	Nombre de mentions
Ressources humaines	
Difficulté de trouver du personnel qualifié	21
Salaires trop bas	7
Difficulté de trouver du personnel de remplacement pour les congés et les absences	6
Manque de formation pour gérer certaines situations et clientèles	5
Roulement du personnel	3
Lacunes dans la formation professionnelle	3
Fonctionnement	
Grand nombre de règlements encadrant le fonctionnement des centres désignés	16
Manque de fonds pour améliorer les locaux et acheter de l'équipement	13
Baisse du nombre d'enfants	12
Concurrence malsaine causée par la présence d'un trop grand nombre de centres désignés ou de services non agréés sur un territoire donné	9

4.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada⁴⁷, le Nouveau-Brunswick comptait 3 815 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 1 480 (ou 38,8 %) avaient le français ou le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées. Plus du quart des membres de ce groupe (410 personnes ou 27,6 %) résidaient dans la région de Moncton, comparativement à 7 % (105 personnes) dans la région de Fredericton.

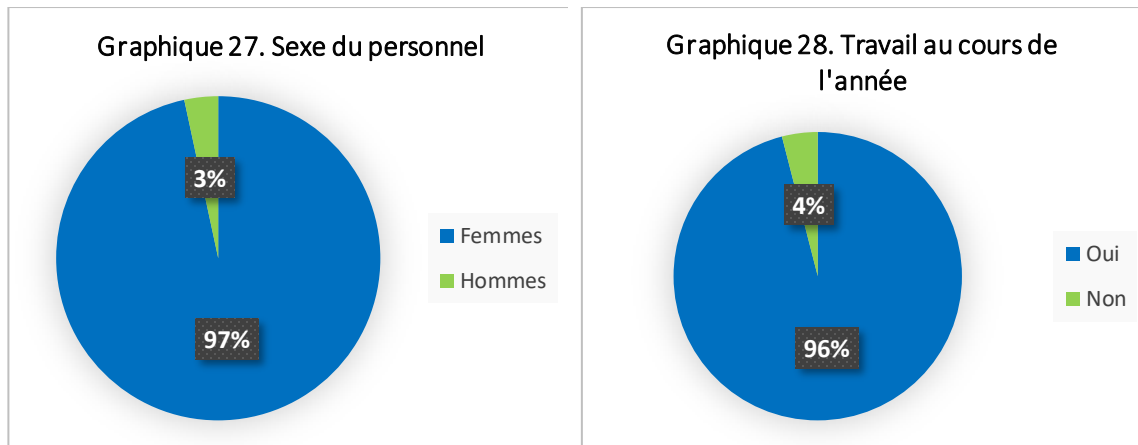


Le rapport annuel sur les garderies éducatives fait état, au 31 mars 2018, de 4 837 postes d'éducatrice ou d'éducateur dans les établissements agréés au Nouveau-Brunswick, dont 1 751 personnes (ou 36,2 %) dans le secteur francophone. Il est important de mentionner que la compilation effectuée par le Ministère peut fausser les données. Les personnes

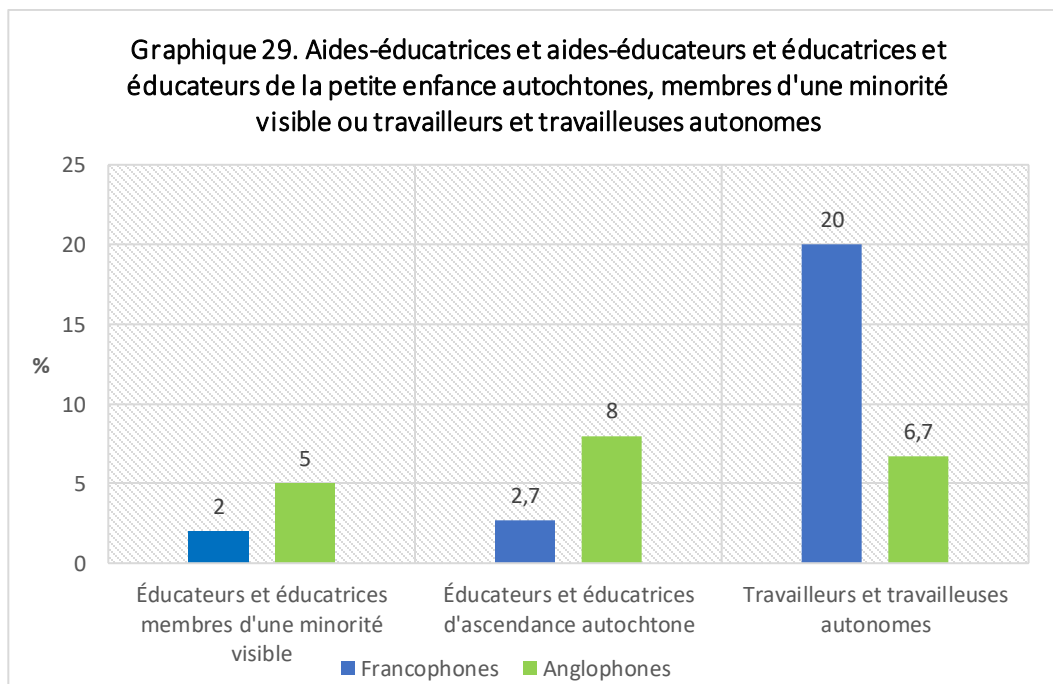
⁴⁷ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

peuvent être employées par plus d'un établissement, ce qui risque de causer des dédoublements (deux postes ou deux personnes). Aux fins du présent rapport, nous utiliserons les données de 2015 fournies par Statistique Canada en commande spéciale⁴⁸.

La presque totalité de ces membres du personnel était des femmes et avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

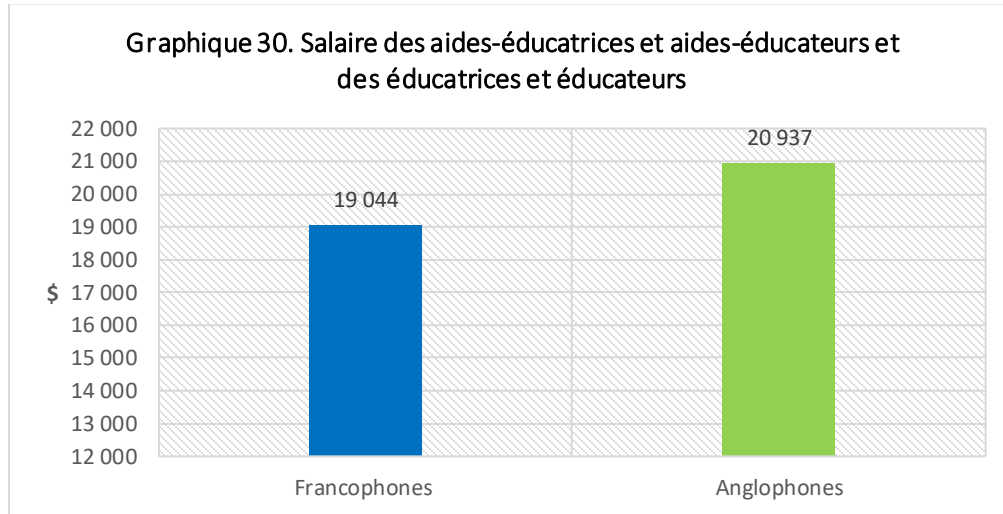


Au Nouveau-Brunswick, très peu de membres du personnel en petite enfance sont membres d'une minorité visible ou d'ascendance autochtone. Les francophones sont plus nombreux à être travailleurs ou travailleuses autonomes (une personne sur cinq) que les anglophones.



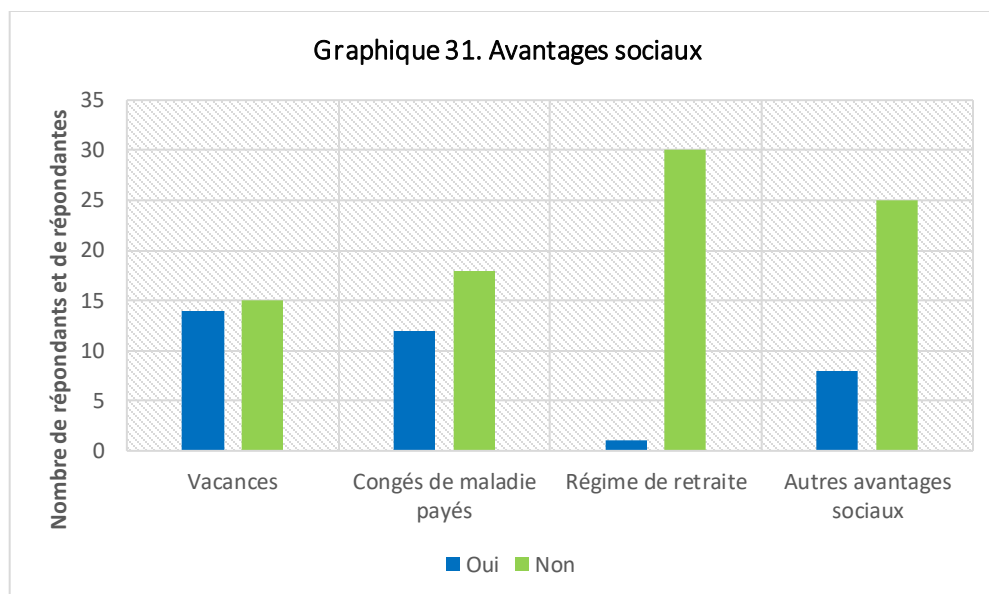
⁴⁸ Nouveau-Brunswick, *Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatives 2017-2018*, op. cit., p. 15-20.

Selon Statistique Canada, le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones au Nouveau-Brunswick était de 19 044 \$ en 2015, une rémunération 10 % inférieure à celle des anglophones.

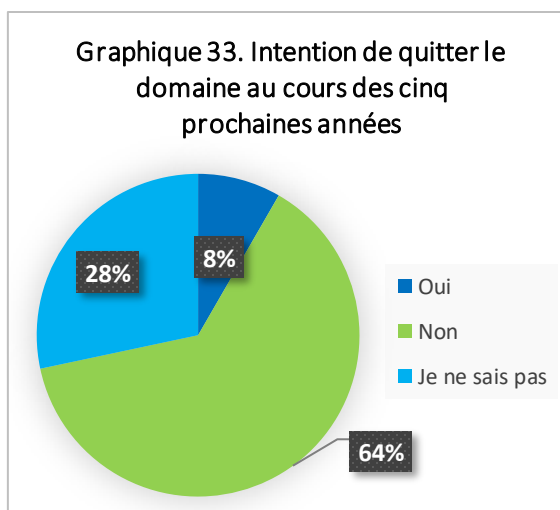
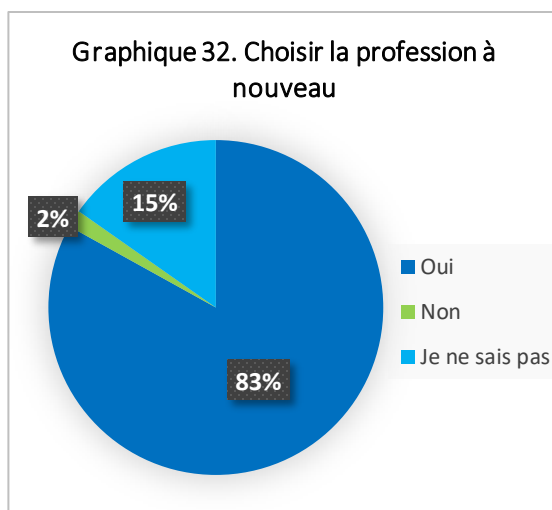


Selon les données du sondage, le salaire annuel brut médian du personnel du secteur de la petite enfance francophone se situait entre 20 000 \$ et 30 000 \$ en septembre 2019. Dans le cadre de l'enquête réalisée par le cabinet Axion, nous avons posé plusieurs questions en ce qui a trait aux avantages sociaux. Pour plusieurs provinces, les nombres n'étaient pas assez élevés pour se prêter à une analyse. Les données pour le Nouveau-Brunswick ne sont pas toutes statistiquement utilisables, compte tenu du faible nombre de répondants et répondantes à certaines questions. Il est tout de même possible de dégager certaines tendances.

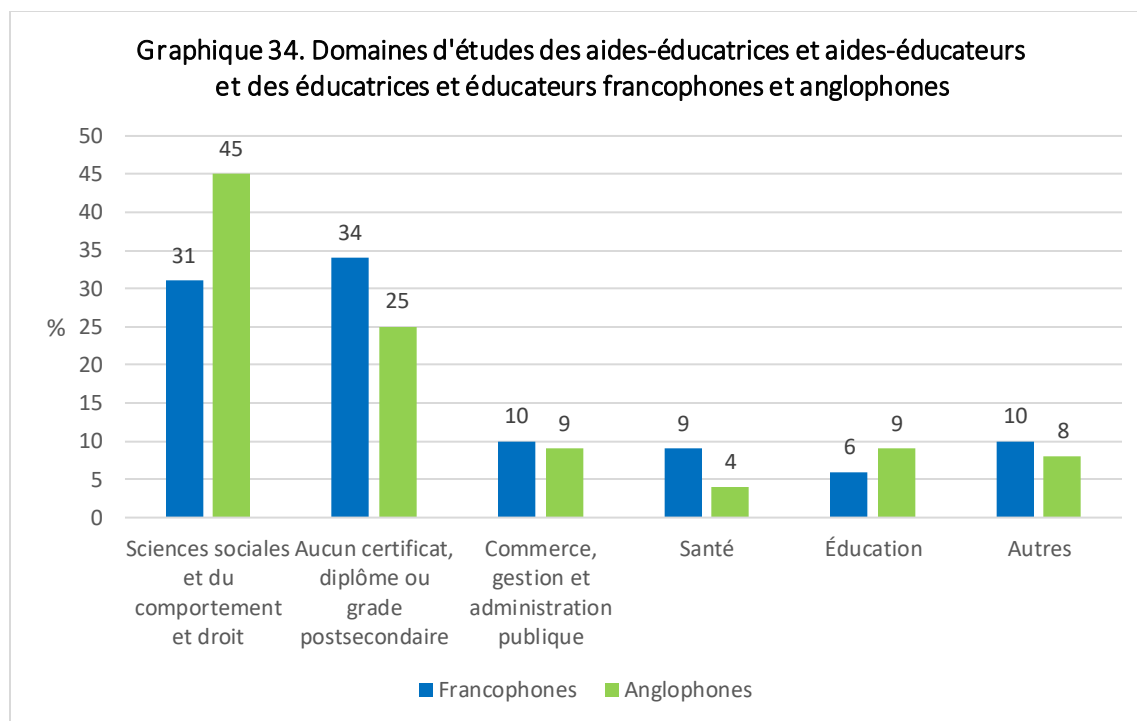
Ainsi, une personne sur deux a affirmé ne pas avoir de semaines de vacances, et trois personnes sur cinq ont dit ne pas disposer de congés de maladie. La presque totalité des répondants et répondantes n'a pas de régime de retraite. Le tiers des répondants et répondantes bénéficie d'autres avantages sociaux, comme une assurance collective payée en partie par l'employeur. Aucun répondant n'est membre d'un syndicat.



En dépit des salaires peu élevés et des avantages sociaux modestes, plus de 80 % des répondants et répondantes ont indiqué qu'ils choisiraient à nouveau cette profession. De plus, près des deux tiers des répondants et répondantes ont indiqué ne pas avoir l'intention de quitter le domaine au cours des cinq prochaines années. Les quelques personnes qui envisagent de quitter le domaine soulignent que la rémunération est faible et que les exigences vont en croissant, tout comme la réglementation gouvernementale.

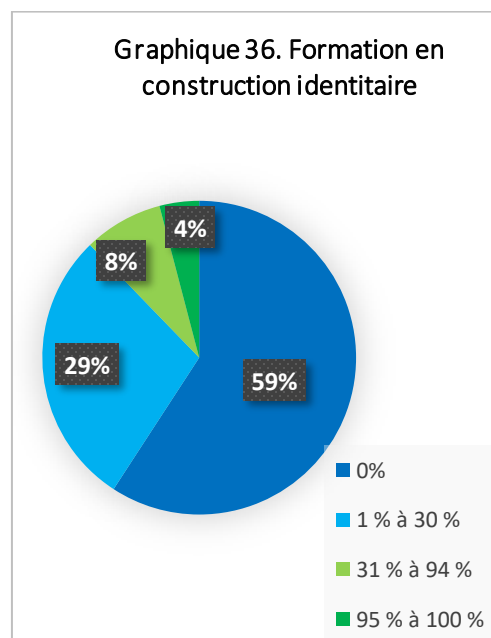
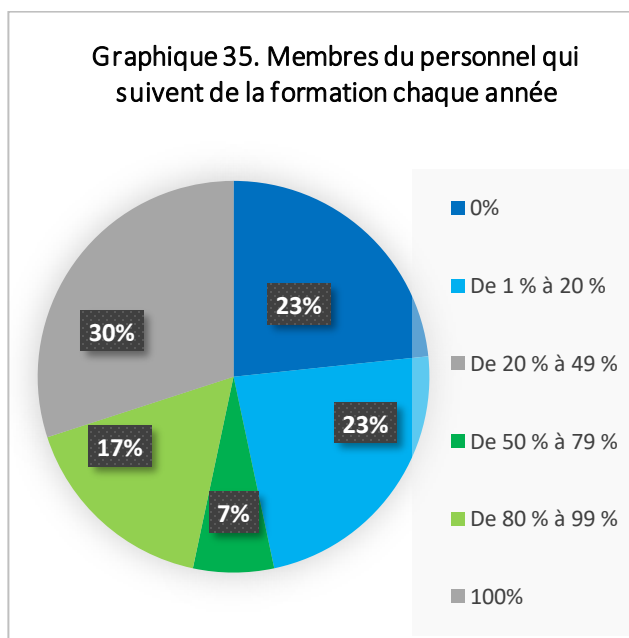


Au Nouveau-Brunswick, un peu moins du tiers des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones a effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines. Plus du tiers des membres de cette catégorie ne possède aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire.



Près de la moitié des anglophones a étudié dans le domaine. Seulement le quart des membres de ce groupe ne possède aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

Lors de l'enquête auprès des services de garde effectuée par notre cabinet, près du tiers des répondants et répondantes a affirmé que tous les membres de leur personnel suivaient de la formation chaque année. À l'opposé, près de la moitié des réponses indique que moins de 20 % du personnel suit de la formation annuellement. Deux répondants sur cinq indiquent qu'aucun membre de leur personnel ne suit de formation en construction identitaire.



La moitié des services de garde ne prévoit aucun budget pour la formation. Cela dit, de la formation est offerte gratuitement par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ou par les conseils scolaires de district.

D'après les répondants et répondantes, les thèmes de formation suivants pourraient répondre à leurs besoins :

- techniques d'intervention auprès des enfants ayant des besoins particuliers;
- planification d'activités pour différents groupes d'âge;
- stress, anxiété et santé mentale des enfants;
- identité culturelle et francisation;
- inclusion;
- ressources humaines et gestion d'entreprise (budget, tenue de livres, marketing);
- discipline et renforcement positif;
- nutrition;
- travail d'équipe et techniques d'observation;
- langue des signes en français pour les malentendants;
- cadre d'apprentissage, lois et règlements en matière de petite enfance.

4.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) est le seul établissement qui fournit une formation en éducation de la petite enfance en français dans cette province.

Le programme menant à un certificat se donne sur 40 semaines (3 semestres) en ligne et en présentiel et comprend trois stages. Le CCNB offre son programme en présentiel aux campus de Campbellton, de Dieppe et de la Péninsule acadienne. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'inscriptions a augmenté, passant de 30 en 2014 à 100 en 2018. Le programme en ligne est le plus populaire auprès des étudiants et étudiantes. L'augmentation du nombre d'inscriptions s'explique sans doute par l'augmentation, à compter de juillet 2020, du pourcentage minimal de personnel qualifié dans les services de garderies éducatives.

La grande majorité des étudiants et étudiantes est originaire du Nouveau-Brunswick. Le CCNB accueille également des étudiants et étudiantes originaires du Québec et du Yukon.

Le programme mène à un certificat collégial en éducation de la petite enfance. Selon les responsables du programme, de 40 à 50 % de la formation touche directement à la construction identitaire. Il n'est pas possible d'entreprendre le programme à différentes périodes de l'année.

Le CCNB offre aussi la reconnaissance des acquis expérientiels pour les éducatrices et éducateurs ayant plus de 10 ans d'expérience. La formation est de six mois et l'évaluation se fait directement dans la garderie. Le CCNB utilise un modèle hybride (face à face, en ligne, démonstration des compétences) pour donner ces cours. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a financé cinq cohortes à temps partiel de deux ans et trois mois au cours des six dernières années.

La deuxième année d'études est offerte en formation à distance. Il s'agit d'une spécialisation de 40 semaines en programmation et coordination. Les deux programmes combinés, d'une durée totale de deux ans, mènent à un diplôme collégial en éducation de la petite enfance. Puisqu'il n'y a aucune obligation de suivre ce deuxième volet de formation, peu de personnes s'y sont inscrites en 2019.

En outre, le recrutement est difficile pour le programme en présentiel, car il suscite peu d'intérêt chez les élèves du secondaire.

Formation continue

Depuis deux ans, le CCNB gère, dans le cadre d'une entente de service avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le projet de Centre d'excellence en petite enfance. Le Centre d'excellence est un modèle virtuel guidé par un comité de direction provincial qui comprend quatre piliers :

- Une communauté d'excellence par district scolaire francophone (Nord-Ouest, Nord-Est et Sud)
- Une offre de formations et de ressources de développement professionnel
- Une approche portes ouvertes et une sensibilisation des parents à l'importance de la qualité des services
- La promotion et la valorisation de la profession

Cette entente permet au CCNB d'offrir de la formation continue gratuite de quelques heures ou d'une journée complète.

L'un des buts du Centre d'excellence était de dresser une liste de formations et de ressources en français à la disposition des exploitants de garderies et des éducatrices et éducateurs des centres de la petite enfance. La liste comporte plusieurs formations en face à face ou à distance, ainsi que des webinaires, des livres et des articles pédagogiques.

Des capsules pédagogiques pouvant être utilisées par les agents et agentes pédagogiques dans les régions seront préparées au cours de la prochaine année, ce qui diversifiera l'offre de méthodes de formation.

Les thématiques de formation touchent notamment à la pédagogie du jeu, au développement du jeune enfant, à l'identité culturelle, à la construction identitaire, à l'aménagement de jeux intérieurs et extérieurs et à la littératie de la petite enfance.

Les formations sont offertes le soir et la fin de semaine. Afin de favoriser la participation, une partie des dépenses est remboursée, comme les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Les salaires des participants et participantes ne sont cependant pas couverts.

En 2019, trois forums de développement professionnel ont eu lieu dans les différentes régions de la province, en collaboration avec les districts scolaires francophones. L'objectif premier des forums était de permettre aux professionnels et professionnelles de la petite enfance de cibler leurs besoins en matière de formation professionnelle.

Les trois districts scolaires offrent également des formations pour l'apprentissage en petite enfance. Ils fournissent de cinq à sept formations gratuites par année sur divers sujets associés à la petite enfance.

Finalement, l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB) joue un rôle important en matière de formation continue. Elle a élaboré plusieurs formations qui ciblent plus particulièrement l'accueil des parents francophones au sein des garderies éducatives.

La formation *Accueillir et accompagner le parent, une partie importante de notre rôle* a été adaptée sous la forme de quatre formations distinctes qui ciblent respectivement les professionnels et professionnelles en petite enfance; les directions des services éducatifs; les conseils d'administration et comités de parents qui gèrent ou appuient les services de garde; et les organismes communautaires. Les formations sont dotées d'une composante importante en construction identitaire.

Les formations gratuites durent un maximum de six heures. Elles s'offrent dans le cadre de conférences, mais également sur place dans les garderies éducatives. Au cours des deux dernières années, l'Association a formé près de 400 personnes au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Les formations sont presque toutes reconnues par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

L'AFPNB a conçu une autre formation axée sur la construction identitaire, *L'éducation en français en milieu minoritaire, tout le monde y gagne!*, qui a été offerte à plus de 130 personnes en 2018.

4.6 Conclusion

Les principaux défis du Nouveau-Brunswick dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de deux ordres :

- Les lacunes dans la planification du développement des services de garde francophones. Les trois quarts des garderies sont à but lucratif, et certaines régions ont trop de garderies tandis que d'autres manquent de places.
- La grande difficulté de recruter du personnel qualifié francophone, surtout dans le contexte des nouvelles normes qui prendront effet en juillet 2020. Au moins 50 % des éducatrices et éducateurs des centres devront être titulaires d'un certificat en petite enfance.

En matière de formation, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick offre un programme de certificat en mode présentiel et en ligne. Ce programme a connu une recrudescence de popularité, surtout dans le contexte des changements provinciaux qui prendront effet en juillet 2020. Le programme de deuxième année qui mène au diplôme est seulement offert en ligne et peu de personnes y sont inscrites, car le diplôme n'est pas obligatoire pour travailler comme éducatrice ou éducateur de la petite enfance.

Les membres du personnel des centres de la petite enfance ont l'obligation de suivre 30 heures de formation continue sur trois ans. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a conclu des ententes avec le CCNB et avec les trois districts scolaires francophones pour l'élaboration et la présentation de formations en face à face, à distance ou sous forme documentaire.



5. ÉTAT DES LIEUX À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

5.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

Les membres du personnel travaillant auprès des enfants dans une garderie réglementée doivent être titulaires d'un certificat de reconnaissance professionnelle émis par l'*Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador* (AECENL), un organisme sans but lucratif à qui le gouvernement délègue les pouvoirs d'évaluation et de reconnaissance professionnelle des éducatrices et éducateurs.

Terre-Neuve-et-Labrador a adopté un régime de reconnaissance professionnelle à cinq échelons. Le premier échelon est le niveau débutant, suivi de quatre niveaux, de I à IV.

À l'échelon débutant, la personne doit avoir suivi un cours d'initiation à la garde d'enfants de 30 ou 60 heures, selon le groupe d'âge avec qui il ou elle travaillera. Cette personne doit aussi fournir une preuve d'inscription à un établissement postsecondaire dans le domaine de la petite enfance.

La reconnaissance professionnelle de niveau I est octroyée aux titulaires d'un certificat collégial, et celle de niveau II, aux titulaires d'un diplôme collégial en éducation de la petite enfance. Pour accéder au niveau III, il faut au préalable avoir obtenu le niveau II et soumettre une preuve de certificat d'études supérieures ou de spécialisation en éducation de la petite enfance, ou un diplôme universitaire assorti d'une attestation en éducation de la petite enfance (ou l'équivalent), le tout reconnu par la province.

La classification de niveau IV signifie que l'éducatrice ou l'éducateur a obtenu un diplôme universitaire en éducation de la petite enfance, ou un autre diplôme universitaire conjugué à un diplôme en éducation de la petite enfance.

De plus, conformément aux exigences provinciales, les éducatrices et éducateurs doivent fournir la preuve d'avoir effectué 30 heures de perfectionnement professionnel par période de trois ans pour maintenir leur classification.

En vertu de l'Accord sur le commerce intérieur, il est possible de demander un permis de pratique à Terre-Neuve-et-Labrador si le diplôme a été obtenu à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba ou au Yukon.

Terre-Neuve-et-Labrador compte deux types de services de garde : les services de garde réglementés et les services de garde réglementés en milieu familial.

Les membres du personnel travaillant auprès des enfants dans une garderie réglementée doivent être titulaires d'un certificat de reconnaissance professionnelle. Les quatre premiers niveaux (débutant, I, II et III) sont assujettis à une classification en fonction du milieu de travail (type de service ou âge des enfants) et de la formation reçue. Le certificat de niveau IV s'applique à tous les groupes d'âge et types de services.

L'éducatrice ou l'éducateur qui héberge un service de garde en milieu familial réglementé dans sa résidence doit obtenir, au minimum, une qualification de niveau débutant de l'AECENL. Le permis de niveau I est obligatoire pour offrir des services de garde à des pousins et bambins de moins de 2 ans. Les titulaires d'un permis de garde en milieu familial doivent également effectuer un minimum de 45 heures de perfectionnement professionnel sur trois ans afin d'obtenir un renouvellement de leur permis.

5.2 Financement du secteur de la petite enfance

En 2012, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador présentait sa stratégie décennale en matière de petite enfance, *Caring for Our Future : Provincial Strategy for Quality, Sufficient and Affordable Child Care in Newfoundland and Labrador*.

La vision de ce plan était d'instaurer une approche planifiée et systématique pour la croissance et l'amélioration des services de garde réglementés dans la province sur 10 ans⁴⁹.

Plusieurs initiatives ont été mises en place depuis le dépôt du plan⁵⁰ :

- un programme non obligatoire de maternelle a été établi dans les écoles publiques pour les enfants de 5 ans;
- une nouvelle loi sur les services de garde est entrée en vigueur en juillet 2017;
- un nouveau cadre d'apprentissage préscolaire a été mis en œuvre;
- trois nouveaux programmes de financement visent les familles, les garderies et les organismes communautaires désireux de lancer des services de garderie;
- le supplément salarial des éducatrices et éducateurs a été bonifié en fonction des qualifications.

Dans le cadre de l'Accord Canada – Terre-Neuve-et-Labrador sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les secteurs prioritaires d'investissement de la province sont les suivants⁵¹ :

- accroître l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde pour les familles à faible et à moyen revenu;
- améliorer la qualité de l'apprentissage et de la garde pour les jeunes enfants aux quatre coins de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le seuil de revenu familial net donnant droit à la subvention pour la garde d'enfants a été haussé pour améliorer l'accès aux services de garde réglementés. De plus, le gouvernement provincial a mis en place un programme de subvention de fonctionnement pour les services de garde agréés qui acceptent de réduire leur taux quotidien, selon un barème préétabli en fonction des groupes d'âge (poupons, bambins, enfants d'âge préscolaire et services de garde avant et après l'école).

L'accord fédéral-provincial cible également la communauté linguistique en situation minoritaire, particulièrement en ce qui a trait à l'accroissement de la capacité des garderies. Ainsi, l'accord prévoit la création de 20 places en services de garde agréés et d'environ 12 places en services de garde en milieu familial⁵².

⁴⁹ Terre-Neuve-et-Labrador, *Caring For Our Future: Provincial Strategy for Quality, Sufficient and Affordable Child Care in Newfoundland and Labrador 2012-2022*, https://www.gov.nl.ca/eecd/files/publications_childcare_caring_for_our_future.pdf, site consulté en octobre 2019.

⁵⁰ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 25.

⁵¹ Gouvernement du Canada, *Accord Canada – Terre-Neuve-et-Labrador sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/terre-neuve-et-labrador.html>, site consulté en octobre 2019.

⁵² Ibid., p. 21

Afin d'inciter les éducatrices et éducateurs de la petite enfance à poursuivre leurs études et leur carrière dans le domaine, une subvention salariale est offerte aux employés et employées des services de garde agréés. La subvention augmente en fonction du niveau de qualification⁵³.

Finalement, trois bourses sont à la disposition des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui souhaitent poursuivre leurs études :

- une bourse de 250 \$ par cours réussi pour les éducatrices et éducateurs titulaires d'une certification de niveau débutant qui souhaitent accéder au niveau I (*Trainee Bursary Program*);
- une bourse maximale de 7 500 \$ pour les personnes qui obtiennent leur diplôme en éducation de la petite enfance (*Education Graduate Bursary Program*). La bourse permet de réduire la dette d'études. Les bénéficiaires doivent s'engager à travailler trois ans en petite enfance à Terre-Neuve-et-Labrador;
- une bourse maximale de 2 500 \$ pour aider les éducatrices et éducateurs qui ont réussi un stage pratique obligatoire sur le campus du College of the North Atlantic dans le cadre du programme de formation à distance. L'objectif est de réduire les obstacles financiers qui pourraient empêcher les étudiants et étudiantes de participer au stage pratique obligatoire.

L'accord fédéral-provincial actuel se termine en 2020, mais le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019. Des pourparlers devront donc avoir lieu sous peu afin d'évaluer le présent accord et d'envisager son renouvellement au printemps 2020.

5.3 Services de garde

Il y a un seul service de garde réglementé francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, le Centre de la petite enfance et famille Les p'tits cerfs-volants. Il est situé à même l'école élémentaire des Grands-Vents à Saint John's.

Cinq programmes de prématernelle gérés par la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador sont également offerts à raison de huit à neuf heures par semaine à Saint John's, Labrador City, Happy Valley-Goose Bay, La Grand'Terre et Cap-Saint-Georges.

Le CPE se trouve dans l'école, mais il est un organisme à but non lucratif distinct. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 15. Le Centre ne possède pas de licence pour offrir des services aux enfants de 24 mois ou moins.

Au 30 septembre 2019, le CPE fonctionnait à plus que sa capacité maximale, accueillant 29 bambins et enfants d'âge préscolaire. Étant donné sa capacité de 26 enfants, le Centre avait un taux d'occupation de 112 %. La liste d'attente comptait 48 noms.

⁵³ Terre-Neuve-et-Labrador, *Early Learning and Child Care Supplement*, <https://www.gov.nl.ca/eecd/childcare/supplement/>, site consulté en octobre 2019.

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, à Terre-Neuve-et-Labrador, 295 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 60 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Ainsi, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un CPE francophone s'établit à 8,2 %⁵⁴.

Ce pourcentage est largement inférieur au pourcentage d'enfants, toutes langues confondues, qui fréquente un programme réglementé de garde d'enfants dans la province, soit 37 %⁵⁵. Si l'on appliquait ce même taux de 37 % au nombre d'enfants francophones de 0 à 4 ans qui vivent dans la province, 131 enfants devraient bénéficier de services de garde réglementés en français.

Compte tenu de la répartition de la population francophone selon le Recensement de 2016, la répartition des places se ferait approximativement comme suit : 39 places additionnelles dans la région de Saint John's; 51 places dans la région de la côte Ouest, de la péninsule du Nord et du Labrador; 12 places dans la région de Notre-Dame et de la baie de Bona Vista centrale; et 4 places sur la côte Sud et la péninsule de Burin.

Tableau 5. Nombre de places additionnelles nécessaires pour atteindre le pourcentage moyen d'enfants fréquentant un service de garde agréé

Nombre de places requises	% Francophones en province ⁵⁶	Répartition des 0 à 4 ans	% Enfants inscrits à un service agréé (37 %)	Nombre actuel de places	Manque à gagner
Péninsule d'Avalon (Saint-Jean)	50 %	177	65 %	26	39
Côte Ouest, péninsule du Nord, Labrador	39 %	138	51 %	0	51
Côte Sud, péninsule de Burin	3 %	10	4 %	0	4
Notre-Dame, baie de Bona Vista centrale	9 %	32	12 %	0	12

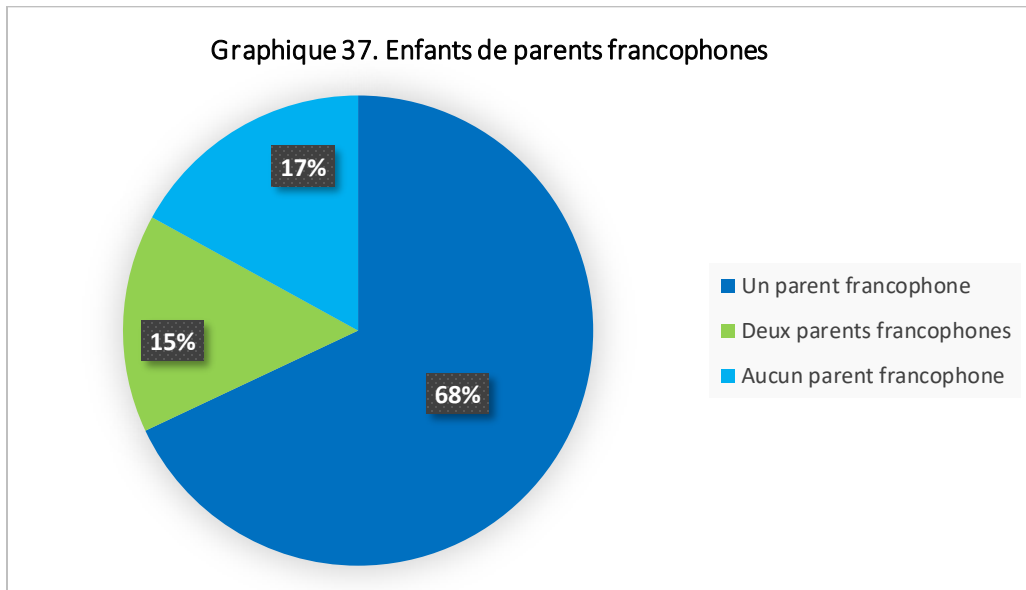
⁵⁴ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

⁵⁵ Gouvernement du Canada, *Accord Canada – Terre-Neuve-et-Labrador sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 15.

⁵⁶ Commissariat aux langues officielles, *Le fait français à Terre-Neuve-et-Labrador*, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographies/presence-francophone-terre-neuve-labrador>, site consulté en octobre 2019.

La responsable des programmes de prématernelle à temps partiel a fourni une estimation du nombre de places en garderie nécessaires dans les principales régions francophones de la province. Les besoins s'établiraient à 45 places à Saint John's et à 68 places dans la région de la côte Ouest, péninsule du Nord et Labrador (28 places sur la côte Ouest, 16 places à Labrador City et 24 places à Happy Valley-Goose Bay). Les données se fondaient sur les inscriptions aux programmes de prématernelle.

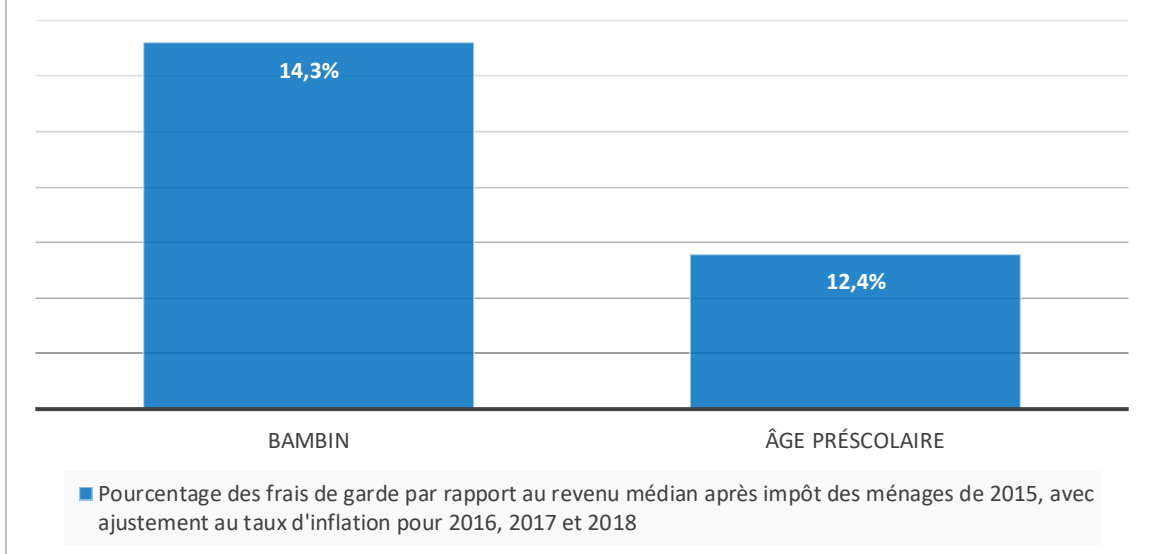
À Terre-Neuve-et-Labrador, plus des deux tiers des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone. On peut facilement imaginer que le français n'est pas parlé de façon dominante à la maison. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.



Les tarifs mensuels du seul centre de la petite enfance francophone sont approximativement 750 \$ pour les bambins et de 650 \$ pour les enfants d'âge préscolaire. Ces frais peuvent atteindre entre 12,4 % et 14,3 % du revenu médian après impôt des ménages. Le centre n'accueille aucun poupon et aucun enfant avant et après l'école.

Ajoutons que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador subventionne les garderies agréées dans un souci de faire diminuer les frais de garde dans la province.

Graphique 38. Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 59 060 \$⁵⁷.

La directrice du Centre de la petite enfance et famille Les p'tits cerfs-volants indique que le défi le plus important de son organisme est la pénurie de personnel qualifié francophone.

5.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada⁵⁸, Terre-Neuve-et-Labrador comptait 1 675 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 15 (ou 0,9 %) avaient le français comme première langue officielle parlée.

Toutes étaient des femmes, et toutes avaient travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

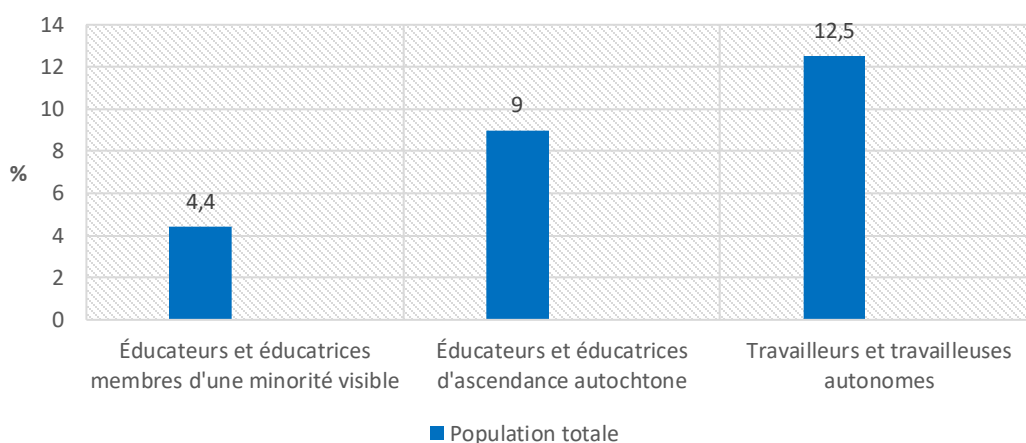
Le faible nombre de travailleuses en garderie francophones signifie qu'il est impossible d'obtenir des données précises pour ce groupe restreint. Si on observe les données pour l'ensemble des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), on constate que très peu des membres de ce groupe sont membres d'une minorité visible. Une personne sur dix est d'ascendance autochtone ou travailleuse autonome.

⁵⁷ Statistique Canada, *Terre-Neuve-et-Labrador [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

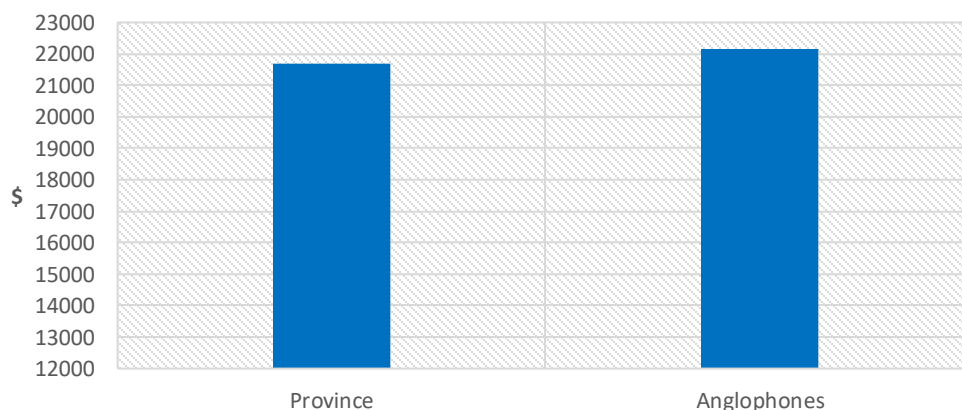
⁵⁸ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

Graphique 39. Aides-éducateurs et aides-éducatrices et éducateurs et éducatrices de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes



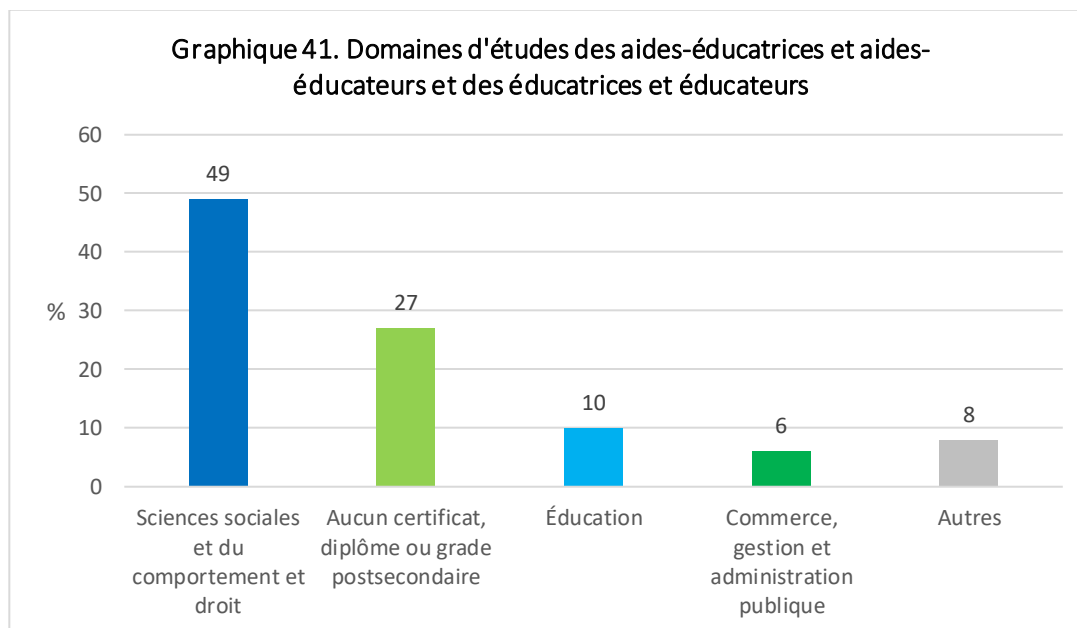
Il est également impossible d'obtenir des données salariales précises pour les travailleuses en garderie francophones à cause de leur nombre trop limité. Toutefois, le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) anglophones à Terre-Neuve-et-Labrador était de 22 150 \$ en 2015. Celui de l'ensemble des membres de cette catégorie dans la province s'établissait à 21 680 \$. On peut en conclure que le salaire des francophones était légèrement inférieur à celui des anglophones.

Graphique 40. Salaire des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs



Encore une fois, en raison du nombre limité de membres de cette catégorie professionnelle, il est impossible de savoir avec précision dans quel domaine elles ont étudié. On peut tout de même conclure que certaines ne possèdent pas de certificat, diplôme ou grade postsecondaire, tandis que d'autres ont étudié en sciences sociales et du comportement.

Les données pour l'ensemble des professionnels et professionnelles en petite enfance (anglophones et francophones) indiquent qu'une personne sur deux a étudié en sciences sociales et du comportement, plus spécifiquement en études du développement humain et de la famille et services connexes. Plus du quart des membres de ce groupe ne possède pas de certificat, diplôme ou grade postsecondaire.



Lors de l'enquête menée par le cabinet Axion, la directrice du Centre de la petite enfance et famille Les p'tits cerfs-volants a indiqué que toutes ses aides-éducatrices et éducatrices suivent de la formation continue annuellement. Toutefois, aucune de ces formations ne porte sur la construction identitaire à proprement parler. La moitié des formations est offerte par des associations professionnelles dans le domaine de la petite enfance, tandis que les autres sont proposées par des établissements postsecondaires. Dans un avenir rapproché, il serait nécessaire de fournir de la formation sur les interventions auprès d'enfants ayant des besoins particuliers.

5.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

Aucun établissement postsecondaire n'offre de formation en éducation de la petite enfance en français à Terre-Neuve-et-Labrador. Les personnes désireuses de suivre leur formation en français doivent s'inscrire à l'un des programmes offerts en ligne par un collège ou une université de langue française ailleurs au Canada. Certaines de ces formations sont reconnues au titre de l'Accord sur le commerce intérieur.

Pour les étudiants et étudiantes préférant demeurer dans leur province, plusieurs établissements postsecondaires (College of the North Atlantic, Lawrence College, Corona College et Keyin College) fournissent une formation en anglais en petite enfance de niveau I (certificat) ou de niveau II (diplôme).

Les certificats et diplômes sont reconnus par l'*Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador*.

Formation continue

La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador offre deux jours de formation en français par année aux éducatrices du Centre de la petite enfance et famille Les p'tits cerfs-volants, ainsi qu'au personnel des programmes de prématernelle gérés par la Fédération.

Certaines de ces formations sont adaptées au contexte minoritaire et aux défis d'isolement des éducatrices et éducateurs. En 2019, la Fédération a entre autres présenté le cadre pédagogique pour la petite enfance francophone qu'elle avait élaboré au cours des trois années précédentes. La Fédération incite également les éducatrices et éducateurs à suivre les formations et à participer aux stages de perfectionnement de l'ACELF en construction identitaire francophone.

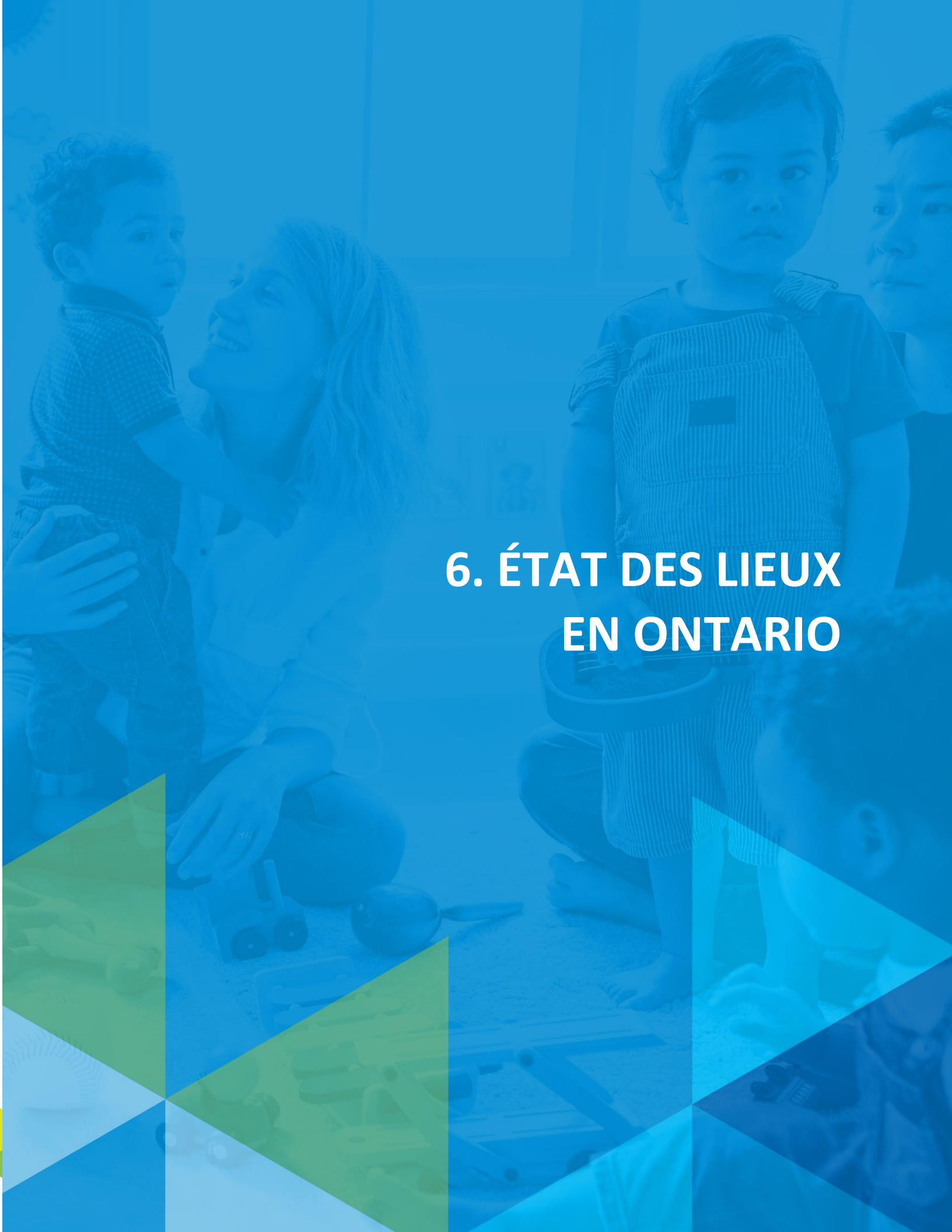
La Fédération invite aussi les francophones à suivre d'autres ateliers spécialisés qui traitent de situations ou difficultés vécues par les parents, les enfants ou les éducatrices et éducateurs. Ces formations sont cependant offertes presque exclusivement en anglais et ne sont pas adaptées au contexte minoritaire.

5.6 Conclusion

Le principal défi de la province est le manque chronique de places à Saint John's ainsi que l'absence de services de garde francophones dans plusieurs régions. Les enfants francophones sont donc proportionnellement beaucoup moins nombreux que les anglophones à fréquenter un programme réglementé.

En matière de formation, on constate également des lacunes profondes, puisqu'aucun programme de formation initiale n'est offert en français à Terre-Neuve-et-Labrador. Les étudiants et étudiantes qui s'intéressent à la profession doivent s'inscrire à un cours en français offert en ligne ailleurs au Canada et le faire reconnaître par la suite par l'*Association of Early Childhood Educators* dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur. Les étudiants et étudiantes ont aussi la possibilité de s'inscrire à un programme en anglais d'un collège de la province pour obtenir un certificat ou un diplôme en éducation de la petite enfance.

La Fédération francophone des parents de Terre-Neuve et du Labrador offre quelques formations en français au personnel des services de garde ou des programmes de prématernelle gérés par l'Association. Les autres formations requises pour maintenir la classification (30 heures par période de trois ans) doivent être suivies en anglais.



6. ÉTAT DES LIEUX EN ONTARIO

6.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

En Ontario, il est essentiel d'avoir obtenu un diplôme en éducation en services à l'enfance (deux ans d'études) ou l'équivalent pour adhérer à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Il est également obligatoire d'être membre de l'Ordre pour utiliser les titres d'éducatrice de la petite enfance inscrite ou d'éducateur de la petite enfance inscrit (EPEI).

L'Ordre réglemente l'exercice de la profession et régit ses membres conformément à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Il assure aussi l'agrément des programmes en éducation de la petite enfance des établissements postsecondaires et d'autres organismes.

Pour obtenir un certificat d'inscription initiale à l'Ordre, il faut avoir effectué les études requises pour exercer la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance en Ontario; être né ou née au Canada, avoir acquis la citoyenneté canadienne ou avoir l'autorisation de travailler au Canada; et parler couramment l'anglais ou le français.

Les licences ou certificats de reconnaissance professionnelle suivants sont jugés équivalents pour l'inscription à l'Ordre :

- Alberta : Child Development Supervisor, niveau III
- Colombie-Britannique : Infant Toddler Education, Special Needs Educator
- Saskatchewan : Early Childhood Educator, niveau III
- Manitoba : Early Childhood Educator, niveau II ou III
- Terre-Neuve-et-Labrador : Child Care Services, niveau II, III ou IV
- Nouvelle-Écosse: niveau II ou III
- Île-du-Prince-Édouard : Early Childhood Supervisor
- Yukon : Child Care Worker, niveau III

Les EPEI doivent renouveler leur certificat d'inscription annuellement auprès de l'Ordre et présenter un portfolio d'apprentissage professionnel faisant état des activités de formation auxquelles ils ou elles ont participé.

L'Ontario compte deux types de services de garde reconnus pour les enfants d'âge préscolaire : les centres de services de garde agréés et les services de garde d'enfants agréés en résidence privée.

En Ontario, selon la *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance*, toute garderie agréée doit assurer la présence d'au moins un membre du personnel titulaire d'un diplôme en éducation de la petite enfance par groupe d'enfants. La personne responsable de la garderie doit avoir la même formation, et posséder au moins deux ans d'expérience en services de garde. La province n'impose pas d'exigences de formation pour les autres membres du personnel.

En ce qui concerne les services de garde d'enfants agréés en résidence privée, le ministère de l'Éducation de l'Ontario octroie un permis à des agences qui administrent ces services. Les agences concluent ensuite des contrats avec des personnes souhaitant offrir des services de garde à leur domicile.

6.2 Financement du secteur de la petite enfance

En 2017, à la suite d'une vaste consultation et mobilisation à travers l'Ontario, la province déposait son cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde. Ce cadre réaffirmait la vision de la province pour la petite enfance et la garde d'enfants⁵⁹ :

Tous les enfants et toutes les familles ont accès à une vaste gamme de programmes et de services de haute qualité, inclusifs et abordables pour la garde d'enfants et la petite enfance, qui sont axés sur les enfants et les familles et qui contribuent à l'apprentissage, au développement et au bien-être des enfants.

En vertu de ce plan, le gouvernement s'est engagé à doubler la capacité des services de garde réglementés pour les enfants âgés de quatre ans ou moins. Quarante-sept gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ont été mis sur pied au sein de municipalités afin d'effectuer la planification à l'échelle locale, d'administrer les subventions aux parents et de conclure des ententes avec les organismes qui fournissent les services de garde d'enfants⁶⁰.

Sept domaines d'action prioritaires ont été ciblés dans le cadre stratégique renouvelé :

- accroître l'accessibilité;
- assurer l'abordabilité;
- établir une stratégie de main-d'œuvre pour le secteur de la petite enfance;
- adopter une définition provinciale de la qualité dans les services à la petite enfance;
- élaborer une approche en matière d'inclusion;
- élaborer une stratégie de résultats et de mesures;
- sensibiliser le public aux services à la petite enfance et aux services de garde.

En 2017, le gouvernement a prévu 200 millions de dollars en subventions pour frais de garde en vue de rendre les services plus abordables, ainsi que 1,6 milliard de dollars pour la création de nouvelles places afin de rendre les services de garde plus accessibles⁶¹.

Au titre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario concernant un cadre bilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, la province a ciblé l'amélioration de l'accessibilité, de l'abordabilité et de l'inclusivité des services de garde pour les familles qui en ont davantage besoin, ainsi que la création d'expériences d'apprentissage de qualité pour ces familles⁶².

Des investissements sont donc prévus par l'entremise des GSMR et des CADSS pour bonifier les subventions, favoriser l'accès au réseau des services de garde et rehausser l'offre de services de garde aux enfants de 6 ans ou moins.

⁵⁹ Ontario, *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario*. http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/renewed_early_years_child_care_policy_framework_fr.pdf, p. 4, site consulté en octobre 2019.

⁶⁰ Gouvernement du Canada, *Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario.html>, p. 18, site consulté en octobre 2019.

⁶¹ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 49.

⁶² Gouvernement du Canada, *Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 21.

L'Accord permettra aussi de créer de nouveaux Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Ces centres sont des guichets uniques qui offrent des programmes gratuits. Ils constituent un amalgame de divers autres programmes : les Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, les Centres de ressources pour la garde d'enfants et le programme *Partir d'un bon pas, pour un avenir meilleur*.

Dans l'objectif de créer des expériences d'apprentissage de qualité, le gouvernement a mis sur pied trois Centres d'excellence pour la petite enfance et la garde d'enfants : un centre francophone, un centre autochtone et un centre provincial. Ces centres fournissent de la formation, de l'accompagnement et du mentorat aux intervenants et intervenantes des centres de services de garde agréés et des services de garde d'enfants agréés en résidence privée.

Dans le cadre de l'Accord, des fonds additionnels ont été affectés à l'augmentation des inscriptions au programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Le programme prévoit ce qui suit⁶³ :

- une allocation de 300 \$ par cours, par semestre, pour les étudiants et étudiantes à temps plein qui conservent leur emploi à temps partiel;
- une allocation de 5 000 \$ par semestre pour les étudiants et étudiantes à temps plein qui ont quitté leur emploi à temps plein pour poursuivre leurs études;
- une allocation de formation pour les étudiants et étudiantes à temps plein qui ont l'obligation de quitter leur emploi à temps plein pour terminer leur stage ou suivre des cours sur campus;
- une allocation de formation de 300 \$ par cours, par semestre, pour les étudiants et étudiantes à temps partiel;
- une allocation de 150 \$ par cours, jusqu'à un maximum de 500 \$ par semestre, pour l'achat de livres par les étudiants et étudiantes à temps plein qui conservent un emploi à temps partiel.

L'accord fédéral-provincial actuel se termine en 2020, mais le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019. Des pourparlers devront donc avoir lieu sous peu afin d'évaluer le présent accord et d'envisager son renouvellement au printemps 2020.

Il y a eu un changement de gouvernement provincial depuis la signature de l'entente actuelle. Le nouveau gouvernement a promis de mettre en place un programme de remboursement des frais de garde aux familles, dans une proportion pouvant atteindre 75 % du tarif. Il faudra voir les incidences de cette promesse lors du renouvellement de l'Accord⁶⁴.

⁶³ Ontario, *Programme de formation complémentaire*, <https://www.ecegrants.on.ca/fr/formation-complementaire/>, site consulté en octobre 2019.

⁶⁴ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 47.

6.3 Services de garde

L'Ontario est la seule province à offrir la maternelle à temps plein à tous les enfants de 4 ans depuis l'année scolaire 2014-2015. La province propose des programmes gratuits de maternelle à 4 ans et de jardin à 5 ans toute la journée. L'inscription demeure volontaire.

Depuis janvier 2018, l'Ontario compte 47 administrations locales, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) ou conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS). Leur rôle est de planifier et gérer les services de garde à l'échelle locale, ainsi que d'administrer les places de garde subventionnées. Ces organismes octroient également des ressources supplémentaires aux services de garde qui accueillent des enfants ayant des limitations fonctionnelles.

Dans certaines communautés, les GSMR et les CADSS offrent des services de garde exploités par les municipalités ou les administrations locales ou régionales. Environ 6 % des places étaient déjà gérées par les municipalités et les administrations locales en 2014⁶⁵. Les GSMR et les CADSS jouent alors le double rôle de financement et de prestation des services.

Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis dans des garderies ou centres de la petite enfance, dans des prématernelles ou dans des services de garde réglementés en milieu familial. Les services en milieu familial sont supervisés par des agences agréées.

Le programme de subventions pour la garde d'enfants du gouvernement de l'Ontario, administré par les GSMR et les CADSS, offre aux parents des subventions pour couvrir en partie ou en totalité les frais de garde. Les subventions sont modulées en fonction du revenu familial net. Cela dit, les services de garde réglementés n'ont pas tous conclu des ententes avec les GSMR et les CADSS pour offrir des places subventionnées.

En milieu francophone, les centres de la petite enfance sont très souvent établis à même les écoles de langue française ou les centres communautaires. En 2017, selon les données du gouvernement de l'Ontario, 280 garderies offraient une programmation en français et 52 autres offraient une programmation bilingue⁶⁶.

Les données du Plan global en petite enfance compilées au printemps 2019 font état d'une liste partielle de 309 services de garde francophones à travers la province. Il faut noter que plusieurs services de garde ont vu le jour au cours des dernières années, notamment après que le gouvernement ait annoncé en 2017 la création de 100 000 places en garderie sur cinq ans.

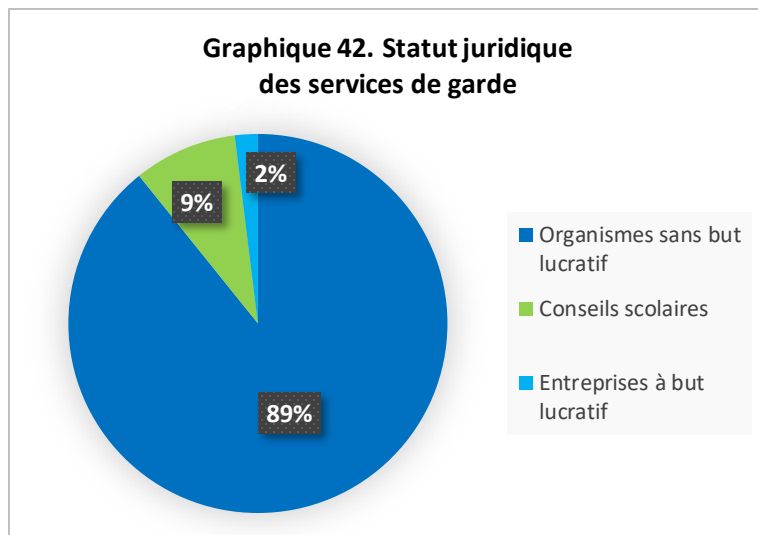
À l'heure actuelle, la province compte une agence de services de garde francophone et neuf agences bilingues. Ces organismes sont situés à Ottawa (4), Sarnia (1), Parry Sound (1) et dans le Nord-Est de la province (4).

⁶⁵ *Ibid.*, p. 48.

⁶⁶ Gouvernement du Canada, *Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 28.

Selon les données du sondage, 89 % des services de garde francophones sont gérés par des organismes sans but lucratif, tandis que 8 % d'entre eux sont gérés par des conseils scolaires et seulement 4 % sont des entreprises privées.

À l'échelle de la province, 22 % des services de garde d'enfants de 0 à 12 ans étaient détenus par le secteur privé en 2014⁶⁷.



La majorité des centres de la petite enfance francophones offre des services du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h. Fait à noter, 11 % d'entre eux offrent également un service la fin de semaine.

La plupart des centres francophones fournissent des services de garde avant et après l'école. Soulignons que deux centres de la petite enfance sur cinq ne disposent pas de licence leur permettant d'accueillir les enfants de moins de 18 mois.

Les dernières données disponibles indiquent que 8 % des places en garderie en Ontario sont dans des programmes qui offrent une programmation en français ou bilingue⁶⁸. En 2016, le nombre de places en garderie était suffisant pour accueillir 29,1 % des enfants de 0 à 5 ans⁶⁹. Il y avait 697 360 enfants de ce groupe d'âge dans la province en 2016⁷⁰. Si l'on conserve la même proportion, cela signifie que la province est en mesure de servir 202 932 enfants.

En appliquant à ce nombre de 202 932 enfants le pourcentage de places dans des programmes en français ou bilingues (8 %), on obtient 16 234 places pour la clientèle francophone. En soustrayant le nombre approximatif de places dans les 52 garderies bilingues (environ 2 600), on peut estimer qu'environ 13 634 places sont disponibles pour les enfants francophones de 0 à 4 ans.

⁶⁷ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 48.

⁶⁸ Gouvernement du Canada, *Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 28.

⁶⁹ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 47.

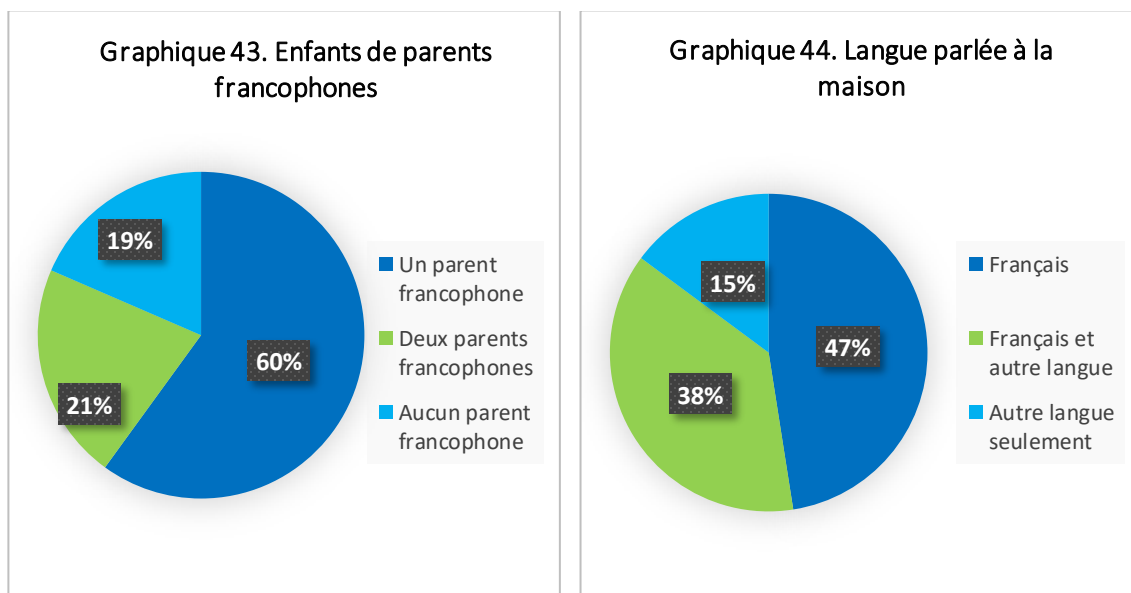
⁷⁰ Statistique Canada, *Ontario [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, en Ontario, 39 250 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 8 905 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Ainsi, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un CPE francophone s'établit à 28,3 %⁷¹.

Ce pourcentage se rapproche de la proportion d'enfants de 0 à 5 ans disposant d'une place en garderie agréée dans la province, qui se situait à 29,1 % en 2016⁷². Il ne tient cependant pas compte des 100 000 nouvelles places en garderie promises par le gouvernement en 2017 pour les enfants de 0 à 4 ans. Si on applique à ce nombre le pourcentage de la population francophone en Ontario, soit 4 %, on peut estimer que 4 000 nouvelles places en garderie francophones devraient être créées à l'horizon 2022.

Les résultats du sondage ont indiqué que 4 664 enfants âgés de 0 à 4 ans étaient inscrits aux listes d'attente des garderies francophones, dont près du quart avaient 18 mois ou moins. Un exercice similaire réalisé au printemps 2019 avait répertorié des listes d'attente totalisant 6 182 enfants, tous âges confondus.

En Ontario, plus de la moitié des enfants francophones n'a qu'un seul parent francophone. Selon les répondants et répondantes au sondage, plus de la moitié des enfants qui fréquente une garderie ne parle pas le français à la maison ou parle le français et une autre langue à la maison. Il est important de réduire les listes d'attente des garderies éducatives de langue française pour éviter que les parents aient l'obligation de se tourner vers un service de garde anglophone ou non réglementé.

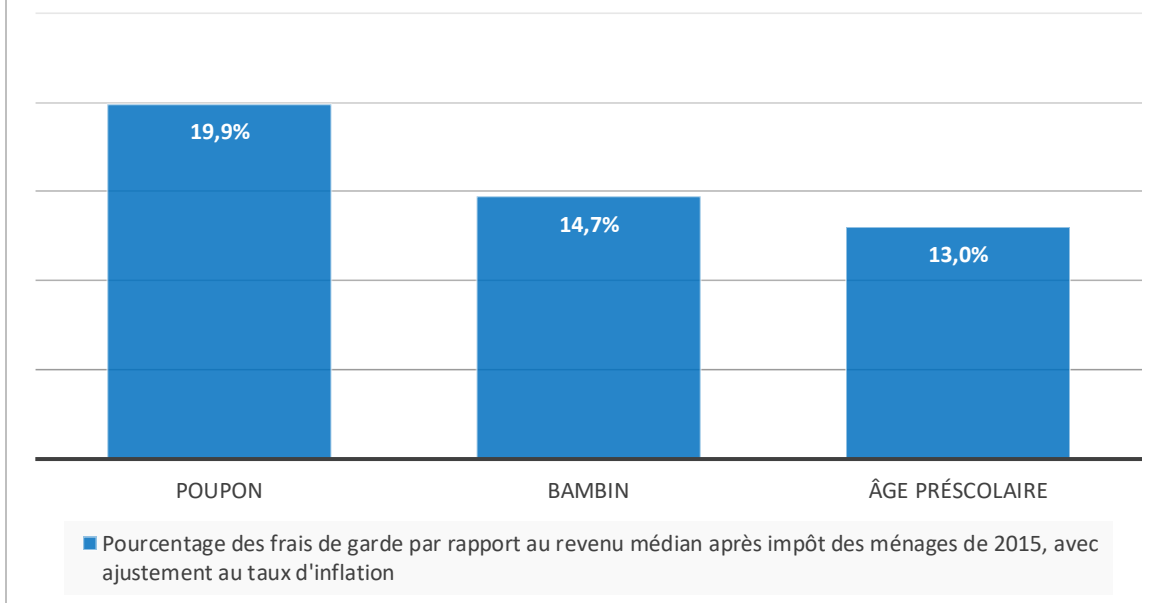


En Ontario, la médiane des frais de services de garde en milieu francophone se situe entre 1 100 \$ et 1 200 \$ par mois pour les pouspons, entre 800 \$ et 900 \$ pour les bambins et entre 700 \$ et 800 \$ pour les enfants d'âge préscolaire. Ces frais peuvent atteindre entre 13 % et 19,9 % du revenu médian après impôt des ménages.

⁷¹ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

⁷² Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 47.

Graphique 45. Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 65 285 \$, avec ajustement pour le taux d'inflation en Ontario de 2016 à 2018 (5,9 %) ⁷³.

Plusieurs menaces à la viabilité des services de garde ont été relevées par les répondants et répondantes à l'enquête :

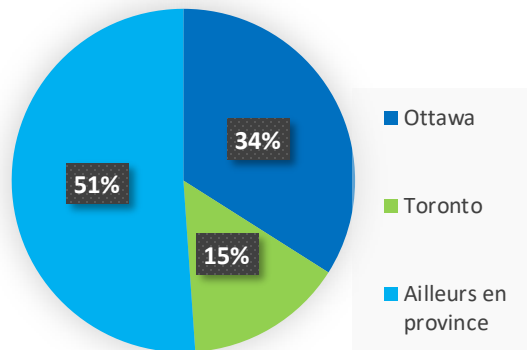
- la pénurie générale de personnel qualifié;
- la difficulté de trouver du personnel qualifié pour travailler à temps partiel ou pour effectuer des remplacements;
- les salaires et avantages sociaux trop faibles;
- l'exiguïté des locaux dans certaines écoles, ce qui signifie que les services de garde ne sont pas en mesure d'accueillir des poupons ou un plus grand nombre de bambins;
- la difficulté de retenir les éducatrices et éducateurs, qui optent pour des emplois mieux rémunérés en milieu scolaire;
- le manque de financement pour l'achat d'équipement, de technologies ou de matériel à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers.

⁷³ Statistique Canada, Ontario [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, op. cit.

6.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada⁷⁴, l'Ontario comptait 68 150 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 4 065 (ou 6 %) avaient le français ou le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées.

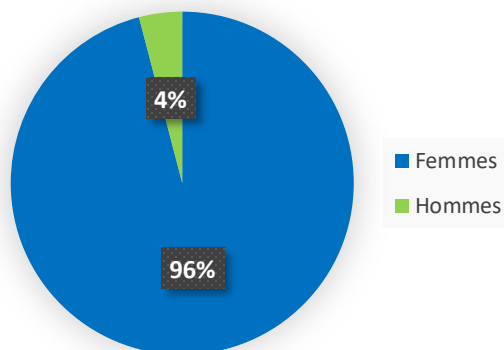
Graphique 46. Lieu de résidence du personnel



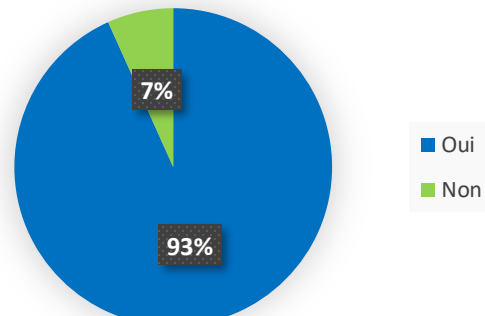
Plus du tiers des membres francophones de cette catégorie, soit 1 380 personnes, résidait dans la région d'Ottawa et 15 % d'entre elles, soit 605 personnes, dans la région de Toronto.

La presque totalité de ces membres du personnel était des femmes et avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

Graphique 47. Sexe du personnel



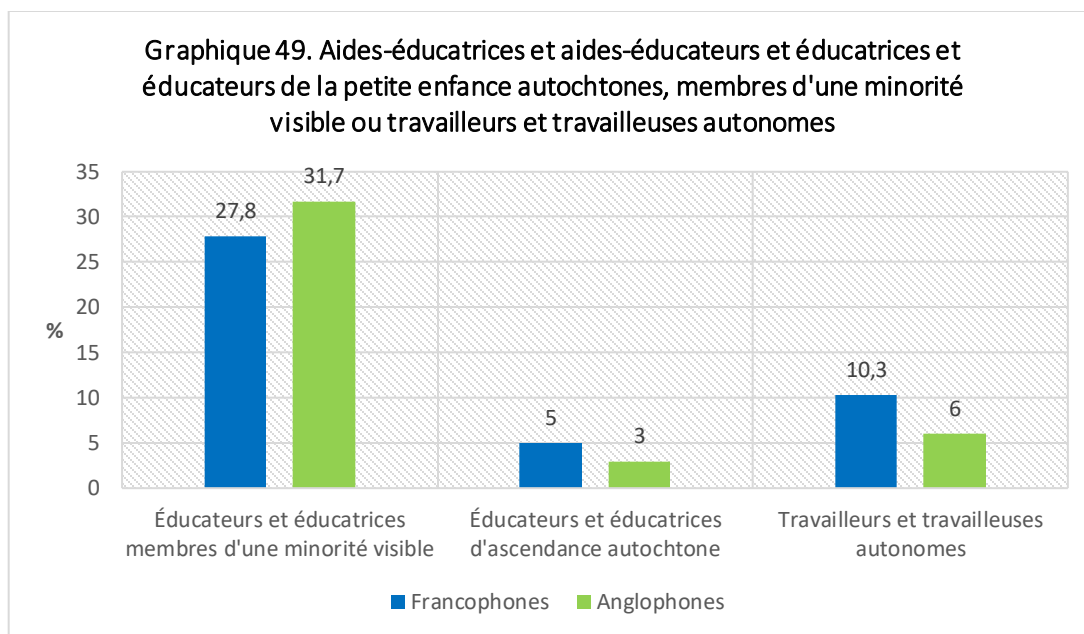
Graphique 48. Travail au cours de l'année



Les résultats du sondage mené par le cabinet Axion indiquent que 15 % des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs francophones travaillent à temps partiel en Ontario.

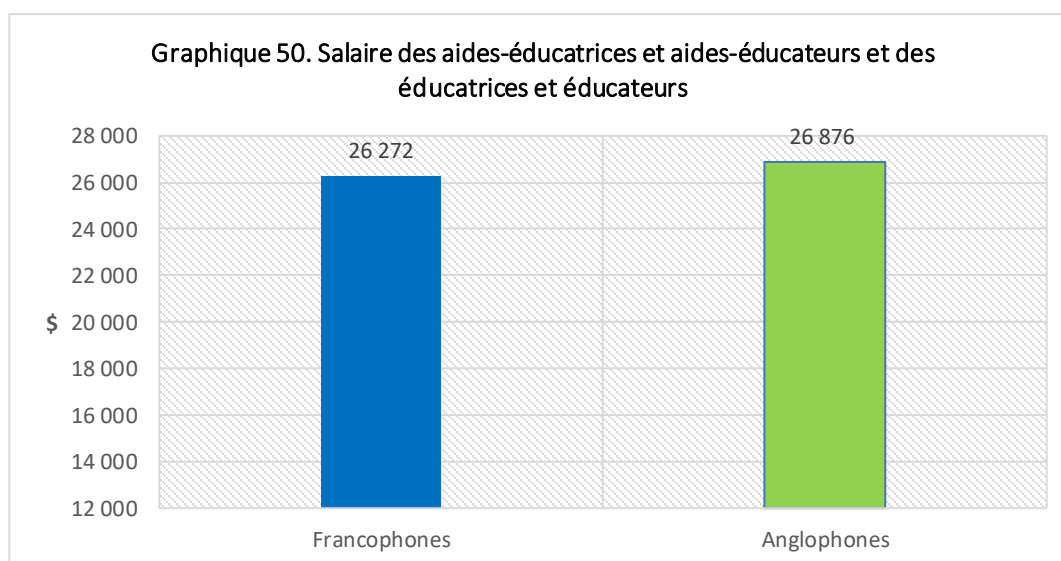
Plus du quart du personnel de ce groupe professionnel est membre d'une minorité visible, proportion similaire à celui du personnel anglophone. En ce qui concerne les aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs d'ascendance autochtone, la proportion s'établit à 5 % chez les francophones et à 3 % chez les anglophones.

⁷⁴ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.



Le personnel francophone est proportionnellement un peu plus nombreux que le personnel anglophone à effectuer du travail autonome. Environ 10 % des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs francophones font du travail autonome.

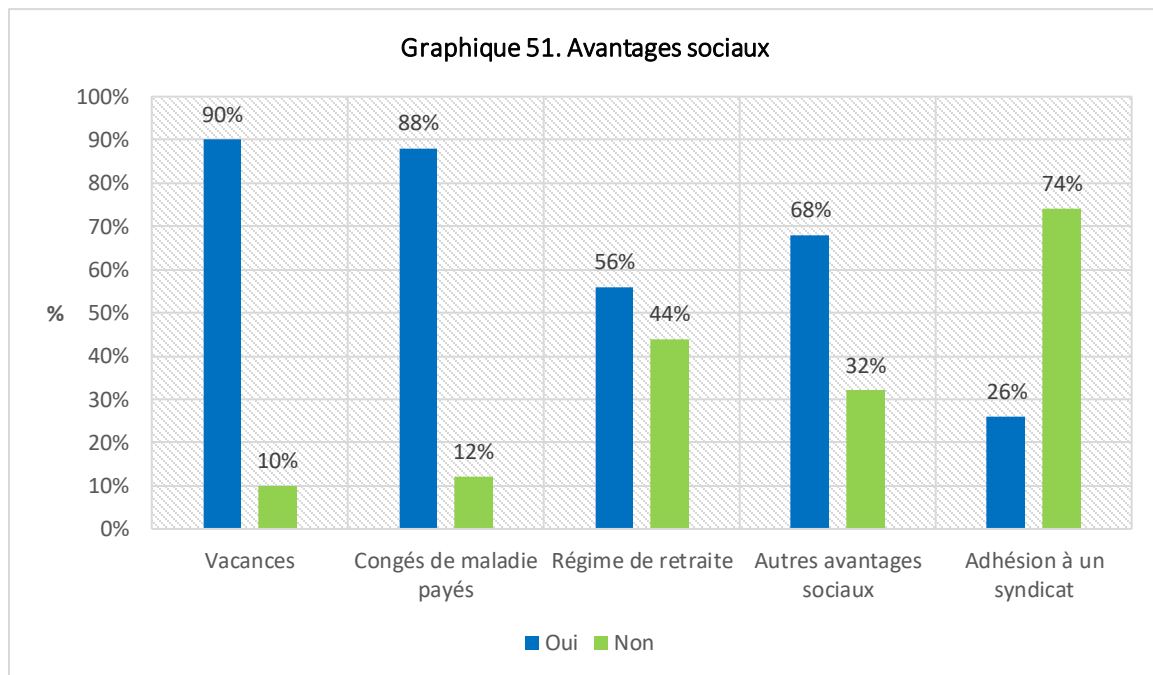
Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones en Ontario était de 26 272 \$ en 2015, soit sensiblement le même que celui des anglophones, selon Statistique Canada.



Selon le sondage réalisé par Axion, la médiane du salaire annuel brut des aides-éducatrices et aides-éducateurs se situait entre 20 000 \$ et 29 999 \$; la médiane du salaire des éducatrices et éducateurs se situait entre 30 000 \$ et 39 999 \$; et la médiane du salaire des gestionnaires se trouvait entre 50 000 \$ et 59 999 \$.

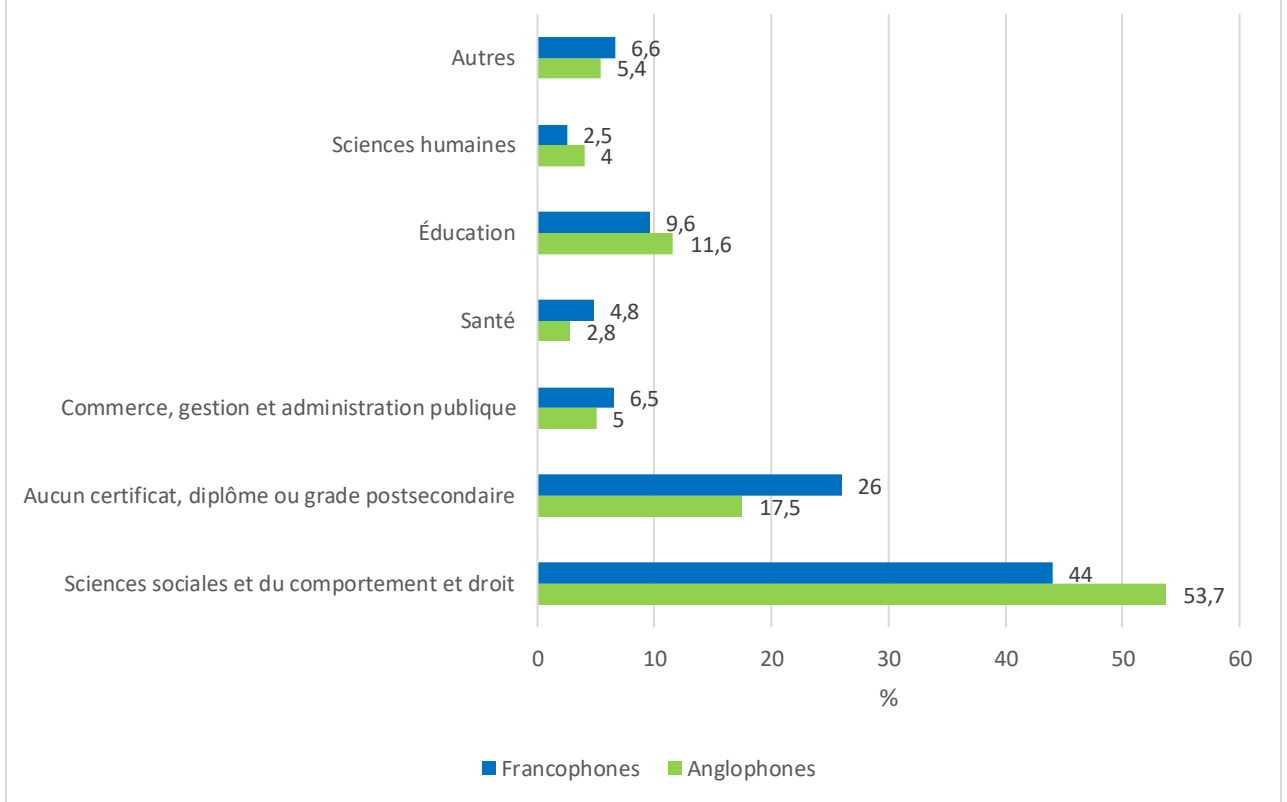
La médiane du revenu annuel avant impôt des travailleurs et travailleuses autonomes se situait entre 30 000 \$ et 39 999 \$.

La majorité des répondants et répondantes a indiqué bénéficier d'avantages sociaux : semaines de vacances, congés de maladie, régime de retraite ou assurance maladie privée. Un peu plus du quart du personnel francophone est membre d'un syndicat.



Un peu plus du quart des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones ne détient aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire. Moins de la moitié a effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines. Les anglophones sont environ 10 % plus nombreux et nombreuses à avoir étudié en sciences sociales et du comportement.

Graphique 52. Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs francophones et anglophones



Lors de l'enquête auprès des services de garde effectuée par notre cabinet, près de la moitié des répondants et répondantes a affirmé que 80 % ou plus des membres de leur personnel suivaient de la formation chaque année. Le pourcentage des formations traitant de construction identitaire est cependant assez faible : les trois quarts des répondants et répondantes ont indiqué que moins de 30 % des formations touchaient à ce domaine.

D'après les répondants et répondantes, les thèmes de formation suivants pourraient répondre à leurs besoins :

- communication avec les parents et les enfants;
- gestion des comportements et renforcement positif;
- cadre d'apprentissage de la petite enfance *Comment apprend-on?*;
- besoins particuliers (p. ex., spectre de l'autisme);
- programmation, organisation et observation en salle de jeu;
- leadership et communication interpersonnelle;
- administration et gestion des ressources humaines;
- approche pédagogique Reggio Emilia.

6.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

En Ontario, deux collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française offrent le programme de diplôme de deux ans *Éducation en services à l'enfance*, soit le Collège Boréal et La Cité. Ce programme est reconnu par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario.

Ces programmes accueillent annuellement près de 350 étudiants et étudiantes de partout en province et sont offerts en présentiel, en vidéoconférence ou en ligne. Le programme de quatre semestres comprend trois stages obligatoires. La presque totalité des étudiants et étudiantes provient de l'Ontario. Il est possible d'entreprendre le programme à la session d'automne ou à la session d'hiver à La Cité ou à la session d'automne, d'hiver ou du printemps au Collège Boréal. À l'heure actuelle, de 10 à 30 % de la formation porte sur la construction identitaire, mais des modifications envisagées au contenu du programme pourraient faire augmenter ce pourcentage dans un avenir rapproché.

Il est également possible de s'inscrire au programme d'apprentissage *Praticien(ne) du développement de l'enfant*, régi par l'Ordre des métiers de l'Ontario. Ce programme comprend une formation rémunérée en milieu de travail et une formation en classe. La période d'apprentissage est de 6 000 heures (environ trois ans), dont 5 280 heures d'expérience en milieu de travail et 720 heures de formation en classe. Le Collège Boréal et La Cité offrent les heures de formation théorique. Ce programme n'est pas reconnu par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, mais les deux collèges ont mis en place un programme passerelle de quelques cours additionnels permettant d'accéder au titre d'EPEI.

Le Collège Boréal a également mis sur pied le programme postdiplôme *Administration en services à l'enfance*. Ce programme est offert uniquement en ligne, à temps partiel. On peut s'y inscrire à tout moment de l'année et accélérer la progression en suivant plusieurs cours à la fois. Le programme est reconnu par l'Ordre au titre des exigences d'apprentissage continu.

À cause de la pénurie d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance francophones dans certaines régions de la province, il est fréquent que les étudiants et étudiantes travaillent tout en terminant leurs études en éducation en services à l'enfance à temps partiel. Les étudiants et étudiantes obtiennent la permission d'effectuer leur stage sur leur lieu de travail, moyennant un changement de salle.

Formation continue

La formation continue est obligatoire pour obtenir le renouvellement du certificat d'inscription à l'Ordre. Plusieurs organismes, dont l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (AFÉSEO), l'agence de services de garde à domicile Grandir Ensemble, les conseils scolaires de langue française et le Collège Boréal offrent de la formation continue aux éducatrices et éducateurs qui travaillent en milieu francophone.

De plus, dans le cadre de l'*Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* (2017-2020), la province a mis sur pied trois Centres d'excellence pour la petite enfance et la garde d'enfants, dont un est consacré aux francophones.

Le Centre d'excellence appuie l'apprentissage professionnel de l'ensemble du secteur de la petite enfance et établit des réseaux spécialisés en tenant compte des besoins divers de la province, y compris en matière de culture, de langue et de géographie. Ce centre est un carrefour virtuel qui vient en appui aux réseaux de leaders francophones partout en Ontario. Il fournit de l'accompagnement et du mentorat aux éducatrices et éducateurs, ainsi que divers programmes de formation continue, dont le programme Floraison.

La majorité des conseils scolaires offre de la formation gratuite aux éducatrices et éducateurs qui travaillent dans les écoles, que ces personnes soient ou non à l'emploi des conseils. Les formations sont fréquemment offertes dans le cadre des journées pédagogiques. Les conseils scolaires paient les heures de suppléance afin de permettre aux EPEI de participer aux formations. Des formations sont également conçues à l'intention des directions et du personnel de supervision.

Certains conseils ont également mis de l'avant des communautés d'apprentissage professionnel (CAP) avec leurs groupes d'éducatrices et d'éducateurs afin de favoriser la pratique réflexive, l'observation en salle de classe et la consolidation des apprentissages. Des programmes de mentorat avec les EPEI sont également mis en place dans certains conseils afin de permettre de revenir sur les concepts appris dans le cadre des journées pédagogiques.

Quelques conseils scolaires ont également mis au point des outils de formation en appui au programme pédagogique *Comment apprend-on?* afin d'accroître la compréhension du développement séquentiel de l'enfant chez les EPEI et le personnel de supervision. Toutes ces formations peuvent faire partie du portfolio d'apprentissage continu des EPEI.

Le Collège Boréal a également mis sur pied deux programmes d'appui pédagogique pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance. Les formations sont offertes annuellement depuis trois ans. Elles sont gratuites et l'une d'entre elles est offerte en français et en anglais.

L'AFÉSEO a exercé un leadership incontournable au fil des ans pour accompagner les éducatrices et les éducateurs en services à la petite enfance et pour travailler avec les partenaires régionaux et provinciaux afin de valoriser la profession. Elle a entre autres fait sa marque avec quelques programmes d'accompagnement et de formation continue, dont le programme Floraison qui a été conçu et piloté en partenariat avec le Collège Boréal. Floraison procure de l'accompagnement et vise le développement du leadership pédagogique et andragogique en lien avec la pédagogie de la province.

En 2019, ce programme est devenu l'une des pierres angulaires du Centre d'excellence pour la petite enfance et la garde d'enfants. De même et depuis plusieurs années, l'AFÉSEO a mis en place et pilote le programme *FrancoFun* en construction identitaire; celui-ci est devenu un programme de premier plan partout dans la province et ailleurs au pays.

L'organisme sans but lucratif Grandir Ensemble gère une agence de services de garde dans la région d'Ottawa appelée La Maisonnée. Grandir Ensemble a élaboré un programme de formation continue pour les responsables de services de garde en milieu familial fondé sur le cadre pédagogique provincial *Comment apprend-on?*

Les responsables de services de garde qui choisissent de s'associer à La Maisonnée s'engagent à suivre une formation de base obligatoire de 13 ateliers sur un an. À ces formations s'ajoutent les communautés d'apprentissage professionnel (CAP), qui favorisent la collaboration et l'entraide entre les responsables de services de garde.

6.6 Conclusion

Les principaux défis en Ontario dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de trois ordres :

- la pénurie de personnel qualifié dans plusieurs régions et la difficulté de retenir le personnel en poste;
- le manque d'espace pour les locaux dans les centres de la petite enfance en milieu scolaire;
- le manque de places en services de garde dans certaines régions.

En matière de formation, deux établissements collégiaux de langue française offrent des programmes en services à l'enfance qui satisfont aux exigences de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Ils adaptent leur offre et leur mode de prestation aux besoins des clientèles étudiantes.

Le Collège Boréal a également lancé un programme postdiplôme pour répondre aux besoins en formation des gestionnaires des services de garde. Ce programme est également reconnu par l'Ordre au titre des exigences de formation professionnelle.

Le gouvernement a établi le Centre d'excellence francophone pour la petite enfance et la garde d'enfants afin d'appuyer la formation continue. À cela s'ajoute un riche éventail de programmes, ateliers, webinaires, capsules pédagogiques et communautés d'apprentissage professionnel offerts par des organismes, collèges et conseils scolaires.



7. ÉTAT DES LIEUX AU MANITOBA

7.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

Au Manitoba, trois niveaux de classification sont en vigueur pour le personnel de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans un établissement autorisé.

Les aides des services à l'enfance (niveau I) n'ont pas besoin de diplôme postsecondaire. La personne doit toutefois suivre 40 heures de formation au cours de l'année suivant son embauche. Les cours des programmes agréés en éducation de la petite enfance sont admissibles.

Pour occuper les fonctions d'éducatrice ou d'éducateur des jeunes enfants (niveau II), il faut être titulaire d'un diplôme en éducation des jeunes enfants décerné par un établissement agréé. Il s'agit d'un programme de deux ans.

Avant d'obtenir une classification de niveau III, il faut tout d'abord obtenir celle de niveau II. Il faut ensuite effectuer des études de baccalauréat avec spécialisation en direction, en gestion, en soins aux nourrissons, en garde d'enfants autochtones ou en garde d'enfants ayant des besoins particuliers.

Une fois le certificat d'agrément obtenu, les éducatrices et éducateurs de la jeune enfance (EJE) n'ont pas à satisfaire à d'autres exigences de formation professionnelle. Il est cependant recommandé par les instances gouvernementales qu'ils et elles consacrent au moins 24 heures par année à du perfectionnement professionnel.

Les personnes ayant déjà obtenu la classification d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique, au Yukon, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard peuvent soumettre une demande de classification au Manitoba en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur.

Le Manitoba compte deux types de services de garde reconnus : les services autorisés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en garderie et les services autorisés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en garderie à domicile.

Les deux tiers du personnel travaillant en garderie à temps plein auprès d'enfants âgés de 0 à 6 ans doivent être titulaires d'un certificat d'EJE II ou d'EJE III. Le directeur ou la directrice doit être titulaire du niveau EJE III au moment de la demande et de l'obtention de la licence.

La personne demandant la licence pour une garderie à domicile autorisée doit avoir suivi au minimum une formation de 40 heures en éducation de la petite enfance au cours des huit années précédentes, ou s'engager à suivre cette formation dans les 12 mois suivant l'ouverture de la garderie.

7.2 Financement du secteur de la petite enfance

Depuis 2002, la province s'est dotée de trois plans quinquennaux en matière de services de garde d'enfants. Le plus récent s'intitule *Choix familiaux – Le plan manitobain d'expansion des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2014-2019)*.

En mars 2015, le gouvernement mettait sur pied une commission sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, « *afin de progresser au chapitre de la mise en œuvre d'un réseau universellement accessible en mesure de se développer pour répondre aux besoins de toutes les familles à la recherche d'une place offerte dans une garderie agréée ou un service de garde en milieu familial réglementé* [Flanagan et Beach, 2016] »⁷⁵.

De plus, à l'automne 2015, le gouvernement s'est engagé à investir dans la création de 12 000 places en services de garde d'ici 2021⁷⁶.

L'Entente bilatérale signée en 2017 entre le Canada et le Manitoba concernant un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants se fonde sur les travaux de la commission et prévoit des investissements dans cinq secteurs⁷⁷ :

- le soutien aux places en garderie abordables et accessibles, qu'elles soient nouvelles ou nouvellement financées;
- le renforcement de la capacité et de la stabilité du secteur;
- une stratégie pour les régions rurales et du Nord;
- la diversité et l'inclusion;
- la mobilisation de la collectivité et les rapports destinés au public.

Afin de mettre en place cette stratégie, des programmes ont été élaborés pour aider les familles, les collectivités et les services de garde de la province. Le gouvernement investit dans de nouveaux projets d'immobilisation pour créer des places en services de garde réglementés au profit des familles qui en ont le plus besoin, notamment les familles francophones. Les sommes investies devraient permettre de réaliser 10 projets. Certains projets en milieu francophone ont été approuvés au cours de la dernière année, dont une nouvelle garderie à l'Université de Saint-Boniface.

Des subventions provinciales d'exploitation sont également offertes à l'égard de nouvelles places ou de places ajoutées au cours des 10 dernières années. Il est prévu que ces fonds soutiendront 94 places destinées à la communauté francophone⁷⁸.

En plus des subventions d'exploitation et d'immobilisation, le gouvernement offre certains incitatifs à l'ouverture de places en milieu familial autorisé⁷⁹ :

- une subvention provinciale unique de démarrage de 300 \$ par place pour l'achat d'équipement;
- une subvention de 400 \$ par année au titre des droits de scolarité de cours postsecondaires en petite enfance.

⁷⁵ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 54.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*, p. 14.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁷⁹ Manitoba, *What Are the Benefits of Being a Licensed Home-Based Provider?*, https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/centres_homeproviders/homebased_childcare/benefits.html, site consulté en octobre 2019.

Un programme de crédit d'impôt a également été mis en place en 2018 afin d'inciter les entreprises à investir dans de nouvelles installations de services de garde. Un crédit d'impôt de 10 000 \$ par nouvelle place créée est mis à la disposition des entreprises. Il faut créer au minimum 74 places en milieu urbain et 52 places en milieu rural⁸⁰.

Dans l'objectif d'appuyer les aides des services à l'enfance qui souhaitent poursuivre leurs études pour obtenir un diplôme en éducation de la jeune enfance, une subvention de 4 000 \$ est offerte aux étudiants et étudiantes qui terminent le programme de deux ans de l'un des établissements suivants : Collège Red River, Collège communautaire Assiniboine, Collège universitaire du Nord et Université de Saint-Boniface. Les bénéficiaires doivent cependant s'engager à travailler deux ans dans la province après l'obtention de leur diplôme⁸¹.

Finalement, une plateforme en ligne offre gratuitement une gamme approfondie d'ateliers et de programmes de formation et d'apprentissage qui s'adresse au personnel des garderies en installation et à celui des garderies familiales. Les formations ne sont disponibles qu'en anglais.

Depuis 2010, le gouvernement du Manitoba assure le financement d'un régime de retraite agréé et de mesures de soutien à la retraite pour les travailleurs et travailleuses en garderie. Le gouvernement rembourse à l'employeur jusqu'à 4 % du salaire de chaque employé ou employée, ce qui équivaut à la contribution de l'employeur. Les employés et employées doivent également verser au moins 4 % de leur salaire. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie de stabilité de la main-d'œuvre du *Programme quinquennal du Manitoba pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (2008-2013)*⁸².

7.3 Services de garde

Afin de déterminer le nombre d'enfants qui fréquentent soit une garderie autorisée ou une garderie à domicile autorisée de langue française, nous avons utilisé les données du plan global réalisé au printemps 2019; les renseignements fournis par la Fédération des parents du Manitoba; et les données obtenues lors de l'enquête du cabinet Axion auprès des services de garde autorisés. La fréquentation peut fluctuer quelque peu en fonction de la période de l'année ou de la transition des enfants du groupe des pouspons à celui des enfants d'âge préscolaire.

À l'heure actuelle, le Manitoba compte 19 garderies autorisées francophones préscolaires ainsi que le Réseau provincial des services de garde familiales francophones, qui est géré par la Fédération des parents du Manitoba. Le Réseau compte 15 garderies familiales qui peuvent accepter un maximum de cinq enfants de moins de 6 ans chacune. Selon le plan de développement pour le Manitoba, sept autres services de garde familiale autorisés sont inscrits auprès de la province comme offrant des services en français.

⁸⁰ Manitoba, *A Guide to the Child Care Centre Development Tax Credit Program*, https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/resources/pubs/development_tax_credit_guide.pdf, p. 2, site consulté en octobre 2019.

⁸¹ Manitoba, *Early Childhood Education Tuition Support Conditional Grant Application*, https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/resources/pubs/tuition_grant.pdf, site consulté en octobre 2019.

⁸² Manitoba, *Registered Pension Plans and Retirement Supports for Manitoba's Early Learning and Child Care Workforce*, https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/centres_homeproviders/providers_resources/pubs/pension_brochure.pdf, p. 3, site consulté en octobre 2019.

Les garderies autorisées se trouvent dans les locaux d'une école de langue française, à l'exception de deux centres autonomes dans la région de Saint-Boniface à Winnipeg. Toutes fonctionnent indépendamment des écoles et sont ouvertes entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi. Un centre a mentionné ouvrir également la fin de semaine de 7 h à 17 h.

La plupart de ces centres offre des services de garde aux poupons et aux enfants d'âge préscolaire. Certains centres proposent également un programme de prématernelle à temps partiel ou à temps plein. Ces programmes n'ont pas été inclus dans le calcul du nombre d'enfants en service de garde.

À l'aide des données fournies par les partenaires et de celles compilées à la suite du sondage, on peut estimer qu'au 30 septembre 2019, 690 enfants d'âge préscolaire fréquentaient les garderies autorisées au Manitoba. La capacité des 19 centres étant de 741 enfants d'âge préscolaire, cela équivaut à un taux d'occupation de 94 % à l'échelle de la province, donc tout près de la capacité maximale. Trois des cinq régions sont d'ailleurs au maximum de leur capacité.

Tableau 6. Nombre d'enfants francophones fréquentant une garderie autorisée

Région	Capacité	Fréquentation actuelle		Liste d'attente	
	Poupons et âge préscolaire	Poupons	Âge préscolaire	Poupons	Âge préscolaire
Région urbaine	319	56	263	511	432
Sud-Ouest	85	16	69	27	22
Nord et Nord-Ouest	59	12	47	13	10
Sud	169	20	104	58	74
Sud-Est	109	16	87	75	70
Total	741	120	570	684	608

Il faut ajouter à cela le nombre d'enfants d'âge préscolaire qui fréquentent une garderie à domicile francophone. Le maximum s'établit à cinq enfants de moins de 6 ans pour chacun des 22 services. Au maximum, ces garderies familiales accueillent 110 enfants francophones. Au 30 septembre 2019, environ 800 enfants fréquentaient donc un service de garde autorisé de langue française au Manitoba.

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, au Manitoba, 3 385 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 480 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Ainsi, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un service de garde francophone s'établit à 20,6 %⁸³.

⁸³ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

Une étude réalisée en 2017 pour le compte de la CNPF à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 notait que 863 enfants fréquentaient un service de garde francophone en installation, ce qui représentait 25,6 % des enfants francophones de 0 à 4 ans⁸⁴.

On peut en conclure que la proportion d'enfants fréquentant une garderie autorisée francophone a diminué de quelque 5 % entre 2011 et 2016, passant de 25,6 % à 20,6 %.

Le plan d'action du Manitoba indique qu'en 2016-2017, 26,5 % des enfants d'âge préscolaire de la province occupaient une place dans un service autorisé⁸⁵. On peut appliquer ce pourcentage au groupe de population des enfants francophones de 0 à 4 ans dans la province. Ainsi, 1 024 enfants francophones devraient fréquenter un service de garde réglementé, toutes proportions gardées. Il s'agit d'un manque à gagner de 224 places.

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à créer 12 000 places en garderie d'ici 2021. Si on applique à ce nombre le pourcentage de la population dont la langue maternelle est le français (3,4 %), on peut estimer que 408 places devraient être créées dans les garderies francophones. On parle donc d'un ajout de 632 places au cours des prochaines années pour freiner le déclin de la proportion d'enfants fréquentant une garderie autorisée francophone dans la province.

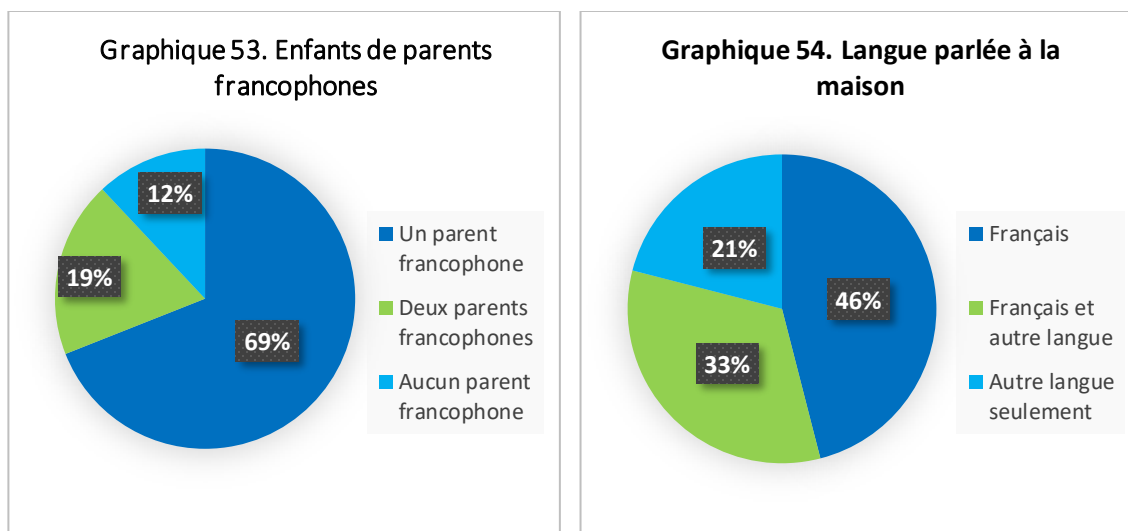
Les données concernant les listes d'attente sont très préoccupantes. En effet, 2 584 noms se trouvent sur les listes d'attente des garderies autorisées francophones au 30 septembre 2019. C'est donc dire que pour chaque enfant qui dispose d'une place, trois autres sont en attente. La situation est la plus criante dans la région urbaine de Winnipeg, où 943 enfants attendent que l'une des 319 places en garderie autorisée se libère.

Avec comme point de départ la proportion d'enfants francophones qui fréquente une garderie autorisée dans la région de Winnipeg, on peut appliquer le pourcentage de la population francophone de la province qui habite à Winnipeg (58 %) au nombre d'enfants dont l'un des parents est francophone ou dont les parents ne sont pas francophones, mais qui parlent le français à la maison (3 865 enfants). Ainsi, à peine 14,2 % des enfants francophones disposent d'une place en garderie autorisée francophone, comparativement à 20,6 % à l'échelle provinciale.

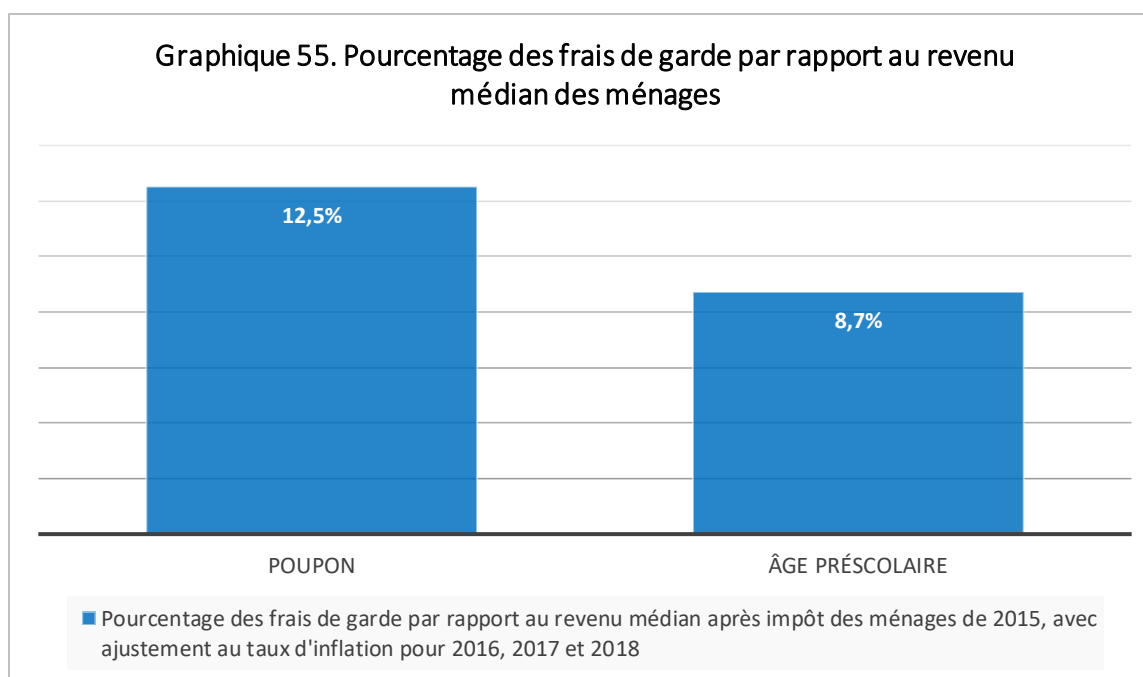
Au Manitoba, 69 % des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone. Selon les répondants et répondantes au sondage, près d'un enfant sur quatre qui fréquente une garderie ne parle pas le français à la maison.

⁸⁴ Sociopol, *Portrait analytique des services à la petite enfance dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire – 2015-2016*, op. cit., p. 15.

⁸⁵ Gouvernement du Canada, *Accord Canada – Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/manitoba.html>, p. 14, site consulté en octobre 2019.



Au Manitoba, la médiane des frais des services de garde subventionnés qui ont répondu au sondage se situe entre 600 \$ et 700 \$ par mois pour les poupons et entre 400 \$ et 500 \$ par mois pour les enfants d'âge préscolaire. Ces frais peuvent atteindre entre 9,1 % et 13,2 % du revenu médian après impôt des ménages. Les frais des services de garde non subventionnés peuvent dépasser les 3 000 \$ par mois.



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 59 093 \$⁸⁶.

⁸⁶ Statistique Canada, *Manitoba [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.

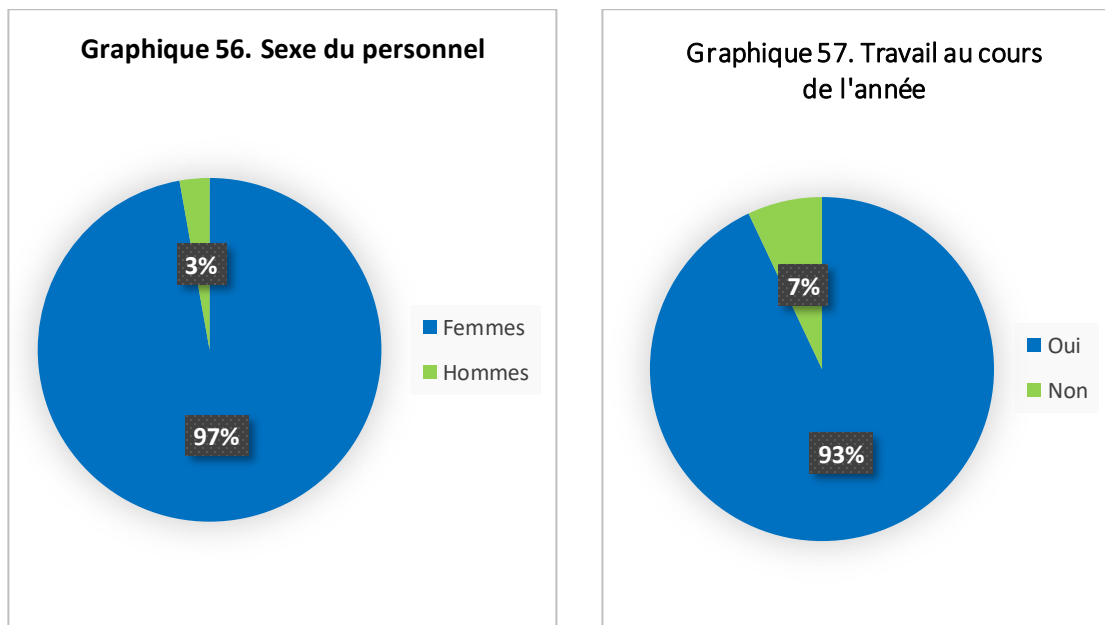
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

Les principales menaces à la viabilité des services de garde relevées par les répondants et répondantes à l'enquête sont le manque de personnel qualifié, les difficultés de rétention du personnel et le financement gouvernemental inadéquat.

7.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada⁸⁷, le Manitoba comptait 7 625 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 285 (ou 3,7 %) avaient le français ou le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées. Plus des trois quarts du personnel francophone (225 personnes ou 79 %) résidaient dans la région de Winnipeg.

La presque totalité de ces membres du personnel était des femmes et avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

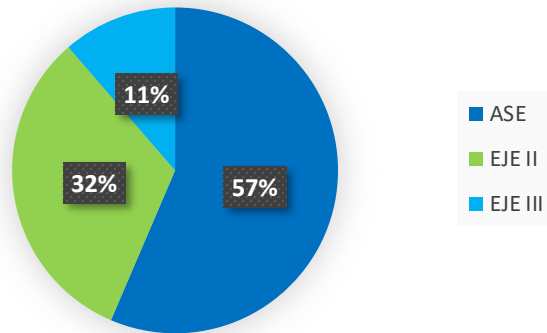


⁸⁷ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

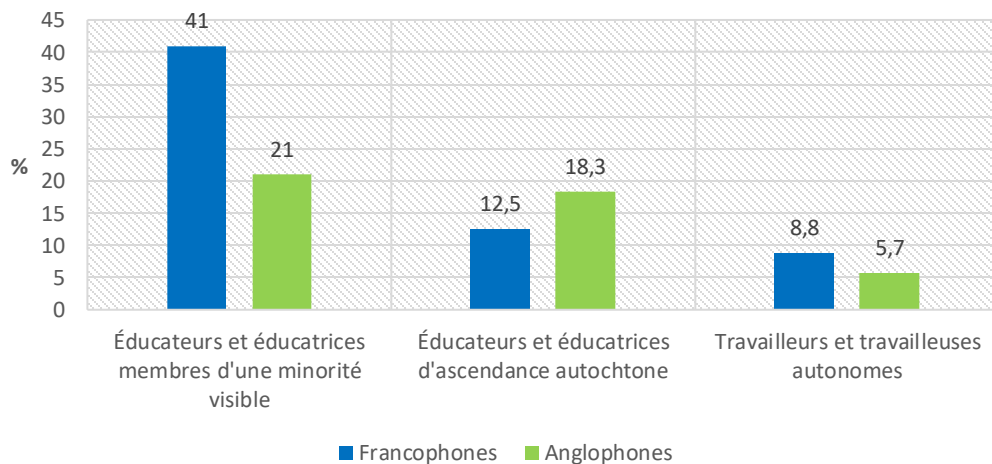
Selon les données fournies par la Fédération des parents du Manitoba, plus de la moitié du personnel des garderies autorisées francophones se compose d'aides des services à l'enfance (ASE), tandis que le tiers seulement du personnel est constitué d'éducatrices et d'éducateurs des jeunes enfants de niveau II. Plusieurs des postes pourvus par des ASE sont à temps partiel ou temporaires.

Au Manitoba, les aides des services à l'enfance et les éducatrices et éducateurs des jeunes enfants francophones membres d'une minorité visible sont proportionnellement deux fois plus nombreux que chez les anglophones. Le Manitoba compte proportionnellement plus de personnel francophone d'ascendance autochtone que les autres provinces.

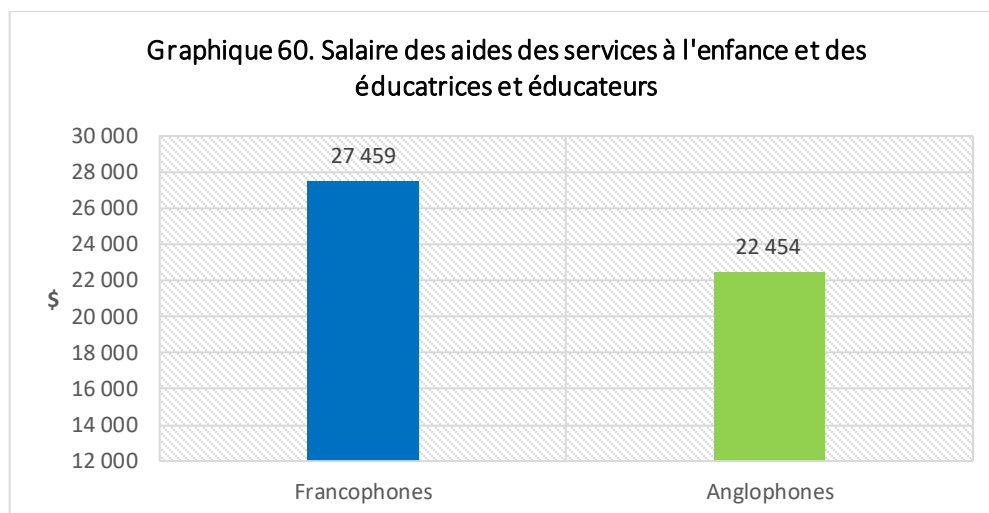
Graphique 58. Qualifications du personnel des garderies autorisées



Graphique 59. Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes

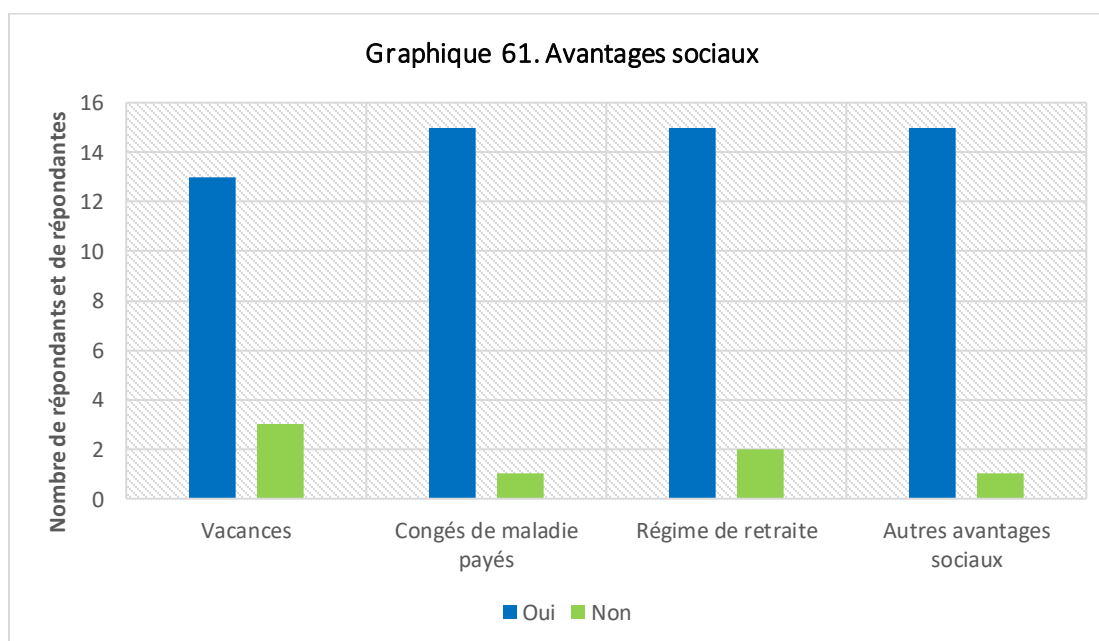


Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones au Manitoba était de 27 459 \$ en 2015, soit 22 % de plus que celui des anglophones, selon Statistique Canada.



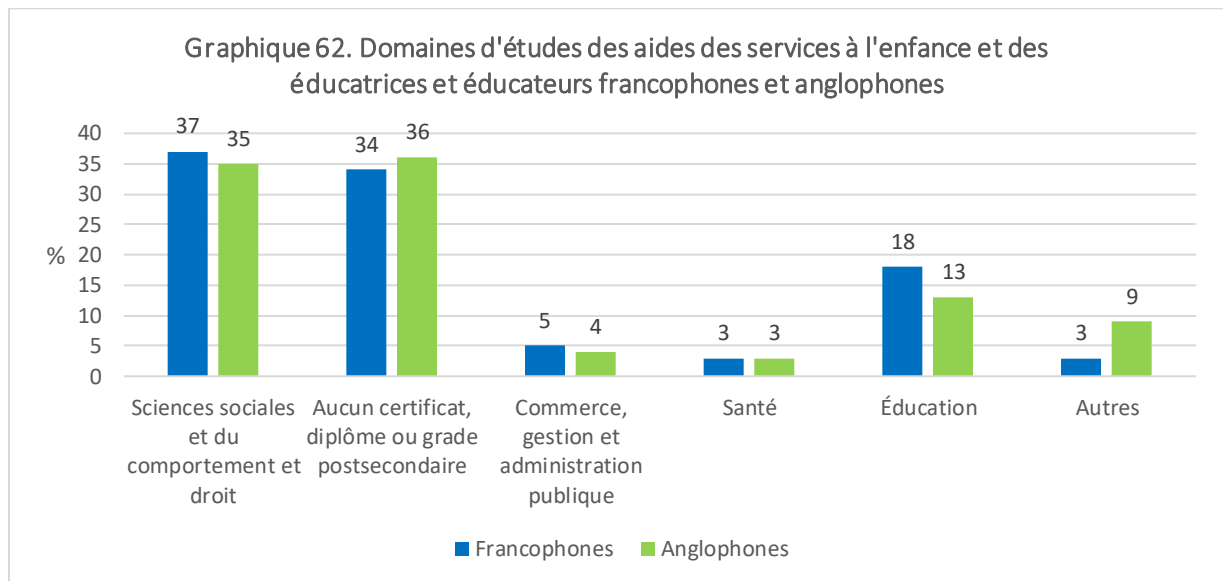
Selon les données du sondage réalisé par le cabinet Axion, le salaire annuel brut médian des aides des services à l'enfance se situait entre 20 000 \$ et 29 999 \$ en septembre 2019. Le salaire annuel brut médian des éducatrices et éducateurs de niveau II se situait entre 30 000 et 39 999 \$.

Les résultats du sondage ne sont pas statistiquement utilisables à cause du faible nombre de répondants et de répondantes au Manitoba. Il est tout de même possible de dégager certaines tendances en ce qui a trait aux avantages sociaux. La majorité des répondants et répondantes a indiqué bénéficier d'avantages sociaux, dont au moins deux semaines de vacances, des congés de maladie, un régime de retraite ainsi qu'une assurance maladie privée. Une seule personne a indiqué être syndiquée.



Au Manitoba, plus du tiers des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones a effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines. Le tiers des membres de cette catégorie ne possède aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire. Il est intéressant de noter que près d'un professionnel et d'une professionnelle en petite enfance francophone sur cinq a étudié en éducation.

Les anglophones ont un profil très similaire à celui des francophones. Un peu plus du tiers de ces professionnels et professionnelles est diplômé en sciences sociales et du comportement et droit. La proportion d'anglophones ne possédant aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire est comparable à celle chez les francophones.



Lors de l'enquête effectuée par le cabinet Axion, les deux tiers des répondants et répondantes ont affirmé que plus de 90 % des membres de leur personnel suivaient de la formation annuellement. D'ailleurs, le budget annuel de formation des garderies autorisées varie de 3 000 \$ à 10 000 \$. Très peu de garderies autorisées consacrent une partie de ce budget à de la formation en construction identitaire.

La majorité des formations est chapeautée par un établissement postsecondaire. Les formations sont fournies par des professeurs ou professeures, ou par des membres d'associations professionnelles dans le domaine. Quelques services de garde organisent des formations sur le lieu de travail.

D'après les répondants et répondantes, les thèmes de formation suivants pourraient répondre à leurs besoins :

- stress, anxiété et santé mentale des enfants;
- évaluation du personnel;
- planification d'activités pour différents groupes d'âge;
- formation d'éducatrices et d'éducateurs de la jeune enfance de niveau II en milieu rural.

7.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

L'Université de Saint-Boniface offre un programme en éducation de la jeune enfance qui forme des éducatrices et éducateurs en mesure de travailler auprès d'enfants de la naissance à 12 ans dans des services de garde en milieux urbains ou ruraux.

La formation se fait en présentiel à l'École technique et professionnelle de l'Université en deux ans ou quatre semestres, et comprend un stage en garderie chaque semestre. Cette formation mène à un diplôme collégial en Éducation de la jeune enfance et à la classification de niveau II. Pour l'admission au programme, l'étudiant ou l'étudiante doit atteindre le niveau canadien de compétence 6 en anglais. L'établissement a jugé important de mettre en place un tel critère, puisque les éducatrices et éducateurs doivent communiquer avec un grand nombre d'intervenants anglophones, dont les parents des enfants en milieu de garde. Au total, les étudiants et étudiantes disposent d'un maximum de quatre ans pour terminer le programme de niveau II.

L'École technique et professionnelle n'offre plus la classification de niveau III parce que la province du Manitoba a indiqué, il y a quelques années, qu'elle allait exiger un baccalauréat pour cette formation. Le niveau III permettait de devenir directeur ou directrice d'un service de garde.

Il y a une passerelle entre le programme en éducation de la jeune enfance de l'École technique et professionnelle et le programme *Developmental Studies* de l'Université de Winnipeg. Les étudiants et étudiantes peuvent poursuivre leurs études en anglais au baccalauréat en études du développement (option besoins particuliers ou administration). Ce programme permet d'obtenir une classification de niveau III.

L'École technique et professionnelle propose aussi un programme où les étudiants et étudiantes suivent la formation tout en travaillant. La province appuie la garderie financièrement pour qu'elle embauche une suppléance deux jours par semaine afin que la personne participant au programme soit libérée pour suivre ses cours. Ce programme est identique au programme régulier, mais les cours sont concentrés sur deux jours et le travail des étudiants et étudiantes tient lieu de stage. Ce programme est plus intensif et il n'y a pas d'exigences concernant la connaissance de l'anglais.

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'inscriptions au programme régulier a diminué considérablement, passant de 42 étudiants et étudiantes en 2014-2015 à 8 seulement en 2019-2020. La diminution pourrait s'expliquer en partie par la mise en place de l'exigence de capacité langagière en anglais.

En effet, les inscriptions au programme de formation en milieu de travail n'ont pas subi une diminution aussi importante, passant de 25 étudiants et étudiantes en 2014-2015 à 20 en 2019-2020. Il n'y a pas d'exigence de connaissance de l'anglais pour s'inscrire à ce programme.

Les responsables ont également mentionné les conditions salariales peu avantageuses et le manque de valorisation de la profession comme d'autres facteurs nuisant aux inscriptions au programme à temps plein. Selon les responsables du programme, 10 % ou moins de la formation touche directement à la construction identitaire. Il n'est pas possible de s'inscrire au programme à différentes périodes l'année.

Formation continue

La Fédération des parents du Manitoba (FPM), dans le cadre de la Coalition francophone pour la petite enfance au Manitoba, offre depuis 2006 un programme de formation professionnelle complet, tant pour les éducatrices et éducateurs que pour les parents et les directions des services de garde.

La Coalition est un regroupement de trois organismes : la FPM, la Division scolaire franco-manitobaine et la Société de la francophonie manitobaine. Collectivement, ils offrent une gamme de services qui découlent de quatre tables de concertation, dont la Table de perfectionnement professionnel en petite enfance. Cette table est composée de directions de centres, de l'Université de Saint-Boniface, de la Division scolaire franco-manitobaine et de la FPM. Les membres de cette table se rencontrent deux ou trois fois par année pour fournir des idées, offrir des solutions et bonifier les ateliers proposés par l'agente à la petite enfance de la Fédération.

Annuellement, la FPM publie un feuillet annonçant environ 10 formations gratuites qui ciblent les éducatrices et éducateurs, les directions des services de garde et les parents. En général, les sessions de formation ont lieu les samedis ou en soirée. Elles sont offertes en face à face. La durée des sessions varie selon les thèmes. Certaines sont de quelques heures, tandis que d'autres s'étalent sur plusieurs rencontres.

Depuis deux ans, la Coalition offre également de l'appui au Réseau des directions générales des services de garde francophones du Manitoba. En 2018, deux journées d'ateliers, une série de dîners des directions et une conférence pour les directions et le personnel de supervision ont été offertes. Les thèmes abordent la santé mentale, la diversité et les compétences culturelles, ainsi que la mentalité de la croissance. Les dîners-rencontres favorisent le réseautage entre les directions. Les conférences sont une priorité, compte tenu des besoins de ce groupe en matière d'appui et de réseautage.

La participation aux formations est assez élevée et va en augmentant. En moyenne, les activités regroupent de 20 à 60 participants et participantes. Quant aux ateliers et aux sessions pour les directions et le personnel de supervision, ils rassemblent de 10 à plus de 20 personnes.

Il est parfois difficile de trouver des spécialistes francophones dans le domaine. La FPM fait appel aux professeurs et professeures du programme Éducation à la jeune enfance de l'Université de Saint-Boniface, ainsi qu'à d'autres professionnels et professionnelles dans la communauté. La FPM souhaite également inviter des spécialistes d'autres provinces.

7.6 Conclusion

Les principaux défis au Manitoba dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de deux ordres :

- le manque chronique de places en services de garde et les listes d'attente trois fois plus importantes que le nombre de places disponibles, entre autres dans la région de Winnipeg;
- la pénurie de personnel qualifié de niveau II et III.

En matière de formation, l'École technique et professionnelle de l'Université de Saint-Boniface offre le diplôme de niveau II en français, mais les étudiants et étudiantes doivent poursuivre leurs études en anglais afin d'obtenir un baccalauréat en études du développement qui donne droit à l'attestation de niveau III.

Le programme de formation continue de la Coalition francophone pour la petite enfance au Manitoba propose une variété de formations et permet aux intervenants et intervenantes en petite enfance d'effectuer les heures de formation continue recommandées par le gouvernement.

En contrepartie, la plateforme en ligne qui offre gratuitement des ateliers et des programmes de formation et d'apprentissage dans la province ne possède pas de contenu en français.



8. ÉTAT DES LIEUX EN SASKATCHEWAN

8.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

En Saskatchewan, il y a trois niveaux de classification pour le personnel des centres de la petite enfance autorisés.

Le certificat en éducation de la petite enfance de niveau I est accordé aux personnes qui ont réussi trois cours (neuf unités de crédit) relatifs à la petite enfance, dont un cours dans chacun des trois domaines suivants : le développement de l'enfant, la programmation et les relations humaines. Il est aussi possible d'obtenir un certificat de niveau I après avoir suivi un programme d'orientation d'un établissement postsecondaire agréé.

Pour obtenir un certificat de niveau II, il faut être titulaire d'un certificat d'un an en éducation de la petite enfance d'un établissement postsecondaire agréé. Le certificat de niveau III est accordé aux personnes titulaires d'un diplôme de deux ans en éducation de la petite enfance d'un établissement postsecondaire agréé.

Une fois l'agrément obtenu, il n'y a aucune exigence de formation professionnelle pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

La Saskatchewan accorde une équivalence aux certificats de reconnaissance professionnelle en éducation de la petite enfance décernés par une autre province ou par un territoire du Canada. Cela s'applique notamment aux personnes ayant obtenu des qualifications en Alberta, en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Yukon, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard, en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur.

La Saskatchewan compte deux types de services de garde reconnus : les centres de garde réglementés et les services de garde réglementés en milieu familial.

Le directeur ou la directrice d'un centre de garde réglementé doit être titulaire d'une qualification de niveau III, et les éducatrices et éducateurs doivent avoir obtenu au minimum une qualification de niveau I.

Au moins 30 % des éducatrices et éducateurs travaillant 65 heures ou plus par mois dans un centre de garde réglementé doivent satisfaire aux qualifications de niveau II, ou les surpasser.

De plus, 20 % des éducatrices et éducateurs travaillant 65 heures ou plus par mois doivent satisfaire aux qualifications de niveau III, ou les surpasser. Ces ratios incluent le directeur ou la directrice, ainsi que les surveillants et surveillantes délégués par la direction.

En ce qui concerne les services de garde réglementés en milieu familial, le ministère de l'Éducation exige que les personnes autorisées à offrir ces services suivent un cours d'introduction de 40 heures dans l'année suivant l'obtention de leur permis. Le cours de trois crédits peut traiter du développement de l'enfant, de la programmation ou des relations humaines. Les titulaires doivent également effectuer les études requises pour atteindre le niveau I au cours des trois années qui suivent l'obtention du permis de pratique. De plus, ces personnes doivent effectuer au moins six heures de formation continue par année.

8.2 Financement du secteur de la petite enfance

Le plan d'action en petite enfance intitulé *Saskatchewan's Early Years Plan 2016-2020 : A roadmap for a brighter path for children and families* est le fruit d'une vaste consultation provinciale amorcée en 2014. Le plan d'action s'inspire notamment du Plan stratégique du secteur de l'éducation, de la Stratégie en matière d'incapacité, du Plan en matière de santé mentale et de toxicomanie et de la Stratégie de réduction de la pauvreté de la Saskatchewan⁸⁸.

Le plan d'action s'articule autour de cinq piliers⁸⁹ :

- meilleures conditions de vie dès la naissance;
- apprentissage des jeunes enfants;
- services de garde;
- familles fortes et enfants en santé;
- planification et harmonisation au sein des collectivités.

Conformément aux priorités établies dans le plan d'action et aux paramètres de l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan concernant un cadre bilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, quatre domaines prioritaires ont été retenus : l'inclusion des enfants handicapés, l'inclusion des locuteurs francophones en situation minoritaire, l'accès accru aux programmes pour les familles et la mise en place d'initiatives axées sur la qualité⁹⁰.

À l'étape de la mise en œuvre du plan, des programmes ont été élaborés pour aider les familles, les collectivités et les services de garde de la province. Le gouvernement a notamment investi en infrastructure pour créer 1 015 places dans des garderies réglementées, dont 65 places dans des écoles de langue française.

La province souhaite également favoriser la création de 1 500 places en centres de garde réglementés et en services de garde réglementés en milieu familial en augmentant les subventions pour la nutrition et l'équipement. La province investit dans la formation des fournisseurs afin de faciliter l'adoption du cadre d'apprentissage de la province, *Jouer et explorer*, dont la mise en œuvre est obligatoire d'ici 2020⁹¹.

Des subventions ponctuelles sont mises à la disposition des centres de garde réglementés et des services de garde réglementés en milieu familial afin de leur permettre d'acquérir l'équipement nécessaire ainsi que du matériel qui favorise le jeu actif. Des sommes sont également prévues pour l'achat de livres et d'autres ressources afin d'appuyer les initiatives en littératie des enfants de 0 à 6 ans, toutes langues confondues.

Des sommes additionnelles sont consacrées à la formation du personnel des centres de garde réglementés.

⁸⁸ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 59.

⁸⁹ Ibid., p. 5.

⁹⁰ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan.html>, p. 30, site consulté en octobre 2019.

⁹¹ Ibid., p. 40.

Les subventions d'exploitation provinciales continueront d'être versées aux services de garde réglementés sans but lucratif ainsi qu'aux services de garde de groupe et en milieu familial réglementés.

Dans un souci de rehausser la formation des intervenants et intervenantes, le gouvernement rembourse 500 \$ par cours de la formation en éducation de la petite enfance de niveau II ou III. Il rembourse également jusqu'à 1 500 \$ à l'égard du programme d'orientation qui permet d'obtenir le niveau I. L'étudiant ou l'étudiante doit réussir le cours et travailler pour le centre de garde réglementé en milieu institutionnel ou familial qui en fait la demande⁹².

Un programme de subventions de perfectionnement professionnel est également à la disposition des centres de garde réglementés. Les centres peuvent obtenir jusqu'à 300 \$ par personne pour couvrir la formation ou les frais de déplacement⁹³.

8.3 Services de garde

Afin de déterminer le nombre d'enfants qui fréquentent soit un centre de garde réglementé ou un service de garde réglementé en milieu familial, nous avons utilisé les données du plan global réalisé au printemps 2019; les renseignements fournis par l'Association des parents fransaskois; et les données obtenues lors de l'enquête du cabinet Axion auprès des services de garde réglementés. La fréquentation peut fluctuer quelque peu en fonction de la période de l'année ou de la transition des enfants du groupe des poupons à celui des bambins, ou des bambins au groupe des enfants d'âge préscolaire.

La Saskatchewan compte 10 centres de garde réglementés de langue française, aussi appelés centres éducatifs de la petite enfance. Ces centres sont tous rattachés à une école de langue française ou se trouvent à proximité d'une école de langue française. De plus, 10 services de garde réglementés en milieu familial se trouvent dans les régions de Saskatoon et de Regina.

Les centres fonctionnent indépendamment des écoles. Ils sont généralement ouverts de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi.

La plupart des centres accueillent des poupons, des bambins et des enfants d'âge préscolaire. Le Conseil des écoles fransaskoises offre quant à lui un programme de prématernelle à temps plein pour les enfants de 4 ans dans toutes ses écoles. Les enfants inscrits à ce programme ne sont pas inclus dans le calcul du nombre d'inscriptions aux services de garde.

À l'aide des données fournies par les partenaires et de celles compilées à la suite du sondage, on peut estimer qu'au 30 septembre 2019, environ 291 enfants d'âge préscolaire fréquentaient les centres de garde réglementés de langue française en Saskatchewan. La capacité des 10 centres étant de 353 enfants d'âge préscolaire, cela équivaut à un taux d'occupation de 82,4 % à l'échelle de la province.

⁹² Saskatchewan, *Child Care Licensee Manual – Section 92 Tuition Reimbursement Grants*, <https://www.saskatchewan.ca/search?q=section%2092&sort=relevancy>, site consulté en octobre 2019.

⁹³ Saskatchewan, *Professional Development Grant 2018-2019 Information Sheet*, <https://www.saskatchewan.ca/government/education-and-child-care-facility-administration/training-and-workshops-for-early-childhood-education/professional-development-grant-for-licensed-child-care>, site consulté en octobre 2019.

Tableau 7. Nombre d'enfants francophones fréquentant un centre de garde réglementé

Région	Capacité	Fréquentation actuelle	Liste d'attente
	Poupons, bambins et âge préscolaire	Poupons, bambins et âge préscolaire	Poupons, bambins et âge préscolaire
Regina	139	96	N.D.
Saskatoon	83	83	88
Sud-Ouest	61	47	4
Prince Albert	25	25	40
Ouest	26	26	0
Nord-Est	19	14	0
Total	353	291	132

Il faut ajouter à cela le nombre d'enfants d'âge préscolaire qui fréquentent un service de garde réglementé en milieu familial francophone. Le maximum s'établit à cinq enfants de moins de 6 ans pour chacun des 10 services. Au maximum, ces garderies familiales accueillent 50 enfants francophones.

Au 30 septembre 2019, environ 341 enfants fréquentaient donc un service de garde réglementé de langue française en Saskatchewan.

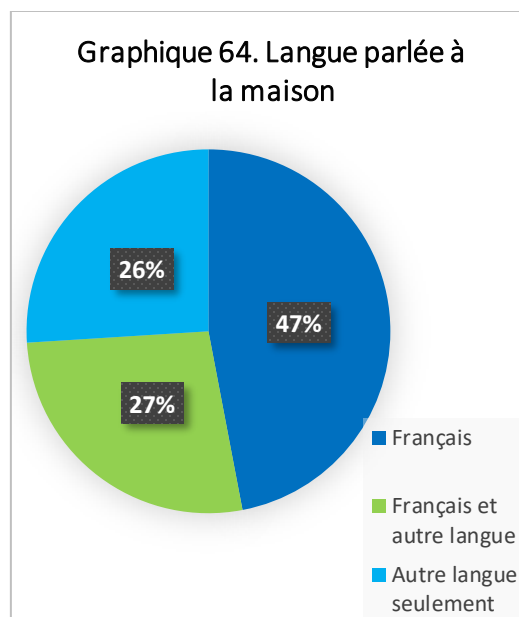
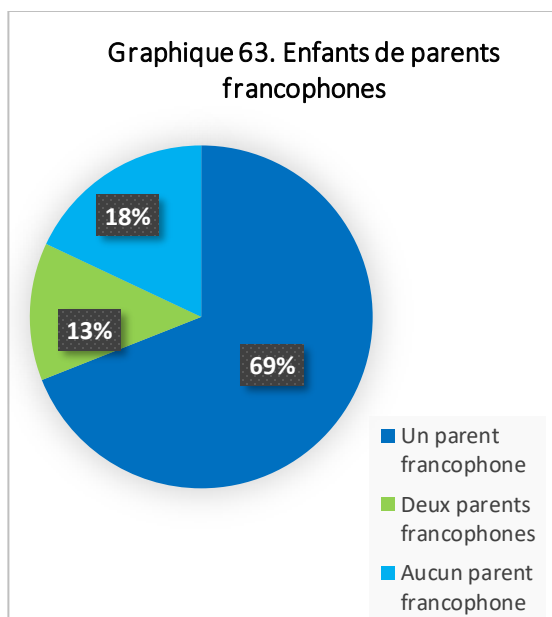
Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, en Saskatchewan, 1 340 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 300 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Ainsi, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un centre de garde réglementé francophone s'établit à 20,8 %⁹⁴.

À première vue, ce pourcentage est conforme à l'objectif de la province d'accueillir environ 20 % des enfants de moins de 5 ans dans des services de garde réglementés en 2020⁹⁵. Toutefois, il y avait, au 30 septembre 2019, une liste d'attente de 88 enfants dans la région de Saskatoon et une liste d'attente de 40 enfants dans la région de Prince Albert.

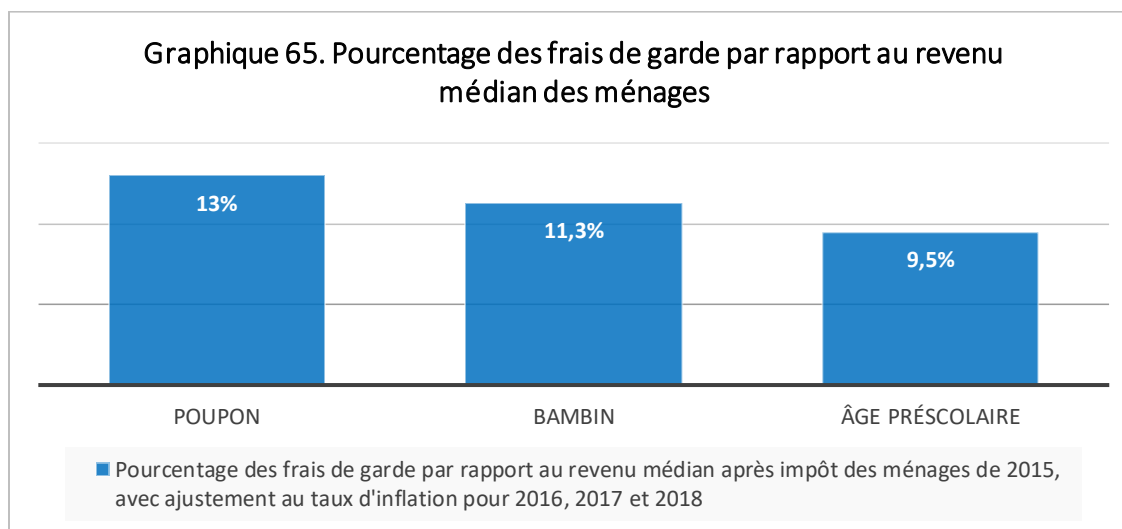
En Saskatchewan, 69 % des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone. Selon les répondants et répondantes au sondage, la moitié des enfants qui fréquente une garderie ne parlent pas le français à la maison ou parlent le français et une autre langue à la maison. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.

⁹⁴ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

⁹⁵ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 38.



Contrairement à d'autres provinces, la Saskatchewan ne dispose pas de grille tarifaire fixée par le gouvernement pour les services de garde réglementés subventionnés. La médiane des frais des services de garde réglementés qui ont répondu au sondage se situe entre 700 \$ et 800 \$ par mois pour les pouspons, entre 600 \$ et 700 \$ par mois pour les bambins, et entre 500 \$ et 600 \$ par mois pour les enfants d'âge préscolaire. Ces frais peuvent atteindre entre 9,5 % et 13 % du revenu médian après impôt des ménages. La majorité des centres d'accueil des parents qui bénéficient d'un appui financier du gouvernement.



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 65 784 \$⁹⁶.

⁹⁶ Statistique Canada, *Saskatchewan [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

Les principales menaces à la viabilité des services de garde relevées par les répondants et répondantes à l'enquête sont le manque de personnel qualifié et la diminution du nombre d'enfants francophones de 0 à 4 ans au sein de la communauté francophone. Quelques répondants ont également mentionné un financement inadéquat des services de garde par les instances gouvernementales.

8.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

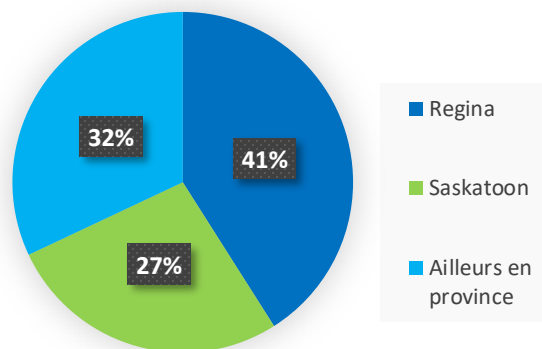
Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada⁹⁷, la Saskatchewan comptait 4 790 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 110 (ou 2,3 %) avaient le français ou le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées.

Près de la moitié des membres de cette catégorie (41 %) résidait dans la région de Regina, et un peu plus du quart (27 %) résidait dans la région de Saskatoon.

La totalité d'entre elles était des femmes.

La grande majorité d'entre elles avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

Graphique 66. Lieu de résidence du personnel

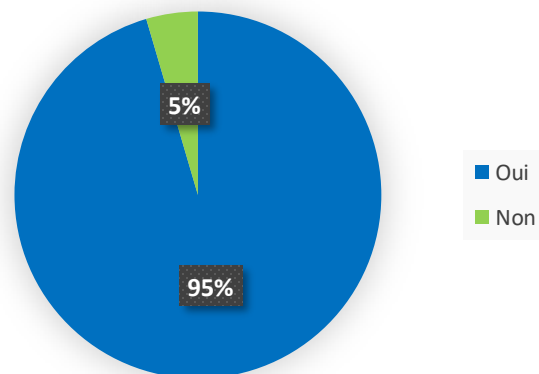


En Saskatchewan, la moitié du personnel francophone en petite enfance est membre d'une minorité visible. Cette proportion est de seulement 15 % pour les anglophones.

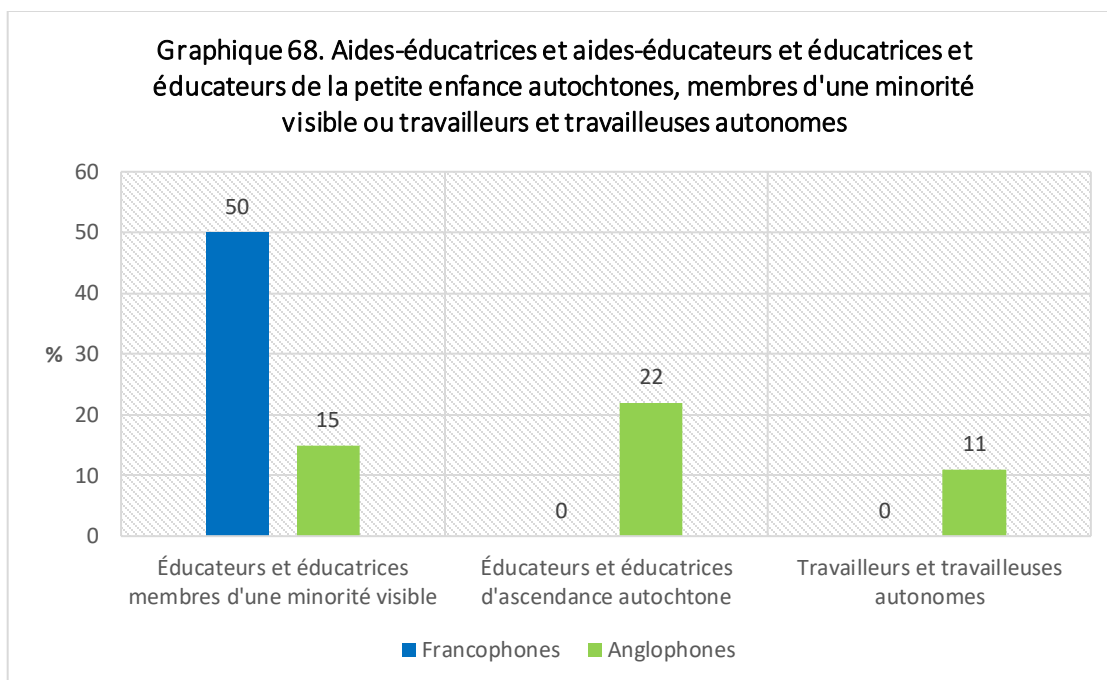
On ne recense aucune aide-éducatrice ou éducatrice francophone d'ascendance autochtone, tandis que les membres de ce groupe occupent 22 % des emplois dans les services de garde de langue anglaise.

Finalement, aucune francophone n'était travailleuse autonome lors du Recensement de 2016.

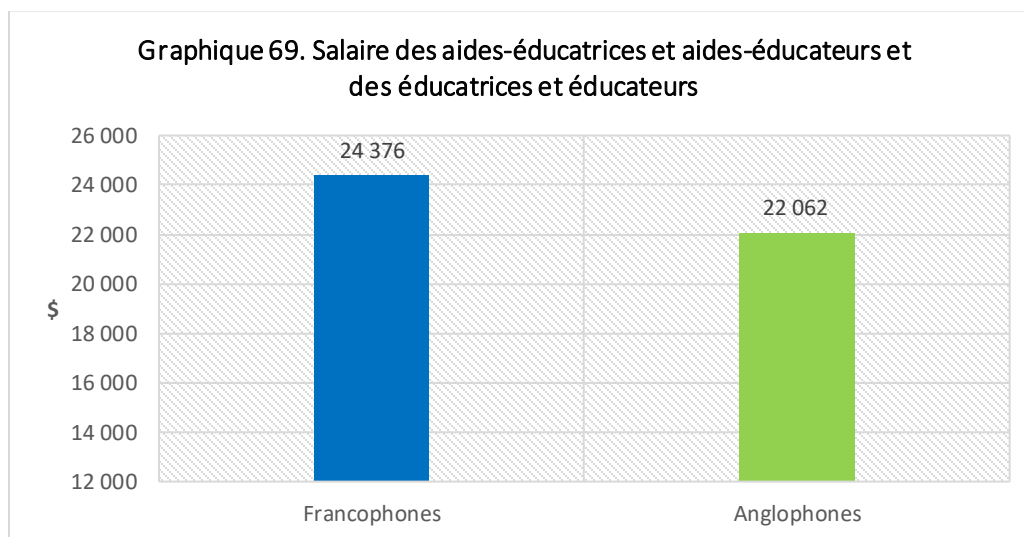
Graphique 67. Travail au cours de l'année



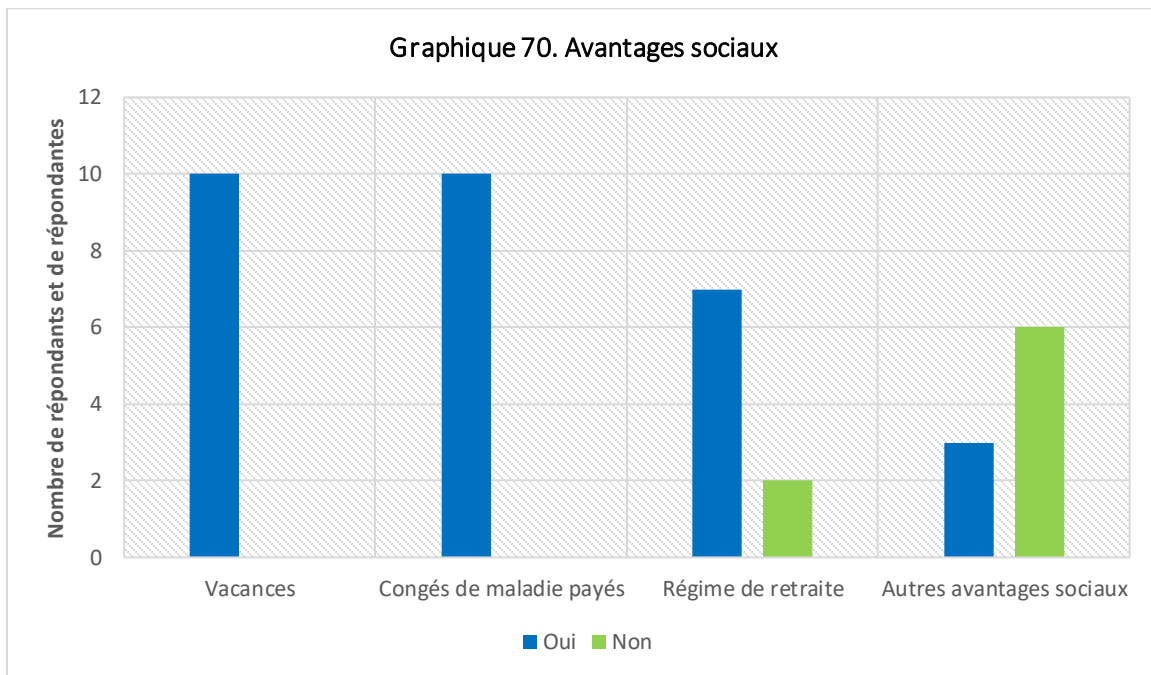
⁹⁷ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.



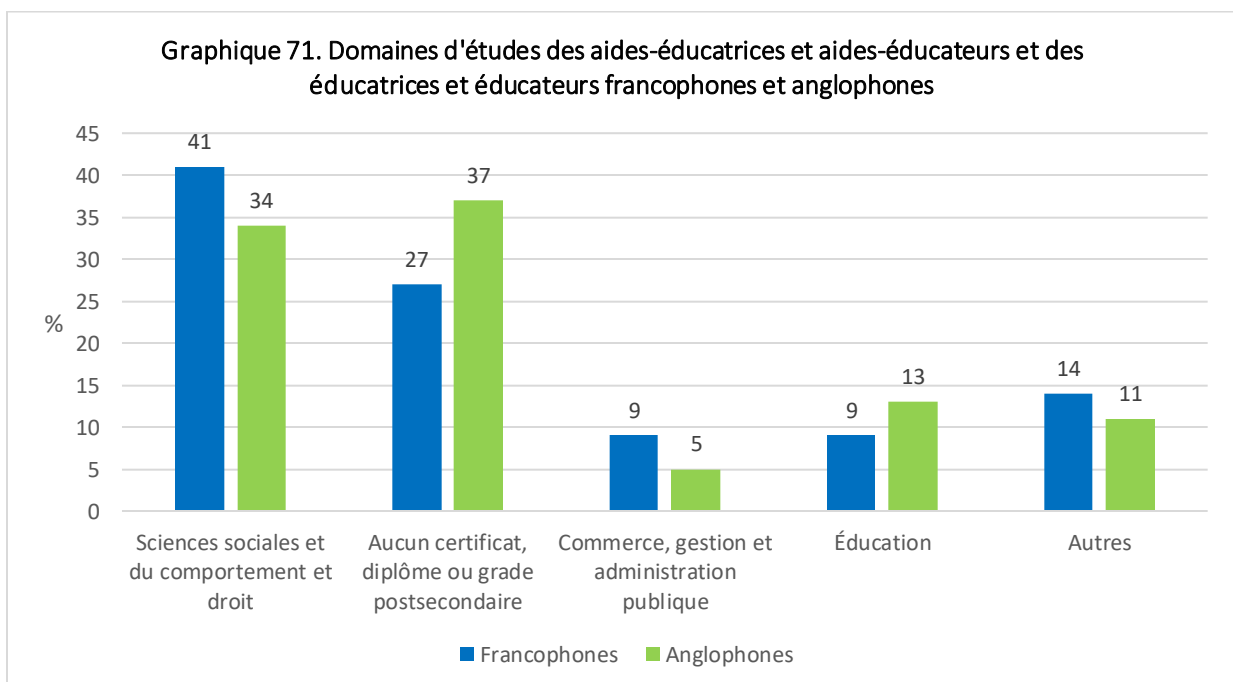
Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones en Saskatchewan était de 24 376 \$ en 2015, soit 9,5 % de plus que celui des anglophones, selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada.



Les résultats du sondage ne sont pas statistiquement utilisables à cause du faible nombre de répondants et de répondantes en Saskatchewan. Il est tout de même possible de dégager certaines tendances en ce qui a trait aux avantages sociaux. La majorité des répondants et répondantes a indiqué bénéficier d'avantages sociaux, dont au moins 2 semaines de vacances et de 3 à 15 jours de congé de maladie (ou plus). Cela dit, peu de ces travailleurs et travailleuses disposent d'un régime de retraite ou d'une assurance maladie privée. Aucune répondante n'est membre d'un syndicat.



En Saskatchewan, deux aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones sur cinq ont effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines. Un peu plus du quart des membres de cette catégorie ne possède aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire. Plus du tiers des anglophones ne possède aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire, et un autre tiers est titulaire d'un diplôme dans le domaine de la petite enfance.



D'après l'enquête auprès des services de garde effectuée par notre cabinet, la majorité du personnel des services de garde francophones suit de la formation chaque année. Les répondantes ont mis de l'avant peu de suggestions de thèmes de formation, sauf en ce qui concerne l'importance d'augmenter la proportion de formation continue en français.

8.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

Le Collège Mathieu est le seul établissement offrant une formation en éducation de la petite enfance en français en Saskatchewan, et ce, depuis 2008. Avant de lancer son propre programme en 2017, le Collège Mathieu offrait celui du Collège Éducacentre, fruit d'un partenariat avec le Collège Northern Lights. Lors de l'élaboration de son programme, le Collège a intégré un important volet de construction identitaire afin de mettre en évidence l'importance de l'identité en milieu minoritaire francophone.

La formation permet de travailler en garderie auprès d'enfants de 0 à 5 ans. Le programme d'un an échelonné sur 12 mois mène à un certificat en éducation de la petite enfance de niveau II. L'étudiant ou l'étudiante peut aussi effectuer 12 mois d'études supplémentaires, pour un total de 24 mois, et obtenir un diplôme en éducation de la petite enfance qui donne droit à une attestation de niveau III. La formation est uniquement offerte en ligne, à temps plein ou à temps partiel. Le programme comprend trois stages obligatoires. Il est possible d'entreprendre les études à la session d'automne ou à celle d'hiver.

Selon les résultats de l'enquête réalisée par le cabinet Axion auprès des fournisseurs de formation initiale et de formation continue, environ 100 personnes se sont inscrites au programme au cours des cinq dernières années, avec une nette augmentation depuis 2017, année de mise en place du nouveau programme de formation.

La grande majorité des étudiants et étudiantes est originaire de la Saskatchewan. Quelques personnes proviennent de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Formation continue

L'Association des parents fransaskois et le Collège Mathieu travaillent de pair pour offrir de la formation professionnelle aux intervenants et intervenantes.

La principale activité de formation est une conférence annuelle dans le cadre de laquelle plusieurs ateliers sont offerts, notamment sur la nutrition, l'administration d'une garderie ou le développement physique de l'enfant.

En 2018, dans le cadre de la conférence, le Collège Mathieu a présenté une formation de 16 heures sur la construction identitaire donnant droit à des crédits d'études.

De 45 à 50 personnes participent à cette activité de formation annuellement. Afin de mousser la participation, les services de garde réglementés peuvent obtenir une subvention provinciale couvrant une partie des frais d'inscription et de déplacement.

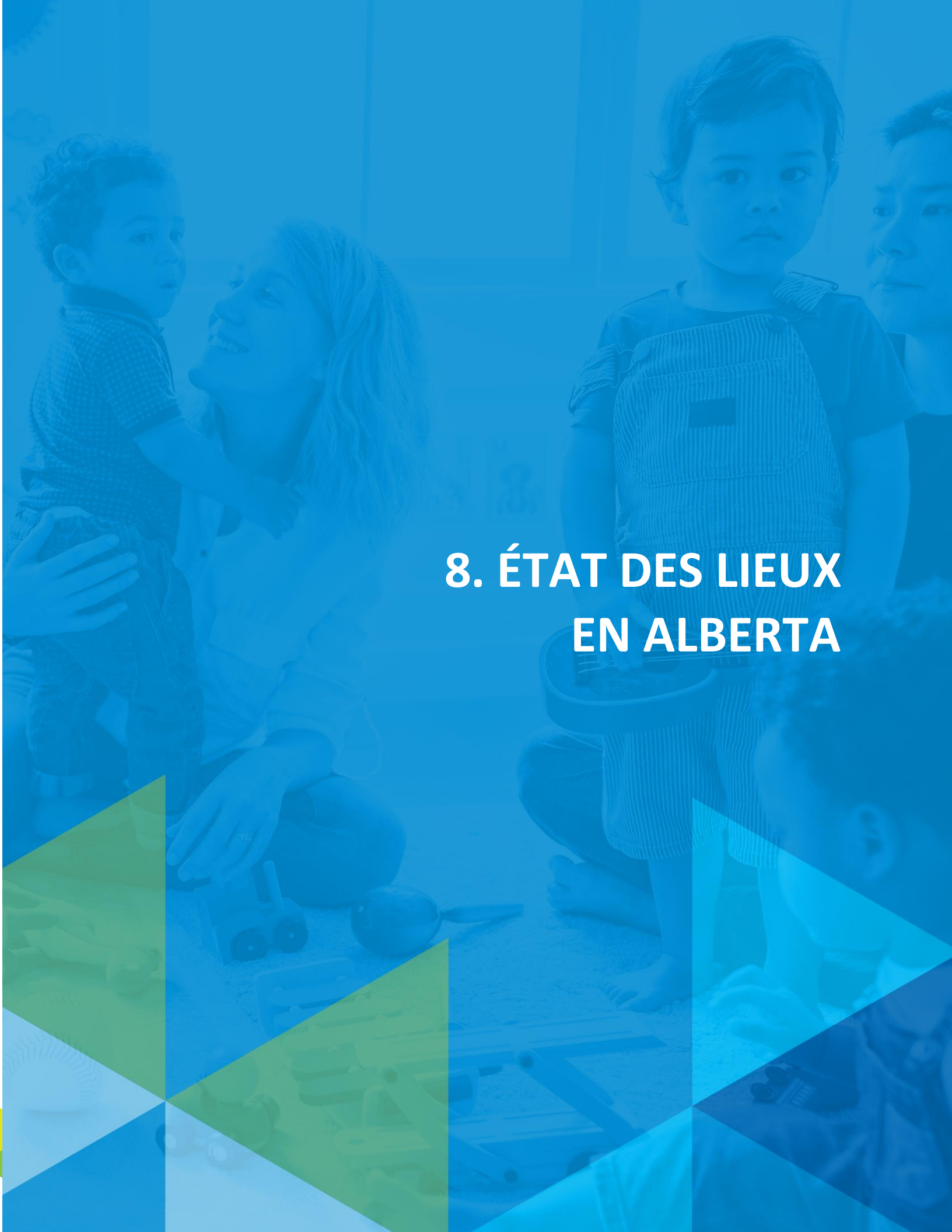
8.6 Conclusion

Les principaux défis en Saskatchewan dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de deux ordres :

- le manque de places en services de garde dans certaines régions, dont Saskatoon et Prince Albert ;
- la pénurie de personnel qualifié de niveau II et III, compte tenu des ratios de personnel qualifié exigés par la province.

En matière de formation initiale, le Collège Mathieu offre son propre programme de formation en ligne (certificat et diplôme) depuis 2017. Le programme prévoit un important volet de construction identitaire.

Le gouvernement provincial n'exige aucune formation continue. Toutefois, une formation annuelle de deux jours en présentiel est offerte aux intervenants et intervenantes en petite enfance grâce à la collaboration de l'Association des parents fransaskois et du Collège Mathieu.



8. ÉTAT DES LIEUX EN ALBERTA

9.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

En Alberta, tous les membres du personnel d'un service de garde réglementé doivent obtenir un permis de pratique du gouvernement provincial au plus tard six mois après l'obtention de leur diplôme ou leur entrée en poste.

Pour obtenir la qualification d'assistant ou assistante du développement de l'enfant (niveau I), il faut avoir réussi au moins un cours collégial de 45 heures en éducation de la petite enfance.

Les personnes travaillant dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, mais sans formation collégiale, peuvent aussi obtenir la certification de niveau I en suivant un cours d'orientation offert gratuitement par le gouvernement de l'Alberta selon une approche d'autoapprentissage virtuel.

Pour obtenir la qualification de travailleur ou travailleuse du développement de l'enfant (niveau II), deux avenues sont possibles :

- avoir obtenu une attestation d'un an en éducation de la petite enfance incluant des stages pratiques dans le domaine, décernée par un collège public approuvé ou un établissement de formation professionnelle privé approuvé, et avoir suivi au moins un cours d'anglais ou de français de niveau collégial ou universitaire;
- Réussir un programme équivalent reconnu par le gouvernement de l'Alberta, comprenant des stages pratiques dans le domaine, et au moins un cours d'anglais ou de français de niveau collégial ou universitaire.

En ce qui concerne la qualification de superviseur ou superviseuse du développement de l'enfant (niveau III), le ministère des Services à l'enfance de l'Alberta exige l'une ou l'autre des formations suivantes :

- un diplôme de deux ans en éducation de la petite enfance décerné par un collège public approuvé ou un établissement de formation professionnelle privé reconnu, comprenant au moins un cours d'anglais ou de français de niveau collégial ou universitaire;
- La réussite d'un programme équivalent reconnu par le gouvernement de l'Alberta, comprenant au moins un cours d'anglais ou de français de niveau collégial ou universitaire.

Les certificats et titres en éducation de la petite enfance décernés par d'autres provinces et territoires du Canada qui satisfont aux exigences de l'Accord sur le commerce intérieur sont reconnus au même niveau en Alberta. Cela inclut les éducatrices et éducateurs ayant obtenu la certification en éducation de la petite enfance en Saskatchewan, en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Yukon, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le gouvernement de l'Alberta n'exige pas de formation continue pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance.

L'Alberta compte deux types de services de garde reconnus : les centres de garde réglementés et les services de garde réglementés en milieu familial.

Selon le règlement sur les permis de garde d'enfants de l'Alberta, un centre de la petite enfance réglementé doit compter au minimum une éducatrice ou un éducateur de niveau III. De plus, il faut un minimum d'une éducatrice ou d'un éducateur de niveau II ou III par tranche de quatre éducatrices ou éducateurs de la petite enfance. Les autres membres du personnel doivent être titulaires d'un niveau I ou être en voie de l'obtenir.

En ce qui concerne les services de garde réglementés en milieu familial, le ou la titulaire de permis et toute autre personne qui travaille dans le service de garde doit être titulaire au minimum d'une classification de niveau I, ou l'obtenir dans les six mois qui suivent l'octroi du permis.

9.2 Financement du secteur de la petite enfance

Avant même la signature en 2017 de l'Accord triennal entre le Canada et l'Alberta concernant un cadre bilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, la province avait annoncé la création et le financement de 22 centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sur trois ans. Les objectifs de ce projet étaient les suivants⁹⁸ :

- améliorer l'accessibilité par la création de places;
- améliorer l'abordabilité en offrant des places de garde à 25 \$ par jour;
- accroître la qualité des services en mettant sur pied un cadre pédagogique pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- offrir des services de garde flexibles;
- renforcer la collaboration avec les centres prestataires de services;
- instaurer un dispositif d'évaluation du programme afin de prendre des décisions éclairées à l'égard de son financement futur.

L'Accord avec le gouvernement du Canada a permis de consolider le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en faisant passer le nombre de centres de 22 à plus d'une centaine⁹⁹. Neuf de ces centres sont francophones et se trouvent dans les régions de Calgary et d'Edmonton, ainsi que dans le Nord-Ouest et le Nord-Est de la province.

La province a également mis en place, depuis une dizaine d'années, un programme volontaire de certification des services de garde, une première au Canada. Il est offert aux centres de garde réglementés et aux services de garde réglementés en milieu familial, ainsi qu'aux services de garde scolaire réglementés.

⁹⁸ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/alberta.html>, p. 19, site consulté en octobre 2019.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 23.

Le programme comprend des normes d'excellence et des mesures de financement pour garantir la qualité des services de garde d'enfants¹⁰⁰ :

- supplément salarial jusqu'à 6,62 \$ l'heure;
- subvention pour compenser l'augmentation de la contribution de l'employeur aux avantages sociaux du personnel;
- subvention annuelle de formation professionnelle de 1 000 \$ par membre du personnel (p. ex., obtention de la certification de niveau II ou participation à des conférences ou ateliers);
- prime de recrutement et de rétention pouvant atteindre 5 000 \$ pour du personnel qualifié.

La province met aussi à la disposition des centres de l'expertise pour faciliter l'agrément ou son renouvellement.

Afin d'inciter les diplômés et diplômées du secondaire à opter pour ce domaine, une bourse d'un maximum de 2 500 \$ est offerte à ceux et celles qui s'inscrivent à temps plein au programme de certificat ou de diplôme en éducation de la petite enfance. Les bénéficiaires doivent s'engager à travailler un an dans un centre de garde réglementé une fois leur programme complété¹⁰¹.

L'entente fédérale-provinciale actuelle se termine au printemps 2020. Le nouveau gouvernement provincial examinera les résultats des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des autres programmes en petite enfance.

9.3 Services de garde

Afin de déterminer le nombre d'enfants qui fréquente soit un centre de garde réglementé ou un service de garde réglementé en milieu familial, nous avons utilisé les données du plan global réalisé au printemps 2019; les renseignements fournis par la Fédération des parents francophones de l'Alberta et le Conseil de développement économique de l'Alberta dans leur plan de développement entrepreneurial en petite enfance 2019-2023; et les données obtenues lors de l'enquête du cabinet Axion auprès des services de garde réglementés. La fréquentation peut fluctuer quelque peu en fonction de la période de l'année ou de la transition des enfants du groupe des pouspons à celui des bambins, ou des bambins au groupe des enfants d'âge préscolaire.

L'Alberta compte un grand nombre d'acteurs en petite enfance : services de garde gérés par des organismes sans but lucratif ou des entreprises privées; conseils scolaires; centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants; services de garde réglementés en milieu familial. Certains programmes sont à temps plein et d'autres, à temps partiel. Devant cette complexité, il est difficile de déterminer avec précision le nombre de places en garderie pour les enfants de 0 à 4 ans. L'analyse porte donc principalement sur la capacité des services de garde ainsi que sur les listes d'attente.

¹⁰⁰ Alberta, *Alberta Child Care Accreditation*, <https://www.alberta.ca/alberta-child-care-accreditation.aspx>, site consulté en octobre 2019.

¹⁰¹ Alberta, *Early Learning and Child Care (ELCC) Career Scholarship*, <https://www.alberta.ca/early-learning-and-child-care-elcc-career-scholarship.aspx>, site consulté en octobre 2019.

L'Alberta compte 23 services de garde francophones qui offrent des programmes à temps plein et qui sont pour la plupart rattachés à une école ou à un centre communautaire, ou qui se trouvent à proximité. Il existe fort probablement des services de garde réglementés en milieu familial francophones. Toutefois, contrairement au Manitoba, l'Alberta ne dispose pas d'une agence provinciale regroupant ces services de garde. Il est donc impossible de les répertorier et de déterminer le nombre d'enfants francophones qui les fréquentent.

La plupart des centres offrent des services de garde aux enfants de 1 à 5 ans. Dans certaines écoles, des organismes à but lucratif ou sans but lucratif fournissent également des programmes de prématernelle aux enfants de 3 à 5 ans, à temps plein ou à temps partiel. Les centres scolaires qui proposent des programmes de prématernelle à temps partiel ne sont pas inclus dans le calcul des places dans les centres de garde réglementés.

La grande majorité des services de garde pour les enfants de 1 à 5 ans est ouverte du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h. Certains centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants nouvellement approuvés par la province disposent d'un horaire prolongé et ferment à 21 h ou à 22 h en semaine ou offrent un service de 7 h à 18 h la fin de semaine. Enfin, quelques centres situés dans une école adoptent l'horaire de l'école, avec une ouverture entre 8 h et 9 h et une fermeture entre 16 h et 17 h.

À l'aide des données fournies par les partenaires et de celles compilées à la suite du sondage, on peut estimer qu'au 30 septembre 2019, la capacité des 23 services de garde francophones était de 741 enfants d'âge préscolaire.

Tableau 8. Nombre d'enfants francophones fréquentant un centre de garde réglementé

Région	Capacité	Liste d'attente
	Enfants de 1 à 5 ans	Poupons, bambins et âge préscolaire
Edmonton et les environs	237	200
Calgary	143	N.D.
Nord-Est	228	30
Nord-Ouest	24	6
Sud	41	7
Centre	24	5
Sud-Ouest	44	7
Total	741	255

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, en Alberta, 8 865 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 1 270 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Ainsi, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un centre de garde réglementé francophone s'établit à 7,3 %¹⁰².

¹⁰² RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

Une étude réalisée en 2017 pour le compte de la CNPF à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 notait que 184 enfants francophones fréquentaient alors un centre de garde réglementé, soit 2,4 % des enfants francophones de 0 à 4 ans¹⁰³.

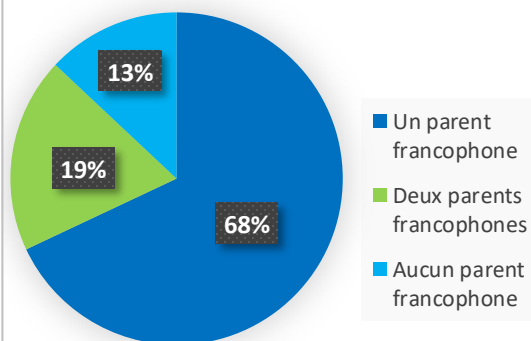
Les données font donc état d'une augmentation de cinq points de pourcentage (de 2,4 % à 7,3 %) en cinq ans de la proportion d'enfants francophones ayant la possibilité de fréquenter un service de garde dans leur langue. Toutefois, on est encore très loin des 21,8 % d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui disposaient d'une place en garderie agréée dans l'ensemble de la province en 2016¹⁰⁴.

Les données du Recensement de 2016 indiquent qu'environ 49 380 places étaient à la disposition des enfants de 0 à 4 ans dans la province. Si on applique à ce nombre le pourcentage de la population francophone en Alberta, soit 2 %, environ 988 places devraient être offertes à la population de langue française.

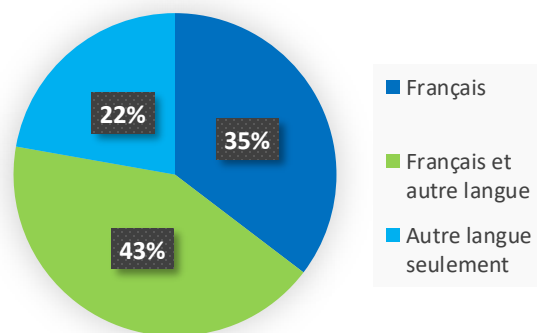
Ajoutons que 39 % de la population francophone réside dans la région d'Edmonton et 33 %, dans la région de Calgary. Au total, environ 385 places devraient donc être disponibles à Edmonton et 326 places à Calgary pour desservir adéquatement la population francophone de ces deux agglomérations.

En Alberta, 68 % des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone. Selon les répondants et répondantes au sondage, près des deux tiers des enfants qui fréquentent une garderie ne parlent pas le français à la maison ou parlent le français et une autre langue à la maison. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.

Graphique 72. Enfants de parents francophones



Graphique 73. Langue parlée à la maison

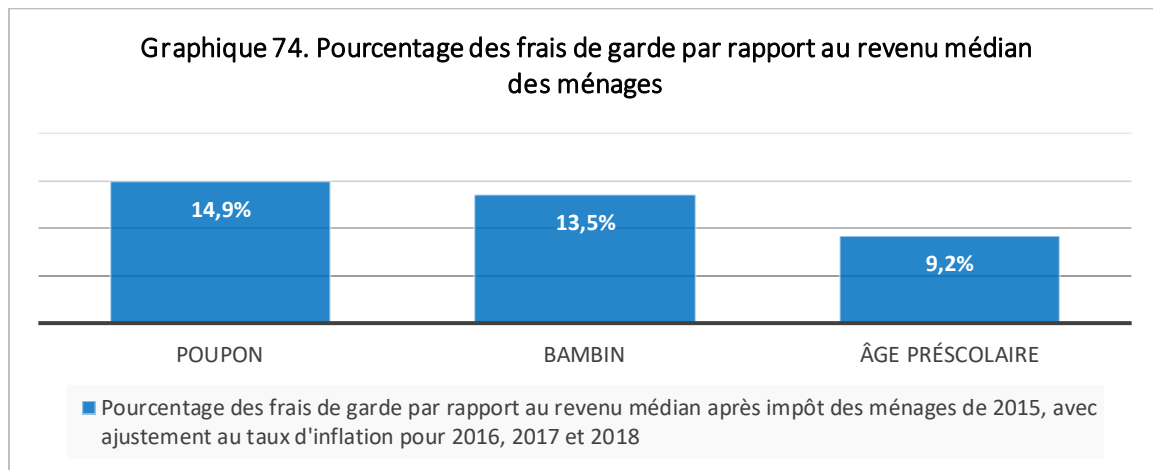


¹⁰³ Sociopol, *Portrait analytique des services à la petite enfance dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire – 2015-2016*, op. cit., p. 15.

¹⁰⁴ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 64.

En Alberta, les centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont une grille tarifaire fixe de 25 \$ par jour pour les enfants de 1 à 5 ans. Malheureusement, le nombre de centres est limité et il n'y a que neuf centres francophones à travers la province. Le gouvernement n'a pas fixé de grille tarifaire pour les autres centres de garde réglementés.

La médiane des frais des centres de garde réglementés qui ont répondu au sondage se situe entre 1 000 \$ et 1 100 \$ par mois pour les pouspons, entre 900 \$ et 1 000 \$ par mois pour les bambins et entre 600 \$ et 700 \$ par mois pour les enfants d'âge préscolaire. Ces frais peuvent atteindre entre 8,2 % et 15,7 % du revenu médian après impôt des ménages. Les trois quarts des centres accueillent des parents qui bénéficient d'un appui financier du gouvernement.



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 80 300 \$¹⁰⁵.

Plusieurs menaces à la viabilité des services de garde ont été relevées par les répondants et répondantes à l'enquête :

- la pénurie de personnel qualifié francophone;
- la difficulté de retenir le personnel et d'offrir des postes à temps plein;
- le manque d'espace dans les écoles de certaines régions en croissance;
- les difficultés de financement compte tenu de la situation économique dans certaines régions.

¹⁰⁵ Statistique Canada, *Alberta [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.

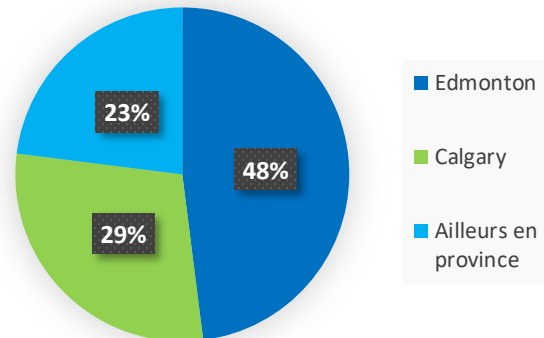
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

9.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada¹⁰⁶, l'Alberta comptait 15 030 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 505 (ou 3,4 %) avaient le français ou le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées.

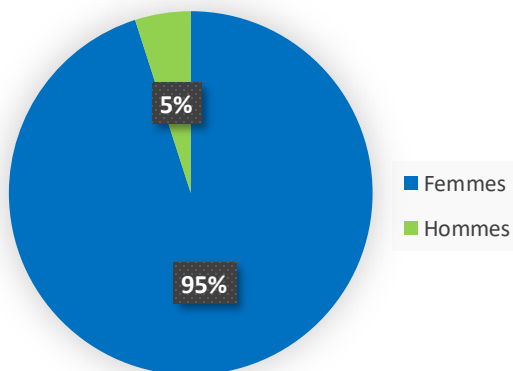
Près de la moitié des membres de cette catégorie (48 %) résidait dans la région d'Edmonton, et près du tiers (29 %) résidait dans la région de Calgary.

Graphique 75. Lieu de résidence du personnel

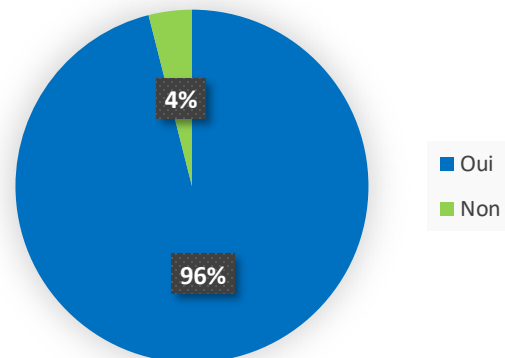


La presque totalité de ces membres du personnel était des femmes et avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

Graphique 76. Sexe du personnel



Graphique 77. Travail au cours de l'année

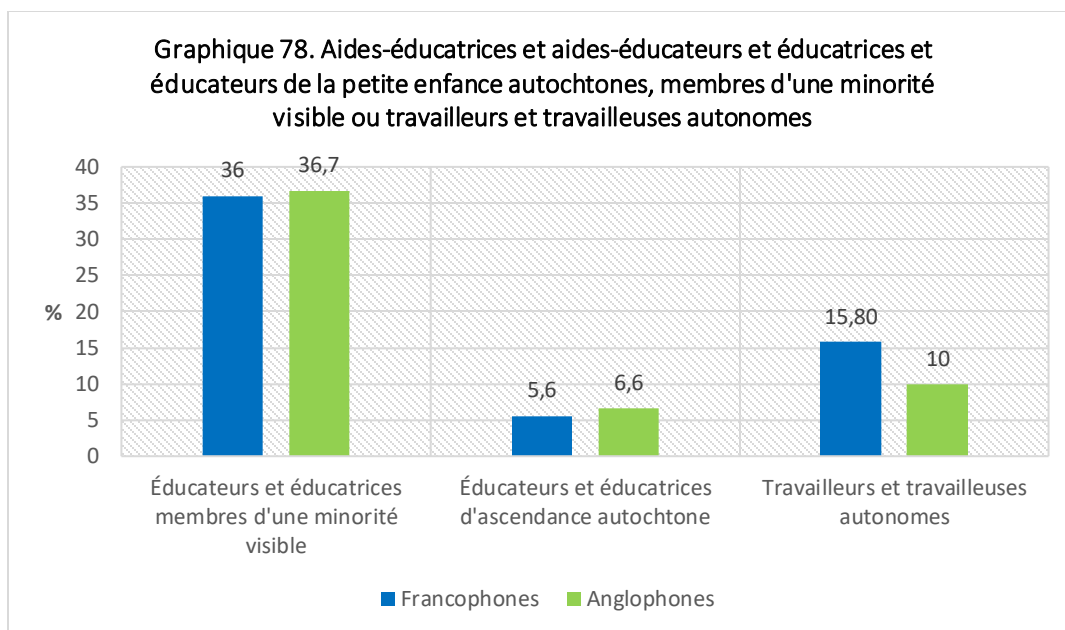


En Alberta, plus du tiers des membres du personnel francophone en petite enfance est membre d'une minorité visible, ce qui est comparable à la proportion chez les anglophones.

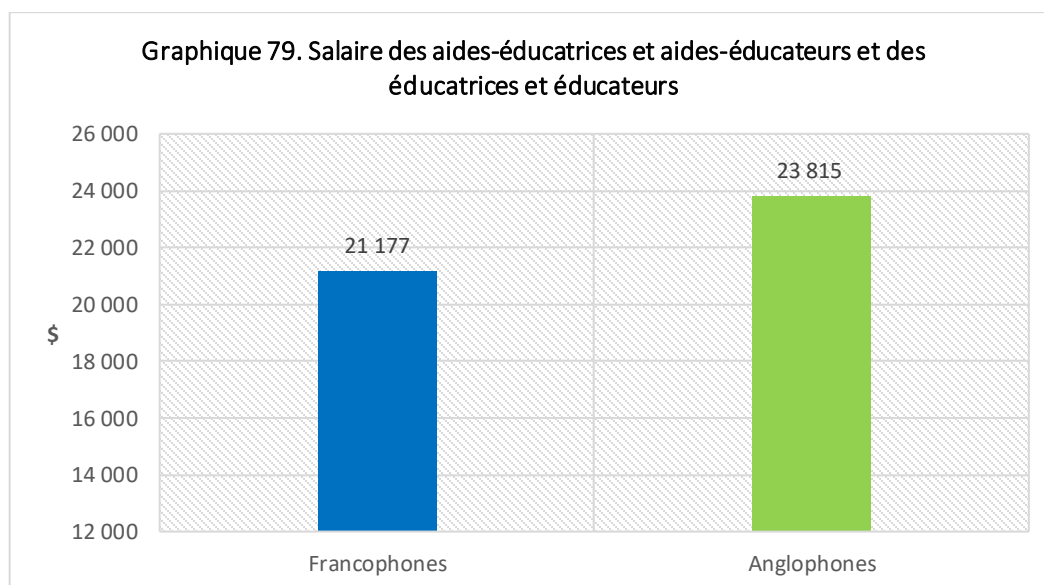
Chez les francophones comme chez les anglophones, environ 6 % du personnel en petite enfance est d'ascendance autochtone.

Le pourcentage de travailleurs et travailleuses autonomes est légèrement plus élevé chez les francophones que chez les anglophones.

¹⁰⁶ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

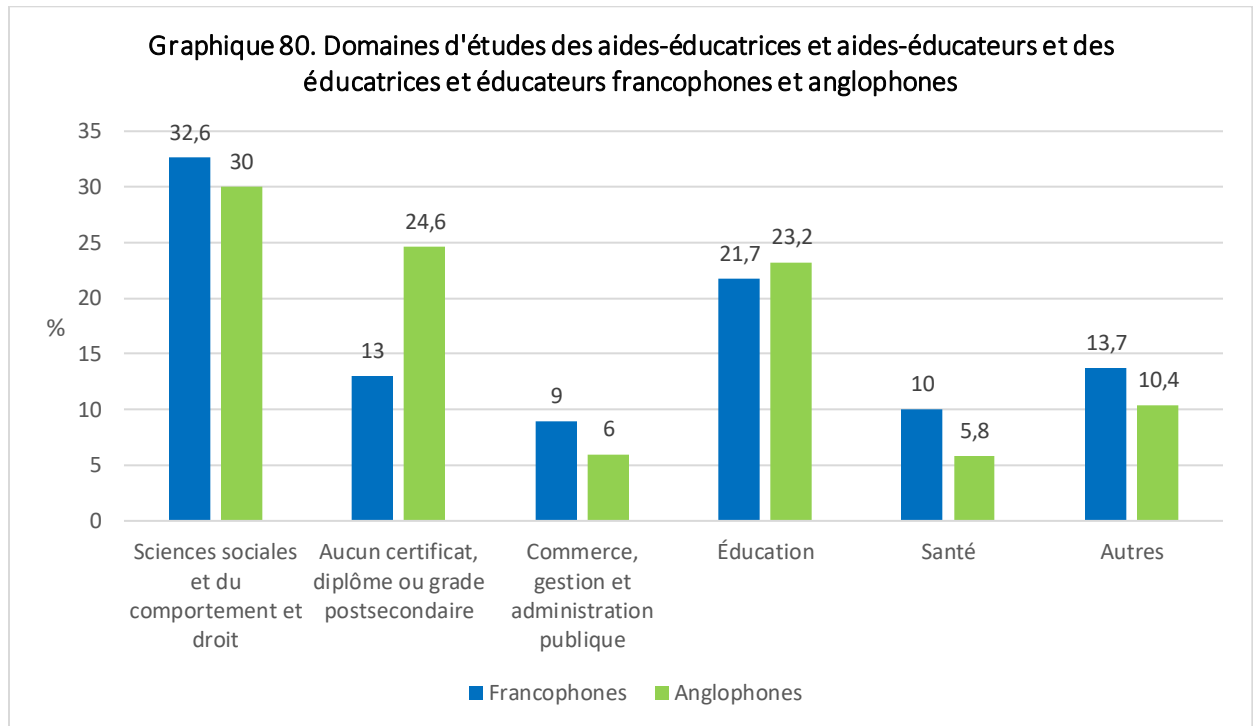


Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones en Alberta était de 21 177 \$ en 2015, soit 11 % de moins que celui des anglophones, selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada.



En Alberta, le tiers des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones a effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines. À peine 13 % des membres de cette catégorie ne possèdent aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

Un pourcentage comparable d'anglophones a étudié dans le domaine de la petite enfance, qui est compris dans le grand secteur des sciences sociales et du comportement et droit. La proportion d'anglophones ne possédant aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire est deux fois plus élevée que chez les francophones.



Un pourcentage assez élevé de personnel francophone et de personnel anglophone est issu du milieu de l'éducation en Alberta. Cette situation peut s'expliquer par des équivalences accordées par le ministère des Services à l'enfance à l'égard de certificats ou diplômes universitaires dans certains domaines connexes, comme en éducation.

Dans la majorité des cas, les services de garde qui ont répondu au sondage affirment disposer d'un budget de formation pour les intervenants et intervenantes en petite enfance. Les deux tiers des services de garde indiquent que tous leurs membres du personnel suivent de la formation chaque année. De plus, les trois quarts des services de garde jugent que la construction identitaire est importante et y affectent une partie de leur budget de formation.

La majorité des services de garde qui offrent de la formation à leur personnel font appel à des associations comme la Fédération des parents francophones de l'Alberta ou au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta. Quelques répondants et répondantes ont également mentionné la formation en ligne proposée gratuitement par le gouvernement de l'Alberta. De plus, les centres qui organisent des activités de formation en garderie invitent des ressources à les appuyer au besoin.

Les services de garde souhaiteraient offrir de la formation sur les besoins particuliers, les interventions à privilégier devant des comportements plus difficiles, la gestion du temps, l'administration d'un service de garde et le travail d'équipe.

9.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

Depuis janvier 2019, le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, dont fait partie le Centre collégial de l'Alberta, offre un programme d'éducation de la petite enfance en français. Le Campus Saint-Jean décerne des certificats (programme d'un an) et des diplômes (programme de deux ans). En septembre 2019, 10 personnes étaient inscrites au programme.

Étant donné le contexte langagier et culturel de l'Alberta, ce programme de formation est conçu avec une attention particulière au milieu minoritaire, au développement langagier et aux besoins de l'enfant devant évoluer au sein de multiples communautés francophones. D'ailleurs, selon les responsables de l'élaboration du programme, de 90 à 100 % du contenu a trait à la construction identitaire.

La première année d'études mène à un certificat et une qualification de travailleur ou travailleuse en développement de l'enfant de niveau II. Le programme de deux ans permet d'acquérir la qualification de niveau III, soit celle de superviseur en petite enfance. Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel.

La formation a lieu en ligne dans un format hybride qui conjugue les sessions en ligne et les classes virtuelles avec professeurs et professeures. L'étudiant ou l'étudiante doit également effectuer deux stages pour le programme de certificat et quatre stages pour le programme de diplôme.

Le Collège Lakeland, situé à Vermilion dans le Nord-Est de la province, propose également une formation en éducation de la petite enfance en français en ligne. Tout comme dans le cas du Centre collégial de l'Alberta, la première année d'études mène au certificat et à la certification de niveau II, tandis que la deuxième année mène à l'obtention d'un diplôme et à la certification de niveau III.

Formation continue

La Fédération des parents francophones de l'Alberta offre un programme de formation continue d'environ 20 heures par année au personnel des centres de garde réglementés francophones de la province.

Deux formations sont présentées à l'extérieur des garderies, en novembre et en février. Divers thèmes sont abordés, tels la sexualité chez l'enfant, le renforcement positif, l'anxiété, le travail d'équipe, les stratégies d'intervention, la participation de la famille, la construction identitaire, le développement de l'enfant et l'activité physique. Ces sessions ont lieu le samedi pour permettre la présence d'un maximum de personnes. En février 2020, pour la deuxième année consécutive, une formation sera offerte à l'intention des intervenants et intervenantes des services de garde.

Plusieurs garderies couvrent également le salaire de leur personnel afin de favoriser la participation aux journées de formation. Environ 40 à 60 éducatrices et éducateurs participent aux sessions. Le taux de satisfaction est généralement très élevé.

De leur côté, plusieurs conseils scolaires offrent de la formation continue aux travailleurs et travailleuses des programmes de prématernelle dans leurs écoles. Les formations portent notamment sur le développement langagier et physique de l'enfant, ainsi que sur l'apprentissage de la langue. Les activités ont lieu lors des journées pédagogiques.

Les conseils scolaires francophones de l'Alberta ont également demandé au Consortium provincial francophone pour le perfectionnement professionnel en éducation de se pencher sur l'élaboration d'un programme de formation pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance des prématernelles dans les écoles de langue française.

Finalement, dans le cadre du processus d'agrément mis de l'avant par le gouvernement provincial, les titulaires d'une certification de niveau II ou III ont la possibilité de suivre la formation en ligne *Flight/Envol*. La formation se déroule sur quatre mois à raison de quatre à cinq heures par semaine et est disponible dans les deux langues officielles.

Aucune des formations décrites ci-dessus n'est reconnue par le gouvernement provincial ou par d'autres associations professionnelles en petite enfance, étant donné que l'Alberta n'exige pas de formation continue pour le maintien de la certification en éducation de la petite enfance.

9.6 Conclusion

Les principaux défis en Alberta dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de trois ordres :

- le manque de places en services de garde, principalement dans les régions urbaines d'Edmonton et de Calgary;
- la pénurie de personnel qualifié de niveau II et III;
- le manque d'espace dans les écoles de certaines régions en croissance.

En matière de formation initiale, le Centre collégial de l'Alberta offre depuis janvier 2019 un programme de formation en ligne en format hybride menant à un certificat ou à un diplôme. Le programme comprend un important volet de construction identitaire.

Plusieurs organismes proposent de la formation continue en français, y compris la Fédération des parents francophones de l'Alberta, les conseils scolaires et le Consortium provincial francophone pour le perfectionnement professionnel en éducation. La province offre également la formation gratuite en ligne *Flight/Envol*.

Aucun programme de formation continue n'est reconnu à l'échelle provinciale, car la formation continue n'est pas une condition pour le maintien de la certification en éducation de la petite enfance.



10. ÉTAT DES LIEUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

10.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

En Colombie-Britannique, pour obtenir la désignation d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance, il faut réussir un programme de formation reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur, des Compétences et de la Formation.

Il est possible pour les étudiants et étudiantes du programme Éducation à la petite enfance de suivre l'un des trois cours désignés afin de travailler comme aide-éducatrice ou aide-éducateur durant leurs études. La personne obtient ainsi un certificat d'aide-éducatrice ou d'aide-éducateur, qu'elle peut faire renouveler en démontrant qu'elle continue de suivre des cours en éducation de la petite enfance auprès d'un établissement d'enseignement reconnu par la province.

La certification d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance est décernée aux personnes ayant obtenu un diplôme de base en éducation de la petite enfance (un an de formation) dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu par la Colombie-Britannique.

Les personnes recevant ce certificat doivent effectuer 500 heures de travail supervisé par une éducatrice certifiée ou un éducateur certifié en un an pour accéder à la deuxième année de formation, qui mène au diplôme en éducation de la petite enfance. Cette deuxième année de formation permet d'acquérir une spécialisation et d'obtenir l'autorisation de travailler auprès de certains groupes d'enfants, dont les nourrissons, les tout-petits ou les enfants ayant des besoins particuliers.

Le ministère du Développement de l'enfance et de la famille exige que les titulaires d'un certificat d'aide-éducatrice ou d'aide-éducateur ou d'éducatrice ou d'éducateur fassent annuellement la preuve de 400 heures de pratique pour obtenir le renouvellement de leur certification.

Les titulaires d'un certificat ECE de base (1 an) ou d'un diplôme de deux ans peuvent obtenir un certificat d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance renouvelable aux cinq ans plutôt qu'annuellement. Pour ce faire, il faut démontrer, lors du renouvellement, que toutes les exigences annuelles ont été satisfaites : 400 heures de pratique par année, conjuguées à un minimum de 40 heures de formation continue.

Les certificats de reconnaissance professionnelle en éducation de la petite enfance décernés par la Saskatchewan, l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Alberta, le Manitoba, le Yukon, la Nouvelle-Écosse ou l'Île-du-Prince-Édouard sont reconnus au même niveau en Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique compte deux types de services de garde reconnus à l'extérieur du milieu scolaire : les centres de garde réglementés et les services de garde réglementés en milieu familial.

Les centres de garde réglementés doivent se conformer en tout temps aux exigences du ministère du Développement de l'enfance et de la famille, notamment en ce qui concerne les ratios personnel/enfants. Les aides-éducatrices et aides-éducateurs ne peuvent avoir seuls la charge d'un groupe d'enfants.

Les titulaires de permis de service de garde réglementé en milieu familial ne sont pas tenus de détenir un certificat d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance reconnu par le registre si leur capacité d'accueil autorisée est de sept enfants ou moins. Une formation de 20 heures dans le domaine de la petite enfance suffit. L'agrément en éducation de la petite enfance est toutefois obligatoire pour les titulaires dont la licence autorise une capacité de huit enfants ou plus.

10.2 Financement du secteur de la petite enfance

En juillet 2017, la Colombie-Britannique s'est engagée à adopter un plan universel de garde d'enfants sur 10 ans dans le but d'offrir des services d'apprentissage et de garde abordables, accessibles et de grande qualité.

Pour ce faire, dans le contexte de l'Accord entre le Canada et la Colombie-Britannique concernant un cadre bilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, la province a ciblé les domaines prioritaires suivants¹⁰⁷ :

- accroître l'accès aux options en matière de services de garde d'enfants;
- rendre plus abordables les services de garde d'enfants, en commençant par la garde des nourrissons et des tout-petits;
- améliorer la qualité des programmes agréés de garde d'enfants par le soutien de la formation et du perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance;
- améliorer l'équité au moyen d'investissements ciblés dans des collectivités mal desservies en donnant plus d'accès à des programmes de garde d'enfants inclusifs, abordables et souples.

L'entente avec le gouvernement du Canada a permis d'offrir des subventions d'immobilisation à des municipalités et à des organismes sans but lucratif afin d'accroître le nombre de places dans les garderies réglementées. Le financement couvre 67 % des dépenses réelles en immobilisation. Deux nouvelles garderies francophones ouvriront leurs portes cet automne grâce à ce financement, l'une dans la région de Nanaimo et l'autre à Victoria, toutes deux sur l'île de Vancouver.

Afin de rendre les services de garde d'enfants plus abordables, des subventions de fonctionnement sont mises à la disposition des fournisseurs qui acceptent d'établir des places à faible coût pour les enfants de moins de 3 ans. Ces subventions sont offertes aux nouveaux centres et à des centres existants qui acceptent de réduire leurs frais.

La moitié des places sera accordée aux familles dont le revenu brut annuel est de 51 000 \$ ou moins. Le programme cible également, en priorité, les groupes vulnérables et les collectivités insuffisamment desservies. Les familles dont le revenu brut annuel est de 51 000 \$ ou moins paieront des frais considérablement réduits, tandis que celles dont le revenu brut est supérieur à 51 000 \$ auront accès à des places pour nourrissons et tout-petits à environ 20 % des frais moyens actuels pour ces services.

¹⁰⁷ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et la Colombie-Britannique sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/colombie-britannique.html>, p. 26, site consulté en octobre 2019.

Compte tenu de la pénurie d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance qualifiés, plus particulièrement pour travailler auprès des nourrissons et des tout-petits, deux initiatives principales ont été ciblées :

- une bourse d'études de 500 \$ par cours, jusqu'à un maximum de 4 000 \$ par semestre, pour les étudiants et étudiantes qui entreprennent ou poursuivent des études dans le domaine de la petite enfance à temps plein ou à temps partiel. La bourse peut couvrir les droits de scolarité ou d'autres dépenses pendant les études.
- une bourse de perfectionnement de la main-d'œuvre d'un maximum de 5 000 \$ pour aider le personnel des services de garde réglementés désirant poursuivre leurs études ou se perfectionner. La bourse peut servir à payer les droits de scolarité ou d'inscription, les livres, les formations en compétences culturelles, les frais de déplacement et d'hébergement, les frais de garde d'enfants, le soutien ou le mentorat ou le remplacement de salaire.

Depuis le 11 octobre 2019, les programmes de bourses sont fermés aux nouvelles demandes pour l'exercice 2019-2020, en raison de la trop forte demande¹⁰⁸.

Le gouvernement provincial envisage également de fournir des fonds aux établissements d'enseignement pour payer les coûts de l'accès à des ressources d'évaluation et de reconnaissance des acquis.

Au titre de l'Accord, le gouvernement provincial s'est engagé à offrir des subventions aux établissements de formation afin d'appuyer l'élaboration de programmes de perfectionnement professionnel de qualité, à l'échelle locale ou de la province¹⁰⁹.

L'accord fédéral-provincial actuel se termine en 2020, mais le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019. Des pourparlers devront donc avoir lieu sous peu afin d'évaluer le présent accord et d'envisager son renouvellement au printemps 2020.

10.3 Services de garde

Afin de déterminer le nombre d'enfants qui fréquente soit un centre de garde réglementé ou un service de garde réglementé en milieu familial, nous avons utilisé les données du plan global réalisé au printemps 2019; les renseignements fournis par la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique; et les données obtenues lors de l'enquête du cabinet Axion auprès des services de garde réglementés. La fréquentation peut fluctuer quelque peu en fonction de la période de l'année ou de la transition des enfants du groupe des pouspons à celui des bambins, ou des bambins au groupe des enfants d'âge préscolaire.

Dans la province, les services de garde réglementés sont pour la plupart offerts par des organismes sans but lucratif gérés par des associations de parents. Les centres partagent des locaux avec les écoles du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. Le

¹⁰⁸ Early Childhood Educators of BC, *ECE Education Support Fund*, https://www.ecebc.ca/programs/student_bursary.html, site consulté en octobre 2019.

¹⁰⁹ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et la Colombie-Britannique sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants*, op. cit., p. 35.

programme préscolaire s'adresse aux enfants de 5 ans ou moins. Certains centres offrent également un programme de prématernelle un maximum de quatre heures par jour. Enfin, d'autres centres n'offrent que le programme de prématernelle¹¹⁰. Les centres réglementés offrent leurs services jusqu'à 13 heures par jour.

Aux fins du présent rapport, seuls les centres réglementés et les prématernelles qui offrent l'option de garderie sur place sont consignés, afin d'assurer une cohérence dans le calcul des services offerts dans chacune des provinces et chacun des territoires.

Dix services de garde francophones satisfont aux critères. Il existe fort probablement des services de garde réglementés en milieu familial francophones en Colombie-Britannique, mais il est impossible de les répertorier. Il est à noter qu'un centre de services de garde a ouvert en septembre 2019 à Nanaimo, et qu'un autre devrait suivre sous peu à Victoria.

La grande majorité des services de garde est ouverte du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h. Aucun centre n'est ouvert la fin de semaine.

À l'aide des données fournies par les partenaires et de celles compilées à la suite du sondage, on peut estimer qu'au 30 septembre 2019, environ 239 enfants d'âge préscolaire fréquentaient les centres de garde réglementés de langue française de la Colombie-Britannique. La capacité des 10 centres étant de 322 enfants d'âge préscolaire, cela équivaut à un taux d'occupation de 74,2 % à l'échelle de la province.

Tableau 9. Nombre d'enfants francophones fréquentant un centre de garde réglementé

Région	Capacité	Fréquentation actuelle	Liste d'attente
	Enfants de 1 à 5 ans	Enfants de 1 à 5 ans	Poupons, bambins et âge préscolaire
Île de Vancouver	72	56	154
Vancouver	28	30	57
North Vancouver	73	59	19
Burnaby, Port Coquitlam et Richmond	99	43	0
Côte Nord-Ouest	24	21	0
Surrey et Delta	26	30	0
Total partiel	322	239	230
Nouveau centre à l'automne 2019 (Victoria)	24		
Total	348		

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, en Colombie-Britannique, 5 145 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 1 000 enfants n'ont pas de parent

¹¹⁰ Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique, *Les centres de garde francophones pour la petite enfance en Colombie-Britannique*, février 2018, p. 14.

francophone, mais parlent le français à la maison. Ainsi, la proportion d'enfants francophones qui fréquente un centre de garde réglementé francophone s'établit à 3,9 %¹¹¹.

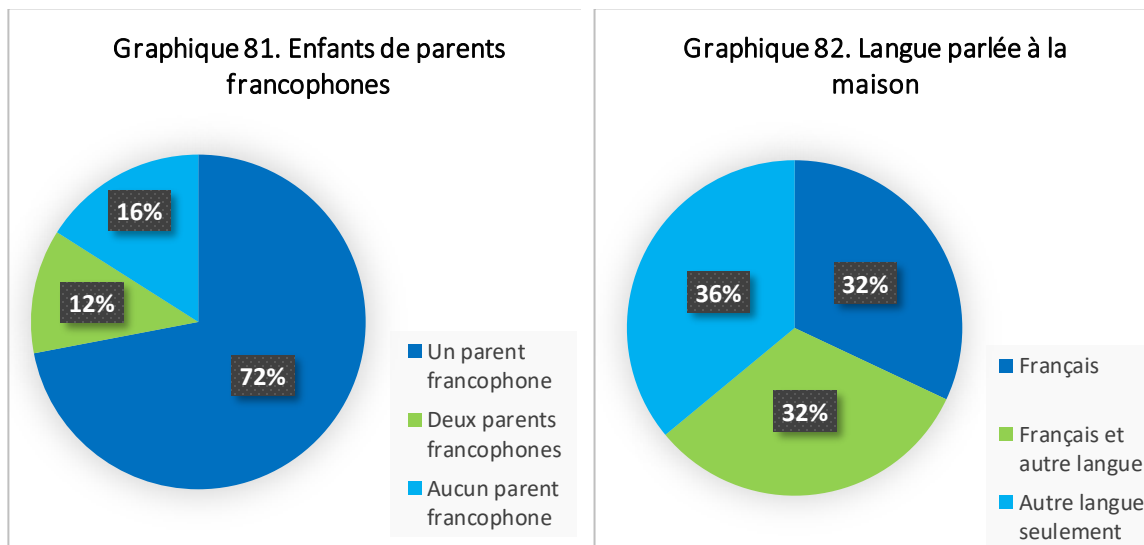
Ce pourcentage est très loin de la proportion provinciale d'enfants de 0 à 5 ans disposant d'une place dans un centre de garde réglementé, qui se situait à 24,1 % en 2016¹¹².

À partir des données du Recensement de 2016, on peut estimer que 53 171 places étaient disponibles pour les enfants âgés de 0 à 4 ans dans la province, ce qui représente 24,1 % du nombre d'enfants de ce groupe d'âge (220 625)¹¹³.

En appliquant à ces 53 171 places le pourcentage de la population francophone en Colombie-Britannique (1,4 %), on peut estimer qu'environ 744 places devraient être mises à la disposition des francophones de la province.

La région du Sud-Ouest (North Vancouver, Vancouver, Delta, Richmond, Surrey, Burnaby, Port Coquitlam et Langley) compte 58 % des francophones de la province et devrait donc offrir environ 431 places en services de garde francophones. De son côté, l'île de Vancouver devrait avoir droit à 149 places, soit 20 % du nombre total de places.

En Colombie-Britannique, près des trois quarts des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone. Selon les répondants et répondantes au sondage, près des deux tiers des enfants qui fréquentent une garderie ne parlent pas le français à la maison ou parlent le français et une autre langue à la maison. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.



¹¹¹ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

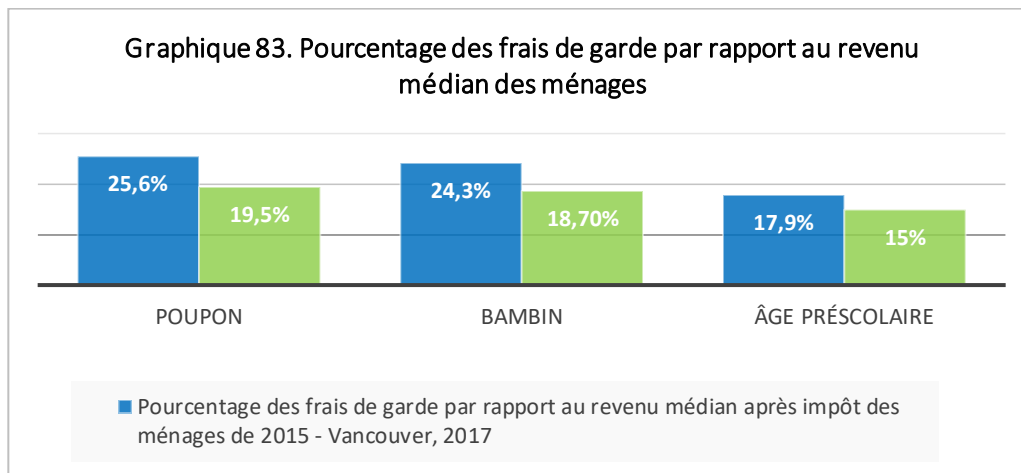
¹¹² Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 69.

¹¹³ Statistique Canada, *Colombie-Britannique [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada.

Diffusé le 29 novembre 2017.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

Dans le cadre de l'enquête du cabinet Axion, peu de services de garde francophones ont répondu à la question concernant les tarifs. Nous avons donc retenu aux fins du calcul les tarifs médians en 2017 pour la région de Vancouver, où se trouvent bon nombre des centres francophones, ainsi que les tarifs médians à l'échelle de la province en 2015-2016. Nous avons effectué un ajustement au taux d'inflation de 3,9 % pour les années 2016 et 2017. En 2017, la médiane des tarifs de garde à temps plein était de 1 360 \$ par mois pour les pouspons, de 1 292 \$ par mois pour les bambins et de 950 \$ par mois pour les enfants d'âge préscolaire dans la région de Vancouver. À l'échelle de la province, les tarifs de garde médians ajustés au coût de la vie étaient de 1 034 \$ par mois pour les pouspons, de 990 \$ par mois pour les bambins et de 795 \$ par mois pour les enfants d'âge préscolaire¹¹⁴. Ces frais peuvent atteindre entre 15 % et 25,6 % du revenu médian après impôt des ménages, selon le lieu de résidence.



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 61 280 \$, avec ajustement pour le taux d'inflation en Colombie-Britannique en 2016 et en 2017 (3,9 %)¹¹⁵.

Plusieurs menaces à la viabilité des services de garde ont été relevées par les répondants et répondantes à l'enquête :

- la pénurie de personnel qualifié francophone;
- la difficulté de trouver du personnel de remplacement lors d'absences à l'occasion de formations ou de congés de maladie;
- le manque de flexibilité du ministère de l'Enseignement supérieur, des Compétences et de la Formation quant à la reconnaissance des diplômes;
- le manque d'espace dans les écoles de certaines régions en croissance.

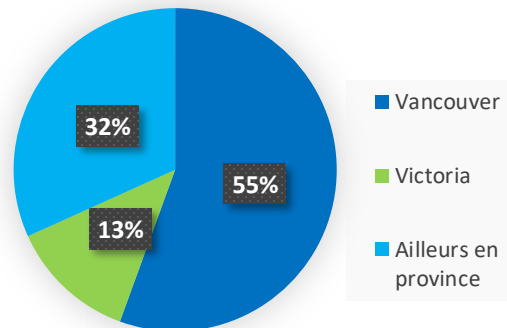
¹¹⁴ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 69.

¹¹⁵ Statistique Canada, *Colombie-Britannique [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, op. cit.

10.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

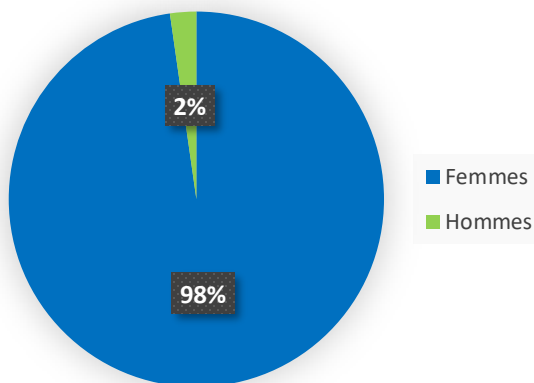
Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada¹¹⁶, la Colombie-Britannique comptait 18 600 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 310 (ou 1,7 %) avaient le français ou le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées. Plus de la moitié des membres de cette catégorie (55 % ou 175 personnes) résidait dans la grande région de Vancouver.

Graphique 84. Lieu de résidence du personnel

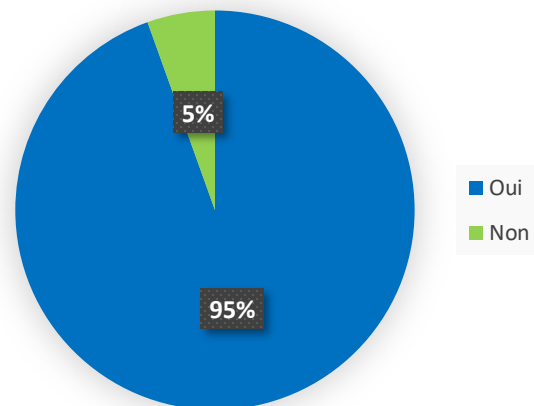


La presque totalité de ces membres du personnel était des femmes et avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

Graphique 85. Sexe du personnel

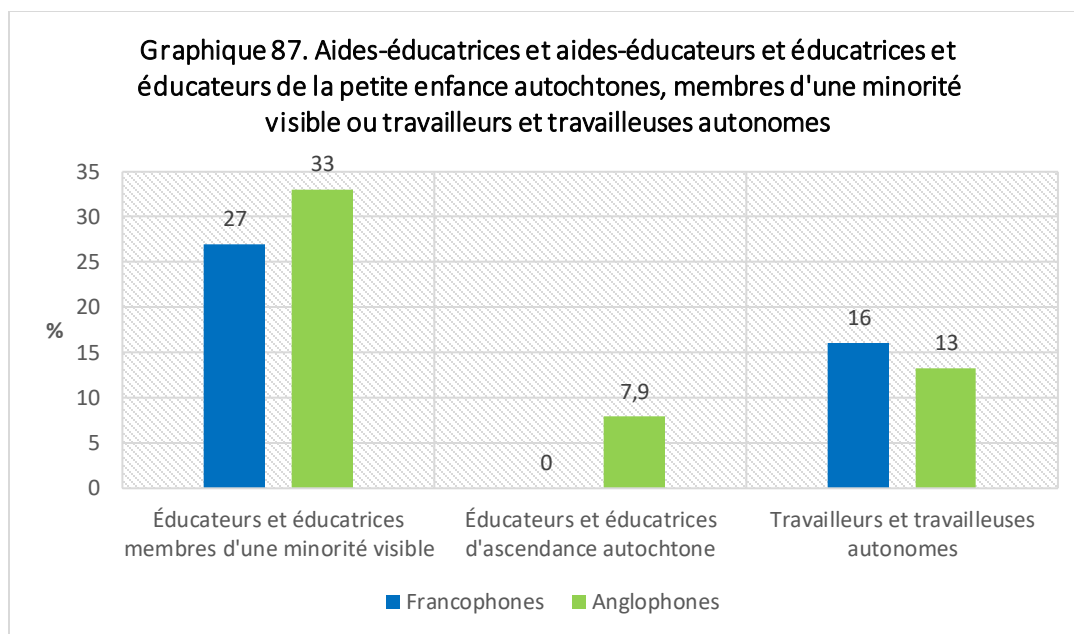


Graphique 86. Travail au cours de l'année



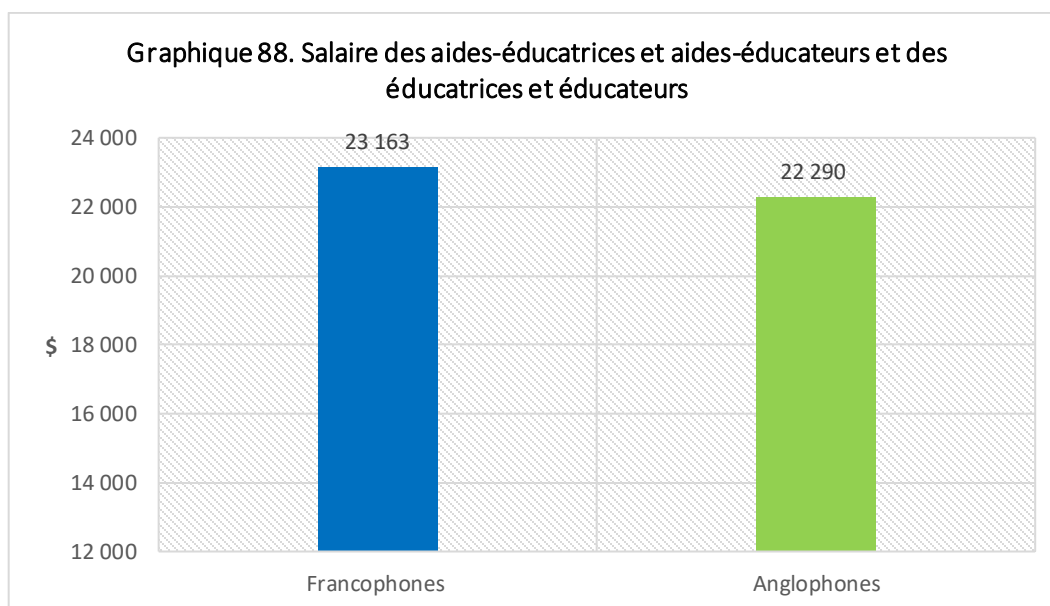
En Colombie-Britannique, un peu plus du quart du personnel francophone en petite enfance est membre d'une minorité visible, comparativement au tiers des anglophones. Aucun francophone membre de ce groupe professionnel n'est d'ascendance autochtone, selon les données disponibles.

¹¹⁶ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.



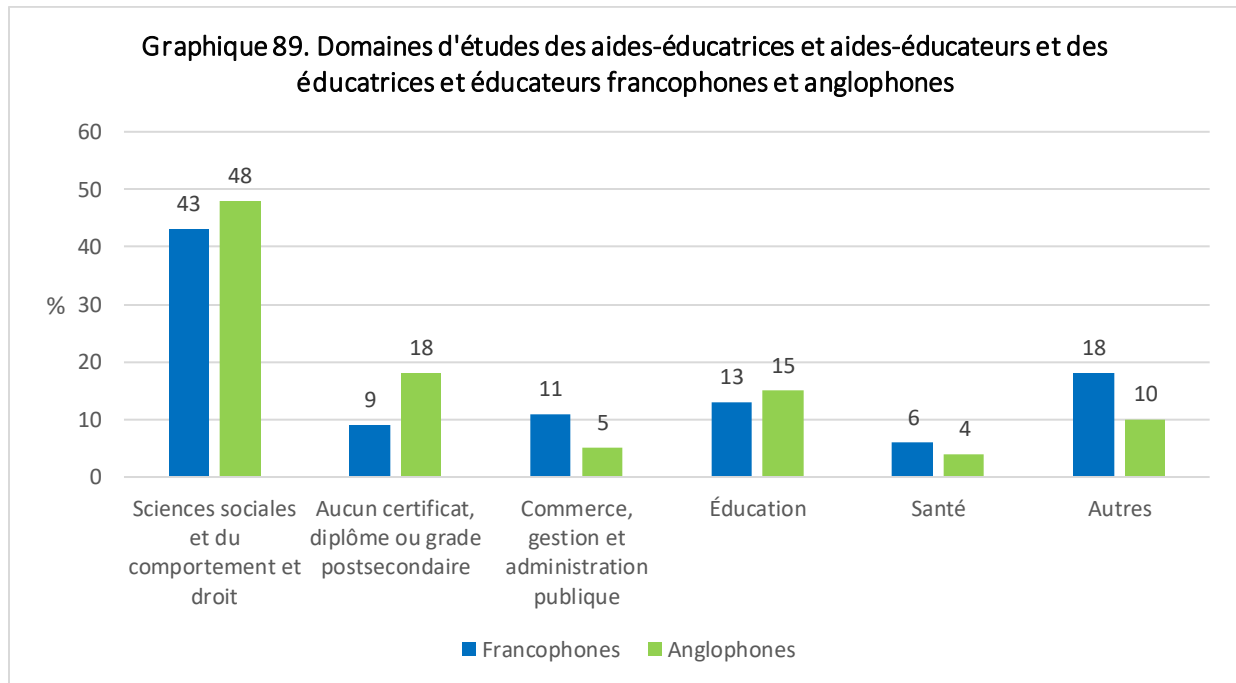
Finalement, le pourcentage de travailleurs et de travailleuses autonomes est très similaire chez les anglophones et chez les francophones.

Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones en Colombie-Britannique était de 23 153 \$ en 2015, soit sensiblement le même que celui des anglophones, selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada.



En Colombie-Britannique, plus de deux aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones sur cinq ont effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines.

Une personne sur 10 ne possède aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire. Chez les anglophones, près de 50 % des membres du personnel ont étudié dans le domaine des sciences sociales et du comportement.



Les francophones titulaires d'un certificat, d'un grade ou d'un diplôme ont étudié dans une variété de secteurs, dont l'éducation, la santé, le commerce et les sciences humaines.

Les centres de garde qui ont répondu au sondage indiquent majoritairement disposer d'un budget de formation pour le personnel en petite enfance. Les deux tiers d'entre eux affirment que la majorité de leurs employés et employées suivent de la formation chaque année. Cela dit, très peu de services prévoient des sommes pour la formation en construction identitaire.

Les services de garde souhaiteraient fournir de la formation sur la gestion du personnel, les relations interpersonnelles et l'aménagement des locaux pour les enfants ayant des besoins particuliers. Ils souhaiteraient aussi en savoir plus sur les nouveautés francophones en matière de jeux, livres ou chansons.

10.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

Le Collège Éducacentre est le seul collège de langue française en Colombie-Britannique. Le Collège offre en français le programme Éducation à la petite enfance du Collège Northern Lights de la Colombie-Britannique depuis 2006.

Le programme se donne strictement en mode virtuel. Après avoir réussi 12 cours et effectué 3 stages, une personne peut obtenir un certificat ainsi qu'un permis pour travailler auprès d'enfants de 2 à 5 ans. Pour travailler auprès des poupons, nourrissons et enfants ayant des besoins particuliers, il faut avoir terminé tous les cours menant au diplôme et effectué un quatrième et dernier stage.

À l'heure actuelle, le programme comprend peu d'éléments de construction identitaire, comparativement à d'autres programmes du même ordre en français ailleurs au Canada.

Étant donné qu'il s'agit d'une formation en ligne, des étudiants et étudiantes de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et de Terre-Neuve-et-Labrador viennent s'ajouter à ceux et celles de la Colombie-Britannique. Environ 25 étudiants et étudiantes s'inscrivent annuellement au programme.

Le programme est reconnu par le registre des programmes en petite enfance de la Colombie-Britannique (*ECE Registry*).

Formation continue

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance doivent effectuer 40 heures de formation continue sur 5 ans afin de renouveler leur certification.

Le Collège Éducacentre n'offre pas de programme de formation continue en français dans le domaine de la petite enfance.

La Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique offre des formations occasionnelles de trois heures à une journée en français sur des sujets variés. La participation est habituellement très bonne, car la formation en français est hautement valorisée par le personnel. Toutefois, peu de formations traitent spécifiquement de la construction identitaire.

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique a également offert quelques formations au cours des dernières années.

Bien que certaines formations données par la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique ou par l'Association Francophone des Éducatrices et Éducateurs de la Petite Enfance de la Colombie-Britannique soient admissibles aux exigences de renouvellement de la certification, la grande majorité des formations admissibles sont offertes en anglais par des organismes comme le *Westcoast Child Care Resource Centre*.

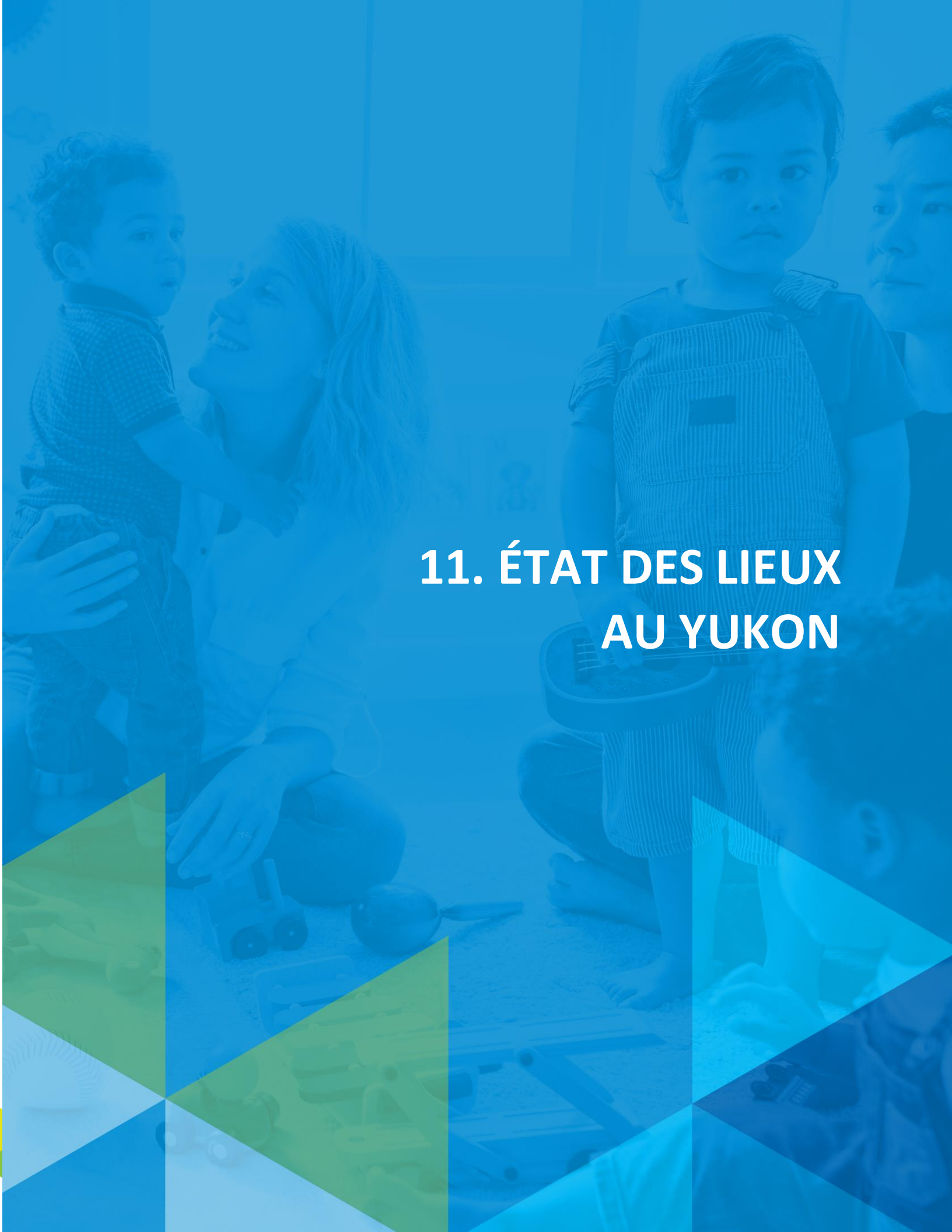
10.6 Conclusion

Les principaux défis en Colombie-Britannique dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de deux ordres :

- le manque de places en services de garde, principalement dans la grande région de Vancouver ainsi que sur l'île de Vancouver;
- le manque d'espace dans les écoles de certaines régions en croissance;
- la pénurie de personnel qualifié francophone et la difficulté de faire reconnaître les diplômes des éducatrices et éducateurs francophones.

En matière de formation initiale, le Collège Éducacentre offre le programme Éducation à la petite enfance du Collège Northern Lights en français en ligne depuis 2006. Il s'agit d'une traduction dans laquelle manquent plusieurs éléments propres au milieu minoritaire au Canada. À ce titre, les formations proposées en Saskatchewan et en Alberta sont mieux adaptées aux exigences de construction identitaire francophone.

La province exige un minimum de 40 heures de formation continue sur cinq ans, mais seules les formations en français offertes par la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique ou par l'Association francophone des éducatrices et éducateurs de la petite enfance de la Colombie-Britannique sont reconnues à ce titre. Les autres formations reconnues sont uniquement en anglais.



11. ÉTAT DES LIEUX AU YUKON

11.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

Le Yukon compte cinq niveaux de classification en éducation de la petite enfance : I, IA, II, IIA et III. Une classification à un niveau supérieur indique une progression du savoir et des compétences. La reclassification se fait selon des critères précis de nombre d'heures de cours et de crédits.

Le niveau I requiert 60 heures de cours dans le domaine du développement de l'enfant. La personne ayant réussi les cours et les stages requis pour obtenir un certificat d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance a droit à la classification de travailleur ou travailleuse en garderie de niveau II. De même, le diplôme en éducation de la petite enfance ouvre la voie à la classification de travailleur ou travailleuse en garderie de niveau III.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux évalue les relevés de notes de l'établissement d'enseignement et détermine le niveau de qualification approprié.

Les personnes qui étudient à temps partiel et qui visent à obtenir la classification de niveau II ou III peuvent soumettre périodiquement une demande de reclassification. En effet, les personnes dont la qualification est inférieure au niveau III sont en mesure de poursuivre leur formation et d'effectuer une demande de reclassification, accompagnée d'une preuve de réussite de cours additionnels.

Une fois la classification de niveau III acquise, aucun cours supplémentaire n'est requis pour la maintenir. Toutefois, les certificats de niveau III obtenus par équivalence doivent être renouvelés annuellement. Pour le renouvellement, il faut suivre chaque année un cours sur le développement du jeune enfant, à défaut de quoi le certificat expirera.

La formation continue est encouragée sous la forme d'ateliers, de cours ou de conférences dans les domaines du développement et de l'apprentissage de la petite enfance, dans le cadre d'un programme de perfectionnement personnel.

Le Yukon est partie prenante de l'Accord sur le commerce intérieur concernant la reconnaissance professionnelle des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Les certificats et diplômes acquis à l'extérieur du territoire doivent cependant faire l'objet d'un examen pour déterminer si le programme correspondait au nombre d'heures d'études requises dans chacun des domaines prescrits.

Le Yukon compte deux types de services de garde reconnus : les centres de garde de la petite enfance réglementés et les services de garde en milieu familial réglementés.

Dans les centres de garde de la petite enfance réglementés, 20 % du personnel doit être titulaire d'une certification de niveau III (diplôme) et plus de 30 % du personnel doit avoir acquis au moins une certification de niveau II (certificat). Le reste du personnel, soit 50 %, doit satisfaire aux exigences du niveau I.

Les titulaires de permis de service de garde en milieu familial réglementé doivent avoir obtenu au minimum le niveau de qualification I, avoir 18 ans ou plus, et suivre, dans l'année suivant la délivrance de leur permis, un cours sur les principes de la garde en milieu familial.

11.2 Financement du secteur de la petite enfance

À la suite de la signature de l'Accord en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants entre le Canada et le Yukon en juin 2017, le territoire a entrepris des consultations auprès des groupes concernés et des dirigeants des Premières Nations afin de déterminer les priorités territoriales. Les principaux défis relevés lors des consultations étaient le maintien en poste du personnel qualifié en petite enfance, le coût de l'alimentation et des fournitures, et le maintien et l'exploitation de centres de garde de la petite enfance réglementés.

Des priorités communes ont été ciblées, notamment l'amélioration de la qualité, l'accessibilité, l'inclusion et la flexibilité des services. On a également mis l'accent sur l'importance du maintien de services axés sur les besoins de la collectivité.

Le plan d'action cible quatre grands domaines¹¹⁷ :

- l'amélioration de la qualité des programmes offerts grâce à la formation;
- l'amélioration du caractère abordable des programmes ainsi que de leur accessibilité;
- l'innovation;
- la prestation de programmes d'apprentissage inclusifs.

En matière d'accessibilité et d'abordabilité, le plan d'action du Yukon prévoyait une augmentation de 14,5 % de la subvention directe d'exploitation pour les centres de la petite enfance offrant des services aux enfants de 5 ans et moins. Cette augmentation s'est matérialisée en 2018.

Des fonds supplémentaires sont prévus pour répondre à des problématiques de santé et de sécurité des locaux. Un fonds d'enrichissement ponctuel est mis à la disposition des centres de garde de la petite enfance réglementés pour faciliter l'achat d'équipement adapté à la culture de la communauté.

Un financement additionnel est octroyé pour l'établissement de centres de garde de la petite enfance réglementés et de services de garde en milieu familial réglementés. Les sommes faciliteront le démarrage de services dans des communautés mal desservies ou permettront aux services de garde d'étendre leurs heures d'ouverture.

Les communautés francophone et autochtone obtiennent un financement ponctuel afin de mieux faire le point sur les besoins communautaires et de planifier les services en conséquence.

Le programme de subvention pour garde d'enfants est élargi aux grands-parents, qui sont dans certains cas les responsables principaux des soins de leurs petits-enfants. De plus, quelques places sont réservées à Whitehorse, Watson Lake et Dawson City pour les enfants dont les parents suivent un traitement de toxicomanie.

¹¹⁷ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et le Yukon sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/yukon.html>, p. 16, site consulté en octobre 2019.

Dans un souci d'améliorer la qualité des programmes, des bourses d'études sont à la disposition des personnes qui souhaitent étudier en éducation de la petite enfance à temps plein ou à temps partiel. Un montant maximal de 8 000 \$, à raison de 2 000 \$ par semestre pour quatre semestres, est offert aux étudiants et étudiantes à temps plein, tandis qu'un montant de 500 \$ par cours, sous réserve d'un maximum de 1 000 \$ par semestre, est offert aux étudiants et étudiantes à temps partiel. Le programme est proposé aux élèves du secondaire qui s'intéressent au domaine ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses qui veulent parfaire leurs connaissances.

Une activité annuelle de perfectionnement professionnel est également organisée en anglais pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Il s'agit d'une plateforme d'échange de bonnes pratiques et de formation professionnelle.

Le gouvernement territorial envisage l'élaboration d'un programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et d'un programme d'études adapté sur le plan culturel pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

Un financement sera accordé au Collège du Yukon pour qu'il offre des cours en présentiel dans les communautés rurales. Les personnes inscrites au programme d'éducation de la petite enfance en ligne profiteront ainsi d'un accompagnement plus personnalisé.

Finalement, des formations professionnelles seront axées sur la gestion des comportements difficiles chez les enfants. Une formation sur la santé mentale des jeunes enfants, *À manipuler avec soin*, sera également proposée aux éducatrices et éducateurs en milieu rural. Certaines composantes de la formation sont disponibles en français.

L'accord fédéral-territorial actuel se termine en 2020, mais le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019. Des pourparlers devront donc avoir lieu sous peu afin d'évaluer le présent accord et d'envisager son renouvellement au printemps 2020.

11.3 Services de garde

Au Yukon, un seul centre de garde de la petite enfance réglementé dessert la population francophone. La Garderie du petit cheval blanc, à Whitehorse, est ouverte du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h 30. L'organisme sans but lucratif a été fondé en 1989 et est situé à proximité de la seule école élémentaire de langue française de Whitehorse. La garderie accueille les poupons, bambins et enfants d'âge préscolaire.

Un programme de maternelle à temps plein est offert par la Commission scolaire francophone du Yukon aux enfants de 4 ans.

Les résultats du sondage mené par le cabinet Axion indiquent qu'au 30 septembre 2019, 43 enfants d'âge préscolaire fréquentaient la Garderie du petit cheval blanc. Le centre a atteint sa capacité maximale et indique que 33 enfants sont inscrits à sa liste d'attente. Une nouvelle garderie de 12 places doit ouvrir ses portes au centre-ville de Whitehorse à l'automne 2019.

Tableau 10. Nombre d'enfants francophones fréquentant le centre de garde de la petite enfance réglementé

Garderie du petit cheval blanc	Capacité	Fréquentation actuelle	Liste d'attente
Poupons	4	4	16
Bambins	24	23	11
Enfants d'âge préscolaire	17	16	6
Total	45	43	33

La commande spéciale de données du Recensement de 2016 effectuée au printemps 2019 dans le cadre de la réalisation du Plan global en petite enfance portait notamment sur le nombre d'enfants de parents francophones pour les trois territoires du Canada. Afin de déterminer le nombre d'enfants dont l'un des parents est francophone ou dont les parents ne sont pas francophones, mais parlent le français à la maison dans chaque territoire, nous avons repris les données du rapport réalisé pour la CNPF en 2017 et calculé le pourcentage du nombre d'enfants francophones dans chacun des territoires en 2011. Nous avons appliqué ce même pourcentage aux données obtenues de Statistique Canada à l'égard du Recensement de 2016.

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, dans les territoires, 390 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 80 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Au maximum, 470 enfants pourraient donc fréquenter un service de garde francophone dans les trois territoires¹¹⁸.

Selon les données de 2011, 47,4 % des enfants de 0 à 4 ans qui habitaient dans les territoires résidaient au Yukon. En conservant cette proportion, on peut estimer qu'en 2016, environ 223 enfants francophones de 0 à 4 ans habitaient au Yukon.

La proportion d'enfants francophones qui fréquente un centre de garde de la petite enfance réglementé au Yukon se situe donc à 17 %. Ce pourcentage est encore loin de la proportion totale d'enfants de 0 à 5 ans qui occupent une place en garderie réglementée dans le territoire, soit 31,4 % en 2016¹¹⁹.

Si on applique ce pourcentage (31,4 %) au nombre d'enfants francophones de 0 à 4 ans habitant dans le territoire (223), on peut estimer qu'environ 70 places devraient être à la disposition de la population francophone du Yukon. Étant donné que 83 % de la population francophone réside à Whitehorse et dans les agglomérations, les places en garderie devraient y être localisées. L'ouverture prochaine de 15 places en garderie à Whitehorse aidera à combler cet écart.

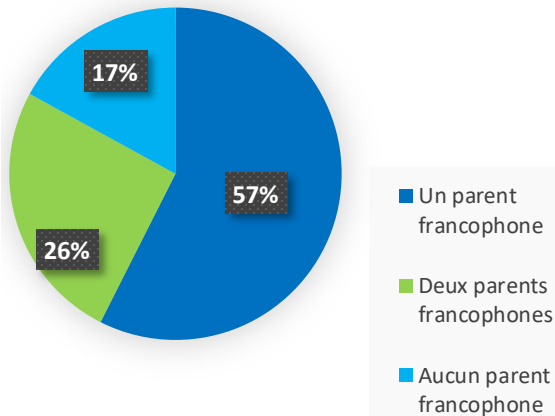
Dans les territoires, près des trois quarts des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone ou aucun parent francophone.

¹¹⁸ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

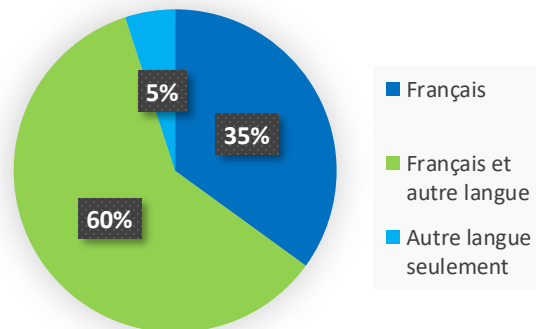
¹¹⁹ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 75.

Selon les résultats du sondage, près des deux tiers des enfants qui fréquentent la garderie ne parlent pas le français à la maison ou parlent le français et une autre langue à la maison. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.

Graphique 90. Enfants de parents francophones dans les trois territoires

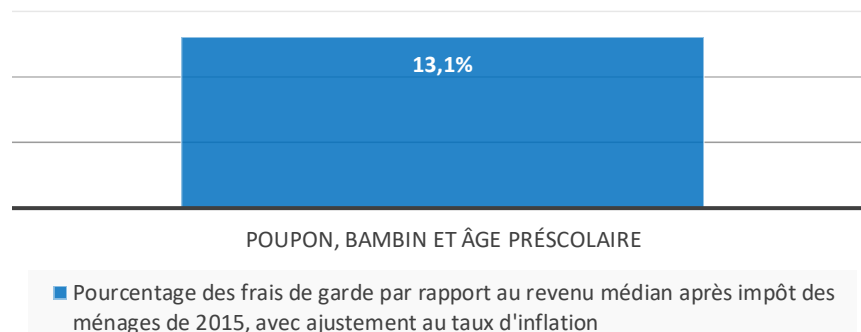


Graphique 91. Langue parlée à la maison au Yukon



Selon les réponses au sondage, la médiane des tarifs de garde à temps plein en milieu francophone se situait entre 800 \$ et 900 \$ par mois pour les trois groupes (poupons, bambins et enfants d'âge préscolaire). Ces frais atteignent environ 13,1 % du revenu médian après impôt des ménages, avec ajustement au coût de la vie.

Graphique 92. Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages



* Selon Statistique Canada, le revenu après impôt médian des ménages en 2015 était de 73 935 \$, avec ajustement pour le taux d'inflation au Yukon de 2016 à 2018 (5,1 %) ¹²⁰.

¹²⁰ Statistique Canada, *Colombie-Britannique [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, op. cit.*

Plusieurs menaces à la viabilité des services de garde ont été relevées lors de l'enquête :

- la pénurie de personnel qualifié francophone;
- la non-reconnaissance de certains acquis et les exigences élevées du gouvernement du Yukon;
- le coût de la vie élevé au Yukon compte tenu des salaires en petite enfance.

11.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada¹²¹, le Yukon comptait 260 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214).

Compte tenu du nombre très faible de personnel francophone dans ce domaine, on ne peut effectuer une analyse à partir des données fournies par Statistique Canada. Les résultats de l'enquête menée par le cabinet Axion indiquent toutefois qu'environ 22 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs francophones travaillent au Yukon en 2019.

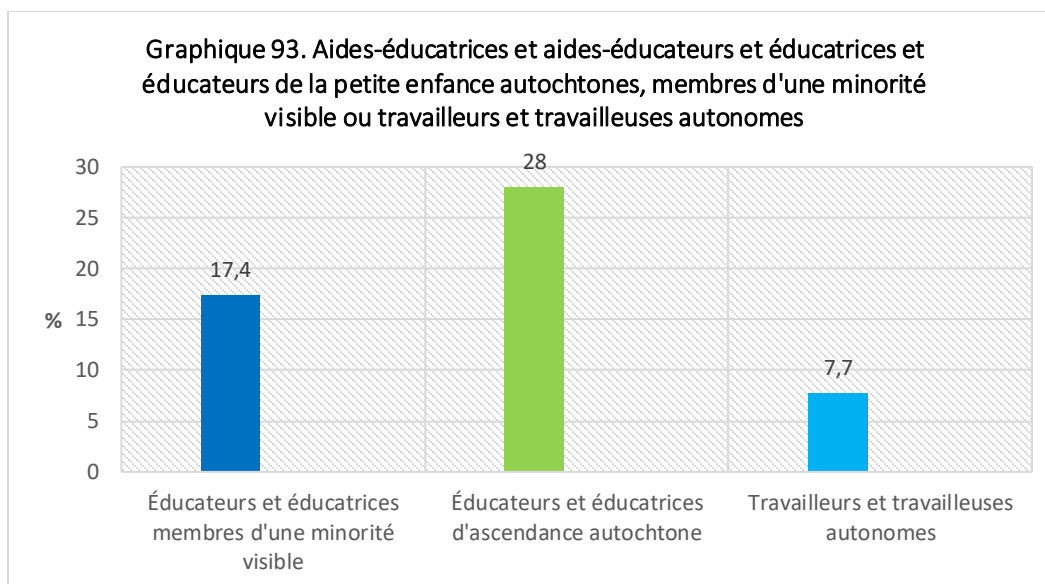
Plus des deux tiers des intervenants et intervenantes en petite enfance, toutes langues confondues, travaillent dans la région de Whitehorse.

La presque totalité de ces membres du personnel était des femmes, toutes langues confondues, et tous et toutes avaient travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.

Les résultats du sondage effectué auprès des intervenants et intervenantes en petite enfance ne sont pas statistiquement utilisables à cause du faible nombre de répondants et de répondantes. Il est tout de même possible de dégager certaines tendances. Ainsi, toutes les répondantes au sondage étaient des femmes.

Au Yukon, plus du quart du personnel en petite enfance, toutes langues confondues, est d'ascendance autochtone. Seulement 17,4 % des travailleurs et travailleuses de cette catégorie sont membres d'une minorité visible. La grande majorité du personnel est employé et non travailleur autonome.

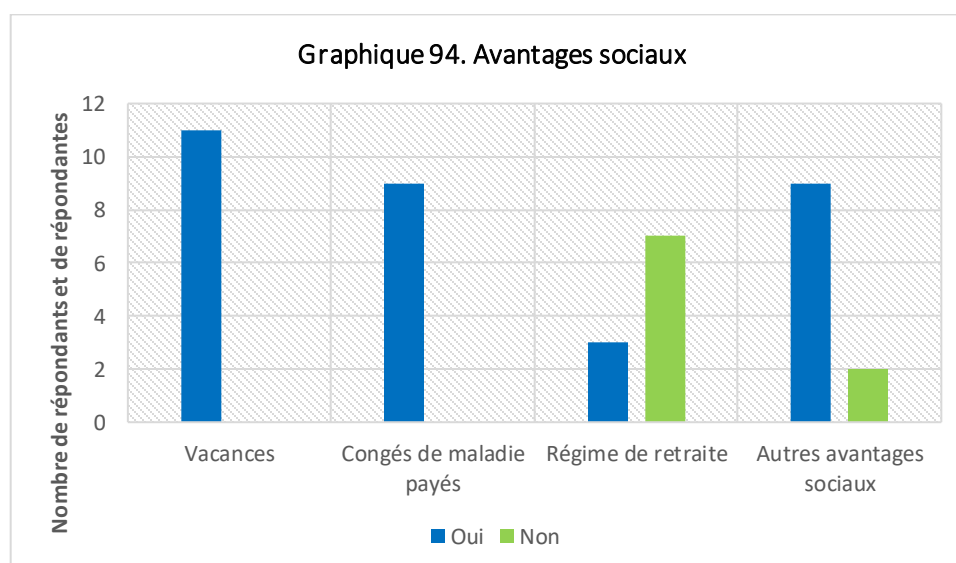
¹²¹ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.



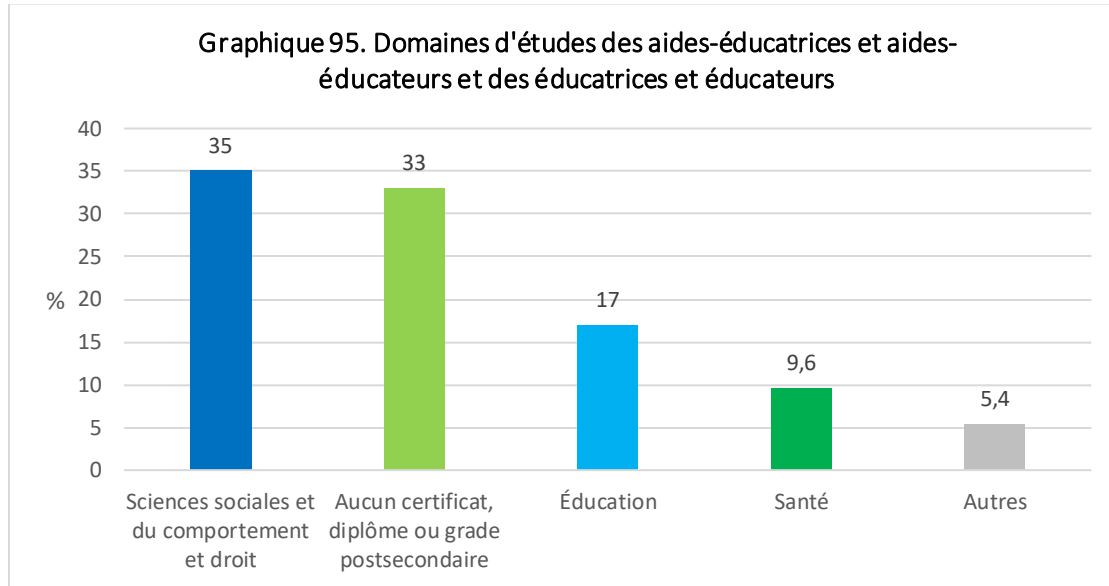
Aucune répondante au sondage n'était d'ascendance autochtone. Deux aides-éducatrices ou éducatrices sur trois étaient plutôt des immigrantes en provenance d'Europe.

Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones au Yukon était de 28 071 \$ en 2015, soit sensiblement le même que celui des anglophones, selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada. Selon les réponses obtenues au sondage, la médiane du salaire des éducatrices de niveau I se situait entre 20 000 \$ et 29 999 \$, tandis que la médiane du salaire des éducatrices de niveau II et III se situait entre 40 000 et 49 999 \$.

La majorité des répondantes a indiqué bénéficier d'avantages sociaux, dont des semaines de vacances et des congés de maladie. L'adhésion à un régime de retraite est peu commune, mais la plupart des travailleuses ont accès à une assurance maladie privée. Aucune répondante n'est membre d'un syndicat.



Au Yukon, un peu plus du tiers des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) a effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines. Le tiers ne détient aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire.



Selon les réponses au sondage, 95 % des membres du personnel ont suivi de la formation au cours de la dernière année. La plupart des formations est suivie à l'extérieur de la province ou en ligne. Aucune formation n'avait de contenu en construction identitaire.

Le personnel de la garderie pourrait bénéficier de formation professionnelle en français reconnue par le gouvernement du Yukon et donnant accès aux classifications de niveau supérieur.

11.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

Le Yukon ne possède pas son propre programme de formation en éducation de la petite enfance en français. Le Collège du Yukon est le seul établissement postsecondaire qui offre la formation (certificat et diplôme), mais elle est en anglais.

Des ententes sont cependant en place avec le Collège Éducacentre de la Colombie-Britannique pour offrir le programme Éducation à la petite enfance en ligne aux francophones du Yukon.

Formation continue

Les EssentiElles, un organisme sans but lucratif qui représente les intérêts des femmes au Yukon, l'Association franco-yukonnaise, la Commission scolaire francophone du Yukon et la Garderie du petit cheval blanc organisent aux deux ans un colloque de trois jours pour les éducatrices du service de garde, les éducatrices et les enseignantes en milieu préscolaire et les parents. À cette occasion, le service de garde est fermé et le personnel est rémunéré. Le colloque suscite beaucoup d'intérêt. Certains ateliers sont liés à la francisation et à l'identité culturelle. Le prochain colloque aura lieu en janvier 2020.

Des formations professionnelles en anglais sont présentées mensuellement par le Yukon Child Development Centre. Un forum annuel de deux jours organisé par la Yukon Child Care Association se tient le vendredi et le samedi.

En septembre 2019, le personnel de langue française a pu suivre un programme de formation professionnelle en français crédité par le gouvernement du Yukon¹²². Ce projet pilote de deux ans est le fruit d'une collaboration entre la Garderie du petit cheval blanc, l'Association franco-yukonnaise et le Collège Éducacentre de la Colombie-Britannique.

La formation de 45 heures est offerte par le Collège Éducacentre en format hybride, soit une partie en classe et l'autre partie en ligne. Les travailleuses pourront ainsi maintenir ou rehausser leur niveau de classification auprès du gouvernement du Yukon. Neuf éducatrices francophones participent à cette première formation. Le service de garde paie la formation continue.

11.6 Conclusion

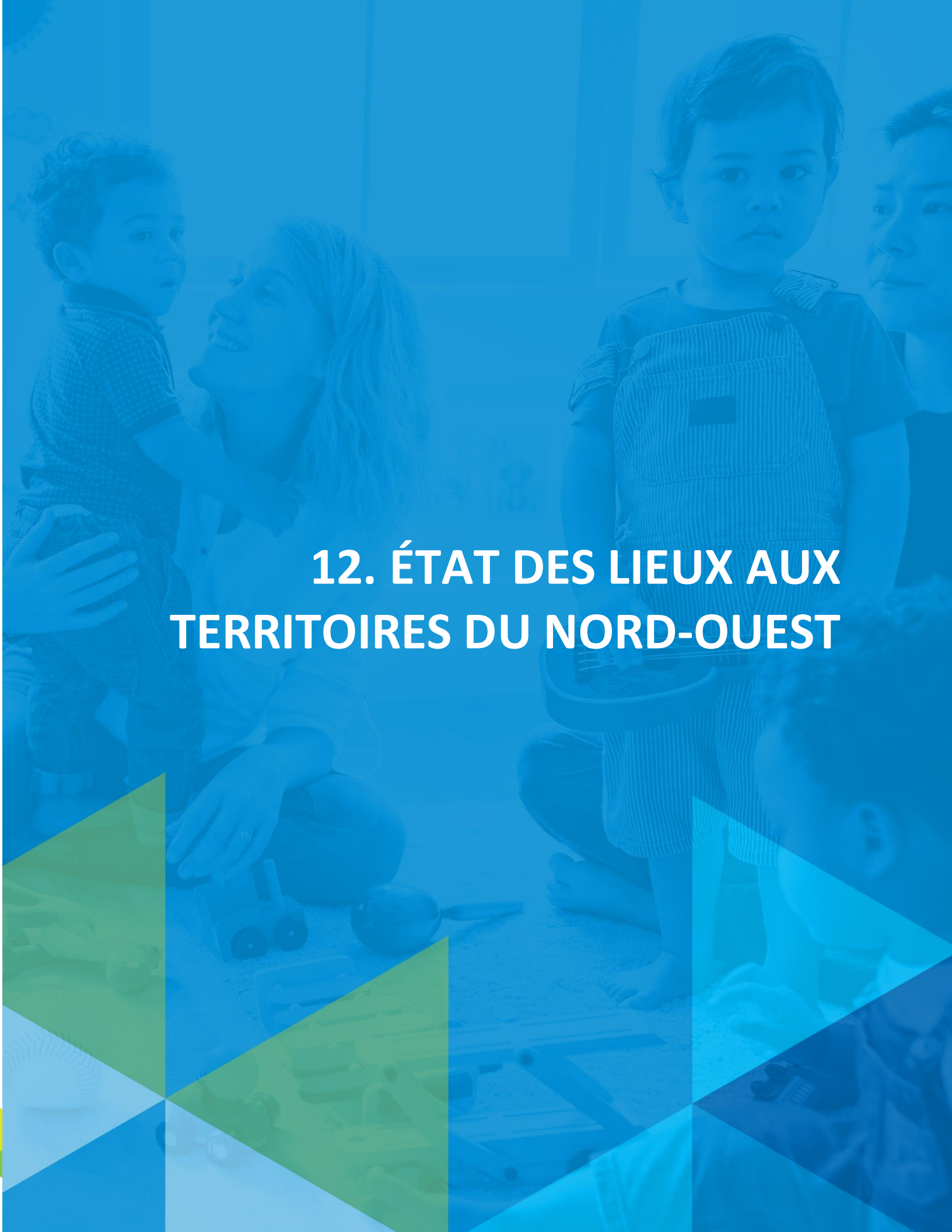
Les principaux défis au Yukon dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont de deux ordres :

- le manque de places en service de garde dans la région de Whitehorse;
- la pénurie de personnel qualifié francophone et la difficulté de faire reconnaître les acquis du personnel embauché hors territoire.

En matière de formation initiale, aucun collège de langue française n'a pied à terre au Yukon. Une entente avec le Collège Éducacentre en Colombie-Britannique permet toutefois d'offrir le programme Éducation à la petite enfance en ligne en français.

Le gouvernement territorial exige qu'une personne ayant reçu son certificat de niveau III par équivalence suive chaque année une formation sur le développement des jeunes enfants afin de conserver son attestation. Toutefois, jusqu'à tout récemment, aucune formation continue reconnue par le gouvernement n'était offerte en français dans le territoire. Depuis septembre 2019, la première formation en français reconnue est offerte, et neuf éducatrices y sont inscrites. La formation en format hybride est le fruit d'une collaboration entre le Collège Éducacentre et plusieurs intervenants du milieu.

¹²² L'Aurore Boréale, *Première formation en français pour les professionnels en petite enfance au Yukon*, <http://auroreboreale.ca/premiere-formation-en-francais-pour-les-professionnels-en-petite-enfance-au-yukon/>, site consulté en octobre 2019.



12. ÉTAT DES LIEUX AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

12.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

Les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas adopté de processus de certification initiale pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui ont suivi une formation collégiale.

Le territoire n'est pas partie prenante de l'accord provincial-fédéral sur les équivalences favorisant la circulation des compétences et du savoir au pays.

La formation continue est une exigence de la loi, même si le nombre d'heures de formation continue à effectuer n'est pas précisé. Les directions des centres de la petite enfance doivent documenter la participation annuelle de leur personnel à des sessions de perfectionnement professionnel sur le développement et l'apprentissage de l'enfant ainsi que sur les soins de l'enfant en garderie réglementée.

Il en est de même pour les titulaires de permis de garderie en milieu familial. Ces personnes sont tenues de participer annuellement à des sessions de formation continue et de documenter leur participation.

Les Territoires du Nord-Ouest comptent deux types de services de garde reconnus : les centres de garde de la petite enfance réglementés et les services de garde en milieu familial réglementés.

Les principaux membres du personnel d'un centre de garde de la petite enfance réglementé ou d'un service de garde en milieu familial réglementé doivent avoir 19 ans ou plus ainsi que des qualifications postsecondaires (au moins un an de formation au titre du certificat). À cela s'ajoutent des connaissances en matière de développement de l'enfant et de pratiques d'apprentissage.

Les assistants et assistantes aux soins des enfants doivent avoir au moins 16 ans et travailler en tout temps de pair avec un membre du personnel principal.

12.2 Financement du secteur de la petite enfance

Depuis 2013, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est très actif en matière de services de garde et d'apprentissage des jeunes enfants. Le premier cadre décennal, *Partir du bon pied*, a été élaboré en 2013. Deux autres plans d'action s'y sont ajoutés, dont un plan d'action pour le développement des jeunes enfants (2017-2020). Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un réseau universel de services de garde¹²³.

¹²³ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 81.

La vision du gouvernement en matière de petite enfance se définit comme suit¹²⁴ :

Le [gouvernement des Territoires du Nord-Ouest] reconnaît que tous les enfants des T.N.-O. méritent les meilleurs soins, soutien et éducation possibles dès le départ afin qu'ils puissent grandir et se développer physiquement, socialement, spirituellement et sur le plan affectif pour devenir des membres productifs et en santé de leurs communautés et de la société.

Dans le cadre de l'Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement a défini les priorités suivantes¹²⁵ :

- soutenir la prestation de services de garde de qualité;
- appuyer le perfectionnement professionnel et la formation en matière de culture et de diversité de tous les membres du personnel au sein des services de garde agréés;
- augmenter le nombre de professionnels qualifiés et de professionnelles qualifiées en développement de la petite enfance dans les services de garde agréés;
- soutenir l'accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans toutes les collectivités.

En matière d'accessibilité et d'abordabilité, les Territoires du Nord-Ouest prévoient bonifier les subventions pour soutenir les places existantes et favoriser la création de places pour les enfants de 2 à 5 ans. Les subventions aideront également les garderies offrant des places en milieu scolaire pour répondre aux besoins de garde avant et après l'école des enfants âgés de 4 et 5 ans à la suite de l'implantation du programme de maternelle à 4 ans¹²⁶.

Le gouvernement entend également allouer des sommes à la création de places pour les poupons ou à la conversion de places pour enfants d'âge préscolaire en places pour poupons. Des sommes sont prévues pour permettre aux services de garde agréés d'effectuer les réparations nécessaires afin de se conformer aux normes de santé et de sécurité, ainsi que pour remplacer de l'équipement¹²⁷.

En matière de formation professionnelle, un plan sera élaboré et mis en œuvre. L'approche comprendra des cours en ligne, de la formation en milieu de travail et des activités de formation. Des investissements sont à prévoir dans le développement de ressources culturelles en langues autochtones et en français (livres, musique, pièces de théâtre, etc.)¹²⁸. Un programme de diplôme de deux ans en petite enfance à temps plein sera mis sur pied, puis offert en présentiel au Collège Aurora, en anglais.

¹²⁴ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/territoires-du-nord-ouest.html>, p. 23, site consulté en octobre 2019.

¹²⁵ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 82.

¹²⁶ Ibid., p. 83.

¹²⁷ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 34.

¹²⁸ Ibid., p. 31.

Le gouvernement territorial offre des bourses de 5 000 \$ aux personnes étudiant à temps plein au diplôme ou au baccalauréat en petite enfance dans un collège ou une université à l'extérieur¹²⁹.

Le gouvernement offre également une subvention aux services de garde agréés afin qu'ils majorient le salaire du personnel qui travaille en contact direct avec les enfants (aides-éducatrices et aides-éducateurs, éducatrices et éducateurs, personnel de supervision). La subvention salariale augmente en fonction des qualifications¹³⁰.

L'accord fédéral-territorial actuel se termine en 2020, mais le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019. Des pourparlers devront donc avoir lieu sous peu afin d'évaluer le présent accord et d'envisager son renouvellement au printemps 2020.

12.3 Services de garde

Aux Territoires du Nord-Ouest, un seul centre de garde de la petite enfance réglementé dessert les francophones. La Garderie Plein Soleil, située à Yellowknife, est ouverte du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h. Cette garderie, un organisme sans but lucratif, a été fondée en 1999 et occupe des locaux dans l'école élémentaire de langue française de Yellowknife. Le centre accueille les pouspons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire. Trois services de garde en milieu familial réglementés se trouvent également à Yellowknife.

La Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest offre un programme de maternelle aux enfants de 4 ans.

À l'aide des données compilées dans le sondage et des données du Plan global concernant les services de garde en milieu francophone, on peut conclure qu'au 30 septembre 2019, 38 enfants d'âge préscolaire fréquentaient la Garderie Plein Soleil à Yellowknife.

Les trois garderies en milieu familial accueillaient six enfants chacune, soit le maximum permis. Au total, 56 enfants francophones bénéficiaient d'une place dans un service de garde réglementé aux Territoires du Nord-Ouest. La garderie était à 95 % de sa capacité et 34 enfants étaient inscrits sur sa liste d'attente.

¹²⁹ Territoires du Nord-Ouest, *Early Childhood Staff Grant, Scholarship & Training*, <https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/developpement-de-la-petite-enfance/early-childhood-staff-grant-scholarship-training>, site consulté en octobre 2019.

¹³⁰ Territoires du Nord-Ouest, *Early Childhood Staff Grant Program Guidelines*, https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/ecd_staff_grant_guidelines_2018-2019.pdf, site consulté en octobre 2019.

Tableau 11. Nombre d'enfants francophones fréquentant le centre de garde de la petite enfance réglementé

Garderie Plein Soleil	Fréquentation actuelle	Capacité	Liste d'attente
Poupons	16	16	20
Bambins	7	8	8
Enfants d'âge préscolaire	15	16	6
Total	38	40	34

La commande spéciale de données du Recensement de 2016 effectuée au printemps 2019 dans le cadre de la réalisation du Plan global portait notamment sur le nombre d'enfants de parents francophones pour les trois territoires du Canada. Afin de déterminer le nombre d'enfants dont l'un des parents est francophone ou dont les parents ne sont pas francophones, mais parlent le français à la maison dans chaque territoire, nous avons repris les données du rapport réalisé pour la CNPF en 2017 et calculé le pourcentage du nombre d'enfants francophones dans chacun des territoires en 2011. Ce même pourcentage a été appliqué aux données obtenues de Statistique Canada à l'égard du Recensement de 2016.

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, dans les territoires, 390 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 80 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Au maximum, 470 enfants pourraient donc fréquenter un service de garde francophone dans les trois territoires¹³¹.

Selon les données de 2011, 36,5 % des enfants de 0 à 4 ans qui habitaient dans les territoires résidaient aux Territoires du Nord-Ouest. En conservant cette proportion, on peut estimer qu'en 2016, environ 173 enfants francophones de 0 à 4 ans habitaient aux Territoires du Nord-Ouest. La proportion d'enfants francophones qui fréquente un centre de garde de la petite enfance réglementé aux Territoires du Nord-Ouest se situe à 32,4 %, selon les données analysées. Ce pourcentage est légèrement supérieur à la proportion totale d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui occupent une place en garderie réglementée dans le territoire, soit 26,9 % en 2016¹³².

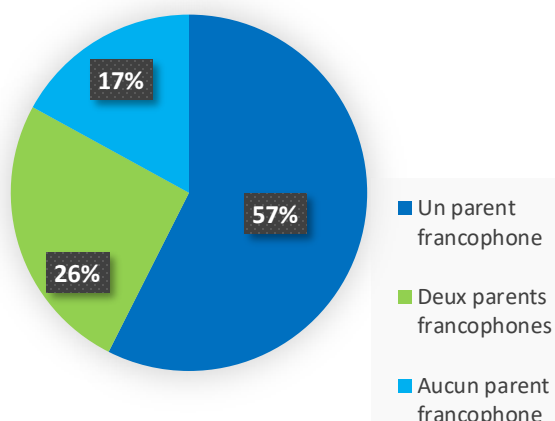
On est cependant encore loin de l'engagement pris par le gouvernement en 2017 de mettre en œuvre un réseau universel de services de garde aux Territoires du Nord-Ouest. La liste d'attente et le nombre de poupons qui y est inscrit indiquent clairement la nécessité d'ouvrir des places en garderie dans la région de Yellowknife. De plus, aucun service de garde réglementé ne se trouve dans la région de Hay River. Selon le Recensement de 2016, 13,8 % de la population francophone réside dans la région de Fort Smith-Hay River, soit environ 175 personnes.

Dans les territoires, près des trois quarts des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone ou aucun parent francophone. Selon les résultats du sondage, près de trois enfants sur cinq qui fréquentent la garderie ne parlent pas le français à la maison ou parlent le français et une autre langue à la maison. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.

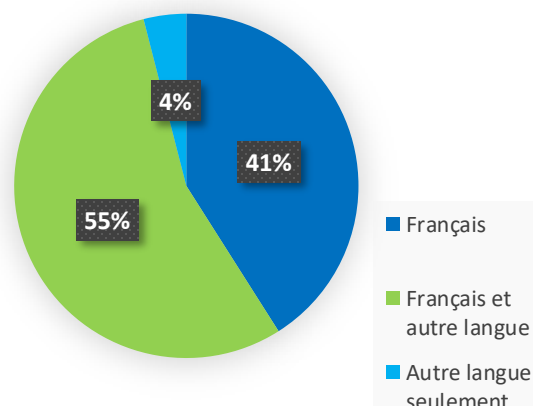
¹³¹ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

¹³² Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 75.

Graphique 96. Enfants de parents francophones dans les trois territoires



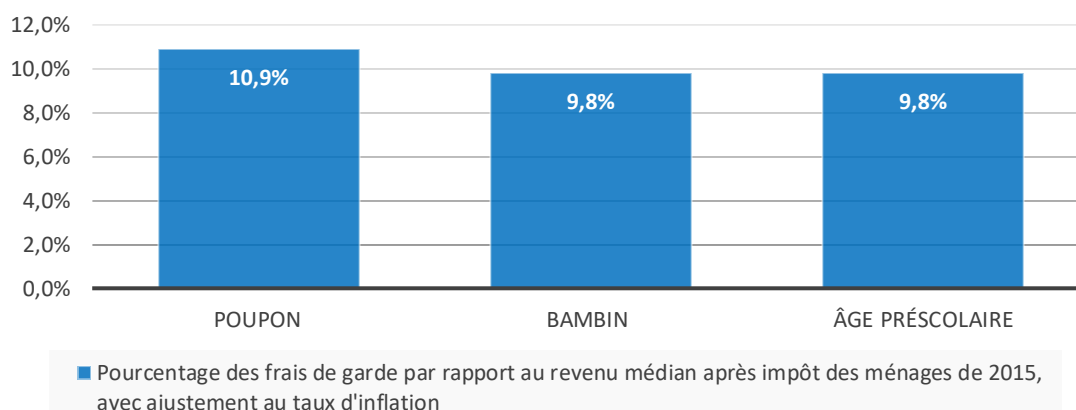
Graphique 97. Langue parlée à la maison aux Territoires du Nord-Ouest



Selon les réponses au sondage, la médiane des tarifs de garde à temps plein en milieu francophone se situe entre 900 \$ et 1 000 \$ par mois pour les pouspons et entre 800 \$ et 900 \$ par mois pour les bambins et les enfants d'âge préscolaire. Ces frais peuvent atteindre entre 9,8 % et 10,9 % du revenu médian après impôt des ménages, avec ajustement au coût de la vie.

De plus, d'après les réponses obtenues, toutes les familles dont un enfant fréquente un service de garde francophone bénéficient d'une subvention.

Graphique 98. Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 99 664 \$, avec ajustement pour le taux d'inflation aux Territoires du Nord-Ouest de 2016 à 2018 (4,7 %) ¹³³.

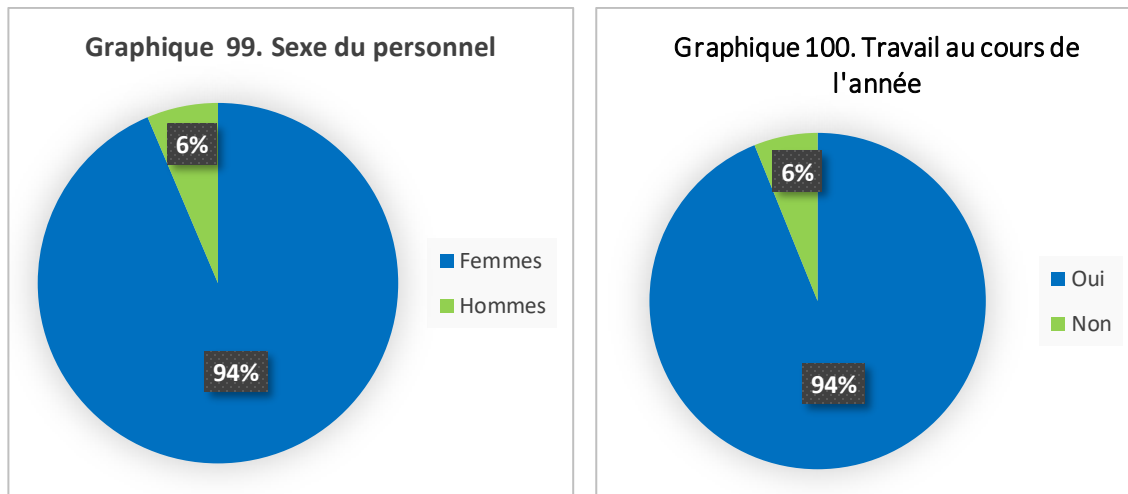
¹³³ Statistique Canada, *Colombie-Britannique [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, op. cit.*

12.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada¹³⁴, les Territoires du Nord-Ouest comptaient 245 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214), dont 15 (ou 6,1 %) avaient le français comme première langue officielle parlée. Toutes ces personnes résidaient dans la région de Yellowknife.

Compte tenu du nombre très faible de personnel francophone dans ce domaine, on ne peut effectuer une analyse selon toutes les variables à partir des données fournies par Statistique Canada.

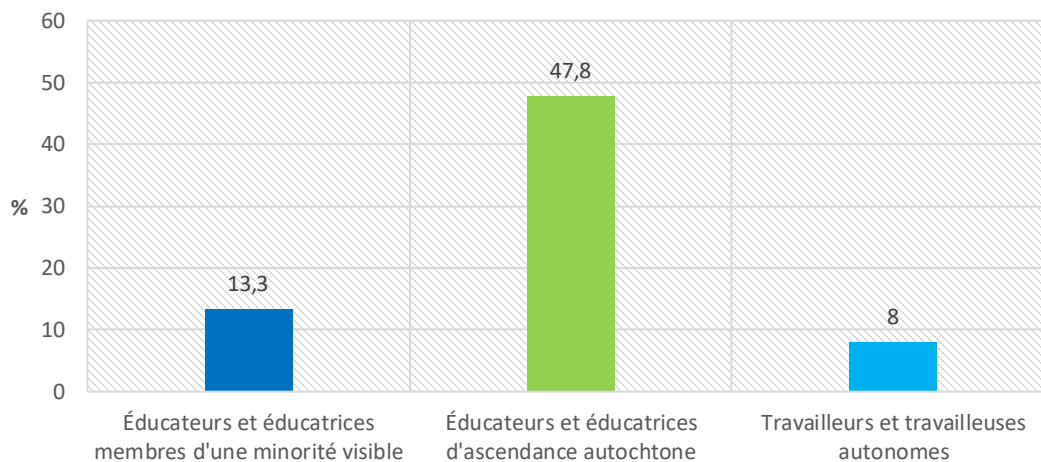
La presque totalité de ces membres du personnel, toutes langues confondues, était des femmes. La grande majorité d'entre elles avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.



Aux Territoires du Nord-Ouest, près de la moitié du personnel en petite enfance, toutes langues confondues, est d'ascendance autochtone. Environ une personne sur huit dans cette catégorie est membre d'une minorité visible. Les données précises pour les francophones ne sont pas disponibles compte tenu du faible de nombre de personnes concerné. Le travail autonome est peu fréquent.

¹³⁴ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

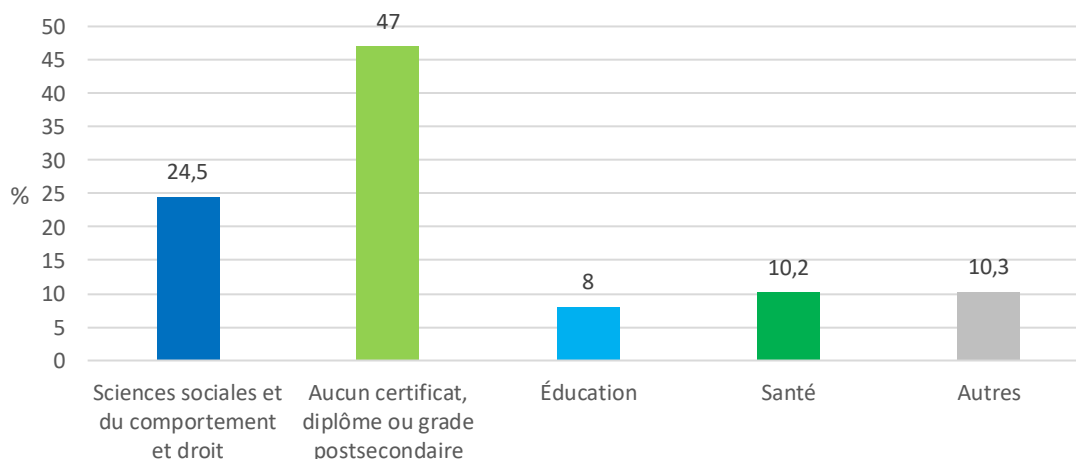
Graphique 101. Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones, membres d'une minorité visible ou travailleurs et travailleuses autonomes



Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) aux Territoires du Nord-Ouest était de 31 051 \$ en 2015, selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada.

Près de la moitié du personnel en petite enfance aux Territoires du Nord-Ouest ne possède aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire. À peine le quart de ces travailleurs et travailleuses a effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines.

Graphique 102. Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs



Selon les réponses au sondage, 87 % des membres du personnel ont suivi de la formation au cours de la dernière année.

Dans presque tous les cas (93 %), la formation a été présentée sur place par des membres du personnel ou par un formateur ou une formatrice d'une association professionnelle. Toutes ces formations comprenaient un volet de construction identitaire.

12.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

Le Collège nordique francophone est le seul établissement d'enseignement au nord du 60^e parallèle offrant des programmes postsecondaires et des programmes de perfectionnement linguistique et professionnel en français. Le Collège a commencé à offrir son programme en éducation de la petite enfance en mai 2018. Le programme est offert en ligne avec la collaboration de l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse.

Le diplôme en éducation de la petite enfance comprend 22 cours et trois stages, ce qui représente 88 crédits pour un total de deux ans à temps plein. Il est aussi possible de s'inscrire à temps partiel. Les étudiants et étudiantes doivent effectuer leur stage aux Territoires du Nord-Ouest afin de se sensibiliser à la culture autochtone.

Formation continue

Selon les répondants et répondantes, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation propose plusieurs formations en matière de petite enfance, mais presque exclusivement en anglais.

La Garderie Plein Soleil organise ses propres ateliers de deux heures environ lors des réunions du personnel. De plus, la garderie ferme une fois par année à l'occasion d'une journée pédagogique afin d'être en mesure d'offrir des ateliers plus approfondis.

12.6 Conclusion

Les principaux défis aux Territoires du Nord-Ouest dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire sont le manque de places en services de garde dans la région de Yellowknife ainsi que l'absence de tels services dans la région de Hay River.

En matière de formation initiale, le Collège nordique francophone propose un programme en éducation de la petite enfance depuis mai 2018 en collaboration avec l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse. Le programme de deux ans est offert en ligne à temps plein ou à temps partiel. Étant donné qu'il n'y a pas de processus de certification propre aux éducatrices et éducateurs, peu de personnes s'y sont inscrites. De son côté, le Collège Aurora développe un programme de formation de deux ans menant à un diplôme en petite enfance qui sera offert en anglais en présentiel au cours des prochaines années.

La formation continue est une exigence de la loi aux Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement a donc conçu une série de formations et d'activités en ligne, mais elles sont disponibles presque uniquement en anglais. Afin de satisfaire aux exigences du gouvernement, la garderie de langue française organise ses propres formations lors de réunions du personnel ou de journées pédagogiques.



13. ÉTAT DES LIEUX AU NUNAVUT

13.1 Réglementation en matière de formation en petite enfance

Au Nunavut, la loi et le règlement sur les services de garde (*Child Day Care Act* et *Child Day Care Regulations*) n'exigent pas que le personnel en garderie possède des titres de compétences postsecondaires dans le domaine de l'éducation de la petite enfance ou dans un domaine connexe.

Le Nunavut n'est pas partie prenante de l'accord provincial-fédéral sur les équivalences favorisant la circulation des compétences et du savoir au pays.

Le Nunavut n'impose pas d'exigences de formation continue pour le personnel des services de garde, mais encourage néanmoins le personnel à se perfectionner. La responsabilité de la formation continue en milieu de travail incombe au titulaire de permis de garderie réglementée. Il ou elle doit inciter les membres du personnel à suivre de la formation continue liée aux soins et au développement de l'enfant, sous forme de cours, séminaires ou ateliers, et exiger des preuves de participation à de telles activités.

Le Nunavut compte deux types de services de garde reconnus : les centres de garde réglementés et les services de garde en milieu familial réglementés.

Les principaux membres du personnel d'un centre de garde réglementé ou d'un service de garde en milieu familial réglementé doivent avoir 19 ans ou plus. Les assistants et assistantes doivent avoir au moins 16 ans et travailler en tout temps de pair avec un membre du personnel principal.

13.2 Financement du secteur de la petite enfance

Dans le cadre de l'Accord Canada-Nunavut sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le gouvernement du Nunavut a entrepris des consultations afin de déterminer les priorités à cibler sur trois ans.

Les engagements suivants ont été pris afin de corriger les lacunes du système et d'augmenter la flexibilité des programmes en vue de fournir des services cohérents et plus accessibles qui répondent aux besoins des collectivités¹³⁵ :

- appuyer le développement sain des enfants en veillant à ce que les services de garde soient de grande qualité;
- appuyer la formation et le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance;
- appuyer la prestation de services de garde dans toutes les collectivités;
- reconnaître et souligner l'importance de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ainsi que du rôle des éducatrices et éducateurs de la petite enfance;
- outiller les services de garde afin de favoriser l'utilisation accrue de l'inuktitut¹³⁶.

¹³⁵ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 28.

¹³⁶ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 86.

Afin de concrétiser ces engagements, le gouvernement envisage d'augmenter les fonds pour le fonctionnement et l'entretien, ainsi que pour la création de places dans les collectivités moins bien desservies. Le gouvernement entend aussi rehausser les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel. Il souhaite préparer des ressources d'enseignement et du matériel d'apprentissage dans les langues officielles du Nunavut¹³⁷.

Un financement annuel accru sera consacré au fonctionnement et à l'entretien des centres, en fonction de leur taille et du nombre de places. Ces sommes seront versées sous condition que les frais de garde soient maintenus ou réduits. Des fonds seront également accordés pour relancer des centres de garde réglementés ayant fermé plus de trois ans auparavant dans des collectivités mal desservies.

Deux forums de formation professionnelle seront organisés à l'échelle du territoire afin de favoriser les discussions au sujet de bonnes pratiques et de défis et problèmes communs. Une formation sur la gestion financière sera élaborée et offerte aux services de garde réglementés.

Finalement, le gouvernement concevra du matériel pédagogique dans les langues officielles du Nunavut afin d'assurer la cohérence et la qualité du programme éducatif.

13.3 Services de garde

Iqaluit compte un seul centre de garde réglementé de langue française. La garderie Les Petits Nanook est un organisme sans but lucratif qui a vu le jour en 2002. La garderie est située à proximité de l'école élémentaire des Trois-Soleils de la Commission scolaire francophone du Nunavut. La garderie est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30, et accueille les enfants de 2 à 5 ans. La garderie ne possède pas de licence pour fournir des services aux pouspons ou aux bambins.

Un programme de maternelle à temps plein est offert à l'école à l'intention des enfants de 5 ans.

Les données compilées dans le Plan global indiquent qu'au printemps 2019, 16 enfants fréquentaient la garderie Les Petits Nanook. Le centre était au maximum de sa capacité et la liste d'attente atteignait 30 noms. Aucune donnée n'est disponible quant au nombre de services de garde en milieu familial réglementés qui accueillent des francophones au Nunavut.

¹³⁷ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 34.

Tableau 12. Nombre d'enfants francophones fréquentant le centre de garde réglementé

Centre de garde réglementé	Capacité	Fréquentation actuelle	Liste d'attente
Garderie Les Petits Nanook	16	16	30

La commande spéciale de données du Recensement de 2016 effectuée au printemps 2019 dans le cadre de la réalisation du Plan global portait notamment sur le nombre d'enfants de parents francophones pour les trois territoires du Canada. Afin de déterminer le nombre d'enfants dont l'un des parents est francophone ou dont les parents ne sont pas francophones, mais parlent le français à la maison dans chaque territoire, nous avons repris les données du rapport réalisé pour la CNPF en 2017 et calculé le pourcentage du nombre d'enfants francophones dans chacun des territoires en 2011. Nous avons appliqué ce même pourcentage aux données obtenues de Statistique Canada à l'égard du Recensement de 2016.

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, dans les territoires, 390 enfants de 0 à 4 ans ont un parent francophone, et 80 enfants n'ont pas de parent francophone, mais parlent le français à la maison. Au maximum, 470 enfants pourraient donc fréquenter un service de garde francophone dans les trois territoires¹³⁸.

Selon les données de 2011, 15,7 % des enfants de 0 à 4 ans qui habitaient dans les territoires résidaient au Nunavut. En conservant cette proportion, on peut estimer qu'en 2016, environ 74 enfants francophones de 0 à 4 ans habitaient au Nunavut.

La proportion d'enfants francophones qui fréquente un centre de garde de la petite enfance réglementé au Nunavut se situe à 21 %, selon les données analysées. Ce pourcentage est légèrement supérieur à la proportion totale d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui occupe une place en garderie réglementée dans le territoire, soit 18,3 % en 2016¹³⁹.

Ce pourcentage est plus élevé que le pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans, toutes langues confondues, fréquentant un programme réglementé dans le territoire. Rappelons toutefois que la liste d'attente de la garderie Les Petits Nanook comptait 30 noms au printemps 2019, soit deux fois plus d'enfants en attente que d'enfants ayant une place. D'ailleurs, le nombre de places en garderie réglementée au Nunavut n'a pas augmenté de 2011 à 2016, tandis que la population francophone du territoire a crû de 65 % au cours de la période.

Un projet d'agrandissement de la garderie vient tout juste d'être annoncé et devrait être réalisé d'ici 2022. Il est encore trop tôt pour connaître le nombre exact de places en garderie qui seront ajoutées grâce à ce projet d'expansion.

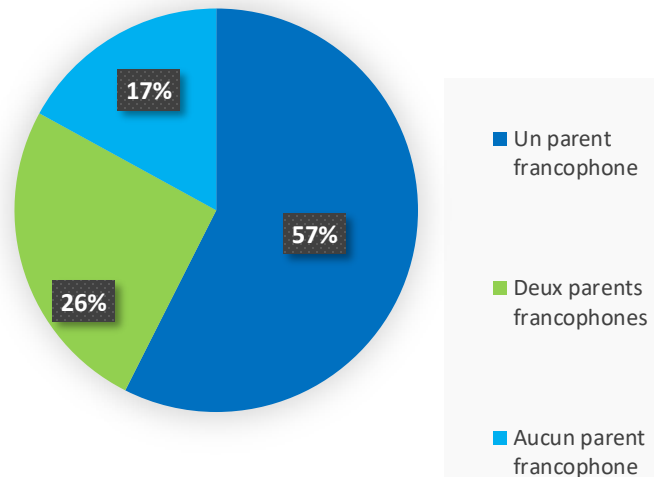
¹³⁸ RDÉE Canada, *Portrait national des enfants de parents francophones*, op. cit.

¹³⁹ Un enfant Une place, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, op. cit., p. 75.

Dans les territoires, près des trois quarts des enfants francophones n'ont qu'un seul parent francophone ou aucun parent francophone. Il est d'autant plus important d'offrir un environnement de garde francophone pour consolider l'identité francophone chez l'enfant.

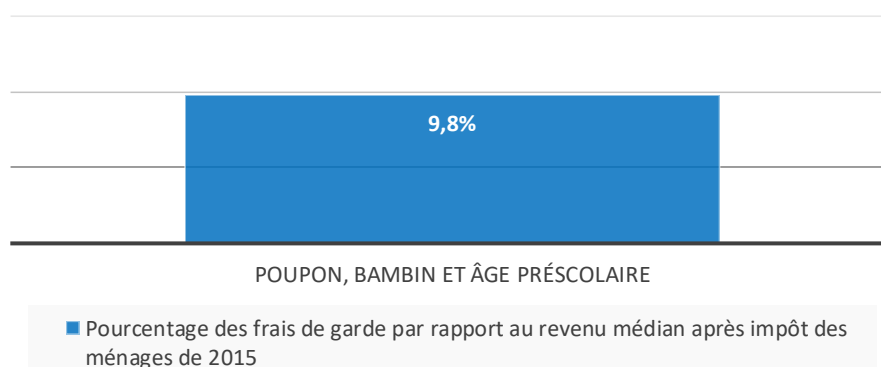
Les études démontrent que dans les cas où le français n'est pas parlé de manière dominante à la maison, la garderie joue un rôle important de socialisation en français et de construction de l'identité francophone. Il est donc important d'augmenter le nombre de places dans les services de garde agréés de langue française ou d'augmenter le nombre de ces services dans le territoire. Étant donné que 86 % de la population francophone réside à Iqaluit, les places en garderie devraient y être localisées.

Graphique 103. Enfants de parents francophones dans les trois territoires



En 2016, le tarif mensuel moyen en garderie à temps plein au Nunavut était d'environ 700 \$ pour les pouspons, bambins et enfants d'âge préscolaire. En l'absence de données fournies par la garderie Les Petits Nanook, nous utiliserons le tarif mensuel de 700\$ pour calculer le pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian après impôt des ménages au Nunavut. En somme, un ménage consacre environ 9,8 % de son revenu après impôt en frais de garde pour un poupon, bambin ou enfant d'âge préscolaire.

Graphique 104. Pourcentage des frais de garde par rapport au revenu médian des ménages



Selon Statistique Canada, le revenu médian après impôt des ménages en 2015 était de 85 605 \$¹⁴⁰.

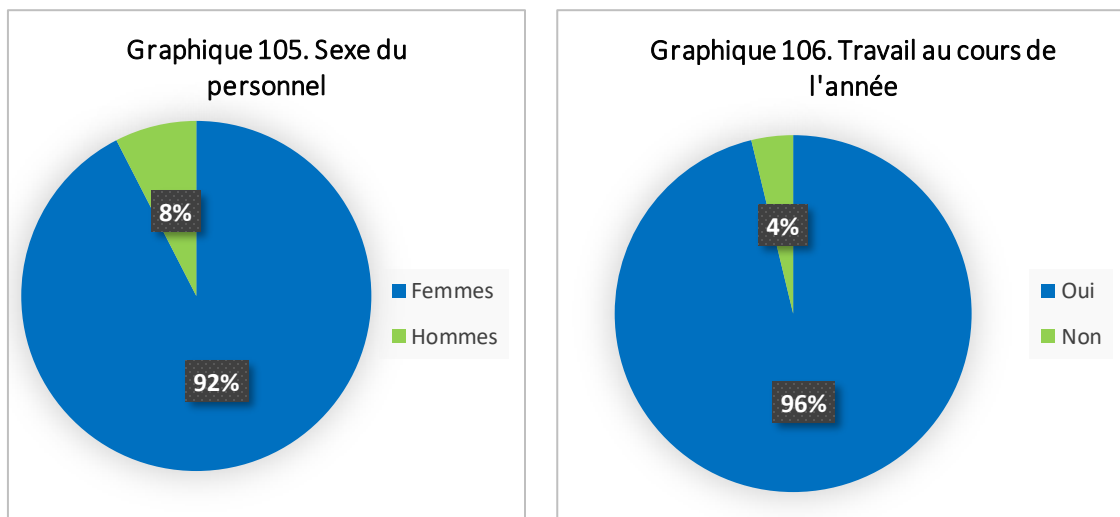
¹⁴⁰ Statistique Canada, *Nunavut [Territoire] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.

13.4 Professionnels et professionnelles en petite enfance

Compte tenu du nombre très faible d'aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) francophones au Nunavut, Statistique Canada n'est pas en mesure de fournir de données ventilées selon la variable de la langue. L'analyse porte donc sur l'ensemble des membres de cette catégorie professionnelle au Nunavut, sans égard à la langue.

Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada¹⁴¹, le Nunavut comptait 260 aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214). Près du quart (22,6 %) de ces personnes résidait dans la région d'Iqaluit.

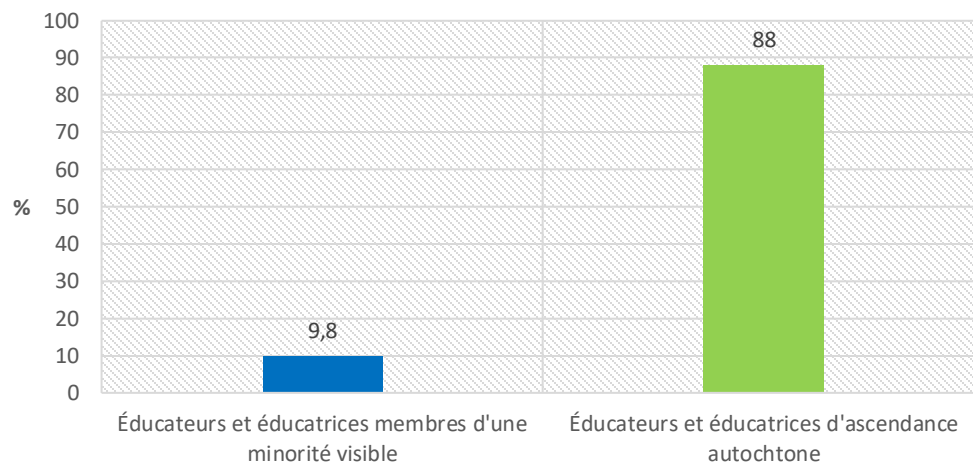
La presque totalité de ces membres du personnel, toutes langues confondues, était des femmes. La grande majorité d'entre elles avait travaillé au cours de l'année de recensement, soit à temps plein ou à temps partiel, une partie de l'année ou toute l'année.



Au Nunavut, près de 90 % des travailleurs et travailleuses en garderie sont d'ascendance autochtone. Aucune de ces personnes n'est travailleuse autonome, et moins de 10 % d'entre elles sont membres d'une minorité visible.

¹⁴¹ Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

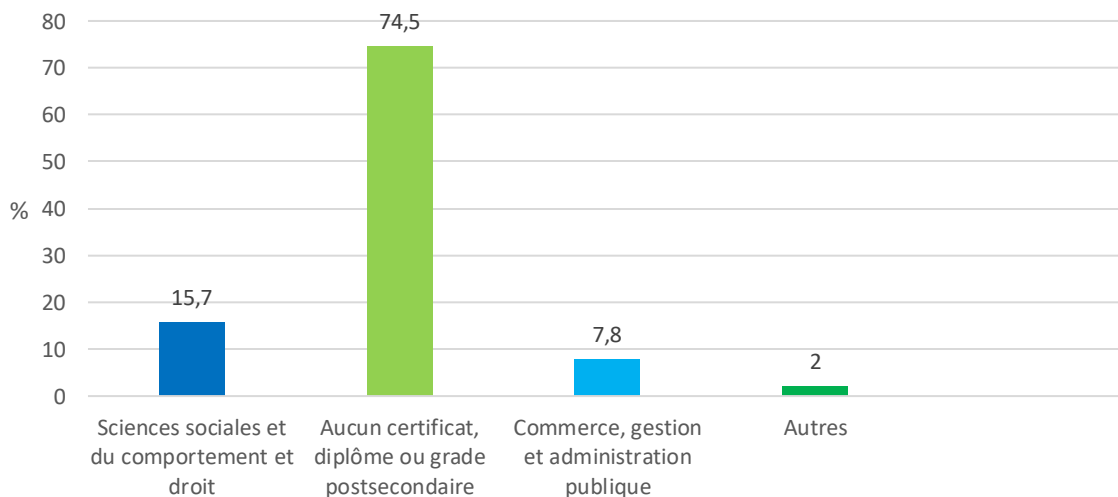
Graphique 107. Aides-éducatrices et aides-éducateurs et éducatrices et éducateurs de la petite enfance autochtones ou membres d'une minorité visible



Le salaire annuel médian des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) était de 11 824 \$ en 2015, selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada. Le salaire très faible peut s'expliquer en partie par le niveau de scolarisation du personnel. En effet, près des trois quarts des travailleurs et travailleuses en petite enfance ne possèdent aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

À peine 15,7 % des aides-éducatrices/aides-éducateurs et éducatrices/éducateurs de la petite enfance (CNP 4214) ont effectué des études dans le domaine des sciences sociales et du comportement, grande catégorie dans laquelle on retrouve les sciences de la famille et de la consommation et les sciences humaines.

Graphique 108. Domaines d'études des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs



13.5 Formation initiale et formation continue

Formation initiale

Le Collège de l'Arctique du Nunavut est le seul établissement postsecondaire de cette région nordique. Il n'offre pas de formation en éducation de la petite enfance en français.

Deux programmes sont disponibles en anglais : un certificat appliqué en éducation de la petite enfance conçu pour former des personnes travaillant déjà en garderie et un programme de deux ans menant à un diplôme collégial en éducation de la petite enfance.

Formation continue

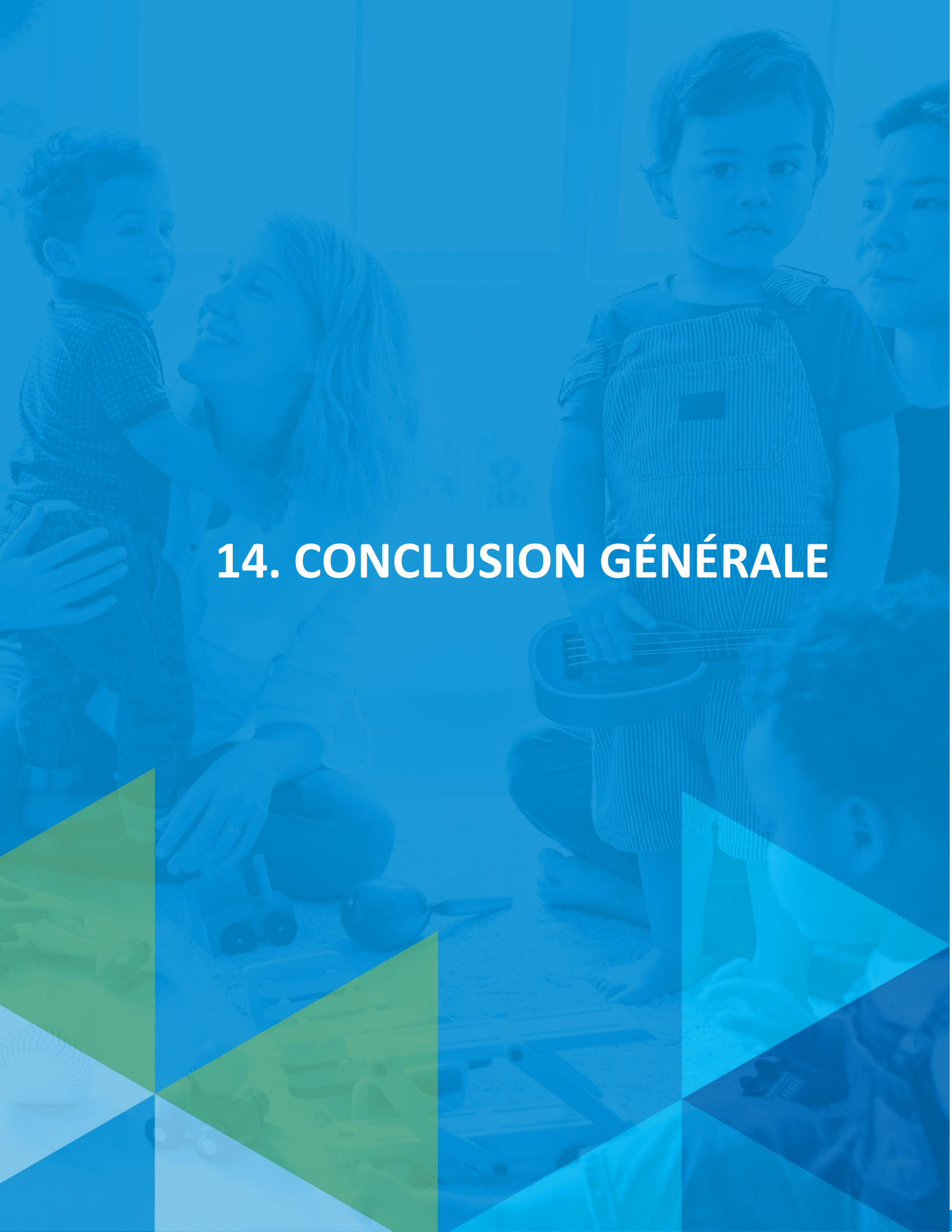
Aucune formation continue n'est disponible en français au Nunavut.

13.6 Conclusion

Le principal défi au Nunavut dans le secteur de la petite enfance en milieu minoritaire est le manque de places en services de garde dans la région d'Iqaluit. Le nombre de places n'a pas augmenté depuis 2011, tandis que la population francophone du territoire a crû de 65 % au cours de cette période. La liste d'attente de la garderie francophone en témoigne.

En matière de formation initiale, aucun programme n'est disponible en français. Le Collège de l'Arctique du Nunavut propose deux programmes en anglais : un certificat appliqué pour le personnel travaillant déjà dans le domaine et un diplôme collégial de deux ans. Étant donné que le gouvernement n'exige pas de titres de compétences postsecondaires dans le domaine, plus des trois quarts des travailleurs et travailleuses en petite enfance n'ont obtenu aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

Le gouvernement territorial appuie la formation continue et délègue cette tâche aux titulaires de permis de garderie réglementée. Des forums ont été organisés au cours des dernières années pour permettre au personnel d'échanger au sujet des bonnes pratiques et des défis rencontrés. Des formations en gestion financière ont été élaborées, mais aucune activité de formation continue n'est offerte en français.



14. CONCLUSION GÉNÉRALE

L'état des lieux du secteur de la petite enfance constitue une analyse en profondeur de la situation dans chacune des provinces et chacun des territoires. La présente étude dresse un portrait complet des programmes de formation initiale et de formation continue en petite enfance. Elle fournit des données concrètes quant au nombre de places dans les garderies de langue française et fait le point sur les besoins des collectivités en la matière.

L'analyse établit également un profil des aides-éducatrices et aides-éducateurs et des éducatrices et éducateurs de la petite enfance francophones en situation minoritaire : sexe, scolarisation, appartenance à divers groupes démographiques, salaire, avantages sociaux, formation initiale et formation continue.

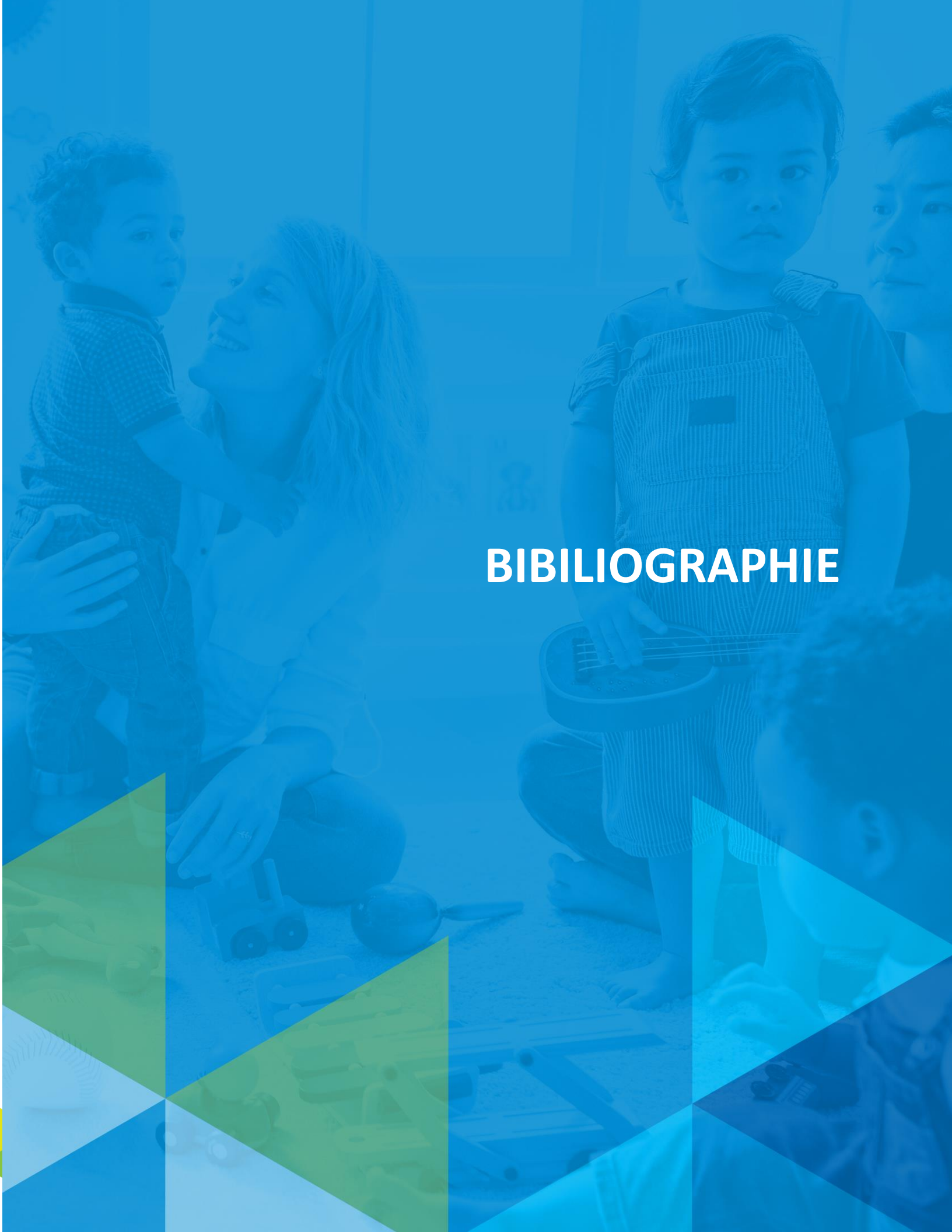
L'état des lieux confirme sans équivoque ce que les porte-parole des communautés disent depuis longtemps. Il y a une pénurie claire et importante de places dans les centres de services de garde agréés et dans les services de garde en milieu familial agréés. À ce titre, les communautés francophones en situation minoritaire dans l'ensemble du Canada sont mal desservies.

Chacune des provinces et chacun des territoires vit des situations difficiles, qu'elles soient circonscrites à certaines régions ou non. Au Manitoba, la proportion d'enfants francophones qui dispose d'une place en garderie a diminué de 2011 à 2016. Au Nunavut, le nombre de places de la garderie réglementée est figé depuis 2011, mais la population francophone a crû de 65 % entre-temps.

En matière de main-d'œuvre, la presque totalité des provinces et des territoires est aux prises avec une pénurie chronique de personnel qualifié francophone, ce qui nuit à la qualité des services. Plusieurs problèmes sous-tendent cet état de fait :

- ✓ dans certaines provinces, les structures sont en place pour former le personnel en éducation de la petite enfance, mais les salaires trop peu élevés découragent les élèves du secondaire de choisir ce domaine;
- ✓ à d'autres endroits, les établissements collégiaux sont en mesure de former les intervenants et intervenantes en petite enfance en décernant des certificats et diplômes, mais les programmes ne sont pas disponibles en français. Le personnel reste plafonné aux niveaux inférieurs de certification;
- ✓ des provinces et territoires ne possèdent tout simplement pas les structures nécessaires (établissements d'enseignement ou milieu associatif) pour offrir de la formation initiale ou de la formation continue en français;
- ✓ finalement, la reconnaissance des acquis est parfois ardue pour le personnel en petite enfance formé ailleurs au Canada ou dans un autre pays francophone.

Il y a fort à faire pour susciter une augmentation du nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance francophones et ainsi répondre aux besoins du secteur. Les problématiques ne se résorberont toutefois pas à court ou à moyen terme. L'augmentation du nombre de places dans les garderies francophones est essentielle à la vitalité des communautés francophones au pays. Toutefois, la création de places entraîne des pressions toujours plus importantes sur le bassin de main-d'œuvre francophone qualifiée. Le renforcement de la main-d'œuvre et l'adoption de structures et de mécanismes appropriés sont donc des points de départ essentiels.



BIBLIOGRAPHIE

ALBERTA, *Alberta Child Care Accreditation*, <https://www.alberta.ca/alberta-child-care-accreditation.aspx>, site consulté en octobre 2019.

ALBERTA, *Early Learning and Child Care (ELCC) Career Scholarship*, <https://www.alberta.ca/early-learning-and-child-care-elcc-career-scholarship.aspx>, site consulté en octobre 2019.

ASSOCIATION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE FRANCOPHONES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, *Développement de la petite enfance francophone à l'Île-du-Prince-Édouard 2016-2019*, 25 pages.

ASSOCIATION DES PARENTS FRANSASKOIS, *Plan d'action de la Saskatchewan pour les services de garde en français*, 2019, 7 pages.

CENTRE PROVINCIAL DE RESSOURCES PRÉSCOLAIRES, *Services*, <https://www.cprps.ca/services.html>, site consulté en septembre 2019.

COLLÈGE DE L'ÎLE, *Bourses et aide financière*, <https://www.collegeacadiepe.ca/fr/futurs-etudiants/bourses-et-aide-financiere>, site consulté en octobre 2019.

COLLÈGE DE L'ÎLE, *Éducateur de la petite enfance – septembre 2020*, <https://www.collegedelile.ca/fr/nos-formations/formation-collegiale/educateur-en-petite-enfance>, site consulté en octobre 2019.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, *La petite enfance : vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire*, octobre 2016, 20 pages.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, *Le fait français à Terre-Neuve-et-Labrador*, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francophone-terre-neuve-labrador>, site consulté en octobre 2019.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, *Le fait français en Nouvelle-Écosse*, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francaise-nouvelle-ecosse>, site consulté en octobre 2019.

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES SERVICES DE GARDE AU NOUVEAU-BRUNSWICK, *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs*, août 2016, 51 pages.

EARLY CHILDHOOD EDUCATORS OF BC, *ECE Education Support Fund*, https://www.ecebc.ca/programs/student_bursary.html, site consulté en octobre 2019.

FÉDÉRATION DES PARENTS FRANCOPHONES DE L'ALBERTA ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA, *Plan de développement entrepreneurial en petite enfance (2019-2023)*, novembre 2018, 22 pages.

FÉDÉRATION DES PARENTS FRANCOPHONES DE COLOMBIE-BRITANNIQUE, *Les centres de garde francophones pour la petite enfance en Colombie-Britannique*, Enjeux, constats et recommandations, février 2018, 26 pages.

FÉDÉRATION DES PARENTS FRANCOPHONES DU MANITOBA, *Initiatives entrepreneuriales en petite enfance*, Plan de développement pour le Manitoba, Mars 2019, 18 pages.

FRANÇAISFACILE.COM, *État des lieux*, <https://www.francaisfacile.com/forum/lire.php?num=7&msg=62868&titre=Etat+des+lieux>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord Canada-Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/manitoba.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/terre-neuve-et-labrador.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord entre le Canada et la Colombie-Britannique sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/colombie-britannique.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/nouvelle-ecosse.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/alberta.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ile-du-prince-edouard.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord entre le Canada et le Yukon sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/yukon.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/territoires-du-nord-ouest.html>, site consulté en octobre 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir*, 2018, 53 pages.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, *Securing the future for our children*, https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/eelc_preschool_excellence_initiative.pdf, site consulté en octobre 2019.

L'AURORE BORÉALE, *Première formation en français pour les professionnels en petite enfance au Yukon*, <http://auroreboreale.ca/premiere-formation-en-francais-pour-les-professionnels-en-petite-enfance-au-yukon/>, site consulté en octobre 2019.

LANDRY, R. (2005). *Petite enfance et autonomie culturelle. Là où le nombre le justifie...V.* [Rapport de recherche]. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour la Commission nationale des parents francophones (CNPf), mars 2010, 102 pages.

MANITOBA, *A Guide to the Child Care Centre Development Tax Credit Program*, https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/resources/pubs/development_tax_credit_guide.pdf, p. 2, site consulté en octobre 2019.

MANITOBA, *Early Childhood Education Tuition Support Conditional Grant Application*, https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/resources/pubs/tuition_grant.pdf, site consulté en octobre 2019.

MANITOBA, *Registered Pension Plans and Retirement Supports for Manitoba's Early Learning and Child Care Workforce*, https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/centres_homeproviders/providers_resources/pubs/pension_brochure.pdf, p. 3, site consulté en octobre 2019.

MANITOBA, *What Are the Benefits of Being a Licensed Home-Based Provider?*, https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/centres_homeproviders/homebased_childcare/benefits.html, site consulté en octobre 2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, *Business Plan 2019-2020*, <https://novascotia.ca/government/accountability/2019-2020/2019-2020-business-plan-Department-of-Education-and-Early-Childhood-Development.pdf>, p. 5, site consulté en octobre 2019.

NOUVEAU-BRUNSWICK, *Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201275.Fonds_en_fiducie_pour_l_apprentissage_et_la_garde_des_jeunes_enfants.html, site consulté en octobre 2019.

NOUVEAU-BRUNSWICK, *Plan d'action pour les services de garderie éducatifs*, https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/amelioration_de_l'apprentissage_et_de_la_garde_des_jeunes_enfants.html, site consulté en octobre 2019.

NOUVEAU-BRUNSWICK, *Possibilités de perfectionnement professionnel*, https://www.welcomenb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early_childhood/possibilites_de_perfectionnement_professionnel.pdf, site consulté en octobre 2019.

NOUVEAU-BRUNSWICK, *Programme de subvention pour parents – Centre désigné*, https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early_childhood/subvention_aux_parents.pdf, site consulté en octobre 2019.

NOUVEAU-BRUNSWICK, *Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatives 2017-2018*, 26 pages, <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/ECHDPE/RapportAnnuelDeStatistiquesDesServicesDeGarderieEducatives2017-2018.pdf>, site consulté en octobre 2019.

NOUVELLE-ÉCOSSE, *Bursary Program Promoting Cultural Representation in Early Childhood Education*, <https://www.ednet.ns.ca/earlyyears/pd/CulturalBursary.shtml>, site consulté en octobre 2019.

NOUVELLE-ÉCOSSE, *Capable, conscient et curieux : cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse*,
<https://www.ednet.ns.ca/docs/nselfcurriculumframeworkfr.pdf>, site consulté en septembre 2019.

NOUVELLE-ÉCOSSE, *Des services de garde d'enfants de qualité à un prix abordable : l'endroit idéal pour grandir!*,
https://www.ednet.ns.ca/sites/default/files/affordable_child_care_fr.pdf, site consulté en octobre 2019.

NOUVELLE-ÉCOSSE, *Early years Continuing Education*,
<https://www.ednet.ns.ca/earlyyears/pd/ContinuingEducation.shtml>, site consulté en octobre 2019.

ONTARIO, *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario*, 2017, 44 pages.

ONTARIO, *Programme de formation complémentaire*,
<https://www.ecegrants.on.ca/fr/formation-complementaire/>, site consulté en octobre 2019.

RDÉE CANADA, *Plan global en petite enfance*, mai 2019 146 pages.

RDÉE CANADA, *Portrait national des enfants de parents francophones*. Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, commande spéciale.

SASKATCHEWAN, *Child Care Licensee Manual – Section 92 Tuition Reimbursement Grants*,
<https://www.saskatchewan.ca/search#q=section%2092&sort=relevancy>, site consulté en octobre 2019.

SASKATCHEWAN, *Professional Development Grant 2018-2019 Information Sheet*,
<https://www.saskatchewan.ca/government/education-and-child-care-facility-administration/training-and-workshops-for-early-childhood-education/professional-development-grant-for-licensed-child-care>, site consulté en octobre 2019.

SOCIOPOL, *Portrait analytique des services à la petite enfance dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire – 2015-2016*, 19 pages.

STATISTIQUE CANADA, *Alberta [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

STATISTIQUE CANADA, *Colombie-Britannique [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

STATISTIQUE CANADA, *Île-du-Prince-Édouard [Province] et Canada [Pays]. Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

STATISTIQUE CANADA, *Manitoba [Province] et Canada [Pays]* (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

STATISTIQUE CANADA, *Nouveau-Brunswick [Province] et Canada [Pays]* (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

STATISTIQUE CANADA, *Nouvelle-Écosse [Province] et Canada [Pays]* (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

STATISTIQUE CANADA, *Nunavut [Territoire] et Canada [Pays]* (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.

STATISTIQUE CANADA, *Ontario [Province] et Canada [Pays]* (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

STATISTIQUE CANADA, *totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de la population de 2016*.

STATISTIQUE CANADA, *Saskatchewan [Province] et Canada [Pays]* (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

STATISTIQUE CANADA, *Terre-Neuve-et-Labrador [Province] et Canada [Pays]* (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Diffusé le 29 novembre 2017.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, site consulté en octobre 2019.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, *Caring For Our Future: Provincial Strategy for Quality, Sufficient and Affordable Child Care in Newfoundland and Labrador 2012-2022*,
https://www.gov.nl.ca/eecd/files/publications_childcare_caring_for_our_future.pdf, site consulté en octobre 2019.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, *Early Learning and Child Care Supplement*,
<https://www.gov.nl.ca/eecd/childcare/supplement/>, site consulté en octobre 2019.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST, *Early Childhood Staff Grant Program Guidelines*,
https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/ecd_staff_grant_guidelines_2018-2019.pdf, site consulté en octobre 2019.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST, *Early Childhood Staff Grant, Scholarship & Training*, <https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/developpement-de-la-petite-enfance/early-childhood-staff-grant-scholarship-training>, site consulté en octobre 2019.

UN ENFANT UNE PLACE, *Analyse du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, <https://timeforchildcare.ca/wp-content/uploads/2019/06/Main-Report-French-Final-Version-Screen-Compressed.pdf>, Février 2019, 105 pages.



ANNEXE

Questionnaire pour les établissements de formation et les fédérations de parents qui offrent de la formation continue

Inventorier et documenter les bonnes pratiques ou les pratiques innovantes en formation initiale ou continue pour le secteur de la petite enfance en français

Votre établissement de formation ou votre organisme a été ciblé puisque vous avez mis en place un programme ou des programmes reflétant de bonnes pratiques ou des pratiques innovantes dans le secteur de la formation en petite enfance. Nous aimerions pouvoir en discuter avec vous afin de documenter ces bonnes pratiques. Nous cherchons à répondre aux questions suivantes :

- a) Vous avez mis sur pied un ou des programmes de formation initiale ou de formation continue dans le secteur de la petite enfance. Selon nos informations, le programme « X » pourrait constituer une bonne pratique. Pouvez-vous décrire succinctement ce programme et les bonnes pratiques qui y sont associées? D'après vous, en quoi s'agit-il de bonnes pratiques ou de pratiques innovantes?
- b) Quelles raisons ont motivé la mise en place d'un tel programme?
- c) Quelle clientèle ciblez-vous? [Éducateurs et éducatrices en poste; éducateurs et éducatrices en formation; administrateurs et administratrices de centres de la petite enfance; membres des conseils d'administration; parents d'enfants inscrits à un service de garde, etc.]
- d) Quelles sont les compétences précises que vous cherchez à améliorer? Pourquoi ciblez-vous de telles compétences? Veuillez les préciser en fonction des différentes clientèles ciblées, au besoin.
- e) Quel est le format du programme de formation? [En ligne, en personne, ou une combinaison des deux]
- f) Combien de personnes participent au programme par année ou par semestre?
 - a) Quel est le profil de votre clientèle?
 - b) Quels sont les facteurs qui nuisent à la participation des personnes visées?
- g) Quelle est la durée du programme? Combien d'heures par semaine et combien de semaines?

- h) Quel est le coût de participation au programme? S'il n'y a pas de frais d'inscription, comment financez-vous le programme?
- I. Le coût est-il un obstacle à la participation de la clientèle visée?
 - II. La clientèle visée a-t-elle accès à des mesures de soutien pour faciliter sa participation au programme? [Remplacement des éducateurs et éducatrices; salaires des suppléants; remboursement des frais de déplacement, etc.]
 - III. Quels organismes, gouvernementaux ou autres, appuient le financement de cette bonne pratique?
- i) Le programme mène-t-il vers un diplôme, une accréditation ou un agrément? Les personnes qui y participent peuvent-elles obtenir des crédits pour l'obtention d'un autre diplôme ou d'une licence?
- j) Offrez-vous le programme en collaboration avec un autre groupe, un établissement de formation ou des centres de la petite enfance?
- k) À ce jour, quels ont été les principaux avantages du programme pour les participants et participantes?
- a) Quels sont les résultats? Recueillez-vous des données sur la satisfaction des participants et participantes?
- l) Si vous pouviez apporter des modifications à ce programme, quels changements feriez-vous?
- m) Comptez-vous continuer à offrir ce programme au cours des prochaines années? Sinon, pouvez-vous en donner les raisons?
- n) Croyez-vous que ce programme pourrait être repris ailleurs, dans une autre province ou par un autre établissement de formation?
- o) Croyez-vous qu'il serait possible d'améliorer l'accès à ce programme afin qu'un plus grand nombre de francophones puissent y participer? Si oui, quelles seraient les stratégies les plus propices pour y améliorer l'accès?

Questionnaire pour les fédérations de parents

Inventorier et documenter les bonnes pratiques ou les pratiques innovantes pour le secteur de la petite enfance en français

Bonnes pratiques - général

- a) Connaissez-vous des garderies qui, au cours des cinq dernières années, ont adopté des politiques, des procédures ou des pratiques afin de cibler des problématiques comme le recrutement et le maintien en poste d'éducateurs et d'éducatrices? (Par exemple, aide salariale, offre de logement subventionné, primes, etc.) Si oui, veuillez préciser les méthodes utilisées et fournir les coordonnées de cette garderie ou de ces garderies.
- b) Connaissez-vous des garderies qui, au cours des cinq dernières années, ont adopté des pratiques qui favorisent la formation en construction identitaire auprès de leur personnel? Si oui, veuillez préciser les méthodes utilisées ou les formations offertes et fournir les coordonnées de cette garderie ou de ces garderies.
- c) Connaissez-vous des garderies qui, au cours des cinq dernières années, ont adopté des pratiques qui favorisent la formation continue de leur personnel dans d'autres domaines que la formation en construction identitaire? Si oui, veuillez préciser les méthodes utilisées ou les formations offertes et fournir les coordonnées de cette garderie ou de ces garderies.

Section : Inventaire des formations continues (incluant les formations en construction identitaire)

- a) Offrez-vous des programmes de formation continue, ou en avez-vous offert au cours des deux dernières années?
- b) Offrez-vous de la formation continue directement ou par le biais d'un intermédiaire? Si vous faites appel à un intermédiaire, quel est cet intermédiaire?
- c) Pouvez-vous fournir les renseignements clés au sujet de ce programme ou de ces programmes? [Titre officiel; période de l'année où le programme est offert; nombre moyen de participants et participantes; durée de la formation; lieu de la formation; mode de prestation; langue de la formation; frais d'inscription; reconnaissance par un ordre ou par votre association]
- d) Ce programme ou ces programmes touchent-ils strictement à la construction identitaire?
- e) Si certaines formations générales ont également un volet de construction identitaire, quel pourcentage de la formation cible la construction identitaire?

- f) Certains programmes sont-ils plus populaires que d'autres? Si oui, pourquoi?
- g) Offrez-vous des incitatifs pour promouvoir la participation des éducateurs et éducatrices aux formations continues? Si oui, lesquels?
- h) Le gouvernement provincial, territorial ou fédéral offre-t-il des incitatifs pour promouvoir la participation des éducateurs et éducatrices aux formations continues?
- i) Quels incitatifs favorisent la plus grande participation des éducateurs et éducatrices aux formations continues?
- j) Quels obstacles nuisent à la participation des éducateurs et éducatrices aux formations continues?

Section : Portrait du secteur de la petite enfance

- a) À votre connaissance, existe-t-il des études sur le nombre de places en garderies francophones dans votre province? Si oui, quelles sont ces études et comment pouvons-nous y avoir accès?
- b) Disposez-vous de données statistiques sur le secteur de la petite enfance francophone dans votre province? [Nombre de places en garderie par groupe d'âge, taux d'occupation par groupe d'âge, nombre d'enfants sur les listes d'attente par groupe d'âge, taux d'occupation des garderies, pourcentage du budget consacré à la formation, etc.]
- c) Y a-t-il eu des changements dans le nombre de places en garderies francophones ou le nombre d'inscriptions dans les garderies francophones au cours des trois dernières années? Si oui, quelle est la nature de ces changements? Comment peut-on les expliquer?
- d) Selon vous, comment se dessinent l'offre et la demande de places dans des garderies francophones en 2019 et pour les trois années suivantes?
- e) À votre avis, quel pourcentage des familles ayant droit ou des familles dont les enfants parlent le français à la maison ont choisi une garderie en milieu anglophone ou bilingue plutôt qu'une garderie francophone? Pourquoi?
- f) Selon vos observations, quelles sont les grandes tendances pour les garderies francophones, actuellement et au cours des trois à quatre prochaines années? [Ressources humaines, profil des enfants, ressources, formation, etc.]

- g) D'après vous, comment peut-on s'assurer, à court et à moyen terme, qu'un plus grand nombre d'enfants qui parlent le français à la maison fréquentent une garderie francophone?

Section : Statistiques concernant les éducateurs et éducatrices

- a) À votre connaissance, existe-t-il des études sur le profil des éducateurs et éducatrices de langue française dans votre province? Si oui, quelles sont ces études et comment pouvons-nous y avoir accès?
- b) Disposez-vous de données statistiques sur le personnel du secteur de la petite enfance dans votre province? [Nombre d'éducateurs et éducatrices et d'aides-éducateurs et aides-éducatrices de langue française; taux d'emploi dans les garderies francophones; taux de maintien en emploi; nombre d'étudiants et étudiantes inscrits aux programmes en petite enfance, taux de diplomation, pourcentage d'étudiants et étudiantes immigrants; pourcentage du personnel en garderie qui détient un diplôme dans le domaine, etc.]
- c) Disposez-vous de données sur le cheminement des diplômés et diplômées des programmes en petite enfance? [Poursuite des études; domaine d'études; emploi dans une garderie francophone, anglophone ou bilingue; emploi à temps plein ou à temps partiel; chômage, autres]. Si oui, est-il possible d'en connaître la source?
- d) Le gouvernement ou les établissements d'enseignement offrent-ils des incitatifs financiers ou autres pour promouvoir l'inscription des étudiants et étudiantes aux programmes de formation initiale ou continue en petite enfance? Si oui, lesquels?
- e) Existe-t-il des incitatifs financiers spécifiquement pour les éducateurs et éducatrices ou les étudiants et étudiantes francophones?
- f) Quels incitatifs sont les plus efficaces pour favoriser l'inscription aux formations initiales ou continues?
- g) À votre avis, est-il facile ou difficile pour les nouveaux diplômés et diplômées de travailler en milieu francophone? Pouvez-vous donner les motifs de votre réponse?
- h) Quels organismes francophones recrutent davantage de nouveaux diplômés et de nouvelles diplômées, et pourquoi?
- i) Le profil des étudiants et étudiantes des programmes en petite enfance a-t-il changé au cours des cinq dernières années? Quels sont les changements les plus importants?

- j) Croyez-vous qu'il serait nécessaire de modifier le curriculum ou le mode de prestation des programmes afin de les adapter aux changements dans le profil des étudiants et étudiantes? Quelles modifications seraient nécessaires?
- k) À votre connaissance, y a-t-il des initiatives visant à faire augmenter le nombre d'étudiants et étudiantes francophones en petite enfance au cours des quatre prochaines années? Si oui, quelles sont-elles?
- l) Le nombre d'éducateurs et éducatrices ou d'aides-éducateurs et aides-éducatrices francophones titulaires d'un diplôme postsecondaire en petite enfance a-t-il augmenté ou diminué au cours des trois dernières années? Si oui, de quelle façon et pour quelles raisons?
- m) Croyez-vous que ce changement, le cas échéant, est plus important en milieu francophone qu'en milieu anglophone? Si oui, veuillez préciser votre réponse.
- n) Appuyez-vous les garderies dans le recrutement d'éducateurs et éducatrices et d'aides-éducateurs et aides-éducatrices? Si oui, veuillez préciser votre réponse.
- o) À votre connaissance, y a-t-il des initiatives visant à faire augmenter le nombre d'éducateurs et éducatrices et d'aides-éducateurs et aides-éducatrices au cours des quatre prochaines années? Si oui, quelles sont-elles?
- p) Pouvez-vous nous fournir la liste des garderies francophones dans votre province? Nous communiquerons avec elles pour établir le profil du secteur de la petite enfance dans votre province ou territoire, ainsi qu'ailleurs au Canada.

Section : Financement du secteur de la petite enfance

- a) Les garderies francophones reçoivent-elles des subventions ou des contributions particulières à titre d'établissements ou d'organismes de langue française? Si oui, veuillez préciser le montant annuel et la source des fonds, y compris le ministère ou le programme.
- b) Disposez-vous de données sur les principales sources de financement des garderies francophones dans votre province? Si oui, êtes-vous en mesure de fournir ces données.
[Sources de financement et répartition des coûts en pourcentage entre les frais payés par les parents et les autres sources de financement]
- c) Le financement du secteur de la petite enfance a-t-il changé au cours des trois dernières années? Si oui, de quelle manière et pourquoi?
- d) Prévoyez-vous des changements dans la structure de financement du secteur de la petite enfance au cours des trois prochaines années? Si oui, comment et pourquoi?

Questionnaire pour les conseils scolaires

Inventorier et documenter les bonnes pratiques ou les pratiques innovantes en formation continue ou en recrutement, rétention pour le secteur de la petite enfance en français

Votre organisme a été ciblé puisque vous avez peut-être mis en place un programme ou des programmes reflétant de bonnes pratiques ou des pratiques innovantes dans les secteurs de la formation, recrutement et rétention en petite enfance ou vous connaissez des organisations qui ont fait de même. Nous aimerions pouvoir en discuter avec vous afin de documenter ces bonnes pratiques ou d'identifier des acteurs qui ont fait de même.

- a) Avez-vous, au cours des cinq dernières années, adopté des politiques, des procédures ou des pratiques afin de cibler des problématiques comme le recrutement et le maintien en poste d'éducateurs et d'éducatrices? (Par exemple, aide salariale, offre de logement subventionné, primes, etc.) Si oui, veuillez préciser les méthodes utilisées.
- b) Avez-vous, au cours des cinq dernières années, adopté des pratiques qui favorisent la formation en construction identitaire auprès de votre personnel? Si oui, veuillez préciser les méthodes utilisées ou les formations offertes.
- c) Avez-vous, au cours des cinq dernières années, adopté des pratiques qui favorisent la formation continue de votre personnel dans d'autres domaines que la formation en construction identitaire? Si oui, veuillez préciser les méthodes utilisées ou les formations offertes.

Section : Inventaire des formations continues (incluant les formations en construction identitaire)

- a) Offrez-vous des programmes de formation continue, ou en avez-vous offert au cours des deux dernières années? *Si oui leur indiquer que nous allons leur envoyer le lien au sondage des formations initiales et continues et leur demander de le compléter en ligne*
- b) Si oui, certains programmes sont-ils plus populaires que d'autres? Pourquoi?
- c) Offrez-vous des incitatifs pour promouvoir la participation des éducateurs et éducatrices aux formations continues? Si oui, lesquels?
- d) Le gouvernement provincial, territorial ou fédéral offre-t-il des incitatifs pour promouvoir la participation des éducateurs et éducatrices aux formations continues?
- e) Quels incitatifs favorisent la plus grande participation des éducateurs et éducatrices aux formations continues?
- f) Quels obstacles nuisent à la participation des éducateurs et éducatrices aux formations continues?

Questionnaire pour les garderies

Inventorier et documenter les bonnes pratiques ou les pratiques innovantes pour le secteur de la petite enfance en français

Section : Meilleures pratiques en formation continue et en recrutement et rétention du personnel

- a) Au cours des cinq dernières années, avez-vous adopté des politiques, des procédures ou des pratiques ciblant des problématiques comme le recrutement et le maintien en poste d'éducateurs et d'éducatrices? (Par exemple, aide salariale, offre de logement subventionné, demande de financement au gouvernement)
- b) Avez-vous dû modifier vos politiques, vos procédures ou vos pratiques au cours des trois dernières années pour faciliter le recrutement et la rétention d'éducateurs et d'éducatrices?
- c) Qu'est-ce qui fonctionne le mieux? Qu'est-ce qui fonctionne moins bien? Pourquoi?
- d) De quelles manières recrutez-vous vos employés? (Par exemple, en ligne, salons d'emploi, journaux, références, collaboration avec des partenaires, recrutement international)
- e) Quels moyens prenez-vous pour retenir votre personnel?
- f) Connaissez-vous d'autres pratiques de recrutement et de rétention adoptées par d'autres garderies publiques ou privées? Quelles pratiques sont les plus efficaces? Pourquoi?

Section : Inventaire des formations continues (incluant les formations en construction identitaire)

- a) Incitez-vous les membres de votre personnel à suivre de la formation initiale ou de la formation continue dans le domaine de la petite enfance? Si oui, comment?
- b) Quel pourcentage de votre budget total est consacré à la formation des éducateurs et éducatrices et des aides-éducateurs et aides-éducatrices?
- c) Quel pourcentage du budget de formation est consacré à de la formation en construction identitaire pour les éducateurs et éducatrices et les aides-éducateurs et aides-éducatrices?
- d) Quelles formations ont été suivies par les éducateurs et éducatrices et les aides-éducateurs et aides-éducatrices en 2018-2019? [Titre officiel; période de l'année; nombre de participants et participantes, durée de la formation; lieu de la formation; mode de prestation; langue de la formation; coût; reconnaissance par un ordre ou une association]

- e) Lesquelles de ces formations touchaient strictement à la construction identitaire?
- f) Si certaines formations générales avaient également un volet de construction identitaire, quel pourcentage de la formation ciblait la construction identitaire?
- g) Offrez-vous des incitatifs pour promouvoir la participation du personnel aux formations continues? Si oui, lesquels?
- h) Le gouvernement provincial, territorial ou fédéral offre-t-il des incitatifs pour promouvoir la participation des éducateurs et éducatrices et des aides-éducateurs et aides-éducatrices aux formations continues?
- i) Quels incitatifs favorisent la plus grande participation des éducateurs et éducatrices et des aides-éducateurs et aides-éducatrices aux formations continues?
- j) Quels obstacles nuisent à la participation des éducateurs et éducatrices et des aides-éducateurs et aides-éducatrices aux formations continues?
- k) Au cours des dernières années, quelles formations ont été offertes le plus fréquemment en français?
- l) Votre garderie a-t-elle besoin de formations qui ne sont pas disponibles en français, y compris des formations en construction identitaire? Lesquelles? Pourquoi ne sont-elles pas disponibles?
- m) Connaissez-vous des organisations publiques ou privées qui ont adopté des pratiques favorisant la formation continue auprès de leur personnel? Lesquelles de ces pratiques semblent être les plus porteuses?
- n) Quels sont vos plans à court et moyen terme (1 à 4 ans) pour bonifier l'offre de formation continue pour vos éducateurs et aide-éducateurs?

Section : Meilleures pratiques en en construction identitaire

- a) Avez-vous adopté des pratiques qui favorisent la construction identitaire et son maintien au sein de votre personnel?
- b) Connaissez-vous des garderies, publiques ou privées, qui ont adopté des pratiques de construction identitaire auprès de leur personnel? Lesquelles de ces pratiques sont les plus efficaces, à votre avis? Pourquoi?
- c) Dans un contexte de plus en plus multiculturel, comment abordez-vous la construction identitaire avec les éducateurs et éducatrices, les aides-éducateurs et aides-éducatrices, les parents et les enfants issus d'autres cultures?

- d) Avez-vous des plans à court et moyen terme (1 à 4 ans) pour bonifier l'offre de formation en construction identitaire pour vos éducateurs et aides-éducateurs? Si oui précisez?

Section : Portrait du secteur de la petite enfance

- a) Combien de places en garderie offrez-vous par groupe d'âge? [Par exemple, poupons, bambins, enfant d'âge préscolaire]
- b) Quel est votre taux d'occupation par groupe d'âge à l'heure actuelle?
- c) Selon vous, comment se dessinent l'offre et la demande de places dans des garderies francophones en 2019 et pour les trois années suivantes?
- d) Planifiez-vous une augmentation ou une diminution de vos places en garderie au cours des trois prochaines années? Si c'est le cas, veuillez indiquer les changements à prévoir par groupe d'âge.
- e) Avez-vous une liste d'attente? Si oui, combien d'enfants y sont inscrits? Quelle est la répartition par groupe d'âge?
- f) Avez-vous suffisamment de personnel pour fonctionner à capacité? Sinon, combien d'éducateurs et éducatrices et d'aides-éducateurs et aides-éducatrices de plus auriez-vous besoin pour fonctionner à capacité?
- g) Y a-t-il une liste d'attente centrale dans votre région pour les garderies ou pour les garderies francophones?
- h) En moyenne, combien de temps les enfants demeurent-ils sur votre liste d'attente avant d'obtenir une place?
- i) Quel pourcentage des parents dont l'enfant est inscrit sur la liste d'attente vous informent entre-temps qu'ils ont fait un autre choix pour leur enfant?
- j) Quelles sont les raisons les plus souvent mentionnées pour refuser les places que vous offrez au sein de votre garderie?
- k) Quel pourcentage des personnes qui refusent une place au sein de votre garderie ont choisi plutôt une garderie en milieu anglophone ou bilingue?
- l) Quel pourcentage des enfants inscrits à votre garderie parlent le français à la maison?
- m) Avez-vous des plans à court et moyen terme (1 à 4 ans) pour bonifier votre offre de services en petite enfance auprès des familles francophones de votre ville ou région? Si ou précisez?

Section : Profil des éducateurs

- a) Embauchez-vous uniquement des éducateurs et éducatrices ou des aides-éducateurs et aides-éducatrices titulaires d'un diplôme postsecondaire en petite enfance? Sinon, veuillez préciser le pourcentage des membres du personnel qui détiennent un diplôme postsecondaire.
- b) Le pourcentage de membres du personnel titulaires d'un diplôme postsecondaire en petite enfance a-t-il changé au cours des trois dernières années? Si oui, de quelle façon et pour quelles raisons?
- c) Accueillez-vous des stagiaires de programmes de formation en petite enfance? Si oui, à quelle période de l'année? Combien de stagiaires accueillez-vous par année?
- d) Combien de nouveaux éducateurs et éducatrices ou aides-éducateurs et aides-éducatrices avez-vous embauchés au cours des trois dernières années? Quelles sont les tendances?
- e) Combien d'éducateurs et éducatrices et d'aides-éducateurs et aides-éducatrices ont quitté leur emploi au cours des trois dernières années? Quels sont les motifs de leur départ?
- f) Combien d'éducateurs et éducatrices et d'aides-éducateurs et aides-éducatrices prévoyez-vous embaucher au cours des trois prochaines années? Pourquoi?
- g) Quel salaire offrez-vous aux nouveaux diplômés et nouvelles diplômées? Quel salaire offrez-vous aux éducateurs et éducatrices et aux aides-éducateurs et aides-éducatrices ayant plusieurs années d'expérience?
- h) Quels avantages sociaux offrez-vous aux éducateurs et éducatrices et aux aides-éducateurs et aides-éducatrices?
- i) Comment recrutez-vous du personnel?
- j) Des organismes partenaires vous appuient-ils dans le recrutement d'éducateurs et éducatrices et d'aides-éducateurs et aides-éducatrices?
- k) À votre avis, est-il facile ou difficile pour les nouveaux diplômés et les nouvelles diplômées francophones de travailler en milieu francophone? Veuillez justifier votre réponse.
- l) Quels organismes francophones recrutent un nombre important de nouveaux diplômés? Qu'est-ce qui explique leur succès, selon vous?
- m) Avez-vous mis en place des stratégies pour que les éducateurs et éducatrices et les aides-éducateurs et aides-éducatrices demeurent en poste au sein de votre établissement? Si oui, lesquelles?

- n) Quels sont vos plans à court et moyen terme (1 à 4 ans) pour augmenter votre nombre d'éducateurs ou aides-éducateurs ? Si oui précisez?
- o) Accepteriez-vous de fournir à vos éducateurs et éducatrices et aides-éducateurs et aides-éducatrices un lien à un sondage Web? Les réponses nous aideront à établir le profil du personnel francophone dans votre province ou territoire, ainsi qu'ailleurs au Canada.

Section : Financement du secteur de la petite enfance

- a) Avez-vous une politique de prix? Pouvez-vous nous la fournir?
- b) Recevez-vous des contributions financières autres que celles des parents? Il pourrait s'agir, par exemple, de loyers perçus ou d'autres sources de revenus autonomes. Si oui, veuillez préciser.
- c) Offrez-vous des places subventionnées? Si oui, combien de places sont subventionnées? Quels sont les critères d'admissibilité?
- d) Les parents ont-ils droit à des subventions municipales ou provinciales?
- e) Quelles sont les conditions pour recevoir ces subventions?
- f) Les subventions ont-elles changé au cours des trois dernières années? Si oui, de quelle manière et pourquoi?
- g) Prévoyez-vous des changements dans la structure de financement de votre organisme au cours des trois prochaines années? Si oui, comment et pourquoi?
- h) Les garderies francophones bénéficient-elles de financement direct ou indirect que les garderies non francophones ne reçoivent pas, ou vice versa?

Section A

Au cours des dernières années, vous avez mis sur pied une initiative pour faciliter le **recrutement** d'éducateurs au sein de votre service de garde. Selon nos informations, cette initiative pourrait constituer une bonne pratique.

- a) Pouvez-vous décrire sommairement cette initiative? D'après vous, pourquoi devrions-nous la considérer comme une bonne pratique ou une pratique innovante?
- b) Quand avez-vous mis sur pied l'initiative?
- c) Mis à part le besoin évident de main-d'œuvre qualifiée, quelles ont été les raisons qui ont motivé la mise en place de cette initiative spécifiquement plutôt qu'une autre?
- d) Avez-vous des partenaires, collaborateurs qui vous appuient dans cette initiative?
- e) Quelles ressources humaines (RH additionnelle, acquisition d'une nouvelle compétence, partenariat) ont été requises pour cette initiative?
- f) Quelles ressources financières ont été requises pour cette initiative? (Coût – pour quel genre de dépense)
- g) Comment financez-vous l'initiative?
- h) Avez-vous eu besoin d'autre aide pour développer l'initiative (assouplissement de politique/ règlement; signature d'ententes, etc.)
- i) Quels sont les résultats de cette initiative? Nombre de personnes recrutées? Niveau d'éducation des personnes recrutées satisfait vos besoins? Le taux de rétention sur 2 ans?
- j) Quelles sont les principales problématiques liées à cette initiative? Soit dans le fonctionnement de l'initiative comme tel, ou avec la main-d'œuvre recrutée?
- k) Comptez-vous poursuivre cette initiative tel quel au cours des prochaines années? La bonifier? L'arrêter?
- l) Si vous pouviez apporter des modifications à cette initiative, quels sont les changements que vous feriez?

- m) Croyez-vous que cette initiative pourrait être utilisée ailleurs, dans une autre province ou dans un autre établissement en petite enfance ?
- n) Croyez-vous qu'il serait possible d'augmenter la portée de cette initiative afin qu'un plus grand nombre d'éducateurs ou de garderies puissent en profiter ? Si oui, quelles seraient les stratégies les plus propices pour augmenter la portée ?

Section B

Au cours des dernières années, vous avez mis sur pied une initiative pour faciliter la **réten**tion d'éducateurs au sein de votre centre : *nom/description de l'initiative*. Selon nos informations, cette initiative pourrait constituer une bonne pratique.

- a) Pouvez-vous décrire sommairement cette initiative? D'après vous, pourquoi devrions-nous la considérer comme une bonne pratique ou une pratique innovante?
- b) Quand avez-vous mis sur pied l'initiative?
- c) Mis à part le besoin évident de retenir la main-d'œuvre qualifiée, quelles ont été les raisons qui ont motivé la mise en place de cette initiative spécifiquement plutôt qu'une autre?
- d) Avez-vous des partenaires, collaborateurs qui vous appuient dans cette initiative?
- e) Quelles ressources humaines (RH additionnelle, acquisition d'une nouvelle compétence, partenariat) ont été requises pour cette initiative?
- f) Quelles ressources financières ont été requises pour cette initiative? (Coût – pour quel genre de dépense)
- g) Qui doit défrayer les coûts de l'initiative (employeur, employé, autre)?
- h) Si vous financez l'initiative en tout ou partie, d'où proviennent les fonds utilisés?
- i) Avez-vous eu besoin d'autre aide pour développer l'initiative (assouplissement de politique/ règlement; signature d'ententes, etc.)
- j) Quels sont les résultats de cette initiative? Taux de rétention amélioré? Meilleure performance au travail? Meilleure ambiance au travail?
- k) Quelles sont les principales problématiques liées à cette initiative?
- l) Comptez-vous poursuivre cette initiative tel quel au cours des prochaines années? La bonifier? L'arrêter?

- m) Si vous pouviez apporter des modifications à cette initiative, quels sont les changements que vous feriez?
- n) Croyez-vous que cette initiative pourrait être utilisée ailleurs, dans une autre province ou dans un autre établissement en petite enfance ?
- o) Croyez-vous qu'il serait possible d'augmenter la portée de cette initiative afin qu'un plus grand nombre d'éducateurs ou de garderies puissent en profiter ? Si oui, quelles seraient les stratégies les plus propices pour augmenter la portée ?

Inventorier et documenter les bonnes pratiques ou les pratiques innovantes en construction identitaire pour le secteur de la petite enfance en français

Votre organisme a été ciblé puisque vous avez peut-être mis en place un programme ou des programmes reflétant de bonnes pratiques ou des pratiques innovantes dans les secteurs de la formation en construction identitaire en petite enfance ou vous connaissez des organisations qui ont fait de même. Nous aimerions pouvoir en discuter avec vous afin de documenter ces bonnes pratiques ou d'identifier des acteurs qui ont fait de même.

- a) Vous avez mis sur pied un ou des programmes de formation en construction identitaire dans le secteur de la petite enfance. Selon nos informations, ce programme pourrait constituer une bonne pratique. Pouvez-vous décrire succinctement ce programme et les bonnes pratiques qui y sont associées? D'après vous, en quoi s'agit-il de bonnes pratiques ou de pratiques innovantes?
- b) Quelles raisons ont motivé la mise en place d'un tel programme?
- c) Quelle clientèle ciblez-vous? [Éducateurs et éducatrices en poste; éducateurs et éducatrices en formation; administrateurs et administratrices de centres de la petite enfance; membres des conseils d'administration; parents d'enfants inscrits à un service de garde, etc.]
- d) Quelles sont les compétences précises que vous cherchez à améliorer? Pourquoi ciblez-vous de telles compétences? Veuillez les préciser en fonction des différentes clientèles ciblées, au besoin.
- e) Quel est le format du programme de formation? [En ligne, en personne, ou une combinaison des deux]
- f) Combien de personnes participent au programme par année ?
- g) Quel est le profil de votre clientèle?
- h) Quels sont les facteurs qui nuisent à la participation des personnes visées?
- i) Quelle est la durée du programme? Combien d'heures par semaine et combien de semaines?
- j) Quel est le coût de participation au programme? S'il n'y a pas de frais d'inscription, comment financez-vous le programme?
 - I. Le coût est-il un obstacle à la participation de la clientèle visée?
 - II. La clientèle visée a-t-elle accès à des mesures de soutien pour faciliter sa participation au programme? [Remplacement des éducateurs et éducatrices; salaires des suppléants; remboursement des frais de déplacement, etc.]
 - III. Quels organismes, gouvernementaux ou autres, appuient le financement de cette bonne pratique?

- k) Le programme mène-t-il vers un diplôme, une accréditation ou un agrément? Les personnes qui y participent peuvent-elles obtenir des crédits pour l'obtention d'un autre diplôme ou d'une licence?
- l) Offrez-vous le programme en collaboration avec un autre groupe, un établissement de formation ou des centres de la petite enfance?
- m) À ce jour, quels ont été les principaux avantages du programme pour les participants et participantes?
- n) Quels sont les résultats? Recueillez-vous des données sur la satisfaction des participants et participantes?
- o) Si vous pouviez apporter des modifications à ce programme, quels changements feriez-vous?
- p) Comptez-vous continuer à offrir ce programme au cours des prochaines années? Sinon, pouvez-vous en donner les raisons?
- q) Croyez-vous que ce programme pourrait être repris ailleurs, dans une autre province ou par un autre établissement de formation?
- r) Croyez-vous qu'il serait possible d'améliorer l'accès à ce programme afin qu'un plus grand nombre de francophones puissent y participer? Si oui, quelles seraient les stratégies les plus propices pour y améliorer l'accès?